HAL
open science

La mobilité sociale descendante : l'épreuve du déclassement

Camille Peugny

To cite this version:

Camille Peugny. La mobilité sociale descendante : l'épreuve du déclassement. Sciences de l'Homme et Société. ENSAE ParisTech, 2007. Français. NNT : . pastel-00003938

HAL Id: pastel-00003938

https://pastel.hal.science/pastel-00003938

Submitted on 3 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'Etudes Politiques de Paris

Programme doctoral : Analyse sociologique du changement

ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO

Observatoire sociologique du changement (FNSP-CNRS UMR 7049)

Doctorat de Sociologie

LA MOBILITÉ SOCIALE DESCENDANTE.

L'ÉPREUVE DU DÉCLASSEMENT

Camille Peugny

Thèse dirigée par Alain Chenu, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Soutenue le 23 novembre 2007

Jury

- Stéphane Beaud, Professeur des Universités à l'Ecole Normale Supérieure, rapporteur
- Louis Chauvel, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- Alain Chenu, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- François Dubet, Professeur des Universités à l'Université de Bordeaux 2, Directeur d'études à l'EHESS
- Nonna Mayer, Directrice de recherches CNRS au CEVIPOF
- Olivier Schwartz, Professeur des Universités à l'Université Paris 5, rapporteur

Remerciements

Au moment de présenter cette thèse, je voudrais remercier Alain Chenu qui a accepté de diriger mon travail. Son soutien, ses remarques et ses conseils judicieux m'ont permis d'orienter cette analyse du déclassement social dans des directions que je n'avais pas entrevues.

Au Laboratoire de Sociologie Quantitative (CREST), les doctorants bénéficient d'un confort matériel appréciable et d'un cadre intellectuel stimulant pour apprendre le métier de sociologue. Je remercie particulièrement son directeur, Yannick Lemel, pour son écoute et ses conseils, ainsi que la secrétaire du laboratoire, Chantal Masson, pour sa disponibilité. Toujours au LSQ, mes remerciements vont aussi à Louis-André Vallet, mon tuteur-correspondant, dont les conseils bibliographiques et les compétences statistiques m'auront été indispensables, ainsi qu'à Philippe Coulangeon pour ses encouragements nombreux. Enfin, merci à Anne-Sophie Cousteaux, Laurent Lesnard, Claire Letroublon, Mirna Safi et à tous les doctorants du laboratoire, passés et présents, qui forment une belle équipe et qui auront accompagné de leur chaleur ce parcours de thèse.

Par ailleurs, depuis les cours suivis dans le cadre de son Master, l'insertion au sein de l'Observatoire Sociologique du Changement à Sciences-po m'a offert un soutien inestimable. De multiples discussions avec les chercheurs ont permis d'améliorer ce travail : que tous en soient ici remerciés, ainsi que Danielle Herlido pour sa disponibilité.

Il n'est pas forcément aisé, pour un sociologue « généraliste », de se plonger dans les affres de la sociologie politique. Sans les conseils avisés de Vincent Tiberj, chercheur au Cevipof, et sans son patient travail de présentation des données du Panel électoral français, le dernier chapitre de cette thèse n'existerait pas.

Je voudrais également remercier la MiRe, et tout particulièrement Sandrine Dauphin, qui m'y a accueilli au début de ce travail et dont le suivi dans le cadre d'une convention de recherche aura été précieux.

La thèse est une épreuve de longue haleine qui serait bien aride sans le soutien des proches – famille et amis – que je remercie chaleureusement. Quant à la patience de ma compagne, et au réconfort qu'elle m'a apporté dans les moments de doute, ils sont inestimables : merci Anne.

Table des matières

Introduction **1**

I Le déclassement social, un risque accru **19**

1 Définir et mesurer la mobilité sociale **23**

1.1 La mobilité sociale, un concept qui émerge avec la société industrielle 24

1.1.1 Chez Marx, la mobilité sociale est transitoire dans la société capitaliste 25

1.1.2 Chez Weber, la mobilité sociale est une condition d'existence des classes sociales 28

1.2 Comment représenter la structure sociale ? 33

1.2.1 Les approches continues de la stratification sociale 37

1.2.2 Le renouveau des approches classistes 41

1.2.3 « Fin des classes » ou « retour des classes sociales » ? 50

1.3 Comment mesurer la mobilité sociale ? 61

1.3.1 Introduire une mesure par âges et par cohortes 62

1.3.2 Concilier mesures continue et catégorielle 66

2 Les générations nées au tournant des années 1960 face à la dégradation des perspectives de mobilité sociale **73**

2.1 La structuration générationnelle de la hiérarchie sociale 76

2.1.1 Une histoire en trois temps 77

2.1.2 Une dynamique générale 80

2.1.3 Le vieillissement du sommet de la structure sociale 87

2.2 La dégradation des perspectives de mobilité sociale 93

2.2.1 Une dégradation généralisée aux fils et filles de toutes les origines sociales 94

2.2.2 Un mouvement global de moins en moins positif 98

2.2.3 Depuis le bas de la structure sociale, des trajectoires ascendantes plus difficiles 105

2.2.4 Depuis le haut de la structure sociale, des trajectoires descendantes plus nombreuses 109

2.3 Déclin de la mobilité structurelle et crise économique 111

2.3.1 L'élévation des origines sociales 113

2.3.2 Une dynamique de la structure sociale moins favorable 114

2.3.3 L'effet de la crise économique : des conditions d'entrée sur le marché du travail déterminantes 116

II Les déterminants du déclassement social 123

3 Les déterminants du déclassement objectif 127

3.1 Les déterminants du statut social 128

3.1.1 Quelques précisions méthodologiques 129

3.1.2 Un avantage qui persiste pour les individus nés dans les années 1940 132

3.1.3 Vers une société moins méritocratique ? 134

3.2 Les déterminants du déclassement social 141

3.2.1 Une origine « cadre » fragile 143

3.2.2 Le diplôme, premier rempart contre le déclassement 153

3.2.3 L'avantage des *baby-boomers* 157

3.3 Déclassement intergénérationnel et déclassement scolaire 161

3.3.1 Des ouvriers et employés plus souvent qualifiés… 161

3.3.2 … car plus souvent diplômés 165

4 Les déterminants du déclassement subjectif 169

4.1 Dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle intergénérationnelle : un hiatus important 172

4.1.1 Deux dimensions qui ne concordent que dans la moitié des cas 173

4.1.2 Une illustration : les individus ayant aussi bien réussi que leur père 175

4.1.3 Une tendance à l'optimisme qui concerne surtout les hommes 179

4.2 Les déterminants de la mobilité subjective 182

4.2.1 Le poids des caractéristiques objectives 185

4.2.2 Le poids de la biographie professionnelle 188

4.2.3 Le poids de la lignée 189

4.3 Les déterminants du sentiment de déclassement 190

4.3.1 Le poids du titre scolaire 190

4.3.2 Déclassements objectif et subjectif 193

4.3.3 Le cas des enfants de cadre objectivement déclassés 195

5 Les pères cadres, une génération duale 199

5.1 Les mutations récentes d'un groupe en expansion 200

5.1.1 L'expansion numérique 200

5.1.2 Une catégorie sociale très hétérogène 203

5.2 Cadres « populaires ascendants » et « héritiers » 205

5.2.1 Cadres diplômés du supérieur et cadres « autodidactes », deux profils distincts 205

5.2.2 Des destins différents pour les enfants 208

5.2.3 Esquisse d'une typologie 210

5.3 Les enfants de cadre : une augmentation généralisée des risques de mobilité descendante 212

III Expérience subjective et conséquences politiques du déclassement social 217

6 Interroger l'expérience et les conséquences du déclassement social 221

6.1 Les deux grilles de lecture des conséquences individuelles de la mobilité ascendante 222

6.1.1 L'hypothèse de la dissociation : les différents aspects d'une « névrose de classe » 222

6.1.2 L'hypothèse de l'acculturation 232

6.2 L'expérience de la mobilité descendante : vers une analyse en termes de frustration relative 235

6.2.1 Une analyse en termes de dissociation difficilement mobilisable 236

6.2.2 Un cadre théorique plus pragmatique : l'apport de Robert Merton 244

7 Deux types d'expérience du déclassement social 251

7.1 Se comparer à ses ascendants : l'espace de la négociation 255

7.1.1 De la réussite professionnelle à la réussite sociale 255

7.1.2 Une approche subjective davantage biographique 265

7.1.3 Une moindre réussite sociale 268

7.2 Le destin générationnel : la mobilisation d'une identité collective 271

7.2.1 Un discours « sociologique » sur la société 272

7.2.2 Une critique virulente du système scolaire 276

7.2.3 Des relations décrispées entre les générations 280

7.3 L'échec personnel : remises en cause et déstabilisation 283

7.3.1 Un parcours scolaire vécu comme un échec 284

7.3.2 Comment trouver sa place dans la cellule familiale ? 287

7.3.3 La tentation du repli sur soi 289

7.4 Esquisse d'une première typologie 292

8 Les conséquences politiques de la mobilité descendante 297

8.1 Les conséquences politiques de la mobilité sociale 299

8.1.1 Le cadre théorique « psychologique » 300

8.1.2 Les explications en termes d'acculturation politique 303

8.1.3 Un progrès récent : la modélisation diagonale 304

8.1.4 Deux caractéristiques de la littérature française 305

8.2 Données et méthode 307

8.2.1 Echelles d'attitude et modèles statistiques 308

8.2.2 Construire un indicateur de mobilité sociale 310

8.3 Ethnocentrisme et autoritarisme 317

8.3.1 Un effet « position » 317

8.3.2 Le retour aux « valeurs » 321

8.3.3 Un racisme « soft » 322

8.4 Une recomposition originale du discours économique et social 326

8.4.1 Une hostilité au libéralisme économique 326

8.4.2 Une moindre préoccupation sociale 328

8.4.3 Les ressorts d'une recomposition 330

8.5 Un attrait relatif pour l'extrême droite ? 338

8.5.1 Un effet de la frustration relative ? 346

8.5.2 Un effet de la recomposition du discours économique et social ? 348

Conclusion **351**

Annexes **367**

A La mesure continue de la mobilité sociale 368

B La mesure catégorielle de la mobilité sociale 377

C Les déterminants du statut social 379

D Recueil du matériau qualitatif 385

E Les conséquences politiques de la mobilité descendante 392

Bibliographie **397**

Liste des figures **415**

Liste des tableaux **419**

Introduction

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Trente glorieuses offrent aux sociétés occidentales trois décennies d'une croissance économique soutenue, régulière et d'une ampleur inégalée. Cette « révolution invisible » (Fourastié, 1979) se traduit en France par un bouleversement profond de la structure sociale : associée à la diffusion massive du salariat moyen et supérieur au sein de la population active, l'élévation sensible du niveau de vie moyen amène les sociologues à décrire une société en voie de « moyennisation », mue par un puissant mouvement d'aspiration vers le haut. Sur le plan de la mobilité sociale, l'émergence d'une vaste « constellation centrale » (Mendras, 1994) favorise des chances historiques de mobilité ascendante pour des baby-boomers majoritairement issus des milieux paysan et populaire.

Les deux chocs pétroliers des années 1970 plongent progressivement la société française dans une crise économique durable. Le retour à des taux de croissance médiocres favorise l'apparition du chômage de masse et la fin du mouvement de réduction rapide des inégalités conduit la sociologie à questionner la vision d'une société « moyenne » alors même qu'apparaissent de nouvelles inégalités (Fitoussi et Rosanvallon, 1996).

Les travaux qui cherchent à dresser un panorama de ces mutations et à en analyser les conséquences individuelles et collectives, notamment en termes de cohésion sociale, forment une littérature abondante[1]. L'introduction de l'analyse par cohorte de naissance dans les années 1990 permet de mettre en évidence la composante générationnelle des effets de la crise économique : de nombreux travaux se penchant sur la stratification générationnelle de la

[1] Deux types de travaux peuvent être distingués. Un certain nombre de travaux quantitatifs s'attachent à mesurer les inégalités et leur évolution dans le temps. Pour des ouvrages de synthèse, citons par exemple les travaux collectifs publiés sous le pseudonyme de Louis Dirn (1990) et plus récemment sous la direction de Lagrange (2006). D'autres travaux prennent la forme de monographies qui analysent sur le terrain les conséquences de la crise économique en terme d'affaiblissement du lien social (Paugam, 1991, 2000) et de relégation, en premier lieu dans les quartiers populaires (Dubet, 1987 ; Lepoutre, 1997 ; Beaud, 2002).

hiérarchie sociale montrent que la dégradation des perspectives économiques et sociales frappe avec une acuité particulière les générations nées dans les années 1960 (Chauvel, 1998a ; Baudelot et Establet, 2000 ; Koubi, 2003a, 2003b), à tel point que « les nouvelles générations d'actifs, si l'on excepte les périodes de guerre, sont les premières à connaître un sort moins favorable que celui de leurs propres parents » (Chauvel, 2006, p.54).

Sur le plan de la mesure de la mobilité sociale, cette approche générationnelle est importante car elle laisse entrevoir des risques accrus de mobilité sociale descendante.

Genèse d'un questionnement

Le déclassement, un thème omniprésent dans le débat médiatique et politique

De fait, les débats autour de la « panne de l'ascenseur social » et du « descenseur social » agitent régulièrement la presse : à l'occasion d'évènements précis, le thème de la « génération sacrifiée » est évoqué de manière récurrente pour tenter d'expliquer des événements politiques récents[2].

La notion de « déclassement » est également omniprésente dans le débat politique : lors de la séquence électorale du printemps 2007, les deux candidats qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle n'avaient de cesse de décrire une France « tirée vers le bas ». Omniprésent, le thème du déclassement revêt pourtant des acceptions très différentes. Il est parfois utilisé pour décrire des risques de mobilité descendante collective : par exemple, les enseignants, victimes d'une baisse importante de leur pouvoir d'achat, confrontés à des conditions de travail difficiles et à une perte de prestige social se sentiraient « tirés vers le bas ». Mais il est également utilisé pour décrire l'expérience des catégories populaires redoutant un

[2] Par exemple, au lendemain du référendum sur la Constitution européenne du 29 mai 2005, le *Nouvel Observateur* s'interroge : « Faut-il brûler les baby-boomers ? » (N°2118, juin 2005) alors que *Le Monde* fait sa « Une » sur « ce que pensent les trentenaires » (*Le Monde*, juin 2005).

décrochage soudain qui les amènerait à venir gonfler les rangs des exclus[3]. Enfin, dans une troisième acception, la notion de déclassement renvoie au concept d'*overeducation* et décrit la situation de « tout individu dont le niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé » (Nauze-Fichet et Tomasini, 2002).

Cette thèse se situe clairement dans une optique intergénérationnelle et se penche sur une autre dimension du déclassement social, celle de la mobilité sociale descendante. Le concept de mobilité sociale revêt une dimension intergénérationnelle : il s'agit bien de comparer la situation d'une génération à celle de la génération précédente, en l'occurrence la situation d'un individu à celle de ses parents. Pour des raisons d'expression et pour ne pas lasser trop souvent l'attention du lecteur, nous utiliserons indifféremment les expressions de « mobilité sociale descendante », « mobilité intergénérationnelle descendante » ou « déclassement social » dont sont victimes les « déclassés » ou les « mobiles descendants ».

La mobilité sociale descendante, un thème peu abordé par la sociologie

Cette agitation médiatique, polémique et confuse, contraste singulièrement avec la relative discrétion de la sociologie sur le sujet. En effet, peu de travaux sociologiques abordent en France et pour elle-même la question de la mobilité sociale descendante[4], qu'il s'agisse de donner une mesure précise du phénomène ou de se pencher sur son expérience ou ses conséquences. Trois raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce silence.

[3] Voir notamment l'enquête sur le « descenseur social » menée par Guibert et Mergier (2006) pour le compte de la Fondation Jean Jaurès et dont le sous-titre est ainsi libellé : « Enquête sur les milieux populaires ».
[4] L'étude du déclassement social est pourtant présente dans les travaux américains, sur le thème de la fin du « rêve américain ». L'anthropologue Katherine Newman (1988, 1993) a notamment consacré deux ouvrages remarquables à ce phénomène.

La première, la plus évidente, tient au fait que l'augmentation de la fréquence de la mobilité sociale descendante est un phénomène récent. Si les trajectoires descendantes ont évidemment toujours existé, nous montrerons dans ce travail qu'elles ont cessé de représenter une exception et constituent au contraire un risque accru pour les générations nées au tournant des années 1960. L'enquête Formation Qualification Professionnelle (FQP) de l'Insee constituant le matériau de base à partir duquel sont dressées les tables de mobilité sociale, l'édition de 2003 permettra de faire apparaître ces générations, absentes des travaux réalisés à partir de l'enquête de 1993[5].

La seconde raison est inhérente à la sociologie et tient à l'évolution même du champ de recherche sur la mobilité sociale qui conduit la plupart des travaux contemporains à occulter la question du sens des mouvements intergénérationnels.

Depuis la première enquête empirique réalisée en Grande-Bretagne par David Glass (1954), l'étude de la mobilité sociale est probablement l'un des champs de la sociologie qui a connu les évolutions les plus importantes au cours des dernières décennies (Breen et Jonsson, 2005 ; Hout et DiPrete, 2006), tant du point de vue des méthodes que de celui des résultats et des concepts.

Alors qu'une première génération de travaux, dans les années 1950, met l'accent sur la mesure du sens des trajectoires intergénérationnelles à partir de tables de mobilité croisant simplement l'origine et la destination sociales, une seconde génération introduit dans les années 1960 la méthode de la régression qui permet de faire intervenir d'autres variables (Duncan et Hodge, 1963). La destination devient la variable dépendante, l'origine figurant au rang de variables explicatives parmi d'autres. Ces techniques permettent notamment d'introduire le niveau d'éducation comme constituant une part importante du lien entre origine et position sociales. La relation entre origine et position n'est plus traitée simplement en termes de « mobilité » : la

[5] Il est d'usage d'exclure les individus âgés de moins de 35 ans des tables de mobilité sociale, la situation professionnelle avant cet âge n'étant pas définitivement figée. Dès lors, les plus jeunes des individus pris en compte dans les analyses élaborées à partir de FQP 1993 étaient nés en 1958.

position sociale est considérée comme le résultat d'un processus d'acquisition du statut (*status attainment*) dans lequel l'éducation joue un rôle central (Blau et Duncan, 1967).

Enfin, l'introduction de modèles log-linéaires dans les années 1970 permet à l'analyse de franchir un nouveau pas (Hauser *et al.*, 1975) : en distinguant taux absolus et taux nets de mobilité, cette troisième génération de travaux permet de comparer les régimes de mobilité sociale corrigés de l'évolution de la structure, dans le temps et entre les pays. L'opposition traditionnelle entre mobilité nette et mobilité structurelle est progressivement supplantée par la distinction entre mobilité observée et fluidité sociale, cette dernière étant définie comme le lien intrinsèque existant entre l'origine sociale et la position des individus dans une société donnée. L'idée sous-jacente est que pour comparer les régimes de mobilité sociale de différents pays ou d'un même pays à différents moments de son histoire, il faut corriger la mobilité observée des variations des marges des tables de mobilité, c'est à dire des variations du poids des différentes catégories sociales dans la population.

L'introduction du concept de fluidité sociale constitue un tournant dans la mesure où la majorité des travaux internationaux vont désormais se consacrer à la recherche de techniques statistiques toujours plus puissantes afin de donner la mesure la plus précise possible de cette partie « pure » de la mobilité sociale. Comparant la fluidité sociale dans différentes pays, Featherman *et al.*, (1975) formulent l'hypothèse dite « FJH » d'invariance de la fluidité sociale : toutes les sociétés industrielles connaîtraient un degré de fluidité sociale sensiblement identique, les variations quantitatives dans les flux de mobilités étant imputables aux seuls bouleversements de la structure sociale. Goldthorpe et Erikson (1992) se penchent quant à eux sur la comparaison diachronique et concluent à l'invariance temporelle de la fluidité sociale. Dans cette lignée, la grande majorité des travaux valident l'hypothèse d'invariance internationale et temporelle de la fluidité sociale.

Si la mesure de la fluidité sociale est fondamentale, elle conduit trop souvent à laisser dans l'ombre le sens des trajectoires intergénérationnelles. Au-delà de la mesure de l'intensité du lien intrinsèque entre origine et position sociales des individus, la mesure de la part respective des flux

de mobilité ascendante et descendante offre un point de vue complémentaire et nécessaire à la compréhension des mouvements qui animent les sociétés contemporaines. Théoriquement, il est possible de concevoir deux sociétés dans lesquelles le degré de fluidité sociale est identique mais le sens des trajectoires opposé : dans l'une, la majorité des individus mobiles montent dans la hiérarchie sociale, dans l'autre ils descendent. On reconnaîtra volontiers que du point de vue du changement social, du devenir des sociétés comme de celui de l'expérience individuelle, les situations sont radicalement différentes. De même, dans un travail de référence, Vallet (1999) étudie l'évolution de la mobilité sociale en France entre 1953 et 1993 et montre que la fluidité sociale a augmenté légèrement mais régulièrement de 0,5% par an pendant quarante ans. Cette lente diminution de l'hérédité sociale se traduit-elle par davantage de mobilité ascendante ou fait-elle gonfler les rangs des individus confrontés à la mobilité descendante ?

En réalité, la démarche longitudinale ne peut pas faire l'économie de l'analyse de l'évolution du sens des mouvements intergénérationnels, tant ses implications sociologiques sont importantes. Ainsi, dans le cas des Etats-Unis, Hout (1988) montre que si la part d'individus mobiles reste stable entre le début des années 1970 et le début des années 1980, la part des mobiles ascendants diminue sensiblement au profit de celle des mobiles descendants, de sorte qu'à quinze années d'intervalle, la société américaine est engagée dans deux dynamiques différentes.

C'est pour ces raisons que la question de l'évolution des flux de mobilité ascendante et descendante figure au cœur même de ce travail. Par ailleurs, dans une thèse qui pose la question de l'expérience individuelle et des conséquences collectives de la mobilité descendante, le point de vue de la mobilité observée sera assumé. En focalisant son attention sur les taux nets de mobilité, la littérature des dernières décennies semble en effet considérer que seule une mobilité « pure » corrigée des évolutions structurelles serait digne d'intérêt. Si la distinction entre fluidité sociale et mobilité observée est possible analytiquement, le sociologue ne peut s'arrêter là dans la mesure où « les points de vue subjectifs ne sont pas différents dans l'une ou l'autre forme de mobilité » (Attias-Donfut et Wolff, 2001, p.926).

Enfin, au-delà de ces deux raisons objectives, tout se passe comme si nos sociétés répugnaient à mettre en avant des trajectoires qui vont à l'encontre des valeurs de réussite et de succès qu'elles célèbrent.

Hiérarchiser l'espace social et évoquer des concepts liés à la mobilité verticale des individus implique en effet de se situer dans des sociétés dans lesquelles les acteurs sont engagés dans une « lutte des places » (de Gaulejac, 1987) dont la compétition scolaire constitue le moteur principal. Ce mode de régulation des relations sociales n'est certes pas universel : historiens et anthropologues ont décrit nombre de sociétés dont l'organisation obéit à des principes différents. Ainsi, dans les sociétés dominées par une économie paysanne, l'organisation familiale de l'agriculture entre en contradiction avec les principes de l'économie capitaliste. L'illustration la plus éclairante est fournie par Alexandre Tchayanov (1990) qui dans un ouvrage écrit en 1925 cherche à décrire le mode de production de l'exploitation familiale : dans ce type d'économie, les producteurs ajustent leurs efforts productifs aux besoins de leur ménage, variables au cours du cycle de vie. C'est alors l'évolution du cycle démographique au sein de la famille qui détermine l'ampleur des besoins et des capacités de travail. Concernant l'école, les travaux coordonnées par Murray Wax (Wax *et al.*, 1964) auprès des Indiens Sioux du Dakota du sud ont montré que la classe comme lieu de compétition scolaire est une construction culturelle : chez les Indiens Oglala, participer à tout mode de compétition au sein de la classe est perçu comme une offense faite aux autres élèves. L'attitude observée est alors celle du retrait (ne pas répondre aux questions de l'enseignant, etc.), à l'inverse de celle préconisée alors par le modèle scolaire fédéral.

Parler de mobilité verticale dans des économies telles que décrites par Tchayanov ou parmi les Indiens Oglala n'aurait guère de sens dans la mesure où la stratification sociale n'obéit pas aux mêmes principes de compétition. En revanche, étudier le déclassement social fait sens dans des sociétés industrielles modernes au sein desquelles l'aspiration à la réussite sociale constitue un principe régulateur.

Etudiant « la disqualification sociale », Paugam souligne que « dans les sociétés qui transfigurent le *succès* en valeur suprême et où domine le discours justificateur de la richesse, la pauvreté est le symbole de l'échec social » (Paugam, 2000, p.16). C'est pourquoi l'échec et la pauvreté ne sont jamais étudiés pour eux-mêmes, mais comme l'envers résiduel et nécessaire de la richesse. Dans les sociétés d'abondance, le champ lexical mobilisé est alors celui de « l'artéfact » ou de « l'accident » (Castel, 1978, p.48). Ce constat vaut également pour la mobilité intergénérationnelle descendante : l'une des questions récurrentes dans le débat public est celle de « l'ascenseur social » dont on ne cesse de se demander s'il fonctionne encore vers le haut tout en faisant mine d'oublier qu'il peut également fonctionner dans l'autre sens. Dans une société qui se vit comme méritocratique et qui célèbre à l'envi le rôle de l'école dans le processus de mobilité sociale, la mobilité descendante a longtemps été étudiée sous le seul prisme de l'échec personnel : les « déclassés », pour le dire rapidement, étaient nécessairement les seuls responsables de leur trajectoire.

Dans leur discipline, les historiens se trouvent également confrontés à la difficulté de traiter des trajectoires descendantes. Brelot (2000) met notamment en exergue, dans l'histoire des élites, la dissymétrie entre l'étude de la mobilité ascendante et celle de la mobilité descendante. Selon elle, il convient de « réduire la dissymétrie entre les deux versants de la mobilité sociale, donc de mettre en chantier l'histoire des conflits, des échecs et du déclassement, alors que trente ans d'histoire sociale ont construit et enrichi celle de l'ascension sociale, dans ses brillances et dans ses voies d'accès au sommet de la société comme aux sphères du pouvoir ». La relative discrétion de la littérature sur la mobilité descendante est dangereuse car elle entretient « l'ombre portée des fantasmes littéraires du déclassement, si suggestifs et toujours répétés en l'absence d'étude historique. La marquise de Villeparisis, les hobereaux cyniques de Maupassant et les héritiers tarés de Labiche et de Gide jettent sur les brillances de la vie de château et sur l'excellence qui fonde la distinction – naissance, talents, capital social – une image d'autant plus inquiétante qu'elle est floue ». Si les difficultés du mobile ascendant, le sentiment de trahison de son milieu d'origine et

le mal-être qu'il entraîne sont des voies largement explorées par la littérature ou le cinéma, la place accordée au vécu et aux souffrances du mobile descendant est beaucoup plus limitée.

Au delà de l'histoire des élites, la sociologie se doit d'apporter une analyse approfondie de la mobilité sociale descendante. Dans une société où une part croissante d'individus ne parvient pas à maintenir la position de la génération précédente, les explications en terme d'accidents individuels ou de défaillances personnelles qui prévalaient lorsque les trajectoires descendantes étaient relativement rares ne suffisent plus. Forte de ses concepts et de ses outils, la sociologie peut apporter un éclairage essentiel à la compréhension d'un phénomène dont la fréquence s'accroît et dont on peut faire l'hypothèse qu'il structure un certain nombre d'attitudes, de comportements et de représentations.

La mobilité sociale descendante, un objet socialement constitué

Le présent travail s'oriente dans trois directions. Le premier objectif est de fournir des éléments permettant de prendre la mesure d'un phénomène, et ce de deux manières. La démarche longitudinale associée à une approche par cohorte des flux de mobilité intergénérationnelle cherche d'abord à montrer que la mobilité descendante ne constitue plus une exception pour les générations qui succèdent à celles du baby-boom. Ensuite, l'objectif est de focaliser l'attention sur les générations nées au tournant des années 1960 et de mettre en évidence les déterminants de la mobilité descendante ainsi que les facteurs qui en limitent le risque.

Le deuxième souci de ce travail est de proposer une analyse de l'expérience individuelle de la mobilité descendante qui se dégage des cadres théoriques traditionnellement mobilisés pour l'analyse de l'expérience de la mobilité ascendante. L'analyse en terme de dissociation et de dissonance cognitive qui décrit des mobiles ascendants perdus, suspendus entre deux identités, apathiques et en proie à des comportements déviants ne semble guère rendre compte de l'expérience vécue par les déclassés. Quant à l'analyse en termes d'acculturation, si elle fournit des

modèles statistiques pertinents pour la mesure quantitative des conséquences de la mobilité sociale, elle est assez largement inopérante pour l'analyse de son expérience subjective. Nous proposerons alors un cadre théorique plus « pragmatique » dont l'ossature est constituée par la prise en compte de trois éléments : les aspirations initiales des individus, leur parcours (notamment scolaire) et la position atteinte.

Enfin, ce travail explorera la question des conséquences collectives, et notamment politiques, de la mobilité descendante. L'hypothèse sous-jacente est la suivante : le sens de leur trajectoire intergénérationnelle influence la manière dont les individus se représentent le fonctionnement de la société et la manière dont ils forgent certaines de leurs représentations. En particulier, nous faisons l'hypothèse que la prise en compte du fait qu'un nombre croissant d'individus ne parviennent pas à reproduire la position de leurs parents peut apporter une part d'explication supplémentaire à certaines évolutions décrites par la sociologie politique.

Au final, l'objectif est de démontrer que la mobilité sociale descendante, loin de n'être qu'une construction sociologique est au contraire un objet socialement constitué, signifiant pour des individus dont il contribue à orienter l'action.

Le dispositif d'enquête

Définir la mobilité intergénérationnelle descendante : le critère de la profession

Le concept de mobilité sociale descendante n'est pas simple à traduire en indicateurs et la définition du sens des trajectoires intergénérationnelles implique un travail important, les classements opérés nécessitant de multiples justifications. La mobilité sociale étant multidimensionnelle (on peut la mesurer du point de vue du revenu, de la profession, du niveau de diplôme, etc.), quels critères retenir pour se prononcer sur le sens des trajectoires ? Les choix

effectués seront présentés et justifiés dans les différents chapitres, mais précisons dès maintenant que dans la lignée de la littérature existante, le critère professionnel a été privilégié. En effet, le choix du revenu comme critère de la mobilité descendante, s'il est probablement très signifiant pour les acteurs, se heurte à des difficultés opérationnelles insolubles. Le revenu, particulièrement en France, est une variable très mal renseignée dans les enquêtes, et celui des parents n'est par ailleurs pas disponible. Quant au choix du niveau de diplôme comme critère de la mobilité descendante, l'inflation des titres scolaires et la dévaluation qui s'ensuit rend difficile la comparaison entre deux générations éloignées dans le temps, même si certains ont proposé une grille de lecture pratique permettant de prendre en compte ce phénomène de dévaluation (Thélot et Vallet, 2000).

Pour autant, le choix de la profession n'évacue pas toutes les difficultés, particulièrement lorsqu'il s'effectue à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee. Contrairement à la plupart des nomenclatures professionnelles anglo-saxonnes élaborées théoriquement, la nomenclature française des PCS est construite empiriquement et sa visée est descriptive plutôt qu'explicative. L'objectif affiché par les fondateurs de la nomenclature des CSP en 1954 était de « classer l'ensemble de la population, ou tout au moins l'ensemble de la population active, en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale (Insee, 1977, p.5). La recherche d'une telle homogénéité sociale conduit à dessiner les contours d'un espace social multidimensionnel difficilement hiérarchisable autour d'un principe unique[6]. Par conséquent, la définition du sens des trajectoires intergénérationnelles à partir de la seule appartenance socioprofessionnelle des individus n'est guère aisée. Outre ces difficultés opérationnelles, la nomenclature des PCS s'expose à de nombreuses critiques théoriques. Pendant les Trente glorieuses, les sociologues ont décrit une société en voie de

[6] Les fondateurs de la nomenclature ne revendiquaient aucune volonté de hiérarchisation. De fait, si les ouvriers et les agriculteurs ont des revenus voisins, leur mode de vie est différent. Comment les hiérarchiser ? De plus, au sein d'une même grande catégorie cohabitent des professions inégalement dotées : par exemple, parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures cohabitent des professions libérales riches en capital économique et des enseignants du second degré aux salaires relativement modestes.

moyennisation dans laquelle les inégalités tendraient à se réduire : l'effacement progressif de la structure pyramidale de la société rendrait caduc l'emploi d'une nomenclature qui cherche à décrire des groupes sociaux aux comportements homogènes et distincts les uns des autres. Nous montrerons que cette critique est datée et que la crise économique des années 1980 la rend moins pertinente. A l'inverse, la crise économique introduit de nouvelles inégalités dont ne rend pas compte une nomenclature construite au début des Trente glorieuses. Il s'agit des inégalités de genre, des inégalités ethniques, mais aussi des inégalités en terme de nature du contrat de travail : la nomenclature des PCS ne permet pas de décrire le clivage fondamental entre ceux qui sont intégrés au marché du travail et ceux qui en sont au contraire exclus (Dubet et Martuccelli, 1998).

Tenant compte de ces critiques, l'usage que nous ferons des catégories socioprofessionnelles sera un usage pragmatique, qui s'adaptera à la nature de l'analyse, selon la voie recommandée par Héran qui invite à considérer les PCS comme un « outil à géométrie variable », de sorte que « chaque étude doit être l'occasion d'un travail spécifique sur la nomenclature : c'est à ce prix qu'elle atteint son plein rendement » (Héran, 1997, p.51). La nomenclature des PCS, en perte de légitimité académique mais dont la validité explicative semble constante au cours du temps (Cousteaux, 2004), sera considérée comme un outil certes imparfait mais qui permet tout de même de stratifier la structure sociale pour peu que les regroupements opérés soient explicités et justifiés[7].

Par ailleurs, le code des PCS sera utilisé pour construire un indicateur continu de hiérarchie sociale (grâce à l'observation de l'homogamie matrimoniale). Ainsi, l'approche continue permettra de pallier certaines difficultés inhérentes à la mesure catégorielle de la mobilité sociale.

[7] Même si la nomenclature des PCS à deux chiffres (31 libellés) dessine un espace social structuré autour de deux axes (capital économique / capital culturel), les différents éléments qui définissent le statut des individus (niveau de diplôme, revenu, profession) sont congruents jusqu'à un certain point : les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en moyenne plus diplômés et disposent de revenus plus élevés que les professions intermédiaires, employés et ouvriers. Parmi les salariés, l'architecture des PCS permet de dessiner une hiérarchie assez clairement établie et de proposer une distinction fondamentale entre les emplois d'encadrement d'une part (cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi qu'une bonne part des professions intermédiaires) et emplois d'exécution d'autre part (employés et ouvriers).

Pour pouvoir être confronté à la mobilité sociale descendante, il faut plutôt être issu du haut de la structure sociale. Bien que trivial, ce constat explique pourquoi ce travail se concentre souvent sur les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures. Un tel choix permet également d'homogénéiser les matériaux empiriques, quantitatifs et qualitatifs, qui sont alors recueillis auprès d'individus ayant des origines comparables.

Construire une complémentarité entre méthodes quantitative et qualitative

Ce travail tente de concilier approche statistique et analyse qualitative de la mobilité sociale descendante. Là où l'analyse qualitative permet de pénétrer l'expérience vécue par les individus, l'exploitation de données d'enquêtes permet de dépasser la singularité des parcours individuels pour tenter de mettre en évidence des régularités sociales.

Pratiquement, deux grands types d'enquêtes sont utilisés. Les enquêtes Emploi et Formation Qualification Professionnelle (FQP) de l'Insee constituent un outil de choix pour le sociologue de la mobilité sociale, par leur fréquence qui permet le suivi de cohortes à différents âges, ainsi que par la taille de l'échantillon interrogé. C'est l'exploitation secondaire des données de ces enquêtes qui permettra de donner les éléments de mesure annoncés plus haut. Par ailleurs, le Panel électoral français de 2002 (PEF 2002) réalisé par le Cevipof constitue à ce jour la plus grande enquête électorale réalisée en France. Puisque l'origine sociale des individus est présente dans l'enquête, cette dernière permet de mesurer d'éventuels effets de la mobilité sociale sur les attitudes et comportements politiques.

Le volet qualitatif de l'enquête repose quant à lui sur l'exploitation de 23 entretiens réalisés dans le cadre d'une réinterrogation d'individus interrogés une première fois dans le cadre de l'enquête FQP 2003. Autorisée par la Cnil pour une durée d'un an à compter de la date de fin d'enquête, cette réinterrogation d'individus volontaires pour recevoir à nouveau un enquêteur fut une opportunité précieuse pour ce travail : elle a en effet permis de sélectionner des individus en

situation de mobilité intergénérationnelle descendante à partir de critères précis sur lesquels nous reviendrons ultérieurement. Précisons simplement ici que le matériau a été recueilli auprès d'individus nés au tournant des années 1960, âgés de 35 à 45 ans, occupant des emplois d'ouvriers ou d'employés et dont le père exerçait un emploi de cadre, une profession intellectuelle supérieure, une profession libérale ou dirigeait une entreprise de 10 salariés ou plus.

Chronologiquement, le recueil du matériau qualitatif précède l'exploitation statistique pour des raisons purement techniques. Alors que la Cnil avait fixé au 30 juin 2004 la fin de la campagne de réinterrogation, le premier fichier de l'enquête FQP 2003 à partir duquel pouvaient être sélectionnés les individus correspondant aux critères fixés ne fut disponible qu'au printemps 2004. En moins de trois mois, le contact devait être pris avec les enquêtés et les entretiens réalisés. Le guide d'entretien a alors été élaboré sans le renfort des interrogations qui auraient pu naître du début du travail d'exploitation statistique. Malgré ces contraintes, l'articulation entre l'analyse qualitative et le travail quantitatif a pris la forme d'un va et vient entre les deux matériaux : la lecture des entretiens a soulevé des questions auxquelles l'exploitation des données d'enquête a souvent fourni des réponses, réponses qui à leur tour ont permis de questionner sous un angle nouveau le matériau qualitatif.

La complémentarité entre les deux types d'approche s'est révélée particulièrement féconde lors de l'analyse de l'expérience individuelle du déclassement social. Une première analyse des entretiens ayant dessiné les contours de deux types d'expériences différentes, la recherche de leurs assises sociodémographiques respectives a fait écho à une distinction précédemment opérée entre deux types de cadre parmi la génération des pères.

Trois parties forment l'ossature de la présente thèse. Une démarche diachronique est adoptée dans la première partie, consacrée à la mesure de l'évolution des flux de mobilité intergénérationnelle. Après un point sur le débat autour de la définition et de la mesure de la

mobilité sociale (chapitre 1), le suivi des cohortes de naissance successives permet notamment de mettre en évidence les risques accrus de déclassement social auxquels font face les individus nés au tournant des années 1960 (chapitre 2).

Dans la seconde partie, il s'agit d'aller au-delà de ce panorama général et de mettre en évidence les déterminants et les mécanismes de la mobilité sociale, et plus particulièrement du déclassement social. En creux, l'objectif est également de mieux décrire cette génération née au tournant des années 1960 identifiée précédemment comme celle qui fait face aux perspectives de mobilité sociale les plus dégradées. Seront ainsi mis en évidence les déterminants objectifs de la mobilité descendante (chapitre 3) ainsi que les déterminants du sentiment de déclassement (chapitre 4), ce qui amène à introduire une distinction importante entre deux types de cadre parmi la génération des pères (chapitre 5).

Enfin, la troisième partie est consacrée à l'analyse de l'expérience individuelle et des conséquences politiques de la mobilité sociale descendante. Après avoir présenté les limites des cadres théoriques mobilisés dans l'analyse des trajectoires ascendantes et proposé un cadre théorique alternatif (chapitre 6), l'analyse de l'expérience individuelle de la mobilité descendante conduit à distinguer deux types d'expériences différentes (chapitre 7). Enfin, le dernier chapitre se donne comme objectif de mettre en évidence les conséquences du déclassement social sur le comportement et les attitudes politiques des individus qui y font face (chapitre 8).

Première partie

Le déclassement social, un risque accru

Dans la première partie de cette recherche, il s'agit d'adopter une démarche diachronique destinée à mesurer les flux de mobilité sociale et leur évolution au fil des générations successives.

Le premier chapitre propose une revue de littérature et présente la manière dont est habituellement définie et mesurée la mobilité sociale. Cette présentation est nécessaire car les choix effectués et la méthode utilisée dans ce travail trouvent leur origine dans les débats qui agitent la sociologie de la stratification et de la mobilité sociale depuis le travail d'élaboration théorique des pères fondateurs de la discipline.

Dans le second chapitre, l'exploitation d'une compilation des enquêtes Emploi de l'Insee permettra de mettre en évidence la dégradation progressive des perspectives de mobilité sociale des générations nées après les années 1940, et plus particulièrement, la fréquence accrue des trajectoires intergénérationnelles descendantes pour les générations nées au tournant des années 1960. Le déclassement social, loin de demeurer une exception, constitue alors une réalité à laquelle doit faire face une part croissante de trentenaires et de quadragénaires.

Chapitre 1

Définir et mesurer la mobilité sociale

Le but de ce premier chapitre est de justifier les choix effectués dans ce travail pour mesurer le mieux possible l'évolution au fil des générations des flux de mobilité sociale. Pour cela, un rapide détour par la genèse du concept de mobilité sociale, indissociable de celui de stratification sociale, paraît inévitable, tant les débats qui agitent les sciences sociales contemporaines trouvent leur racine dans les théorisations – parfois complémentaires, parfois contradictoires – des pères fondateurs de la sociologie.

Il s'agira dans un premier temps de montrer que la mobilité sociale est un concept qui apparaît dès la naissance de la sociologie, au moment où émerge la société industrielle moderne. Dans la seconde partie, nous présenterons les termes du débat entre approches classiste et stratificationniste de la structure sociale, et dans le contexte de l'après Trente glorieuses, nous proposerons un usage prudent et raisonné du concept de classe sociale en nuançant sensiblement les thèses véhiculées autour de la notion de moyennisation de la société. Enfin, dans la troisième partie seront abordées des questions plus techniques liées à la mesure empirique des flux de mobilité intergénérationnelle : nous proposerons d'introduire une mesure par âges et par

cohortes de la mobilité sociale et de concilier mesures continue et catégorielle, traditionnellement opposées.

1.1. La mobilité sociale, un concept qui émerge avec la société industrielle

Si les travaux sur la mobilité sociale occupent une place centrale en sociologie, c'est notamment parce que l'étude des mouvements entre les différents groupes sociaux nous fait pénétrer au cœur même de l'organisation des sociétés.

Le concept de mobilité sociale est en effet indissociable de celui de stratification sociale. Puisque les ressources et les positions sont inégalement distribuées dans la société, la sociologie de la stratification sociale distingue différents groupes qui se définissent autant par les relations qu'ils entretiennent entre eux que par les caractéristiques et les propriétés des individus qui les composent. Si les critères qui président à la définition et à la délimitation entre les différentes strates sociales diffèrent selon les sociétés et les époques, le principe de la stratification demeure.

Pourtant, les interrogations sur la circulation entre ces groupes et la naissance de la mobilité sociale comme champ de recherche sont des mouvements contemporains de l'avènement, au cours du dix-neuvième siècle, des sociétés industrielles occidentales. De nombreuses formes antérieures d'organisation de la société ne laissent en effet guère de place aux interrogations sur la mobilité sociale : dans ces types d'organisation, c'est la possibilité même de l'existence de tels mouvements entre les groupes qui est en cause. Examinons en ici brièvement trois. L'esclavage, tout d'abord, est une forme d'organisation sociale dont le principe est simple : on naît maître ou esclave, et on le demeure. Le second est celui de l'organisation de la société en castes introduite en Inde au cours du seizième siècle et qui distingue quatre *varna* (les prêtres, les gouvernants et les

guerriers, les agents économiques et les « intouchables » au service des trois premiers groupes). Le troisième système correspond à l'organisation de la société française sous l'Ancien Régime en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Très différents dans leur principe d'organisation, ces trois systèmes ont en commun de rendre impossible et inconcevable tout passage d'un groupe à l'autre. Certains esclaves furent certes affranchis par leur maître ou parvinrent à acheter leur liberté mais la condition d'esclave était pour le reste inexpugnable. Les contacts entre les castes étaient étroitement régulés et l'appartenance à l'une ou à l'autre était héréditaire. De même, si le clergé recrutait exclusivement ses membres dans les deux autres ordres et si le tiers-état était un vaste ensemble s'étendant des paysans aux bourgeois roturiers, les mouvements entre les différents ordres étaient théoriquement inenvisageables[8].

Ce n'est qu'avec l'avènement des révolutions politiques (Révolution française, révolution de 1848) et économiques (révolutions agricole et industrielle, urbanisation) qu'un nouveau type d'organisation de la société apparaît et rend possible la circulation des individus entre les différentes « couches » de la société. C'est à partir de la suppression des inégalités de droit ou de naissance que la sociologie va se pencher sur l'étude des inégalités de fait : « les révolutions battent en brèche la représentation du monde comme ordre naturel (ou divin), elles mettent en évidence la dynamique sociale, le caractère historique des organisations sociétales » (Bosc, 2001, p.7.). Dès lors que les frontières entre les classes ne sont plus définies dans le droit et deviennent en pratique plus poreuses, la stratification et la mobilité sociales deviennent une préoccupation majeure des sociologues qui se penchent sur la dynamique des sociétés.

1.1.1 Chez Marx, la mobilité sociale est transitoire dans la société capitaliste

Chez Marx, l'avènement de la société industrielle et du capitalisme se traduit par l'apparition de deux classes sociales qui s'opposent de manière irréductible. La notion de « mode de production »

[8] Ainsi un processus de stratification interne au tiers-état se superpose à la division principale de la société en ordres, autorisant la circulation d'un nombre restreint d'individus entre les différents groupes composant le tiers-état.

est au cœur de l'analyse marxiste, entendue comme la combinaison des « forces productives » (matérielles et humaines) et des « rapports sociaux de production ». La forme de ces derniers est caractérisée par les modalités de la division du travail, de la répartition des biens et des revenus ainsi que par les rapports entre les classes. Marx distingue ainsi différents modes de production qui se succèdent dans l'histoire et qui s'accompagnent d'une forme d'organisation des rapports sociaux de production. Au mode de production antique correspond l'esclavage, tandis que le servage caractérise le mode de production féodal. Quant au mode de production capitaliste – ou bourgeois – il est caractérisé par l'avènement du salariat. Le mode de production d'une société est fondamental car « il forme la structure économique de la société, la fondation réelle sur laquelle s'élève un édifice juridique et politique, à quoi répondent des formes déterminées de la conscience sociale ». La vision de Marx est évolutionniste car selon lui, toute l'histoire de l'humanité est une succession de modes de production. Puisque les forces productives sont dynamiques alors que les rapports sociaux de production sont stables, il arrive toujours un moment où les seconds constituent une entrave au développement des premières. Ainsi, les rapports féodaux freinent le développement technique et économique et laissent place au capitalisme.

Du point de vue des rapports sociaux, l'apparition du capitalisme se traduit par l'avènement de deux classes sociales que tout oppose : le prolétariat ou la classe ouvrière d'une part, la bourgeoisie ou les capitalistes d'autre part. Si dans d'autres de ses écrits, Marx se livre à une analyse plus fine et recense davantage de classes ou fragments de classes (petite bourgeoisie, classe paysanne, aristocratie financière, etc.), c'est bien la lutte entre ces deux classes qui structure les rapports sociaux (Marx et Engels, 1848) puisque « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de lutte des classes [Edition 1967, p.27]. Plus précisément, au fur et à mesure que se développe le capitalisme, la tendance sera à la cristallisation des rapports sociaux entre ces deux classes car les classes intermédiaires n'ont ni initiative ni dynamisme historique.

Alors que la bourgeoisie est propriétaire des moyens de production, les ouvriers ne disposent que de leur force de travail et sont « contraints de se vendre au jour le jour » [Edition 1967, p.21]. Exploitation du prolétariat par la bourgeoisie et aliénation des ouvriers sont les concepts centraux de l'analyse marxiste des rapports sociaux de production.

Cette présentation très sommaire nous permet de mieux comprendre la manière dont peut-être envisagée la mobilité sociale chez Marx. Marx ne l'évoque pas en tant que telle, mais on peut lire en filigrane qu'elle n'est pas un phénomène constitué dans la société capitaliste. Les deux classes sont lancées dans un processus de lutte irréductible et les possibilités pour un individu de passer d'une classe à l'autre sont théoriquement nulles. Si mobilité sociale il y a, elle est transitoire, correspondant à un stade du développement du capitalisme, lorsque se cristallisent les rapports sociaux. Cette mobilité sociale est essentiellement descendante et concerne les groupes intermédiaires qui viennent gonfler les rangs du prolétariat puisque « petits industriels, marchands et rentiers, artisans et paysans – tout l'échelon inférieur des classes moyennes de jadis – tombent dans le prolétariat ; d'une part, parce que leurs faibles capitaux ne leur permettant pas d'employer les procédés de la grande industrie, ils succombent dans leur concurrence avec les grands capitalistes ; d'autre part, parce que leur habileté technique est dépréciée par les méthodes nouvelles de production. De sorte que le prolétariat se recrute dans toutes les classes de la population » [Edition 1967, p.21]. Cette mobilité transitoire et descendante concerne des groupes sociaux entiers plus que des individus. Quant aux rares cas de mobilité ascendante, ils confortent la situation de la classe bourgeoise et contribuent à sa pérennité car « plus la classe dominante est capable d'intégrer les hommes éminents des classes dominées, plus durable et dangereuse sera sa domination ».

L'analyse marxiste des classes sociales ne laisse donc que très peu de place à la notion de mobilité sociale, qu'elle soit intergénérationnelle ou intragénérationnelle.

1.2.1. Chez Weber, la mobilité sociale comme condition d'existence des classes sociales

La mise en évidence du caractère multidimensionnel de la stratification sociale constitue le premier apport de Max Weber à la sociologie de la stratification et de la mobilité sociale. Pour Max Weber en effet, les « classes » ne sont qu'une des trois dimensions de la stratification sociale qui correspond à l'ordre économique. La notion de classe chez Weber n'a donc pas la même signification que chez Marx[9]. Pour Max Weber (1922), il faut entendre par « classe » « tout groupe d'individus qui se trouvent dans la même situation de classe », étant entendu qu'une « situation de classe » correspond à « la chance typique qui, dans un régime économique donné, résulte du degré auquel et des modalités d'utilisation selon lesquelles un individu peut disposer (ou ne pas disposer) de biens et de services afin de se procurer des rentes ou des revenus » [Edition 1995, p.391].

La stratification sociale étant par nature multidimensionnelle, il faut ajouter à ce premier ordre économique, un ordre social et un ordre politique. L'ordre politique aboutit aux « partis » qui luttent pour le contrôle de l'Etat et du pouvoir central de sorte que dans cet ordre, les individus se situent en fonction de leur rapport à ces « partis » et au pouvoir central. Quant à l'ordre social, il se traduit par la constitution de différents groupes statutaires. Cette analyse des groupes de statut constitue peut-être l'un des apports les plus importants de Weber à la sociologie. L'intégration sociale des individus ne passe pas que par les rapports qu'ils entretiennent sur le marché économique ou dans le processus de production. Si les revenus sont inégalement distribués, il en va de même pour le prestige social qui constitue le critère de classement des individus dans l'ordre social. Comment définir ce prestige ? Il s'agit selon Weber d'un « privilège positif ou négatif de *considération* sociale, revendiqué de façon efficace » fondé notamment « sur le mode de vie », le « type d'instruction formelle » ainsi que sur « le prestige de la naissance ou le prestige de la profession » [Edition 1995, p.395-396].

[9] Pour éviter toute confusion, il conviendrait plutôt, pour rendre compte de l'analyse de Weber, de parler de « classe économique »

Il s'ensuit que la position des individus dans l'ordre économique ne suffit pas à définir leur place dans la stratification sociale puisque au-delà de la sphère de la répartition des biens et des revenus, il existe une « sphère de répartition de l'honneur » avec ses propres principes de distinction. Ces derniers sont certes pour partie subjectifs (la considération sociale) mais reposent sur des éléments objectifs (la naissance, la profession).

Corrélat logique, puisque les principes à la base de ces trois hiérarchies sont indépendants et autonomes, les individus peuvent occuper des positions relatives différentes dans chacune de ces hiérarchies. C'est tout le problème de la congruence de statut : trois décennies plus tard, Lenski (1954) montrera que les positions sur les différentes dimensions de la stratification sociale au sens de Weber sont la plupart du temps étroitement corrélées entre elles.

Le second apport de la sociologie de Max Weber concerne plus précisément la notion de mobilité sociale. Si les classes économiques sont nombreuses, Weber distingue quatre classes sociales principales obtenues par agrégation des différentes classes économiques. La première est « la classe ouvrière dans son ensemble, au fur et à mesure que le processus de travail s'automatise davantage ». La seconde est composée de la « petite bourgeoisie » tandis que « les intellectuels et les spécialistes sans biens » (fonctionnaires, techniciens, etc.) constituent une troisième classe sociale. Enfin, la quatrième classe est celle « des possédants et de ceux qui sont privilégiés par leur éducation » [Edition 1995, p.394]. Le niveau de revenu est évidemment un critère central dans la définition de ces quatre classes sociales, mais le niveau d'éducation est également une variable fondamentale chez Max Weber car constituant selon lui un déterminant important du statut. Mais surtout, la possibilité de mouvements intra ou intergénérationnels entre ces classes est un critère constitutif de cette hiérarchie des classes sociales, une condition de leur existence : « on appellera « classe sociale » l'ensemble de ces situations de classe à l'intérieur duquel un changement est aisément possible et se produit de manière typique, pour une personne donnée, dans la succession des générations » [Edition 1995, p.391].

La stratification sociale décrite par Weber ouvre ainsi de nouvelles perspectives à l'étude de la mobilité sociale. La notion de « classe sociale » diffère alors du sens que lui accorde Marx : à une vision de deux classes irréductiblement opposées dans une lutte qui aboutira au renversement de la société capitaliste, Weber – même s'il ne nie pas l'existence de la compétition et de processus de domination entre les classes – postule que la hiérarchie entre ces classes, non seulement ne reflète qu'une partie de la stratification, mais est également poreuse puisque le passage d'individus entre ces différentes classes est un critère même de la définition de ces classes.

L'analyse de Weber suggère ensuite que la mobilité sociale est un processus complexe car multidimensionnel : on peut imaginer qu'un individu change de classe économique sans modifier sa position dans la hiérarchie statutaire, ou inversement.

L'analyse wébérienne de la stratification sociale laisse une trace profonde dans la sociologie contemporaine et sera mobilisée dans tous les débats sur la mesure de la mobilité sociale.

Ainsi, Pitirim Sorokin (1927) est le premier à formaliser le concept de mobilité sociale et à en instituer le vocabulaire dans son *Social Mobility* [10]. Il définit un champ beaucoup plus large que celui auquel se cantonnent les sociologues de la mobilité sociale aujourd'hui. Pour Sorokin en effet, la mobilité sociale ne concerne pas seulement des individus, mais aussi des groupes et des « objets culturels » (Merllié, 1994, p.14). Sorokin définit alors le sens de la mobilité sociale, horizontale lorsqu'elle s'effectue entre des groupes situés à un même niveau de la stratification, verticale dans le cas contraire. Mais surtout, il mentionne les échelles le long desquelles peut s'effectuer la mobilité sociale. Comme Weber, il distingue plusieurs principes de stratification qu'il regroupe en trois grandes catégories : « les stratifications économique, politique et professionnelle », ajoutant que si « ces formes sont généralement en étroite corrélation », des décalages sont toutefois fréquents si bien qu'il est impossible « d'analyser globalement les trois

[10] Dominique Merllié souligne qu'avant Sorokin, les phénomènes désignés sous le vocable de « mobilité sociale » sont cependant présents dans l'analyse sous d'autres termes. Pareto évoque « la circulation des élites » dans son *Traité de sociologie générale*, tandis que le démographe Arsène Dumont s'inquiète de la « capillarité sociale » responsable selon lui de la baisse de la fécondité (Dumont, 1890): « dans leur effort pour s'élever dans l'échelle sociale, les individus sont conduits à se décharger du fardeau de la reproduction » (Merllié, 1994, p.24). Quant à Galton, il croit démontrer la nécessité de l'eugénisme : les « grands hommes » sont fils d'autres « grands hommes ». Ce génie héréditaire devrait conduire l'Etat à encourager la fécondité des élites et à contrôler étroitement les unions.

formes fondamentales de stratification sociale » (Sorokin, 1927, p. 7 et 12, cité *in* Merllié, 1994, p.52).

Une illustration empirique : Warner et Yankee City (1930-1935)

L'étude empirique réalisée par Warner et son équipe dans une ville moyenne du Massachussets reste comme l'une des plus importantes « études de communauté » qui fleurissent dans la sociologie américaine de la première moitié du vingtième siècle. L'un des objectifs de l'équipe qui enquête sur le terrain de 1930 à 1935 est de décrire la stratification sociale de la ville et d'en expliciter les principaux fondamentaux. Utilisant un double outil (un indice statutaire construit à partir notamment de la profession, du revenu et du quartier ainsi qu'une évaluation subjective de la stratification opérée par des habitants de la ville), Warner distingue trois grandes classes (supérieure, moyenne, inférieure) divisée chacune en deux fragments (supérieurs et inférieurs). Plus on monte dans la hiérarchie, plus les classes sont richement dotées en statut. L'aristocratie locale est ainsi composée de familles certes très riches économiquement mais dont l'implantation locale est très ancienne et jouissent ainsi dans une société d'émigration d'une forte considération sociale. Les classes moyennes sont composées d'individus à la moralité affichée nourrissant un fort désir de respectabilité, alors que les membres de la *lower-lower class* sont victimes de leur manque de moralité.

Dans la stratification sociale mise en évidence par l'équipe de Warner, le capital économique joue évidemment un rôle important : il permet de distinguer les trois grandes classes, et plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus il est élevé. Mais le prestige et le statut, au sens wébérien du terme, constituent également des éléments centraux de classement des individus, permettant notamment, au sein de chaque classe, de distinguer entre les fragments supérieurs et inférieurs.

Une illustration contemporaine : l'ordre statutaire dans la société britannique (Goldthorpe et Chan, 2004)

Grâce à une rigoureuse analyse empirique, Goldthorpe et Chan tentent de répondre à la question suivante : est-il possible, dans la société britannique contemporaine, de mettre en évidence l'existence d'une hiérarchie statutaire distincte théoriquement et empiriquement de la structure de classe ? Les auteurs définissent l'ordre statutaire comme un ensemble de relations hiérarchiques dans lesquelles s'exprime une supériorité (ou une infériorité, une égalité) sociale qui est acceptée, car attachée non pas à un individu en particulier, mais plutôt à la position sociale qu'il occupe ou à certains de ses attributs « ascriptifs » (*ascribed*) (appartenance ethnique, naissance, etc.). Cet ordre statutaire se distinguerait de la structure de classe fondée sur les « relations sociales de la vie économique » (*social relations of economic life*, Goldthorpe et Chan, 2004, p.383).

L'ordre statutaire défini par Max Weber est en effet remis en cause à partir des années 1960. Tout d'abord, peut-on encore parler, dans nos sociétés modernes, de prestige, de reconnaissance sociale ou encore de supériorité sociale acceptée par tous ? Des travaux menés par des historiens et des sociologues tendent à montrer, que dans les sociétés modernes et ouvertes, la supériorité sociale n'est plus acceptée comme telle. Les différences de statut mises en évidence par Warner et son équipe dans le cas d'une ville moyenne des Etats-Unis dans les années 1930 n'existeraient plus sous la même forme dans les sociétés de masse, ouvertes et mobiles (Goldthorpe, 1978).

Les auteurs notent que si en France la sociologie de Pierre Bourdieu tente de redonner un contenu théorique et empirique à la notion d'ordre statutaire (grâce aux concepts d'habitus, de style de vie, etc.), la sociologie américaine préfère à partir des années 1960, dans la lignée des travaux de Duncan, la mesure unidimensionnelle de la stratification sociale considérée alors comme un continuum (Duncan, 1961).

Pour tenter de mettre en évidence l'existence d'une telle hiérarchie statutaire, les auteurs analysent la structure des liens d'amitié. Avec qui noue t-on des relations amicales ? Dans la lignée des

travaux réalisés aux Etats-Unis par Laumann (1966,1973), Goldthorpe et Chan ne retiennent que les relations de sociabilité « pure » ou élective (*close friendship*). Leurs données proviennent du *British Household Panel Study* 2000 (BHPS) et la méthode utilisée est celle du *multidimensional scaling*. Cette méthode consiste à construire une table de dissimilarité des différentes catégories sociales ou profession (à partir de l'observation de l'homogamie, de la mobilité intergénérationnelle, ou comme ici des relations de sociabilité). Moins les individus issus de deux catégories sociales auront tendance à interagir dans le cadre de relation de sociabilité, plus ces deux catégories sociales seront éloignées dans l'espace social dessiné par les distances relatives entre les groupes. Il s'agit ensuite d'analyser les axes selon lesquels s'organise l'espace social ainsi dessiné[11].

Goldthorpe et Chan montrent que le premier axe rend de toute évidence compte d'une hiérarchie statutaire, allant des professions manuelles (*skilled or unskilled workers*) aux professions caractéristiques du haut de la hiérarchie sociale (*managers, higher professionals*). Les auteurs démontrent que le classement des professions sur ce continuum relève bien d'une différence de statut, neutre par rapport au genre (*gender neutral*), car à la différence des travaux pionniers de Laumann, les femmes sont introduites dans l'analyse *via* leur propre profession et non plus celle de leur mari.

1.2. Comment représenter la structure sociale ?

Puisqu'elle consiste à mesurer des flux de trajectoires entre les différents groupes sociaux, l'analyse empirique de la mobilité sociale est indissociable de la notion de stratification sociale. En effet, les outils utilisés et la nature même des résultats diffèrent selon le mode de représentation de la société adopté.

[11] Nous reviendrons plus en détails sur cette méthode plus loin dans ce chapitre.

Les débats contemporains sur la stratification sociale sont dominés par l'opposition entre deux approches qui correspondent à deux manières différentes de représenter la société. La première approche consiste à postuler l'existence d'un certain nombre de classes sociales dotées d'une réalité tangible et différant les unes des autres dans leur essence même, ainsi que dans les caractéristiques économiques, culturelles et sociales des individus qui les composent. Cette approche discontinue de la structure sociale est qualifiée d'approche *classiste*. Au contraire, la seconde approche postule la continuité de la structure sociale : elle est *stratificationniste* dans la mesure où elle considère que la structure sociale peut être comparée à un ensemble d'échelons qui peuvent tous être ordonnés sans qu'il y ait de différence de nature entre eux : alors que des différences de nature existent entre les classes sociales, il n'existe que des différences de degré entre les différentes strates ou les différents groupes professionnels.

En arrière plan de ces débats parfois vifs figure évidemment la question de l'éventuelle moyennisation des sociétés capitalistes modernes. Ceux qui considèrent que les classes sociales ont disparu et que nos sociétés sont parcourues par un vaste courant de moyennisation vont avoir tendance à privilégier l'approche stratificationniste, alors que ceux qui contestent cette analyse et défendent la persistance de différences relevant d'une structure de classe vont préférer l'approche discontinue de la structure sociale.

La première enquête empirique : la nomenclature des classes sociales élaborée par David Glass

Le sociologue britannique David Glass est le premier à mener une véritable enquête empirique, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Conduite en 1949, cette enquête bénéficie du

développement des techniques de sondage et servira de référence pour les enquêtes menées dans d'autres pays européens dans les années 1950[12].

Dès cette première enquête, l'équipe de recherche insiste sur l'importance centrale que revêt le choix du mode de classement des individus, à tel point que David Glass consacre le premier chapitre (*The social grading of occupations*) de son livre à la présentation et à l'explicitation de la nomenclature retenue (Glass, 1954).

David Glass commence par justifier son choix d'une approche par classe, car si la société est divisée en différentes strates, ces dernières « peuvent se chevaucher, leurs définitions étant incertaines ». Mais, poursuit-il, « pour discerner et mesurer l'importance du mouvement dans la hiérarchie, il est essentiel de placer des frontières, arbitraires mais réalistes, dont la nature varie selon les critères de statut social utilisés »[13]. S'il concède que le tracé des frontières entre les différentes catégories sociales est parfois compliqué, David Glass prend soin, pour chacune des catégories qu'il distingue, d'expliciter les critères retenus et de fournir des exemples. La « classification du statut social » qu'il propose à partir de la profession des individus comprend sept catégories. La distinction la plus importante est opérée entre les individus qui exercent des professions qui impliquent une « responsabilité » ou une « autorité » exercée sur d'autres travailleurs et ceux qui sont cantonnés à des tâches d'exécution : plus la responsabilité est grande, plus la profession est classée vers le haut de la hiérarchie sociale. Le second principe de distinction retenu est celui du niveau d'éducation et de qualification requis pour exercer chacune de ces professions.

[12] Le développement de la recherche empirique sur la mobilité sociale est tel qu'est crée un « committee on social stratification and mobility » que présidera David Glass dans le cadre de l'Association internationale de sociologie (ISA), « dont les deuxième et troisième congrès sont largement consacrés à la mobilité sociale » (Merllié, 1994).

[13] Nous reprenons ici la présentation et la traduction effectuée par Dominique Merllié (1994).

TAB.1.1. Nomenclature proposée par David Glass (1954)

	Catégorie	Caractéristiques	Exemples
Exercice de responsabilités, présence d'autorité	*Professional and High Administrative*	Responsabilités importantes, niveau d'éducation très élevé	
	Managerial and Executive	Responsabilités assez importantes, bon niveau d'éducation	Directeurs d'école Responsables du personnel
	Inspectional, Supervisory and other Non-Manual, Higher Grade	Moins de responsabilité, mais exercice d'une aurorité sur des tiers	Instituteurs Inspecteurs de police
	Inspectional, Supervisory and other Non-Manual, Lower Grade	Moins d'autorité que les précédents, mais exercie d'une certaine responsabilité	Costing clerks
Emplois d'exécution	*Skilled Manual and routine grades of Non-Manual*	Tâches d'exécution nécessitant une qualification	
	Semi-skilled Manual	Tâches d'exécution nécessitant une qualification moyenne	
	Unskilled Manual	Tâches d'exécution ne nécessitant pas de qualification particulière	

David Glass reconnaît que la distinction selon le niveau de qualification parmi les travailleurs manuels n'est pas toujours aisée à mettre en œuvre. Tout au plus précise-t-il que le travail qualifié nécessite une formation spécifique dans le cadre d'une industrie précise alors que le travail non qualifié ne réclame aucun apprentissage particulier et est de nature générale.

L'approche classiste, retenue lors de la première enquête empirique réalisée à la fin des années 1940, sera également mobilisée dans de nombreux travaux réalisés dans les années 1950 et au

début des années 1960, qu'ils traitent de la mesure des flux de mobilité intergénérationnelle (Lopreato, 1965 ; Janowitz, 1958), des conséquences de la mobilité sociale sur l'intégration familiale (Lemasters, 1954 ; Roth et Peck, 1951) ou de ses conséquences politiques (Bettelheim et Janowitz, 1964 ; Hodge et Treiman, 1966)[14].

Pourtant, dès le milieu des années 1960, les approches classistes sont supplantées par les approches continues de la stratification sociale. La forte croissance économique des années 1960 se traduit par un resserrement des inégalités entre les différents groupes sociaux, de sorte que l'approche stratificationniste qui postule des différences de degré entre les groupes sociaux paraît mieux rendre compte de la structure sociale que les analyses classistes qui postulent des différences de nature entre les classes sociales.

1.2.1. Les approches continues de la stratification sociale

Pour les tenants de l'approche continue de la stratification sociale, les différences entre les groupes de professions peuvent être résumées en une seule dimension. Ainsi, elles peuvent être utilisées dans les modèles statistiques au moyen d'un paramètre unique. Dans la pratique, il s'agit d'attribuer à chaque profession un score unique : plus ce score est élevé, plus la profession se situe vers le haut de la hiérarchie sociale. Deux types d'indices sont ainsi construits : les indices de prestige, et les indices socioéconomiques., similaires dans l'approche continue et unidimensionnelle de la stratification sociale qu'ils véhiculent, mais différents dans leur mode de construction (Ganzeboom *et al.*, 1992). Les indices de prestige reposent en effet sur des jugements subjectifs : on demande à un échantillon d'individus ou à des « experts » (très souvent,

[14] Ne sont mentionnées ici que quelques références, sans souci d'exhaustivité. Bien souvent, les trajectoires intergénérationnelles sont réduites aux trajectoires entre des professions manuelles et des professions non manuelles. Cette distinction, qui repose sur le clivage entre les cols blancs et les cols bleus, est très présente dans les travaux anglo-saxons. L' idée sous-jacente est que seuls les passages entre le salariat d'exécution dans les usines et le salariat d'encadrement dans les emplois de bureau témoignent d'une réelle mobilité entre les générations. L'inconvénient principal de ces analyses est de passer sous silence l'intensité des trajectoires intergénérationnelles et d'occulter un grand nombre de trajectoires, certes moins spectaculaires, au sein des emplois d'exécution d'une part, parmi les emplois d'encadrement d'autre part.

des étudiants) de classer les différentes professions sur une échelle de hiérarchie sociale. De tels classements expriment ce que Goldthorpe et Hope ont appelé « la désirabilité sociale des professions » (Goldthorpe et Hope, 1972, 1974). Les échelles de statut socioéconomiques n'impliquent pas de tels jugements subjectifs mais sont construites « comme la somme pondérée du niveau d'éducation moyen et du revenu moyen caractéristiques de chaque profession, parfois corrigée de l'influence de l'âge » (Ganzeboom et *al.*, 1992, p.7[15]).

Les indices de prestige

La construction d'indices de prestige repose donc sur une évaluation subjective de la place des différentes professions dans la hiérarchie sociale. Si l'utilisation de telles échelles est étroitement liée aux débuts de la recherche empirique sur la mobilité sociale, on en retrouve également la trace dans des travaux américains de la première partie du vingtième siècle (Reissman, 1959). Des Etats-Unis, l'utilisation de ces échelles de prestige se diffuse rapidement à de nombreux pays, si bien que les premiers travaux se livrant à une comparaison internationale du prestige des professions voient le jour dans les années 1950 (Inkeles, Rossi, 1956). Au milieu des années 1960, 28 échelles construites dans 24 pays différents sont recensées (Hodge *et al.*, 1966)[16].

Les échelles de prestige ont un avantage indéniable dès lors qu'on les utilise pour l'analyse de la mobilité sociale : construites à partir des évaluations subjectives des individus, elles permettent de rendre compte des trajectoires qui sont signifiantes à leurs yeux. Toutefois, une des principales questions suscitées par l'évaluation subjective de la désirabilité sociale des professions concerne la fiabilité des échelles obtenues. Voulant tester la solidité de sa nomenclature des classes sociales, David Glass et son équipe soumettent à un échantillon d'individus chargés de les classer trente intitulés de professions : « le classement moyen ainsi produit est apparu à la fois stable (variant assez peu selon les caractéristiques des personnes interrogées) et très proche du classement fait *a*

[15] Traduction personnelle.
[16] Nous reprenons ici le travail de Dominique Merllié (1994, p.188).

priori, à trois exceptions près, comme pour les *farmers*, qui avaient été placés dans la catégorie supérieure et ont dû être reclassés dans la seconde pour se conformer à cette échelle de prestige ». Il est cependant difficile de s'assurer un échantillon d'évaluateurs représentatif de l'ensemble de la population. Ainsi, l'échantillon retenu par l'équipe de David Glass est largement masculin, les professions caractéristiques du haut de la structure sociale y sont surreprésentées : « la première catégorie représente ainsi 24% des hommes, contre 2,9% dans l'échantillon de l'enquête sur la mobilité » (Merllié, 1994, p.187).

Warner et son équipe s'étaient heurtés à la même difficulté : une des principales critiques adressée à leur nomenclature des classes sociales à Yankee City concerne l'identité des « informateurs » invités à donner leur perception de la hiérarchie sociale : d'abord très peu nombreux, ils sont en plus très majoritairement issus des classes moyennes et supérieures. Dès lors, dans quelle mesure la hiérarchie construite par Warner ne correspond-t-elle pas plus à la réalité perçue par les classes favorisées qu'à la réalité saisie par l'ensemble de la population ? L'une des difficultés des analyses en termes d'échelle de prestige tient donc à la composition sociologique de l'échantillon d'informateurs retenus. Chaque groupe social véhiculant sa propre vision de l'ordre social, il est fondamental de construire un échantillon le plus représentatif possible de la société.

L'autre limite des échelles de prestige tient à leur difficile exhaustivité. Puisqu'elles reposent sur des évaluations subjectives fournies par les individus, elle ne permet pas, dans les faits, d'obtenir un classement exhaustif de toutes les professions. Seules les professions aisément identifiables sont facilement classées et situées par les individus. Lorsque David Glass demande aux individus d'établir une hiérarchie entre une trentaine de libellés, il ne capture qu'une partie du champ des professions. A titre d'exemple, la nomenclature des professions utilisée dans le recensement américain de 1950 comporte 270 catégories. L'évaluation subjective de la désirabilité sociale des professions ne peut fournir un rang de classement pour chacune d'entre elles. Cette limite inhérente à la méthode de construction des indices de prestige conduit à une restriction du

champ d'analyse en contraignant le sociologue à l'utilisation d'une nomenclature nécessairement très agrégée.

C'est notamment pour cette raison que Duncan introduit un autre type d'indicateur continu dans son travail pionnier de 1961.

Les indicateurs socioéconomiques

Le *Socio-Economic Index* (SEI) introduit par Duncan (1961) est construit à partir de données existantes pour chacune des professions : le niveau d'éducation et le niveau de revenu. L'objectif de Duncan est d'obtenir une échelle qui permette de classer chacune des 270 catégories distinguées dans le recensement américain de 1950. Puisqu'il est possible, pour chacune des professions, de calculer les niveaux d'éducation et de revenus moyens, il est possible de les classer de manière exhaustive sur une même échelle de hiérarchie socio-économique. Le score obtenu pour chacune des professions est ainsi le produit des deux éléments fondamentaux qui permettent de déterminer la place des individus dans la stratification sociale (Ganzeboom *et al.*, 1991).

L'introduction des indices socio-économiques se traduit également par une évolution de la problématique générale de la recherche empirique sur la mobilité sociale. Dans leur ouvrage de 1967, Blau et Duncan proposent leur modèle d'acquisition du statut (*status attainment model*). Dès lors, une partie des analyses visera à rendre compte de l'influence respective du niveau d'éducation et de l'origine sociale dans l'acquisition du statut. Blau et Duncan soulignent notamment le poids de l'éducation dans l'explication de la mobilité ascendante mais aussi de la reproduction du statut de génération en génération (Blau et Duncan, 1967).

Le travail pionnier de Blau et Duncan connaîtra une longue et riche postérité. De tels indices sont construits dans de nombreux pays et permettent un véritable essor de la comparaison internationale, dès le début des années 1970 (Machonin, 1970 ; Jones, 1971). Au total, Treiman et

Ganzeboom (1990) recensent au début des années 1990 vingt-huit articles se livrant à des comparaisons internationales dont dix concernent au moins trois pays.

Ces deux auteurs permettent à la comparaison internationale de franchir un nouveau palier en proposant un « index socio-économique standard » (*Standard International Socio-Economic Index of Occupational Status* – ISEI) destiné à favoriser la comparaison entre les pays (Ganzeboom *et al.*, 1992). Ils effectuent un remarquable travail de recodage et d'harmonisation des données concernant les niveaux d'éducation et de revenu ainsi que les professions dans seize pays. Leur indice est ainsi construit à partir d'un échantillon de près de 74000 hommes exerçant une activité à temps plein.

Le but n'est pas ici de recenser l'ensemble des indices construits depuis les années 1960 dans les différents pays. Il est en revanche important de souligner à quel point ces différents indices donnent des résultats voisins. Faisant le bilan de cinquante-cinq années de recherche sur la stratification sociale menée dans le cadre du Comité de Recherche 28 de l'Association Internationale de Sociologie (ISA), Hout et DiPrete (2006, p.2) font de ce constat leur premier élément de conclusion. Selon eux, « les professions sont classées dans le même ordre dans la plupart des pays et dans le temps ». Dès les années 1970, analysant 85 échelles de prestige ou socio-économiques, Treiman (1977) avait souligné que ces indices ne variaient ni dans le temps ni selon les pays. La corrélation entre les scores obtenus sur les différentes échelles varie entre 0,68 et 0,97, la corrélation moyenne étant supérieure à 0,90.

1.2.2. Le renouveau des approches classistes

Les tenants de l'approche classiste de la stratification sociale considèrent que la société est composée d'un nombre fini de classes sociales dotées d'une réalité tangible. Il est possible de tracer des frontières entre les différentes classes de sorte que l'on postule la discontinuité de la structure sociale. Pour reprendre les mots de Goblot, il faut distinguer l'ordre économique que

l'on peut représenter comme un continuum et l'ordre social qui est nécessairement fragmenté : « il n'y pas de démarcation entre le riche et le pauvre, on est plus ou moins riche ou plus ou moins pauvre ». A l'inverse, « il n'y a pas de transition insensible entre les classes » (Goblot, 1925). Si la richesse se mesure (on peut être deux fois plus riche qu'un pauvre), ce n'est pas le cas de la hiérarchie entre les classes sociales. Si l'on poursuit l'argumentation de Goblot, deux individus classés dans une même classe sociale peuvent se distinguer par des différences non négligeables de revenus ou de patrimoines : au-delà de ces indicateurs objectifs, ce qui fait frontière entre les classes, ce sont des pratiques, des manières de se comporter, une éducation, un style de vie[17].

La principale tâche à laquelle les tenants de l'approche classiste sont alors confrontés est celle de la construction d'une nomenclature des différentes classes sociales auxquelles il s'agit ensuite de donner un contenu qui justifie le découpage opéré. Plus précisément, les très nombreux travaux rassemblés sous le label de *class analysis* s'attachent à définir les frontières entre les différentes classes. La *class analysis* est ainsi définie comme « la recherche empirique sur les conséquences et les corollaires de l'existence d'une structure de classe définie *ex ante* [18] » (Breen et Rottman, 1995, p.453). La construction de la nomenclature précède son opérationnalisation et la démarche empirique consiste ensuite à vérifier si la nomenclature retenue constitue un outil efficace pour rendre compte de la structure des inégalités. Pour Erik Olin Wright, l'étude des inégalités constitue bien le cœur de l'analyse classiste : « en partant d'une définition particulière, les sociologues peuvent évaluer le degré auquel une structure de classe peut rendre compte des inégalités en terme de « chances de vie » entre les individus[19] » (Wright, 2005, p.31). Un autre courant classiste procède de manière inverse : les tenants de l'approche nominaliste des classes

[17] La littérature est particulièrement abondante sur le sujet. Dans la littérature française, toute l'œuvre de Pierre Bourdieu consiste à décrire et conceptualiser la notion d'habitus dans le processus de distinction (Bourdieu, 1979). De très nombreux travaux sont menés qui décrivent les modes de vie de la haute bourgeoisie (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1989 ou de la classe ouvrière (Schwartz, 1990).
[18] Traduction personnelle.
[19] Traduction personnelle.

sociales préfèrent utiliser les matériaux empiriques pour élaborer leur nomenclature (Sorensen, 2000).

Il est intéressant de noter que le renouveau de l'approche par classe n'est pas l'œuvre initiale des sociologues de l'école néo-marxiste (Kurz et Müller, 1987), à l'exception de travaux théoriques et empiriques menés dans quelques pays d'Europe de l'Est (Zagorski, 1976 ; Wesolowski, 1979 ; Andorka et Zagorski, 1978). C'est seulement dans les années 1980 qu'un important travail de renouvellement et d'actualisation de l'approche marxiste de la structure de classe sera mené autour des analyses d'Erik Olin Wright. Auparavant, une autre réflexion est menée, davantage marquée du sceau de l'influence wébérienne, autour des travaux de John Goldthorpe.

Une nomenclature d'inspiration wébérienne : la nomenclature EGP

La nomenclature EGP, du nom de ses trois concepteurs Robert Erikson, John Goldthorpe et Lucienne Portocarero, est le fruit d'une longue élaboration théorique dont nous pouvons suivre la trace dans de multiples publications, depuis les années 1970 jusqu'aux années 1990. Proposée dans un article de 1977 pour une application aux données britanniques (Goldthorpe et Llewellyn, 1977), les principes de construction sont développés dans un article comparatif deux ans plus tard (Erikson *et al.*, 1979), repris dans le *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain* de Goldthorpe (1980), amendés une nouvelle fois douze années plus tard (Erikson et Goldthorpe, 1992).

A l'origine de cette élaboration figure la nécessité de pouvoir disposer d'un outil permettant de se livrer à des comparaisons internationales. Dans leur article de 1977, les auteurs émettent trois critiques principales à l'encontre des travaux comparatistes de l'époque. Tout d'abord, ils se cantonnent bien souvent à une version très simplifiée d'une nomenclature des classes sociales distinguant professions manuelles et non manuelles. Ensuite, ces travaux excluent de leur analyse le secteur agricole, alors même que son importance démographique varie très sensiblement selon

les pays. Enfin, ces travaux se donnent comme objectif de donner une mesure de la mobilité verticale, alors même que ce qualificatif n'est jamais clairement défini, tant il est difficile de défendre le caractère parfaitement hiérarchique de toute nomenclature. C'est pour répondre à ces critiques que la nomenclature qu'ils proposent est une nomenclature détaillée (la version la plus détaillée comprend onze catégories) qui permet notamment de rendre compte des trajectoires entre les secteurs industriel et agricole. Par ailleurs, les auteurs précisent qu'ils se livreront à une analyse de la mobilité entre les classes, « la question de savoir si cette mobilité peut être qualifiée de verticale étant pour [eux] seulement d'une importance seconde[20] (Erikson *et al.*, 1977, p.416).

Dans ce même article, les auteurs expliquent de la manière suivante le principe central de distinction à l'œuvre dans la nomenclature qu'ils proposent : « dans la construction de la nomenclature (*class schema*) que nous utilisons, le but est de rassembler des professions dont les titulaires (*incumbents*) sont typiquement impliqués dans des situations de marché (*market situations*) et des situations de travail (*work situation*) similaires, et nous nous intéressons à la mobilité qui entraîne des modifications dans ces deux situations plutôt qu'à la mobilité entre différents statuts socioéconomiques ou différents niveaux de prestige » (Erikson *et al.*, 1977, p.416). Toutefois, les auteurs reconnaissent un peu plus loin que les deux types de mobilité ne sont pas indépendants l'un de l'autre, évoquant la possibilité de tout de même donner le sens des mouvements : « lorsque nous parlons de mobilité ascendante ou descendante, ou de classes supérieures ou inférieures, l'échelle verticale que nous supposons doit être comprise comme celle de la « désirabilité générale » (*« general desirability »*) des professions qui composent chacune des classes ».

Pour juger de la situation de marché dans laquelle se trouvent les individus exerçant les différentes professions, les auteurs mobilisent le niveau de revenu et les sources du revenu, les conditions d'emploi (en un mot, le type de contrat de travail), le degré de sécurité économique ainsi que les perspectives de promotion (Breen, 2005). Pour analyser la situation de travail, ils se

[20] Traduction personnelle.

penchent sur la place de l'individu dans le système d'autorité et de contrôle au sein du processus de production.

Dans leur ouvrage de 1992, Erikson et Goldthorpe reviennent sur cette présentation en apportant la correction suivante. Plus que de situations individuelles sur le marché ou au travail, cette nomenclature se donne pour objectif de rendre compte des « relations sociales » (*social relationship*) existant entre les différentes positions. Les différentes classes existeraient alors davantage par les relations sociales qui se nouent entre elles que par les caractéristiques communes de leurs membres respectifs. Plus précisément, la nomenclature rend compte d'une triple distinction. Entre ceux qui possèdent les moyens de production et les autres d'abord. Parmi les seconds, elle distingue ensuite selon la nature de la relation avec l'employeur, entre ceux dont la tâche est régulée par un contrat de travail classique (salaire contre travail, contrôle « étroit » du travail par un supérieur) et ceux qui ont une relation de « service » avec leur employeur (relations plus diffuses, sur le long terme). Enfin, une distinction est opérée entre ceux dont le travail nécessite des compétences et des qualifications précises et ceux dont le travail ne nécessite que des compétences générales (Erikson et Goldthorpe, 1992 ; Breen, 2005).

La version complète de la nomenclature comporte 11 catégories, mais son originalité est de pouvoir se décliner sous des formes plus résumées, puisque des regroupements – toujours justifiés théoriquement – sont opérés entre les classes. Dans sa version la plus agrégée (trois classes), la nomenclature EGP se contente de distinguer les travailleurs manuels, les travailleurs non manuels et les travailleurs agricoles. Cette vision très simplifiée de la structure sociale est ensuite creusée en profondeur et les distinctions opérées au sein de chacune de ces trois grandes classes sont fondées sur les éléments objectifs mentionnés plus haut et permettant de décrire la situation de travail et la situation sur le marché des individus.

TAB.1.2. La nomenclature EGP des classes sociales

Version complète		**Sept classes**		**Cinq classes**		**Trois classes**
I	Higher-grade professionals, administrators, and officials ; managers in large industrial establishments; large proprietors	I+II	Service Class : professionals, administrators and managers; higher grade technicians; supervisors of non-manual workers	I+III	White-collar workers	Non-manual workers
II	Lower-grade professionals, administrators, and officials ; higher grade technicians; managers in small industrial establishments; supervisors of non-manual employees					
III*a*	Routine non-manual employees, higher grade (administration and commerce)	III	Routine non-manual workers : routine non-manual employees in administration and commerce; sales personnel; other rank-and-file service workers			
III*b*	Routine non-manual employees, lower grade (sales and services)					
IV*a*	Small proprietors, artisans, etc., with employees	IV*a*+*b*	Petty bourgeoisie : small proprietors and artisans, etc., with and without employees	IV*a*+*b*	Petty bourgeoisie	
IV*b*	Small proprietors, artisans, etc., without employees					
IV*c*	Farmers and smallholders; other self-employed workers in primary production	IV*c*	Farmers : farmers and smallholders and other self-employed workers in primary production	IV*c*+VII*b*	Farm workers	Farm workers
V	Lower grade technicians; supervisors of manual workers	V+VI	Skilled workers : lower-grade technicians; supervisors of manual workers; skilled manual workers	V+VI	Skilled workers	Manual workers
VI	Skilled manual workers					
VII*a*	Semi- and unskilled manual workers (not in agriculture, etc.)	VII*a*	Non-skilled workers : semi- and unskilled manual workers (not in agriculture, etc.)	VII*a*	Non-skilled workers	
VII*b*	Agricultural and other workers in primary production	VII*b*	Agricultural labourers : agricultural and other workers in primary production			

C'est parce que ses fondateurs mobilisent des critères objectifs comme le niveau de revenu, le niveau d'éducation ou encore les perspectives de carrière des titulaires des différentes professions que la nomenclature EGP est souvent présentée comme étant d'inspiration wébérienne. Pour Max Weber (1922) en effet, les individus appartenant à une même classe sociale partagent les mêmes « chances de vie » (Lebenchancen), et ce sont ces perspectives communes d'avenir qui contribuent notamment à l'unité des classes sociales qui peut déboucher sur une « action de classe ». Cette « action de classe » est notamment possible lorsqu'elle s'effectue « contre un adversaire direct d'intérêts » et lorsqu'un « grand nombre d'individus sont dans une situation de classe semblable » [Edition 1995, p.395]. Le partage d'intérêts présents et à venir communs constitue bien, chez Weber comme chez les fondateurs de la nomenclature EGP, un principe fondamental de classement des individus dans la hiérarchie sociale.

Une nomenclature d'inspiration néo-marxiste : les travaux d'Erik Olin Wright

La principale critique à laquelle est confrontée la vision marxiste de la structure sociale a trait aux débats autour de l'apparition d'une « nouvelle classe moyenne ». Alors que Marx faisait de la lutte des classes le moteur de l'histoire et prédisait la radicalisation progressive des groupes sociaux en deux classes opposées de manière irréductible puisque l'une est exploitée par l'autre, la deuxième moitié du vingtième siècle, caractérisée par une longue période de haute croissance popularisée en France sous le vocable de « Trente glorieuses » (Fourastié, 1979) voit émerger une vaste classe moyenne portée par la tertiarisation de l'économie et la diffusion massive du salariat moyen et supérieur. Au-delà des débats actuels sur la réalité de cette moyennisation de la société sur lesquels nous reviendrons plus loin, il reste que l'émergence de salariés moyens, d'employés de service ou de techniciens vient brouiller la lecture marxiste de la stratification sociale. Le concept marxiste de classe sociale est-il caduc ? Peut-il encore être mobilisé dans les débats contemporains, ou la réalité de l'histoire sociale a-t-elle définitivement montré son inanité ? Telles

sont les questions auxquelles cherchent à répondre les tenants de l'approche marxiste. Les travaux d'Erik Olin Wright constituent la tentative la plus aboutie de restaurer la portée du concept de classe sociale pour construire une typologie des classes sociales dans la société capitaliste moderne.

Selon lui, les tentatives précédentes de réponses à la question de l'émergence d'une nouvelle classe moyenne sont insuffisantes, qu'elles consistent à éviter le problème en évoquant une illusion idéologique, à défendre l'idée selon laquelle elle correspondrait au segment d'une autre classe (Poulantzas, 1971) ou qu'il s'agirait d'une nouvelle classe sociale (Gouldner, 1979)[21].

Wright commence par redéfinir le concept d'exploitation en l'élargissant au-delà du processus de production, s'inspirant en cela des travaux de Roemer (Wright, 1985, chapitre 3). Pour Roemer (1982), il y a exploitation quand les niveaux de ressources des différents acteurs sont dépendants les uns des autres, autrement dit, quand les riches deviennent riches parce que les pauvres sont pauvres. Wright résume la mise au point théorique de Roemer en postulant la présence d'un processus d'exploitation « lorsqu'il peut être établi que le bien être des riches dépend causalement de la privation des pauvres[22] » (Wright, 1985, p.65). Pour Roemer, le concept marxiste d'exploitation n'est qu'un cas particulier de ce concept général, valable quand une classe sociale s'arroge le surplus de travail d'une autre classe. Erik Olin Wright, en se basant sur ce renouveau théorique, va distinguer trois dimensions essentielles et interdépendantes des rapports de production dans lesquelles peuvent s'observer des rapports d'exploitation. La première dimension a trait au contrôle sur le capital monétaire (investissement), la seconde au contrôle sur le capital physique (moyens de production) et la troisième au contrôle sur le travail (processus de production). Dans le modèle idéal-typique du mécanisme d'exploitation capitaliste, les travailleurs sont exclus des ces trois rapports contrôlés exclusivement par les capitalistes (Tarrit, 2004). Mais au-delà de ce modèle idéal-typique, le contrôle de ces trois dimensions n'est pas toujours

[21] Nous reprenons ici la présentation très détaillée de Fabien Tarrit devant le Premier congrès de l'Association française de sociologie à Villetaneuse (2004).
[22] Traduction personnelle.

possible, d'où l'existence de positions de classe contradictoires entre la bourgeoisie et le prolétariat. Les cadres par exemple se situent quelque part entre les ouvriers et les capitalistes puisque s'ils contrôlent les travailleurs, ils ne contrôlent pas le processus d'accumulation. Les ingénieurs, par ailleurs, contrôlent uniquement certains aspects du processus de production. Enfin, les « patrons » des petites et moyennes entreprises contrôlent le processus de production et les moyens de production mais pas le processus d'accumulation. Toutes ces positions, et ces classes, ne doivent pas être considérées comme moyennes ou intermédiaires mais plutôt comme contradictoires. Les ingénieurs et les cadres seraient alors membres de deux classes, partageant des intérêts communs avec chacune d'entre elle. Le concept de positions de classe contradictoires est donc central dans l'analyse de Wright car il constitue la réponse théorique à l'émergence apparente de ces nouvelles classes moyennes.

Sur ces bases théoriques, il s'agit ensuite de construire une typologie des classes sociales[23]. Cette dernière est « divisée en deux segments : l'un pour les propriétaires des moyens de production et l'autre pour les non-propriétaires. Parmi les non-propriétaires, les positions se distinguent par les deux relations d'exploitation caractéristiques de la société capitaliste, les ressources organisationnelles et les ressources en terme de reconnaissance – qualification[24] (*credential*) » (Wright, 1985, p.87).

[23] Nous développons ici les principes objectifs figurant à la base de la construction de la nomenclature, et nous ne traiterons pas des implications en terme de « classe pour soi » ou de « conscience de classe », l'objet étant ici de montrer comment la nomenclature est construite.

[24] Traduction personnelle.

TAB.1.3. Wright Class Scheme

Propriétaires des moyens de production		**Non-propriétaires (salariés)**			
Possèdent assez de capital pour employer des salariés et cesser de travailler	1 Bourgeoisie	4 Expert managers	7 Semi Credentialled Managers	10 Uncredentialled Managers	**+**
Possèdent assez de capital pour employer des salariés mais ne peuvent pas arrêter de travailler	2 Petits employeurs	5 Expert supervisors	8 Semi Credentialled Supervisors	11 Uncredentialled Supervisors	**>0**
Possèdent assez de capital pour travailler pour eux-mêmes, mais pas pour employer des salariés	3 Petite bourgeoisie	6 Expert non-managers	9 Semi Credentialled Workers	12 Proletarians	**-**
		+	**>0**	**-**	

Ressources organisation-nelles

Ressources en termes de qualification (*credential assets*)

1.2.3. « Fin des classes » ou « retour des classes sociales » ?

Au-delà du débat pratique sur les avantages techniques respectifs des deux approches classiste et stratificationniste pour la mesure de la mobilité sociale sur lequel nous reviendrons plus loin, il convient auparavant de dire un mot des débats autour de la moyennisation de la société. Car c'est bien cette interrogation qui figure en filigrane de la tension entre ces deux approches. Si les tenants de l'approche stratificationniste préfèrent une vision continue de la structure sociale, c'est parce qu'ils considèrent que les éléments objectifs structurant les différences de classe se sont

affaiblis, de sorte que ne subsistent que des différences de degré entre les individus. A ce titre, ce n'est pas un hasard si ces analyses continues se développent au début des années 1960, période marquée par l'impact des Trente glorieuses dont la forte croissance permet une amélioration des conditions de vie des groupes sociaux situés vers le bas de la hiérarchie sociale. A l'inverse, le renouveau de l'approche classiste lancé dans les années 1980 se fonde notamment sur l'observation de l'apparition de nouvelles inégalités entre les groupes sociaux et plus généralement d'une pause dans le mouvement de réduction des inégalités.

Les Trente glorieuses et la « fin des classes sociales » : une élévation sensible du niveau de vie moyen

Après la seconde guerre mondiale, les pays industrialisés entrent dans une dynamique de forte croissance, dynamique durable et popularisée pour cette raison en France sous le vocable des « Trente glorieuses » et assimilée à une véritable « révolution invisible » (Fourastié, 1979). Pendant près de trente ans, les pays européens vont bénéficier d'un rythme de croissance annuel moyen de l'ordre de 5%, sans recul d'une année sur l'autre. Au total, trois décennies de croissance économique soutenue, régulière, d'une ampleur inégalée sur une période aussi longue qui font passer la France « de la vie végétative traditionnelle aux niveaux de vie et aux genres de vie contemporains » (Fourastié, 1979).

Mue par la croissance économique, cette « révolution invisible » bouleverse la structure sociale des sociétés industrielles. La tertiarisation de l'économie se traduit par la diffusion assez sensible du salariat moyen et supérieur et par une diminution de la proportion d'ouvriers dans la population active (FIG.1.1). Outre le déclin très rapide de la part du secteur primaire, la diminution sensible de la part des ouvriers apparaît comme un phénomène central, leur proportion passant de plus de 39% en 1962 à moins de 28% à l'aube de l'an 2000. Pendant la même période, la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures passe de 4,7% à 12,5% de la population active et celle des professions intermédiaires de 11% à 20%.

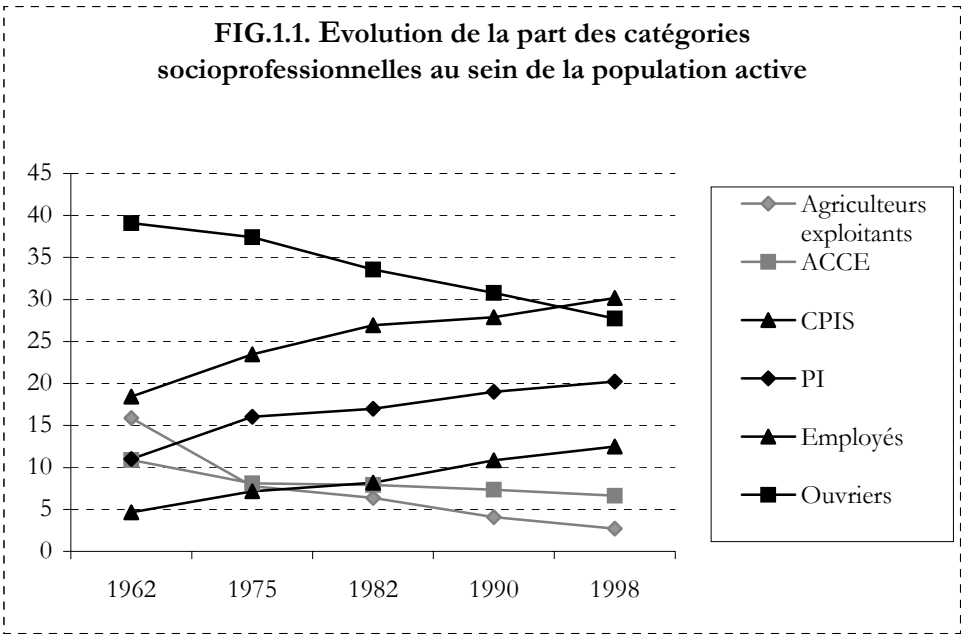

Source : Insee, recensements de la population 1962, 1975, 1982 et 1990 d'après *Données sociales* 1990 et enquête Emploi, 1998

En trois décennies, la part des salariés passe de 73,2% à 90,7% et la part des salariés non ouvriers de 34,1% à 62,9% de la population active. Cette « aspiration vers le haut » associée au déclin numérique des ouvriers conduit les sociologues à remettre en question la pertinence du concept de classe sociale. Le déclin de la classe ouvrière est l'un des éléments centraux de la théorie de la moyennisation de la société. L'essor des employés et des professions intermédiaires se traduirait par l'émergence d'une vaste classe moyenne qui viendrait brouiller le clivage entre la classe ouvrière et les classes supérieures. De telles évolutions ne sont pas propres à la France mais concernent l'ensemble des pays occidentaux et la sociologie française n'est pas seule à théoriser la fin des classes sociales. A cet égard, à la fin des années 1950, Robert Nisbet (1959) est le premier à prononcer leur acte de décès. Reprenant les trois ordres avancés par Max Weber, il argumente le déclin de leur pertinence. Dans l'ordre social, l'essor du tertiaire viendrait brouiller la hiérarchie entre les classes sociales. Dans l'ordre économique ensuite, l'élévation générale du niveau de vie, y compris de celui de la classe ouvrière vient briser la structure de classe. Enfin, dans l'ordre

politique, on assisterait à une diffusion du pouvoir parmi l'ensemble des catégories socioprofessionnelles en même temps qu'à une déstructuration des comportements politiques.

En France, faisant le bilan des Trente glorieuses, Henri Mendras (1994) propose de renoncer « à la vision marxiste et à la vision pyramidale » et propose une « vision cosmographique » de la structure sociale qui consiste à regarder « notre société comme un ciel où les étoiles s'organisent en constellations diverses, plus ou moins cristallisées ». De nombreux individus occupant en outre des positions non congruentes sur les différentes échelles de stratification (« de riches commerçants sans diplôme universitaire, ou des professeurs d'université ayant un salaire moyen »), la définition d'une hiérarchie claire serait devenue tâche très malaisée. Au total émergerait une vaste « constellation centrale » allant des employés aux cadres, caractérisée par une uniformisation des pratiques et des modes de vie communs (la description du rite du « barbecue » à laquelle se livre Mendras est restée célèbre) et à l'intérieur de laquelle la mobilité sociale n'est plus l'exception mais la règle : « la constellation centrale se caractérise par une mobilité sociale intense, très différente de ce qu'elle était autrefois entre les classes » si bien que « les individus en mobilité ne sont plus des exceptions, mais au contraire apparaissent comme « normaux », dans la vie sociale ». Et Mendras de conclure qu'un « vrai désordre s'est établi en moins d'une décennie » dans la mesure où « le corps social n'est plus parcouru par un courant hiérarchique mais fragmenté en un grand nombre de groupes différenciés ».

Bien avant cette analyse, d'autres sociologues avaient en France recensé les preuves de ce déclin des classes sociales. Edgar Morin relève les traits de cette entrée d'une partie grandissante de la population dans la condition urbaine salariale jusque dans un petit bourg du Finistère. Il y décrit des ouvriers « en cours d'ascension petite-bourgeoise » (Morin, 1967, p.97) et voit dans l'émergence d'une « confluence petite-bourgeoise » le trait principal de l'évolution de la structure sociale d'un bourg tout entier parcouru par un « embourgeoisement général des populations non agricoles ».

Ces analyses reposent sur des éléments objectifs. Entre la fin de la seconde guerre mondiale et le début des années 1970, le niveau de vie moyen augmente très significativement en France. Entre 1951 et 1976, le pouvoir d'achat du salaire net moyen des salariés du secteur privé et semi-public augmente de plus de 4% par an. Cette croissance des salaires est régulière du début des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970[25] et autorise une augmentation sensible du niveau de vie des classes populaires permettant aux employés et aux ouvriers d'accéder à la consommation de masse. Cette amélioration du niveau de vie des classes populaires est aussi le fait de la persistance d'une forte organisation de la classe ouvrière soutenue par des syndicats forts et qui permet une défense vigoureuse de ses intérêts et d'importantes conquêtes sociales.

Le « retour des classes sociales » ?

En 1973, le premier choc pétrolier vient briser la dynamique des trois décennies précédentes et précipite la France dans la crise économique. Outre l'apparition du chômage de masse, il faut souligner la rupture brutale dans le rythme d'évolution des salaires qui intervient au milieu des années 1970. Les chiffres de l'Insee permettent de montrer que les salaires n'augmentent plus que de 0,6% par an après 1976[26].

[25] Source *Insee résultats* n°735, « Série longue sur les salaires, édition 2000 », décembre 2000.
[26] Source *Insee résultats* n°735, « Série longue sur les salaires, édition 2000 », décembre 2000.

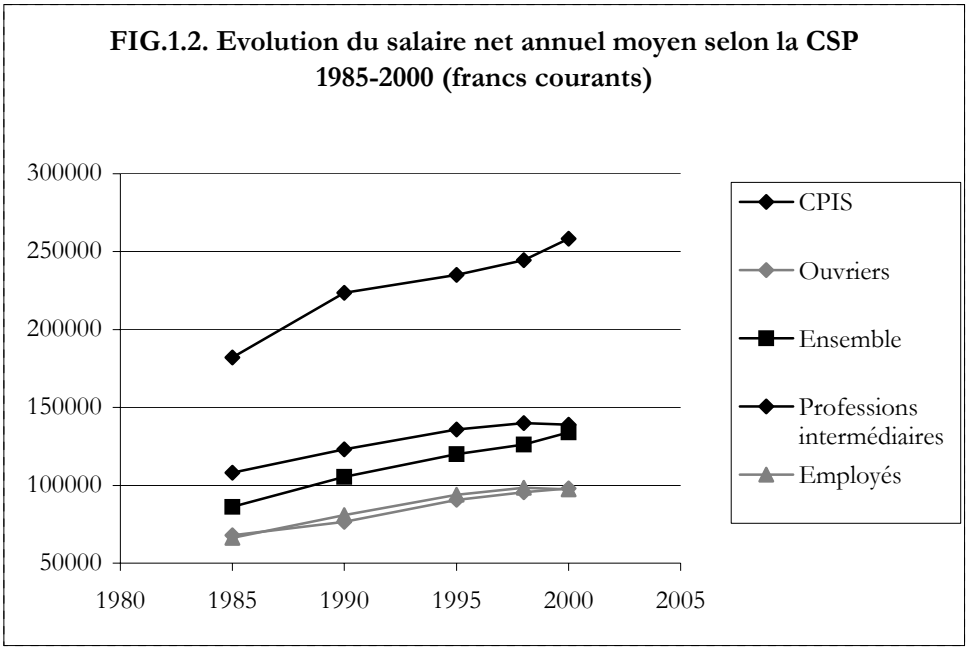

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public
Source : déclaration annuelles de données sociales, Insee, in Insee Résultats, *séries longues sur les salaires*, 2000

En ce qui concerne l'évolution comparée des salaires moyens des différentes catégories socioprofessionnelles, les années 1970-1990 se traduisent par une diminution puis par une stabilisation de l'écart entre les ouvriers et les cadres supérieurs[27] (FIG.1.2 et FIG.1.3).

Il est particulièrement intéressant de constater que du point de vue du salaire annuel moyen, la réduction de l'écart entre les catégories sociales, principal argument des tenants de la moyennisation de la société, s'effectue pendant la période de crise économique, une fois refermée la longue parenthèse des années de forte croissance. Cette réduction des écarts objectifs apparaît en réalité comme un produit tardif des Trente glorieuses.

[27] La comparaison entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt doit s'effectuer avec prudence à cause du changement de nomenclature des CSP en 1982. A compter cette date, les chefs d'entreprises sont classés à part dans les séries des salaires de l'Insee et l'on ne parle plus de cadres supérieurs mais de cadres et professions intellectuelles supérieures. Il n'est pas à exclure qu'une partie de la baisse très significative observée entre 1975 et 1985 soit imputable à ce changement de nomenclature.

FIG.1.3. Evolution du rapport entre le salaire des cadres et celui des ouvriers 1975-2000

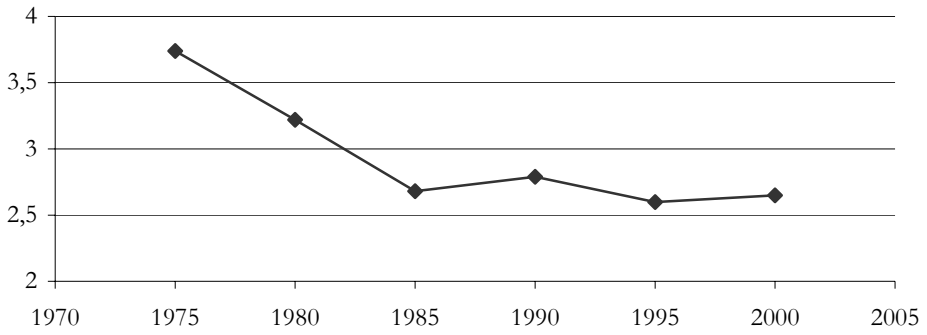

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public
Source : déclaration annuelles de données sociales, Insee in *Insee Résultats*, *séries longues sur les salaires*, 2000

Ce rapprochement objectif entre les niveaux de vie des cadres et des ouvriers signifie-t-il que les classes sociales, cette fois, s'effacent pour de bon ? Rien n'est moins certain.

Chauvel, défenseur du « retour des classes sociales » et auteur d'un article remarqué sur le sujet, ne nie pas la réduction de ces écarts objectifs et parle d'un « mouvement considérable de rapprochement des salaires entre qualifiés et routiniers » qui résulte notamment « d'un renouvellement fort de la population des cadres dans les années 1970 avec l'arrivée précoce et massives des jeunes générations diplômées du baby-boom » (Chauvel, 2001, p.327).

Une telle évolution est toutefois à nuancer. Au-delà du salaire nominal, Chauvel propose un autre indicateur de l'écart entre les différentes catégories sociales. Complétant la vision statique, une vision dynamique des inégalités consiste à calculer le temps nécessaire à un groupe social pour rejoindre le niveau de vie d'un autre groupe social. Chauvel précise que ce rattrapage n'est que partiel puisque dans le même temps, le niveau de vie des autres groupes sociaux évolue également, mais précise-t-il, « plus ce temps de rattrapage est réduit, plus les catégories modestes peuvent projeter leur avenir en observant les catégories situées au-dessus d'elles ». Les résultats montrent qu'en dépit d'un écart de un à quatre entre le salaire des cadres et celui des ouvriers en 1955, une élévation annuelle moyenne du pouvoir d'achat du salaire des seconds leur permettait

de rattraper le niveau de vie des cadres en 29 ans. A l'inverse, en 1995, un écart de 1 à 2,6 et une élévation annuelle de 0,6% du pouvoir d'achat ouvrier rendait impossible la perspective d'un tel rattrapage avant plus de 300 ans. La fin de la croissance a stoppé net ce mouvement de rattrapage, brisant les perspectives d'ascension des classes populaires puisque « la distance temporelle entre ouvriers et cadres est devenue un gouffre béant » (Chauvel, 2001, pp.327-329). De plus, puisque depuis vingt ans, l'écart entre les ouvriers et les cadres reste inchangé, « l'image que nous avons de l'ouvrier de l'abondance, intégré (ou proche de s'intégrer) aux classes moyennes est datée : à l'époque ou le revenu réel croissait de 3,5% par an, des écarts de 1 à 2 représentaient un écart franchissable, dynamiquement », alors qu'avec « des revenus qui ne croissent plus guère, le même écart représente une frontière étanche » (Chauvel, 2001, p.330).

Le résultat est paradoxal. Alors que pendant les Trente glorieuses les inégalités de salaire entre cadres et ouvriers augmentaient, la forte croissance du niveau de vie permettaient aux seconds d'espérer s'élever pour rejoindre la « constellation centrale », la fin de la croissance reconstituerait au contraire des frontières difficilement franchissables entre les classes sociales en dépit d'inégalités objectives de revenu moins fortes.

Autre argument pour le retour des classes sociales, ces données concernent les salariés à temps plein, alors même que le salariat est touché par un double phénomène : le développement du travail à temps partiel, souvent subi, et surtout la montée d'un chômage de masse, deux évolutions qui frappent particulièrement durement les catégories populaires[28]. En trente ans, entre les années 1970 et les années 1990, le nombre de chômeurs explose pour franchir le seuil des trois millions au plus fort de la crise. Chômeurs, exclus, travailleurs pauvres constitueraient une nouvelle catégorie qui tendrait à se décrocher du bas de la structure sociale et dont la situation est difficilement comparable à celle des autres groupes sociaux puisque ces individus n'apparaissent pas dans les chiffres concernant les salariés à temps plein. Dès lors que l'on ne s'intéresse plus uniquement aux salaires des salariés à temps plein mais au revenu par unité de

[28] En 1998, 2,9% des cadres sont concernés par le temps partiel ou l'intérim contre plus de 19% des ouvriers non qualifiés (Insee, Enquête Emploi, cité in Bihr, Pfefferkorn, 1999).

consommation, sans tenir compte de la nature du contrat de travail, les résultats diffèrent significativement (FIG.1.4).

FIG.1.4. Revenu par unité de consommation 1984-1994 (en francs 1994)

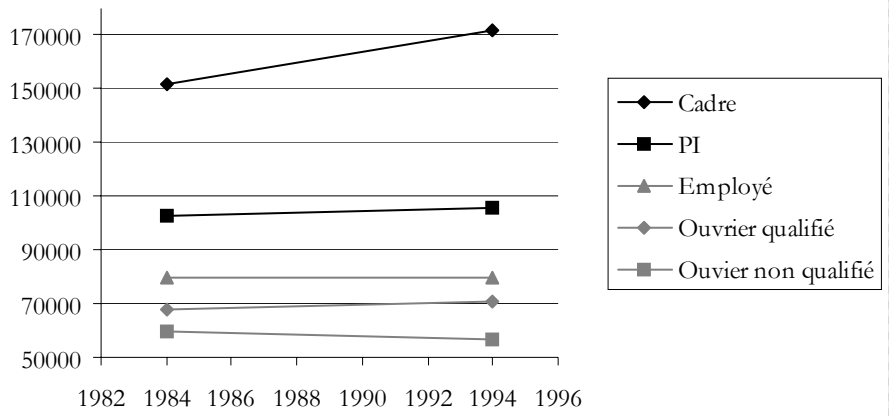

Source : Insee, enquête Budget des familles 1994 in OFCE, *l'économie française 1997*.

La décennie 1980 se traduit en effet par un retournement de la tendance à la réduction objective des inégalités de revenu : alors que sur la période 1984-1994, le revenu par unité de consommation des ménages dont la personne de référence est cadre augmente de 13,2%, celui des professions intermédiaires de 2,9%, celui des employés reste stable, celui des ouvriers augmente de 4,4% pour les qualifiés et diminue de 5% pour les non qualifiés. Au milieu des années 1990, le revenu des ménages cadres est à nouveau 3 fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés. Cette évolution semble se poursuivre dans la période récente : l'enquête revenus fiscaux 1996-1999 de l'Insee montre que sur la période 1996-1999, le revenu moyen des cadres augmente de 2% par an en moyenne contre 0,8% pour les ouvriers[29].

Par ailleurs, les travaux analysant l'évolution du groupe des employés montrent que cette catégorie est très hétérogène (Chenu, 1990) : une partie d'entre eux, employés de commerce ou dans les services directs aux particuliers, ne bénéficient pas de conditions de travail et d'existence

[29] Enquête revenus fiscaux 1996-1999 de l'Insee, les résultats figurent dans Insee Synthèses n°65, *Revenus et patrimoines des ménages*, décembre 2002, p.23.

différentes des ouvriers. En 2000, les employés dans leur ensemble ont même un salaire moyen légèrement inférieur à celui des ouvriers (97416 francs contre 98137 francs pour un emploi à temps plein). Par conséquent, si l'on intègre les employés (les « ouvriers des services ») dans les « classes populaires », le poids de ces dernières fait preuve d'une remarquable stabilité dans le temps, autour de 60% de la population active. Un tel argument est présenté comme une réponse à ceux qui arguent du déclin numérique de la classe ouvrière pour défendre la fin des classes sociales.

Enfin, au-delà de la sphère des revenus[30], de nombreux travaux mettent en évidence le maintien d'inégalités importantes dans de nombreux domaines. Ces travaux concernent d'abord les chances scolaires où de nombreuses analyses soulignent la persistance d'une inégalité fondamentale selon l'origine sociale. Malgré une démocratisation quantitative qui reste toutefois à démontrer dans le cas des taux d'accès aux grandes écoles (les études récentes mettent en évidence un nouveau resserrement de la base sociale de leur recrutement[31]), la démocratisation qualitative reste à construire. Cette « démocratisation ségrégative » (Merle, 2000 ; 2002) se traduit par des suivis de filières très différents : « les filières et les formations les plus prestigieuses restent un quasi-monopole des groupes les plus favorisés, alors que les moins favorisés ont, eux, le monopole des filières les plus courtes et les moins rentables ». En effet, « le fait qu'il n'y ait plus de sélection sociale en amont des études n'empêche pas qu'il y ait, à travers la sélection scolaire, une sélection sociale dans le cours même des études », de sorte que « pas plus en France qu'ailleurs l'école n'est parvenue à neutraliser les effets des inégalités culturelles et sociales sur les inégalités scolaires » (Dubet, 2004, p.19).

D'importantes inégalités demeurent également dans l'accès à la culture et aux loisirs amenant certains sociologues à nuancer le caractère prétendument obsolète du modèle de la distinction

[30] Il faudrait ajouter à cette analyse en termes de revenu une analyse de la possession de patrimoine (notamment financier), trop rarement pris en compte dans l'analyse des inégalités économiques entre les groupes sociaux.

[31] Dans les années 1950, 29% des étudiants des grandes écoles étaient d'origine populaire (paysans, ouvriers, employés), 21% à la fin des années 1960 et moins de 9% au début des années 1990 alors même que la part des jeunes d'origine populaire dans la population active est encore de près de 70% à cette date (Beaud, 2006). Ce renforcement des inégalités d'accès aux grandes écoles trouverait notamment sa source dans la volonté de ces grandes écoles de préserver leur spécificité (Albouy et Waneck, 2003).

(Coulangeon, 2004). De nombreuses pratiques restent l'apanage des classes supérieures (4% des ouvriers fréquentent les concerts de musique classique en 1997, proportion identique à celle de 1973, contre près de 30% des cadres) tandis que d'autres reculent parmi les classes populaires, comme le cinéma : en 1977, 78% des ouvriers affirmaient être allés au cinéma dans l'année précédent l'enquête, contre 44% en 1997 (Donnat, 1999).

Un concept de « classe sociale » qui demeure valide

A l'issue de ce rapide tour d'horizon du débat autour de la moyennisation de la société, le diagnostic est contrasté. La période des Trente glorieuses se traduit par une élévation très sensible du niveau de vie moyen des Français et entraînte une certaine moyennisation effective au sens où l'élévation du niveau de vie des classes populaires leur permet d'accéder à la consommation de masse.

Depuis le milieu des années 1970 et l'entrée des économies occidentales dans la crise après le premier choc pétrolier, les inégalités, après une période de diminution, semblent à nouveau se creuser en même temps qu'elles prennent des formes nouvelles dont les indicateurs traditionnels peinent à rendre compte.

Il n'est nullement question de prétendre ici à l'exhaustivité, mais le but était de montrer que le concept de classe sociale n'est pas caduc pour rendre compte de la structure sociale et de la distribution des inégalités dans la France des années 2000 [32], pour peu qu'on en précise le sens. Il ne s'agit pas de se situer par rapport à une définition marxiste originelle mais de prendre acte du fait qu'il subsiste en France des inégalités sociales et des différences de condition liées à des positions de classe dont le fondement se trouve dans le champ professionnel. La critique la plus féconde du concept de classe sociale concerne probablement l'identité des classes : les ouvriers et

[32] Dans un article récent, Beaud (2007) analyse la manière dont les classes sociales redeviennent progressivement une préoccupation des sociologues à partir des années 1990.

les employés ne constituent pas aujourd'hui une classe organisée et consciente d'elle-même, et l'organisation objective de la classe ouvrière pendant les Trente glorieuses n'est plus qu'un lointain souvenir. Pourtant, en dépit de cette perte d'identité politique et culturelle, le concept de classe sociale demeure un outil valide de mesure des inégalités même s'il faut opérer un « découplage » de ses différentes dimensions : les conditions de vie, le prestige, les orientations culturelles et politiques sont autant de dimensions qui probablement coïncident moins qu'avant.

1.3. Comment mesurer la mobilité sociale ?

Si l'élaboration d'une hiérarchie sociale – discontinue ou pas – est la première tâche à accomplir pour le sociologue de la mobilité sociale, la seconde tâche est tout aussi délicate : il s'agit de donner un sens aux mouvements des individus entre les différents niveaux de la stratification sociale. Dans l'optique de mesure de la mobilité verticale qui est la nôtre, il faut en particulier se donner une grille permettant de définir le sens des mouvements et de qualifier les trajectoires ascendantes, descendantes et stables. Il s'agit dans cette partie, à partir de quelques critiques formulées à l'encontre de la mesure classique de la mobilité intergénérationnelle, de présenter deux lignes directrices de la méthode que nous adopterons dans la suite de ce travail (chapitre 2). La première consiste à introduire la notion de cohorte dans notre mesure de la mobilité entre les générations au moyen du diagramme par âge et par cohortes. La seconde consiste à tenter de concilier mesure catégorielle et mesure continue de ces mouvements de mobilité.

1.3.1 Introduire une mesure par âges et par cohortes

Les limites de la mesure classique

La mesure classique de la mobilité intergénérationnelle consiste à comparer l'origine sociale d'un individu – très souvent définie par la profession exercée par son père – et sa position sociale, encore appelée destinée sociale, mesurée par sa propre profession. Elle revêt plusieurs limites et nous en soulignerons deux ici[33].

Tout d'abord, premier type de critiques, elle amène à comparer des situations dont la comparabilité même fait problème. Premier écueil, le sens de la trajectoire intergénérationnelle est défini en comparant deux points de repères, le premier pris à un moment donné de la carrière professionnelle du père, et le second à un moment donné de la carrière professionnelle de l'individu. Lorsque la mesure de la profession est effectuée au même moment du cycle de vie (au même âge par exemple), la comparaison terme à terme peut s'effectuer. Las, selon les pays et les enquêtes, les choix retenus peuvent sensiblement différer. Reprenant les éléments recensés par Jackson et Crockett (1964), Dominique Merllié (1994, p.173) montre à quel point le « moment de l'origine » était vague dans les premières enquêtes américaines réalisées à partir de la fin des années 1940, souvent laissé à l'appréciation même de la personne interrogée. Depuis, dans les enquêtes internationales, trois « moments » peuvent être relevés. On peut demander à l'enquêté quelle était la dernière profession exercée par son père (enquête britannique de 1949), ou à un moment précis (quand l'enquêté avait 14 ans dans l'enquête britannique de 1972, ou à sa naissance (enquête suédoise de 1954). Mais le plus souvent, on demande à l'individu de citer la profession qu'exerçait son père au moment où il terminait ses études. C'est notamment le cas en

[33] Des critiques plus importantes seraient à formuler, en ce qui concerne la mesure de la mobilité des femmes notamment (souvent occultées d'une mesure qui ne s'intéresse alors qu'au seuls « fils », en tout cas comparées à leur père et jamais à leur mère.

France où depuis 1964, l'Insee demande aux individus dans les enquêtes FQP quelle était la profession de leur père « à l'époque où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université »[34]. Même si le choix de ce « moment » constitue un progrès et peut se justifier sociologiquement (on peut penser que lorsque les enfants terminent leurs études initiales, la position sociale du père commence à être stable, sinon définitive), il laisse néanmoins une grande latitude potentielle dans l'âge des pères à ce moment précis de l'histoire familiale. Cette latitude est évidemment liée à l'âge auquel les pères ont eu leurs enfants et à la durée même des études qu'entreprennent ces derniers. Le tableau ci-dessous propose un exemple fictif.

Age du père à la naissance	Age de fin d'études de l'enfant	Age du père au « moment de l'origine »
37	22	59
20	19	39

Dans le premier cas, le père est âgé de trente-sept ans à la naissance de son enfant. Si ce dernier termine ses études initiales à 22 ans, le « moment de l'origine » est constitué par la situation professionnelle du père à 59 ans, soit à l'abord de la retraite. Prenons à l'inverse un père âgé de 20 ans à la naissance de son enfant, enfant qui termine ses études à l'âge de 19 ans : le père a donc 39 ans lors du « moment de l'origine », âge auquel la position professionnelle peut théoriquement sensiblement évoluer. Du côté de l'autre terme de la comparaison, le même problème apparaît puisque le « moment de la position » est constitué par la profession de l'individu interrogé au moment de l'enquête. Dans le cas des enquêtes françaises Formation Qualification Professionnelle de l'Insee, l'échantillon est constitué des actifs de tout âge. Même si la plupart des travaux qui cherchent à mesurer la mobilité sociale restreignent leurs analyses aux 40-59 ans, on voit que l'on peut comparer deux points de repères qui interviennent à des moments très différents du cycle de vie (par exemple, la position d'un fils ou d'une fille à 40 ans avec celle de son père à 60 ans).

[34] Pour une présentation détaillée, voir Merllié, 1994, p.164.

Par ailleurs, la réunion dans une même catégorie des individus âgés de 40 à 59 ans pose un autre problème, celui de l'écart de génération potentiel parmi les pères. Le tableau qui suit présente un nouvel exemple fictif, reposant sur une hypothèse « moyenne » selon laquelle l'âge du père à la naissance varie en entre 20 et 35 ans.

Date de naissance de l'individu	Age de l'individu en 2003	Age du père à la naissance	Année de naissance du père
1944	59	35	1909
1963	40	20	1943

Dans une telle hypothèse, les 40-59 ans en 2003 peuvent avoir un père né entre 1909 et 1943. Dans le premier cas, les pères auront connu la première guerre mondiale, la crise économique de la fin des années 1920, le Front Populaire et auront éventuellement participé à la seconde guerre mondiale. Dans le second cas, les pères sont nés à la fin de la deuxième guerre mondiale et sont les enfants du baby-boom. Les premiers arrivent sur le marché du travail à la fin des années 1920, les seconds pendant les Trente glorieuses. Entre ces deux dates, la structure sociale a profondément changé : des catégories sociales s'amenuisent (les agriculteurs), d'autres apparaissent (le salariat moyen et supérieur lié à la tertiarisation de l'économie) et l'ordonnancement même de ces différentes catégories au sein de la structure sociale se modifie. Les ouvriers et les cadres de 1935 ne sont pas les ouvriers et les cadres de 1970, et être professeur ou instituteur n'a pas la même « valeur » ni la même « désirabilité sociale » à ces deux dates. De même, être agriculteur quand 25% de la population active est composée d'agriculteurs ne revêt pas la même signification (subjectivement, dans le vécu des individus, mais aussi objectivement en termes de rang dans la structure sociale) que lorsque seuls 5% des actifs sont des agriculteurs. En d'autres termes, un tel mode opératoire ne prend pas en compte les bouleversements de la structure sociale.

En un mot, de ce point de vue la mesure classique de la mobilité sociale revêt deux inconvénients. Le premier est le risque potentiel de comparer la situation des individus interrogés avec celle de leur père à des moments très différents de leurs cycles de vie respectifs. Le second

est de comparer des situations qui ne sont pas comparables si l'on place dans le même ensemble des individus dont l'âge est trop différent.

Le second type de critiques opérées à l'encontre de la mesure classique de la mobilité sociale a trait à son caractère « statique » et transversal. En effet, les tables de mobilité sociale sont construites à un moment précis et unique du cycle de vie de la personne interrogée. Cet « effet de coupe dans le temps » (Merllié, 1994, p.67) fige la position des individus à un moment donné de leur carrière et occulte toute possibilité de mobilité professionnelle. C'est le sens des critiques formulées par ceux qui défendent une approche biographique de la mobilité intergénérationnelle. Bertaux (1974) montre par exemple au moyen d'une analyse secondaire des données de l'enquête FQP de 1964 que beaucoup de salariés agricoles devenus par la suite agriculteurs exploitants étaient en réalité des enfants d'agriculteurs exploitants, de sorte qu'en interrogeant les individus à un seul moment de leur carrière, le risque est de conclure trop rapidement à une mobilité descendante alors que le résultat final reproduit la situation du père. Par ailleurs, du côté du versant subjectif, les travaux insistent sur l'importance de cette mobilité intragénérationnelle dans la perception de la mobilité sociale par les individus (Duru-Bellat et Kieffer, 2006).

L'intérêt des diagrammes par âges et par cohortes

L'analyse de la mobilité sociale par âges et cohortes de naissance permet de prendre en compte un certain nombre de critiques développées plus haut. Les diagrammes par âges et par cohortes de naissance constituent de ce point de vue un outil privilégié. Cette technique de représentation a été notamment systématisée par Chauvel (1998a) dans son analyse des inégalités sociales entre les générations. Provenant des travaux des démographes, le diagramme par âges et par cohortes de naissance permet de comparer la situation de différentes générations – ou cohortes – à âge égal. Un tel mode de représentation graphique consiste donc « en la représentation, pour les différentes cohortes (en abscisse), de la valeur d'un indicateur quelconque – pourcentage de

propriétaires de leur logement, taux de suicide, pouvoir d'achat, ou proportion de cadres, peu importe – (en ordonnée) à différents âges de la vie, permettant ainsi de suivre le destin des différentes générations au même âge » (Chauvel, 1998a, p.56).

Le diagramme par âges et par cohortes permet deux types de lectures. La première, verticale, rend compte des effets de la mobilité en cours de carrière dans la mesure où elle rend possible le suivi d'une même génération à des âges différents. La seconde lecture, horizontale, permet de comparer la situation des générations successives au même âge.

Dès lors, dans notre optique, le diagramme par âge et par cohortes revêt trois intérêts principaux. Premier point, en constituant des groupes d'âge beaucoup plus restreints (par exemple des tranches quinquennales), il permet dans une certaine mesure de limiter les écarts de génération parmi les pères. Second avantage, il permet de suivre la biographie d'une génération puisque pour chacune d'entre elles, ce n'est plus un seul mais plusieurs points de repère dont nous disposons. Enfin, troisième intérêt, le diagramme par âges et par cohortes offre un moyen de représentation efficace des dynamiques qui secouent la succession des générations.

1.3.2. Concilier mesures continue et catégorielle de la mobilité intergénérationnelle

Nous avons exposé plus haut comment s'opposaient deux types de représentation de la structure sociale, la représentation catégorielle à partir d'une nomenclature des classes sociales et la représentation continue au moyen d'un indice de prestige ou d'un indice socio-économique. A ces deux modes de représentation de la hiérarchie sociale correspondent deux modes de mesure de la mobilité sociale.

La mesure catégorielle de la mobilité sociale s'effectue à partir de la construction d'une table de mobilité sociale, outil de base du sociologue (Hout 1983), qui croise l'origine sociale des individus avec leur position à la date de l'enquête. Plus précisément, la liste exhaustive de toutes les professions n'étant jamais utilisée, les tables de mobilité sociale approchent l'origine et la position

des individus au moyen d'une nomenclature plus ou moins détaillée des catégories socioprofessionnelles. Le sens de la trajectoire intergénérationnelle des individus est alors déterminé par la comparaison de leur catégorie socioprofessionnelle avec celle de leur père. Par conséquent, le présupposé de ces comparaisons est qu'il est possible d'ordonner chacune de ces catégories par rapport à toutes les autres. Les nomenclatures des catégories socioprofessionnelles, en réalité, n'ont aucune visée hiérarchique (Cousteaux, 2004). Dans le cas français de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles par exemple, classer chacune des catégories les unes par rapport aux autres – même dans la nomenclature à six postes – n'a rien d'évident. Le problème le plus vif est constitué par la place des indépendants. Où les classer ? Les artisans sont-ils à placer au-dessus des employés ? Au même niveau que les professions intermédiaires ? Si nombre d'analyses tendent à regrouper les « gros indépendants » (les chefs d'entreprise de dix salariés et plus) avec les cadres et professions intellectuelles supérieures, que faire des petits artisans et des petits commerçants ? Etre agriculteur est-il moins « socialement désirable » qu'être ouvrier ? Ces quelques exemples de questions montrent qu'ordonner exhaustivement toutes les catégories socioprofessionnelles relève rapidement du casse-tête. Le sens des trajectoires entre les pères indépendants et les enfants salariés (et inversement) est périlleux à déterminer. Par ailleurs, même si la hiérarchie parmi les salariés est plus aisée à établir (des ouvriers aux cadres, en passant par les employés puis les professions intermédiaires), des travaux montrent par exemple que la hiérarchie entre employés et ouvriers est poreuse et que la catégorie des employés est extrêmement hétérogène (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001). D'autres analyses montrent à quel point la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures recèle également de fortes disparités (Thélot, 1982 ; Thélot et de Singly, 1986).

Au total, la table ci-dessous construite à partir du niveau le plus agrégé de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (six postes) montre que la définition de nombreuses trajectoires intergénérationnelles demeure tâche malaisée.

TAB.1.4. Construction d'une matrice de mobilité sociale

Individu / Père	Agriculteurs	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employés	Ouvriers
Agriculteurs	Immobile					
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		Immobile				
Cadres et professions intellectuelles supérieures			Immobile	Descendant	Descendant	Descendant
Profession intermédiaire			Ascendant	Immobile	Descendant	Descendant
Employés			Ascendant	Ascendant	Immobile	Descendant
Ouvriers			Ascendant	Ascendant	Ascendant	Immobile

Au total en effet, sur trente-six mouvements possibles, seuls dix-huit pourraient être relativement facilement qualifiés. Pour la moitié d'entre eux, la question est beaucoup moins évidente et de longs développements ne suffiraient probablement pas à trancher ave certitude le débat.

Cette difficulté d'ordonnancement de toutes les catégories socioprofessionnelles est l'une des raisons pour lesquels certains préfèrent utiliser les indices de prestige ou les indices socioéconomiques qui postulent la continuité de la hiérarchie sociale. Il est vrai que la comparaison de deux scores est plus aisée que l'ordonnancement de deux catégories socioprofessionnelles, de sorte que la logique arithmétique viendrait à bout des tergiversations théoriques du sociologue. Cette méthode présente deux avantages. Tout d'abord, la question de la place des indépendants dans la hiérarchie sociale ne se pose plus (leur score vient se ranger naturellement par rapport au score des autres catégories). La mesure de la mobilité sociale serait-elle alors beaucoup plus évidente ? Il suffit *a priori* d'un simple calcul, celui de la différence entre

le score de l'individu et celui de son père, pour déterminer le sens de la trajectoire intergénérationnelle. Si le résultat est positif, la mobilité est ascendante, alors que s'il est négatif, elle est descendante. Se pose toutefois l'épineuse question du seuil à partir duquel le sens des trajectoires est évident. Si l'échelle de l'ensemble des scores est ramenée de 0 à 1, à partir de quel seuil le différentiel apparaîtra-t-il comme suffisamment significatif pour que l'on puisse considérer que le mouvement intergénérationnel est réel ?

Le débat entre ces deux types de mesure de la mobilité intergénérationnelle ne se limite évidemment pas au seul comparatif de leurs avantages techniques respectifs. En arrière-plan figurent deux conceptions de la hiérarchie sociale (continue ou discontinue) et chacun opère un choix en fonction de la conception qui lui semble la plus pertinente (Ganzeboom *et al.*, 1992). Les tenants de l'approche par classe soulignent que la mobilité intergénérationnelle étant par nature multidimensionnelle (on peut la mesurer du point de vue de la profession, du revenu, du capital culturel, du prestige social, etc.), une nomenclature par catégories est plus à même de capturer plusieurs de ces dimensions qu'un score unique, qu'il soit construit comme un indice de prestige ou un indice socioéconomique.

Cependant, pour certains, les analyses continues ont des avantages indéniables. Premier argument, les catégories existantes (par exemple les catégories EGP) ne permettent pas toujours de rendre compte de la diversité des professions. Dans le cas de la mobilité intergénérationnelle, Hout et Jackson (1986) ont montré pour l'Irlande que les catégories EGP étaient hétérogènes en termes de chances de mobilité intergénérationnelle. D'autre part, l'utilisation d'une échelle continue se prête davantage à l'analyse multivariée, et permet d'estimer des modèles plus interprétables et réalistes que les analyses en termes de catégories.

Dans la suite, plutôt que de les opposer, nous tenterons de combiner ces deux types de mesure. En effet, dans l'optique de la mesure de flux de mobilité intergénérationnelle et de leur évolution

dans le temps, les deux méthodes peuvent être mobilisées de manière très complémentaire. Si la mesure continue permet de prendre en compte tous les individus et d'obtenir un score synthétique qui favorise la comparaison entre les générations, le recours aux catégories socioprofessionnelles illustre l'indication chiffrée et la rend plus lisible. Ainsi peut-on, à notre sens, concilier mesure continue (à une date donnée, le score moyen de mobilité sociale des enfants de cadres supérieurs vaut tant) et lecture catégorielle (à la même date, tant d'enfants de cadres supérieurs était employés ou ouvriers).

Pour construire une échelle continue et ainsi attribuer un score à chacune des catégories socioprofessionnelles (nomenclature à deux chiffres), nous avons utilisé la méthode du *multdimensional scaling*[35]. Cette méthode appliquée aux enquêtes Emploi de l'Insee permet, à partir de l'observation de l'homogamie matrimoniale, de construire une table d'attraction – répulsion des catégories socioprofessionnelles : moins les enfants issus de deux catégories socioprofessionnelles distinctes s'unissent, plus ces deux catégories socioprofessionnelles seront éloignées dans l'espace social ainsi délimité. Cet espace social s'organise autour d'un nombre restreint d'axes dont le premier se lit très clairement comme un axe de hiérarchie sociale. Les coordonnées de chacune des catégories socioprofessionnelles sur cet axe constituent le score de position de chacune d'entre elle sur l'échelle continue de hiérarchie sociale.

Etroitement liées au travail de théorisation des pères fondateurs de la sociologie, deux approches s'opposent sur la manière de représenter la structure sociale et par conséquent de mesurer la mobilité intergénérationnelle. L'approche classiste postule la discontinuité de la structure sociale et plaide pour une mesure catégorielle de la mobilité, tandis que l'approche stratificationniste postule la continuité de la hiérarchie sociale et préfère utiliser des scores de mobilité.

[35] La construction détaillée des échelles et la méthodologie sont exposées en annexe. Pour une présentation très complète de la méthode, voir Borg et Groenen (1997), et pour un exemple français, voir Chauvel (1998c).

En réalité, ces deux approches peuvent s'enrichir mutuellement et se compléter. En combinant mesures continue et catégorielle de la mobilité sociale dans une analyse par âges et par cohortes de naissance, il s'agira dans le chapitre qui suit de mesurer l'évolution des flux de mobilité sociale entre les générations successives.

Chapitre 2

Les générations nées au tournant des années 1960 face à la dégradation des perspectives de mobilité sociale

Grâce à une analyse par âges et par cohortes et en combinant approches continue et catégorielle, il s'agit dans ce chapitre de mesurer l'évolution des flux de mobilité sociale entre les générations successives grâce aux enquêtes Emploi de l'Insee réalisées entre 1983 et 2003[36]. Réitérée tous les ans auprès d'un échantillon de plus de 130000 individus représentatifs de la population âgée de 15 ans et plus, l'enquête Emploi permet de suivre l'évolution de la structure de la population active mais fournit également des données de choix pour la mesure de la mobilité sociale : les informations sur l'origine sociale des individus ainsi que la taille conséquente des échantillons

[36] Seuls les individus français de naissance sont pris en compte dans ce chapitre, afin de rendre le plus « stable » possible la population suivie au fil de son avancée en âge.

successifs rendent possible l'analyse de l'évolution, au fil des générations, des flux de mobilité intergénérationnelle.

La mesure par âges et par cohortes de naissance permet en effet de comparer la situation des générations successives à âge équivalent. La compilation des enquêtes réalisées en 1983, 1988, 1993, 1998 et 2003 permet plus particulièrement de suivre tous les cinq ans la situation de générations quinquennales.

TAB.2.1. Suivi de générations quinquennales grâce aux Enquêtes Emploi

	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans
1924-1928							1983
1929-1933						1983	1988
1934-1938					1983	1988	1993
1939-1943				1983	1988	1993	1998
1944-1948			1983	1988	1993	1998	2003
1949-1953		1983	1988	1993	1998	2003	
1954-1958	1983	1988	1993	1998	2003		
1959-1963	1988	1993	1998	2003			
1964-1968	1993	1998	2003				
1969-1973	1998	2003					
1974-1978	2003						

Lecture : la génération 1949-1953 est âgée de 30-34 ans lors de l'enquête de 1983, 35-39 ans lors de l'enquête de 1988, etc.

Nous disposons ainsi de données pour 11 générations quinquennales successives, nées entre 1924-1928 et 1974-1978. Même si la comparaison entre ces générations ne peut pas s'effectuer à tous les âges et demeure partielle, le problème se pose de l'évolution de la structure sociale entre des dates aussi éloignées dans le temps. Il serait contestable de considérer *a priori* que la structure sociale est restée immuable tout au long du vingtième siècle, et de n'utiliser qu'une échelle de hiérarchie sociale. En réalité, nous avons ici cinq points de repère dans le temps qui correspondent aux cinq dates d'enquête. Pour tenter de répondre à cette critique, nous avons appliqué la procédure *du multidimensional scaling* (voir chapitre 1 et annexes) à chacune des cinq

dates d'enquête. Les résultats montrent que les cinq échelles sont très étroitement corrélées entre elles : aux cinq dates d'enquête, les catégories socioprofessionnelles (nomenclature à deux chiffres) sont ordonnées de manière quasi identique puisque le coefficient de corrélation des rangs de Spearman est toujours supérieur à 0,96.

TAB.2.2. Corrélation entre les échelles (coefficient de Spearman)

	score83	**score88**	**score93**	**score98**	**score03**
score83	1,000				
score88	0,986	1,000			
score93	0,980	0,979	1,000		
score98	0,969	0,976	0,984	1,000	
score03	0,982	0,983	0,985	0,983	1,000

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Par ailleurs, si l'on applique à chaque date d'enquête aux individus le score qu'ils obtiendraient sur chacune des quatre autres échelles (si l'on appliquait aux données de 2003 l'échelle de 1983 par exemple), le coefficient de corrélation de Spearman qui rend alors compte du degré auquel les individus seraient ordonnés de la même manière est toujours supérieur à 0,93 (voir annexe). Cette très grande proximité entre les échelles obtenues nous autorise dès lors à ne retenir qu'une seule échelle, ce qui rend plus aisée la comparaison entre les différentes générations[37]. La corrélation très étroite entre les différentes échelles et l'invariabilité temporelle de la hiérarchie sociale constituent des résultats solides, éprouvés par de nombreux travaux internationaux. Dans un article de synthèse, Hout et DiPrete (2006) concluent ainsi à la grande stabilité de l'ordonnancement des professions, dans le temps et entre les pays. Cette conclusion est d'ailleurs ancienne : en 1977, Treiman compare les échelles construites dans 60 pays et montre que les coefficients de corrélation entre ces différentes échelles vont de 0,68 à 0,97, avec une corrélation moyenne de 0,91.

[37] Même si l'ordonnancement des 22 catégories socioprofessionnelles demeure identique entre 1983 et 2003, les indicateurs de tendance centrale (moyenne) et de dispersion (écart-type) varient légèrement entre les 5 dates, de sorte que l'utilisation des cinq échelles rend difficile la comparaison entre les différentes générations.

Dans le cas qui nous occupe, nous utiliserons par convention pour chaque date d'enquête (1983, 1988, 1993, 1998, 2003) l'échelle de 1993. Nous avons ramené les scores initiaux de 0 à 1 afin de faciliter la lecture et l'interprétation des résultats. Dernière précision, ce sont les mêmes échelles qui sont utilisées pour les hommes et pour les femmes. En effet, plusieurs travaux, utilisant la procédure du *multidimensional scaling*, concluent que la hiérarchie sociale ainsi obtenue est neutre du point de vue du genre. Chan et Goldthorpe (2004) obtiennent un tel résultat pour la Grande-Bretagne contemporaine et Cousteaux (2006) pour la France.

Dans premier temps, il s'agit de montrer la détérioration de la *position* relative des générations nées au tournant des années 1960 au sein de la structure sociale. Ensuite, nous mettrons en évidence la dégradation généralisée des perspectives de *mobilité* sociale, et particulièrement l'accroissement sensible des trajectoires descendantes pour ces générations. Enfin, nous tâcherons d'avancer quelques éléments explicatifs de ce phénomène.

2.1. La structuration générationnelle de la hiérarchie sociale

Les difficultés auxquelles se heurtent les générations nées autour des années 1960 constituent un résultat solide, dont l'illustration empirique est riche. Chauvel (1998a) a démontré de manière particulièrement éclairante la nécessité d'introduire la notion de génération dans l'analyse de la structure sociale. Dans *Le destin des générations*, il met en évidence le désavantage des trentenaires de la fin des années 1990 comparés à leurs aînés nés dans les années 1940. Alors que les seconds ont profité de « l'aspiration vers le haut » rendue possible par les Trente glorieuses, les premiers doivent faire face à un déclin de leur position au sein de la structure sociale, en raison de la crise économique persistante. Baudelot et Gollac (1997) ont été parmi les premiers à souligner la composante générationnelle du « salaire du trentenaire », au désavantage des générations les plus

récentes, résultat confirmé plus récemment par les travaux de Koubi (2003a, 2003b) qui met en évidence « trois phases (…) dans l'évolution du salaire permanent des cohortes ». Si le « salaire permanent « a progressé de la cohorte née en 1916 jusqu'à la cohorte née en 1942 », il « a baissé progressivement jusqu'à la cohorte née en 1956, puis stagne pour les cohortes suivantes » (Koubi, 2003b, p.152). Dressant un panorama très complet de la situation des trentenaires à trente ans d'intervalle (en 1968 et en 1998), Baudelot et Establet (2000) décrivent deux expériences très différentes, tant les difficultés auxquelles doivent faire face les trentenaires de 1998 tranchent avec la situation des trentenaires de 1968, embellie par la période de forte croissance des Trente glorieuses. L'ambition des développements qui suivent n'est donc pas d'apporter de nouveaux éléments à l'appui de ce constat, mais plutôt d'en fournir quelques illustrations empiriques grâce aux données des enquêtes Emploi.

2.1.1. Une histoire en trois temps

La mesure par âge et par cohorte du score moyen de position des individus laisse entrevoir trois étapes dans la succession des générations (FIG.2.1).

FIG.2.1. Score moyen de position par âge et par cohorte

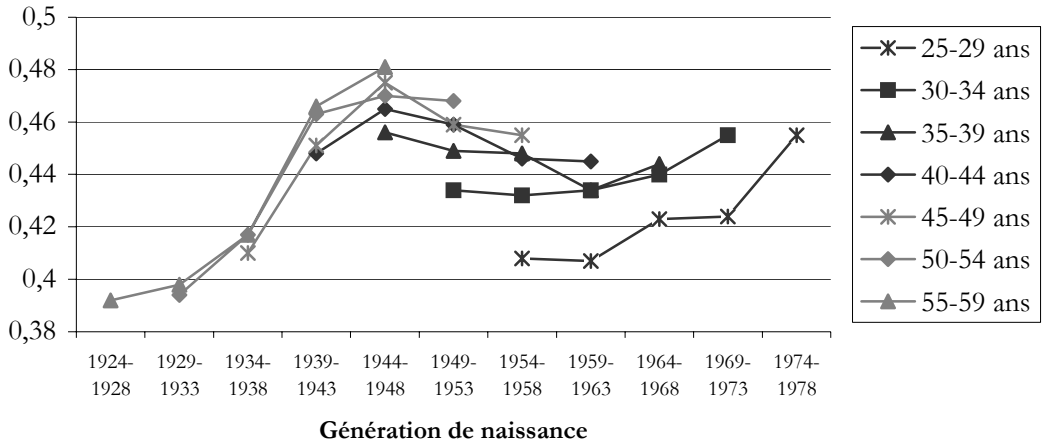

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

La lecture verticale, par âge, nous fournit un premier enseignement : comme on pouvait s'y attendre, la mobilité en cours de carrière est effectivement ascendante. En effet, quelle que soit la cohorte de naissance, le score moyen de position augmente avec l'âge.

Mais c'est la lecture horizontale qui est la plus intéressante dans notre optique, et c'est elle qui nous permet de visualiser les trois temps annoncés plus haut. Le premier nous est donné par la comparaison de la position moyenne des générations successives aux âges élevés. Pour ces derniers, il faut remarquer que les natifs des années 1940 connaissent une progression très sensible de leur score moyen par rapport à celui des générations nées dans les années 1920 et 1930. Par exemple, le score moyen des individus âgés de 55 à 59 ans augmente très sensiblement, passant de 0,392 pour les natifs de 1924-1928 à 0,481 pour les natifs des années 1944-1948 soit une augmentation moyenne de l'ordre de 23%. A titre d'exemple, à l'âge de 30 ans, les individus nés à la fin des années 1940 avaient déjà un score de position moyen largement supérieur à celui des 55-59 ans nés 20 ans plus tôt.

Le second temps concerne les âges moins élevés. Pour ces derniers, on assiste à une détérioration légère de la situation des natifs de la fin des années 1950 et du début des années 1960. Par exemple, vers l'âge de 35-39 ans, le score de position moyen était de 0,456 pour les natifs des années 1944-1948 et de 0,434 pour les natifs des années 1959-1963. De même, vers 42 ans, le score moyen passe de 0,465 à 0,445 soit une diminution de l'ordre de 5%.

Enfin, troisième temps, une légère amélioration semble se dessiner pour les générations nées au milieu des années 1960, sans que ne soit rattrapé le niveau moyen des baby-boomers au même âge. Ainsi, le score moyen à 37 ans remonte à 0,444 pour les natifs des années 1964-1968 mais demeure inférieur au score moyen de 0,456 des natifs des années 1944-1948.

Comment interpréter ces résultats ? La situation privilégiée de la génération des baby-boomers – privilégiée aux âges élevés par rapport aux générations nées entre les deux guerres mondiales et privilégiée pour les âges moins élevés par rapport aux générations nées au tournant des années

1960 – constitue le résultat principal. Dans la succession des générations, la situation des individus nés dans les années 1940 représente un « plafond » jamais atteint, ni auparavant, ni après.

Si l'amélioration de la position moyenne des baby-boomers par rapport aux générations précédentes s'interprète relativement aisément (les Trente glorieuses transforment profondément la structure sociale, se traduisant notamment par la diffusion massive du salariat moyen et supérieur), que dire de la détérioration de la situation des cohortes nées au tournant des années 1960 ? Cette détérioration, de l'ordre de 5%, peut paraître très légère. Pourtant, rapportée à l'évolution du score moyen de l'ensemble de la population, cette détérioration apparaît beaucoup plus sensible. En effet, pendant toute la période considérée, le score moyen de la population des 25-60 ans augmente régulièrement (TAB.2.3).

TAB.2.3. Elévation de la position moyenne de la population, 1983-2003

	1983	1988	1993	1998	2003	Evolution 1983-2003
Ensemble (25-60 ans)	73549	73477	77290	77457	76168	
Moyenne (25-60 ans)	0,407	0,419	0,437	0,438	0,446	+9,6%
Moyenne (35-39 ans)	0,456	0,449	0,448	0,434	0,440	-3,5%

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Alors même que la position moyenne de la population augmente assez sensiblement (l'augmentation est de l'ordre de 10%), la position moyenne des 35-39 ans diminue de plus de 3,5% : c'est dire que l'amélioration moyenne de la population est « accaparée » par les générations précédentes et ne concerne pas les générations nées autour des années 1960.

Par ailleurs, la légère reprise qui concerne les individus nés à partir du milieu des années 1960 laisse entrevoir la situation particulièrement défavorable des individus nés autour de 1960. Pour le dire autrement, il semble que la situation la plus difficile soit celle des cohortes nées 10 ou 15 ans après le baby-boom. D'aucuns objecteront que ce qui apparaît ici n'est rien de plus qu'un retard

pris en début de carrière, et que des données ultérieures révèleront qu'en fin de carrière, les situations seront *in fine* comparables. Les données dont nous disposons permettent une comparaison entre ces deux générations jusqu'à l'âge de 45 ans. Or à cet âge, la situation professionnelle est solidement installée et les espoirs de mobilité professionnelle ascendante s'amenuisent[38]. Il ne semble donc pas absolument hasardeux d'émettre l'hypothèse selon laquelle ce « retard » ne sera pas intégralement rattrapé dix ans plus tard, en fin de carrière.

2.1.2. Une dynamique générale

Cette articulation en trois temps est générale et résiste à l'analyse selon le genre et selon l'origine sociale.

Une évolution commune aux deux sexes

Concernant le genre, les diagrammes selon le sexe présentent en effet des dynamiques similaires (FIG.2.2). La lecture des deux diagrammes fournit un premier enseignement, bien que d'intérêt plus périphérique dans l'optique de notre travail : les carrières féminines diffèrent des carrières masculines en ce qu'elles semblent être plus « ramassées ». Autrement dit, la mobilité en cours de carrière est moindre pour les femmes. La gestion d'une double journée de travail (la journée domestique qui suit la journée professionnelle), l'éducation des enfants, la discrimination dont elles sont victimes sur le marché du travail (salaires plus faibles que les hommes, temps partiel contraint, plus grande exposition au chômage, moindre accès aux postes à responsabilités) se conjuguent pour freiner la mobilité ascendante des femmes en cours de carrière.

[38] On peut penser qu'après 45 ans, les promotions se font plus rares, notamment entre les emplois d'exécution et les emplois d'encadrement.

FIG.2.2. Diagramme par cohorte et par genre (score de position)

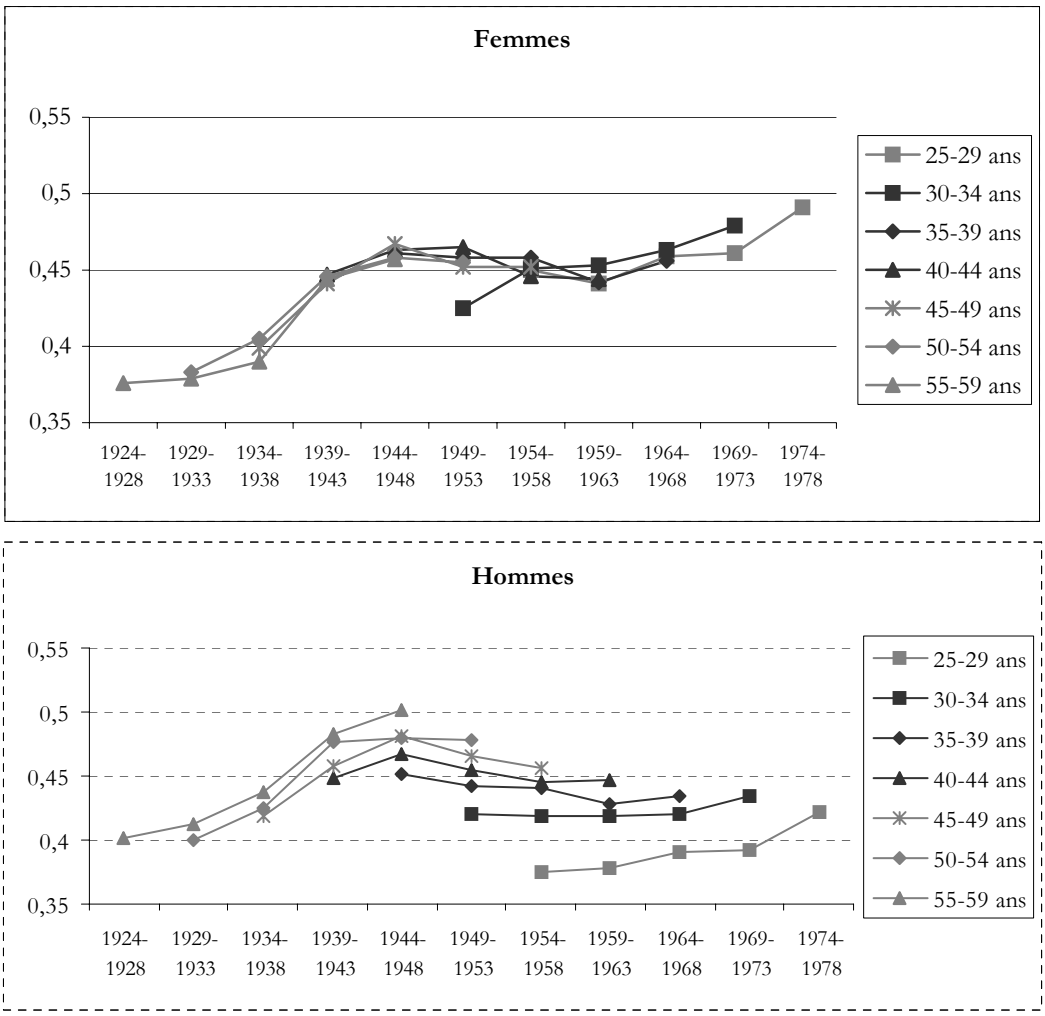

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

En outre, si l'on se fixe deux points de repères, l'un vers 37 ans et l'autre vers 42 ans, il est possible de montrer que l'intensité de la dégradation moyenne subie par les individus nés au tournant des années 1960 est comparable selon le genre (FIG.2.3).

Pour la tranche d'âge des 35-39 ans, le score moyen des hommes diminue de 5,3% entre les générations 1944-1948 et 1959-1963, alors que la diminution chez les femmes est de l'ordre de

4,1%. Pour la tranche d'âge des 40-44 ans, le score moyen diminue de 4,5% pour les hommes comme pour les femmes entre les générations 1939-1943 et 1959-1963.

FIG.2.3. Evolution du score moyen de position selon la génération et le genre

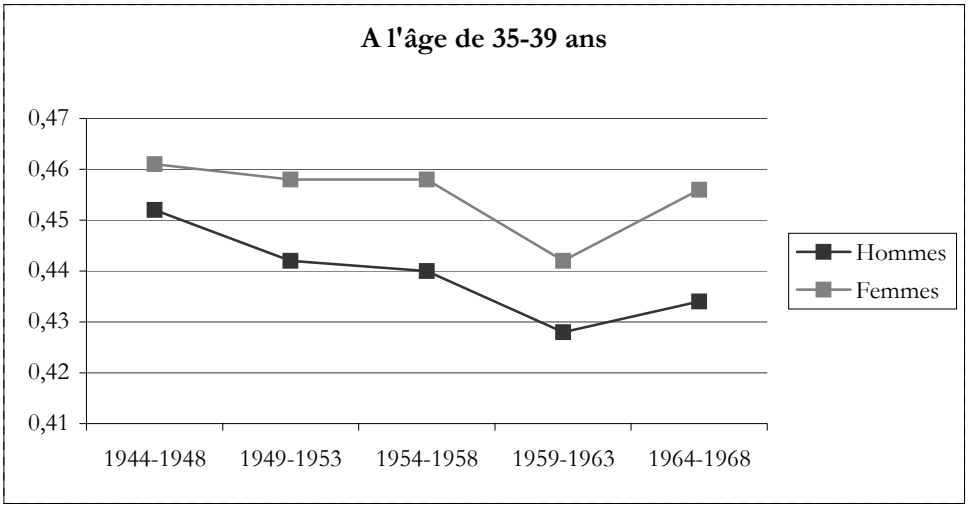

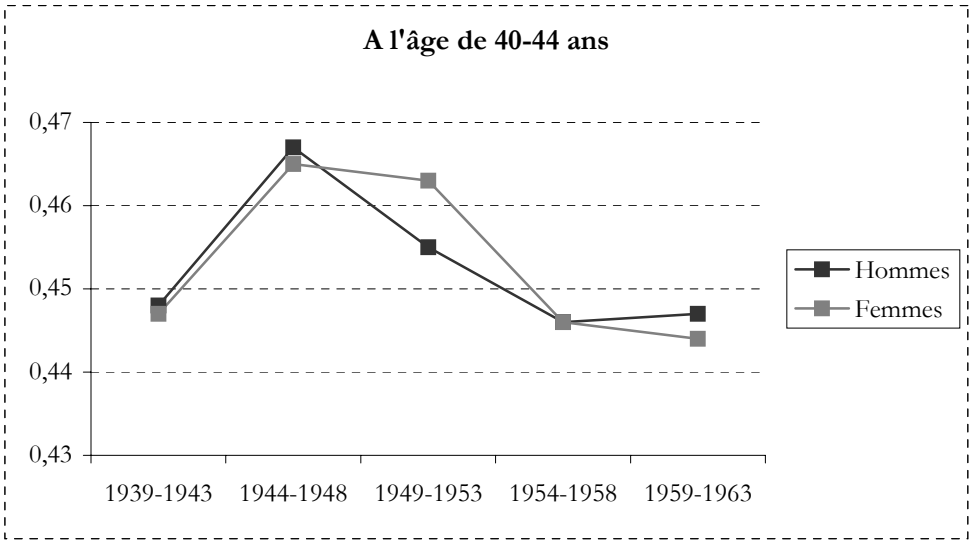

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Un élément peut ici sembler contre-intuitif : le score moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes, hormis pour les 40-44 ans à partir des générations nées au tournant des années 1960. Cet écart s'explique en réalité par la division sexuelle du travail qui prévaut à l'échelle de la société : les ouvriers sont en effet très majoritairement des hommes et les employés massivement

des femmes (FIG.2.4). Comme le score attribué aux différentes catégories d'employés est supérieur à celui attribué aux différents types d'ouvriers, il n'est guère étonnant que le score moyen des femmes soit légèrement supérieur à celui des hommes.

FIG.2.4. Part d'employés et d'ouvriers parmi les actifs en emploi

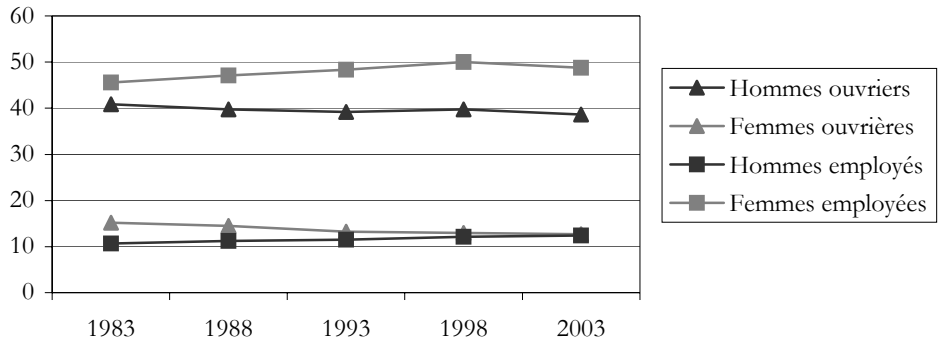

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003
Champ : population en emploi âgée de 25 à 59 ans

En vingt ans, la dimension sexuée de la structure sociale persiste : en 2003, près de 40% des hommes âgés de 25 à 59 ans en emploi sont ouvriers, contre moins de 13% des femmes. A l'inverse, seuls 12% des hommes sont employés contre près d'une femme sur deux.[39]

Une évolution commune aux individus issus de toutes les origines sociales

Quant à l'analyse du score moyen de position par âge et par cohorte selon l'origine sociale, elle révèle que les individus issus de toutes les catégories sociales sont concernés par la dégradation de leur situation, à l'exception des enfants d'agriculteurs (FIG.2.5).

[39] Les femmes sont également moins nombreuses que les hommes à occuper une position de cadre ou profession intellectuelle supérieure. Les hommes demeurent en 2003 comme vingt ans auparavant plus nombreux que les femmes à occuper de telles positions, même si l'écart entre les deux sexes diminue légèrement, la proportion d'hommes étant 2,2 fois plus élevée que celle de femme en 1983, et 1,6 fois plus élevée en 2003.

FIG.2.5. Une dégradation de la position des enfants de toutes les origines sociales

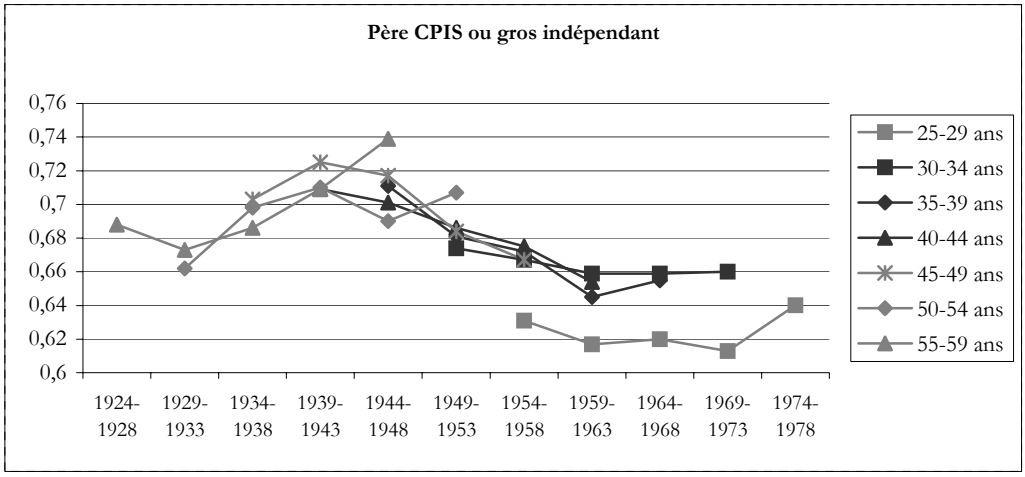

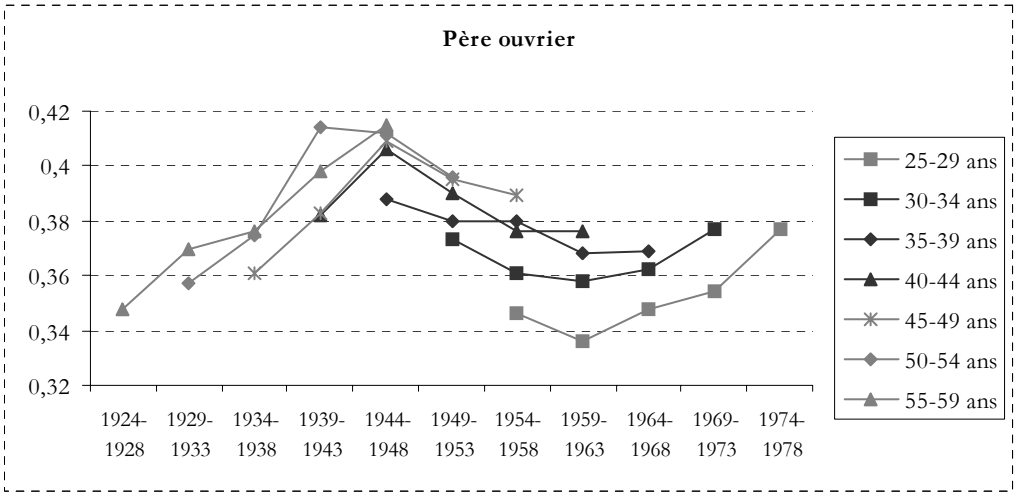

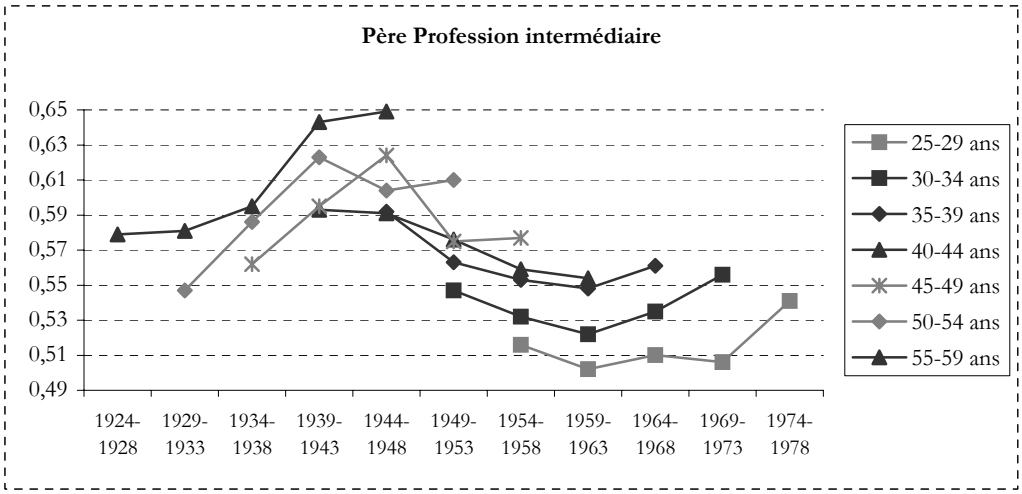

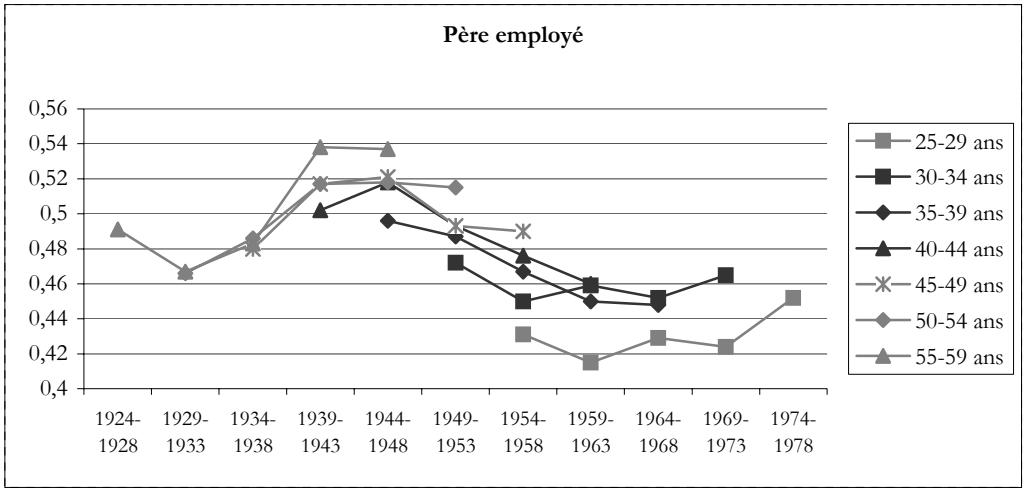

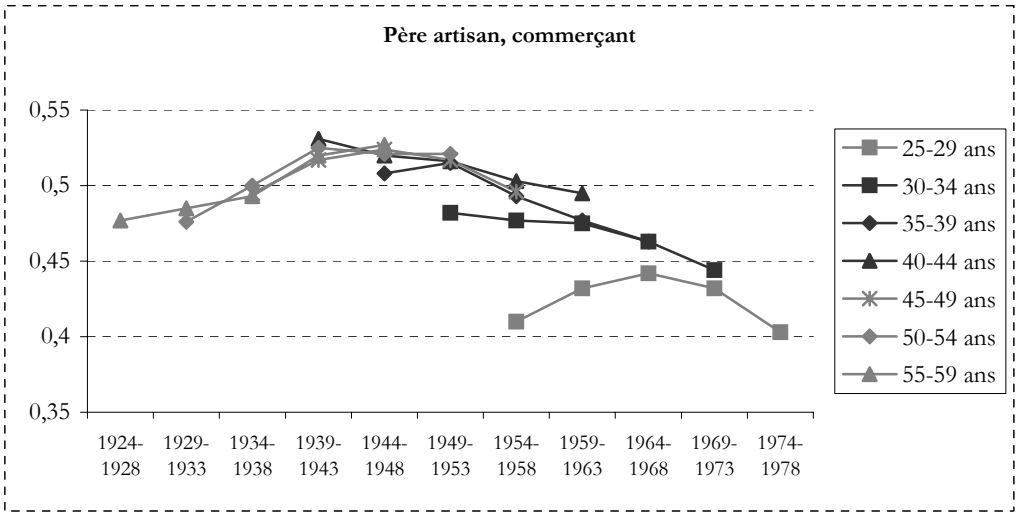

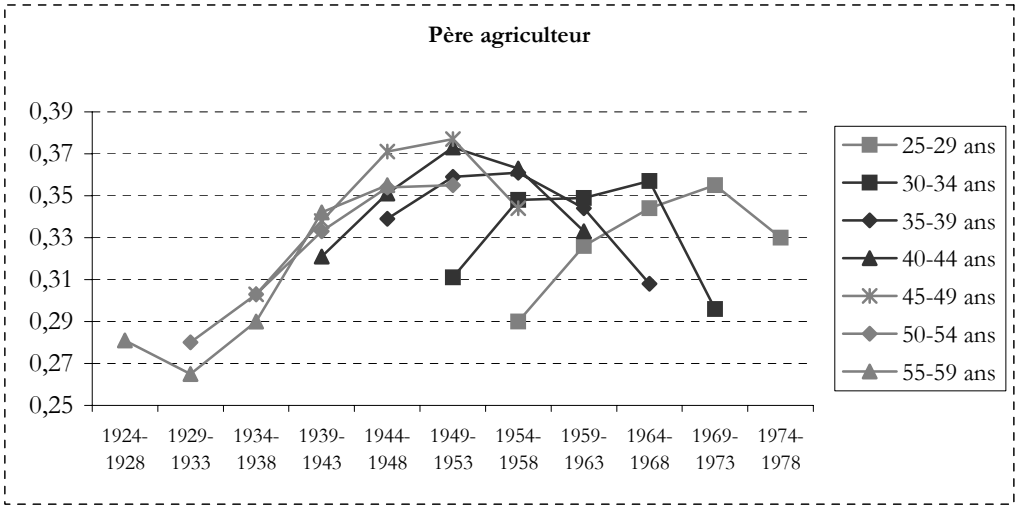

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Les diagrammes concernant les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professions intermédiaires ou d'employés et d'ouvriers se caractérisent par des évolutions semblables. La mise en évidence de trois temps dans la succession des générations, décrite pour l'ensemble des individus, se retrouve parmi les individus issus de toutes les catégories de salariés, des ouvriers jusqu'aux cadres supérieurs. Dans tous les cas, ce sont bien les cohortes nées pendant les années 1940 qui connaissent la situation la plus favorable. Favorable d'abord, pour les âges élevés, comparées aux générations nées entre les deux conflits mondiaux, et favorable ensuite, pour les âges moins élevés, comparées aux générations nées au tournant des années 1960. Enfin, pour les individus nés à partir du milieu des années 1960, on assiste à une légère amélioration de la position moyenne, du moins aux âges observables avec nos données, jusqu'à l'approche de la quarantaine.

Cette dégradation se retrouve chez les enfants de petits indépendants (artisans et petits commerçants) avec cependant une particularité : la reprise que l'on observe pour les individus issus des autres catégories sociales nés à partir du milieu des années 1960 n'apparaît pas. La dégradation, au contraire, semble se creuser pour les cohortes nées dans la deuxième moitié des années 1960.

Enfin, la situation des enfants d'agriculteurs est particulière : le « plafond » observé pour les natifs des années 1940 dans le reste de la population semble intervenir quelques années après, plutôt vers la toute fin des années 1940, de sorte que le différentiel n'apparaît pas avant l'âge de 40-44 ans[40].

[40] De manière générale, la lecture du diagramme par cohortes pour les enfants d'agriculteurs n'est pas aisée et les interprétations sont difficiles à développer. La très forte diminution du nombre des agriculteurs d'une part, la grande variété de la catégorie agriculteurs (en fonction de la taille de l'exploitation notamment, entre les petits agriculteurs du Pas-de-Calais et les grands céréaliers de la Beauce par exemple) d'autre part concourent probablement à rendre ardue toute tentative d'interprétation.

2.1.3. Le vieillissement du sommet de la structure sociale

Une autre manière de montrer la dégradation de la position des 35-44 ans du début des années 2000 consiste à ordonner les différentes classes d'âge à chacune des cinq dates d'enquête (FIG.2.6).

FIG.2.6. Evolution de la position des différentes classes d'âge au sein de la structure sociale

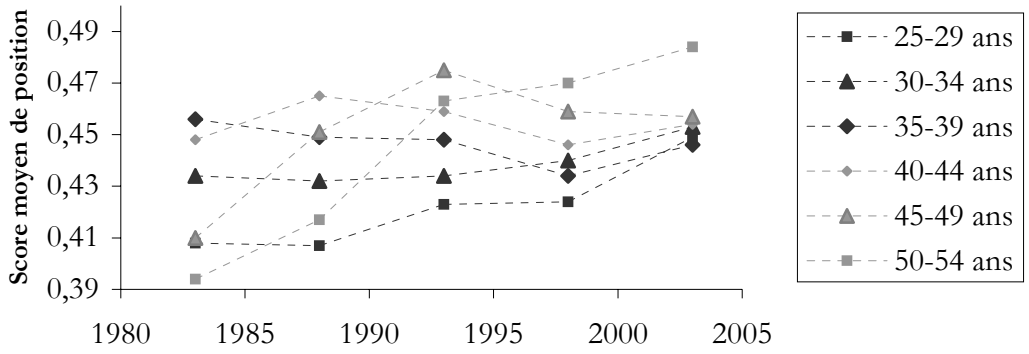

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003
Champ : actifs en emploi, 25-54 ans

Pour peu que l'on se cantonne aux actifs en emploi[41], le mouvement global de la société depuis vingt ans s'effectue vers le haut puisqu'au fil des enquêtes, le nuage des points progresse (pour l'ensemble des 25-54 ans, le score moyen de position passe de 0,407 en 1983 à 0,446 en 2003). Pour autant, cette évolution d'ensemble dissimule des dynamiques opposées selon les classes d'âge considérées. En effet, pour les âges extrêmes (25-29 ans, 30-34 ans, 45-49 ans et 50-54 ans), le mouvement global est réellement ascendant, la progression du score moyen des plus âgés étant même spectaculaire. A l'inverse, la tendance est à la diminution pour les âges intermédiaires. Les 35-39 ans, et dans une moindre mesure les 40-44 ans font face à une diminution de leur score moyen de position, du moins jusqu'à la fin des années 1990. En réalité, ce graphique illustre la

[41] La prise en compte des chômeurs (en leur attribuant un score de position) viendrait sensiblement nuancer ce mouvement global vers le haut.

structuration générationnelle de la hiérarchie sociale. En 1983, ce sont les 35-39 ans qui figurent au sommet de la pyramide. En 1988, ce sont les mêmes, âgés cette fois de 40 à 44 ans, puis de 45 à 49 ans en 1993 et de 50 à 54 ans en 1998 : c'est la même génération, née entre 1944 et 1948 qui vieillit au sommet de la structure sociale. A l'inverse, les natifs de 1959-1963, âgés de 35 à 39 ans en 1998 font face à la situation la plus nettement dégradée.[42]

Ce glissement vers le bas de la structure sociale des 35-39 ans apparaît également lorsque l'on se penche sur la structuration par âge des déciles supérieurs de la distribution (FIG.2.7.). En 1983, la structuration par âge du décile supérieur de l'échelle sociale laisse entrevoir une assez forte inégalité entre les âges. Cette dispersion diminue régulièrement au cours des vingt années suivantes : en 2003, le rapport entre la classe d'âge la moins nombreuse et la classe d'âge la plus nombreuse est de 1 à 1,4 alors qu'il était de 1 à 2,6 en 1983.

Cette réduction des inégalités entre les âges ne doit pas occulter le retournement complet qui s'est opéré dans la part des différentes classes d'âge dans le sommet de la structure sociale. Alors qu'en 1983, les trentenaires étaient les plus nombreux dans le décile supérieur de l'échelle sociale (près de 40% si l'on additionne les 30-34 ans et les 35-39 ans), leur part diminue progressivement jusque 2003 où ils ne représentent plus que 29% de l'effectif. En 2003 au contraire, ce sont les 50-54 ans qui sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 17% du décile. Au total en 2003, 30% des individus du décile sont quinquagénaires contre 19% vingt ans plus tôt.

Le décile supérieur de l'échelle sociale est en 2003 un décile vieillissant. Les trentenaires de 1983 ont désormais plus de cinquante ans mais sont toujours les plus nombreux tout en haut de la structure sociale.

[42] Il y aurait un autre résultat à développer ailleurs : si les points sont relativement dispersés en 1983, ils sont – à l'exception notable des 50-54 ans – remarquablement proches vingt ans plus tard.

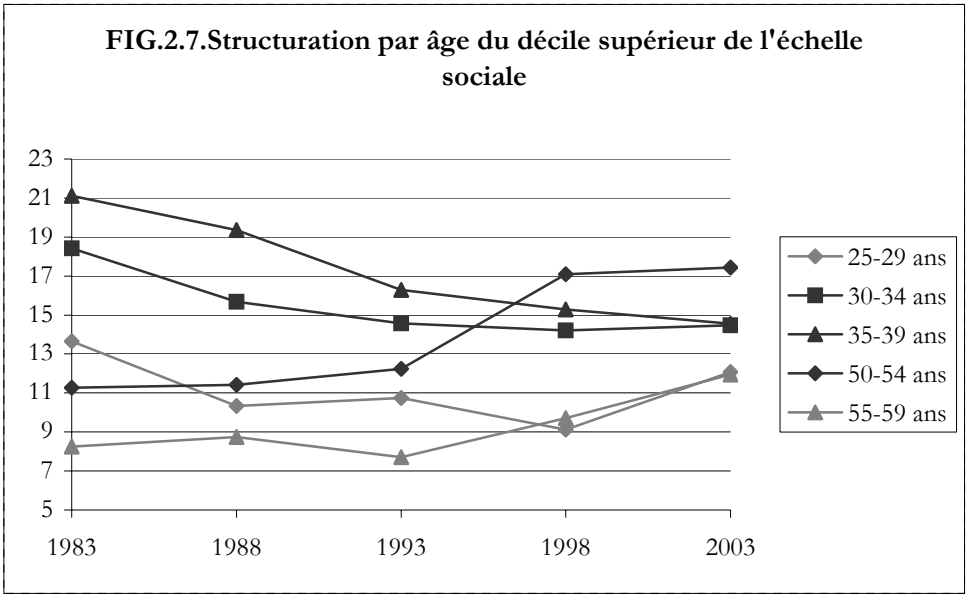

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Lecture : en 1983, 21% des individus appartenant au décile supérieur de l'échelle sociale étaient âgés de 35 à 39 ans

Cette situation privilégiée des natifs des années 1940 se retrouve symétriquement dans la composition par âge du décile inférieur de la distribution (FIG.2.8).

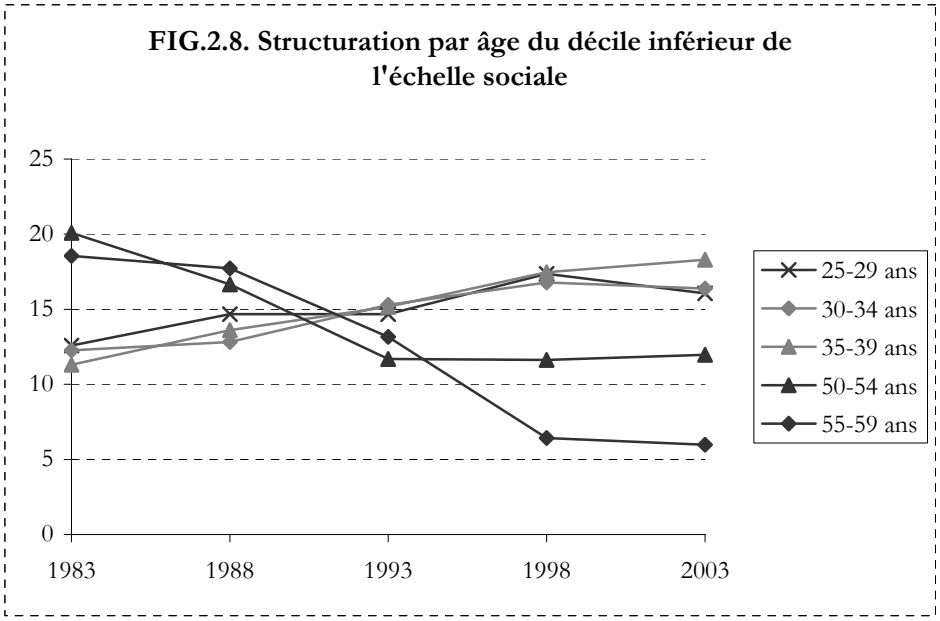

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Lecture : en 1983, 20% des individus appartenant au décile inférieur de l'échelle sociale étaient âgés de 50 à 54 ans

Tandis que la part des quinquagénaires était très majoritaire dans le décile inférieur de la structure sociale en 1983, elle diminue régulièrement et sensiblement au cours des années, passant de près de 40% en 1983 à 18% en 2003. La chute de la part des plus âgés (les 55-59 ans) est même spectaculaire car divisée par trois : en 2003, ils ne représentent plus que 6% du décile. A l'inverse, la part des trentenaires augmente sensiblement, passant de 23% en 1983 à 35% en 2003.

Comment rendre plus « lisible » cette détérioration de la position des générations nées au tournant des années 1960 ? Le recours à l'approche catégorielle et l'usage des catégories socioprofessionnelles permettent d'éclairer le constat formulé grâce au score de position.

Tout d'abord, les 35-44 ans sont nettement moins nombreux à accéder à la position de cadre supérieur (FIG.2.9).

FIG.2.9. Age et taux d'accès à la position de CPIS

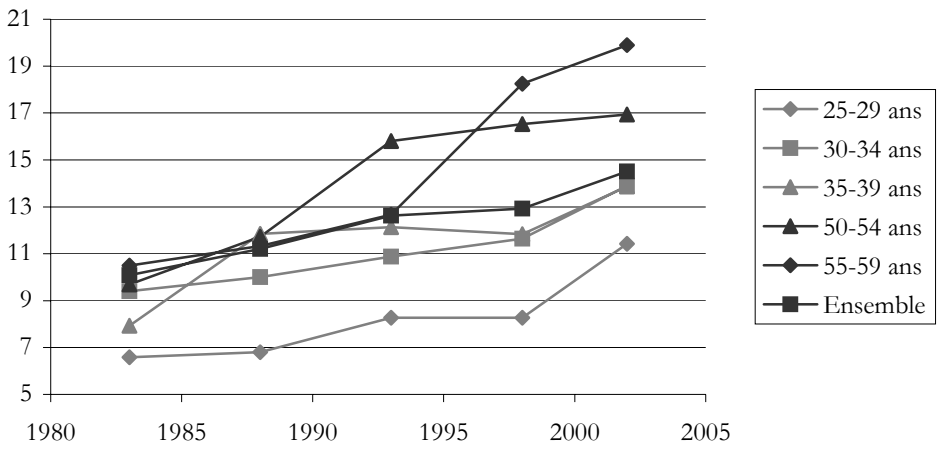

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Lecture : en 2003, 20% des 55-59 ans en activité sont cadres ou profession intellectuelle supérieure

Premier constat, alors que la population des cadres supérieurs était relativement homogène en terme d'âge en 1983, les inégalités de ce point de vue sont beaucoup plus grandes vingt ans plus tard, au net désavantage des trentenaires. Ainsi, entre 1983 et 2003, la part des cadres supérieurs augmente parmi toutes les classes d'âge, mais de manière inégale : la part des cadres supérieurs

augmente de 75% parmi les 35-39 ans mais de 90% parmi les 55-59 ans. Plus frappant encore, l'augmentation n'est que de 47% chez les 30-34 ans tandis que la hausse parmi les quinquagénaires est nettement supérieure à la moyenne de sorte que l'on assiste à un vieillissement de la catégorie des cadres supérieurs.

L'expansion du salariat supérieur n'a ainsi pas profité avec la même intensité à toutes les classes d'âge. L'écart s'est au contraire creusé, au profit des générations nées pendant le baby-boom. Le désavantage des générations nées au tournant des années 1960 est donc relatif : la part des cadres supérieurs parmi les 35-39 ans augmente à un rythme proche de la moyenne. C'est parce que les générations nées dans les années 1940 ont connu une situation particulièrement favorable que ces inégalités se creusent. On observe alors un retournement dans la composition de la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures (FIG.2.10).

FIG.2.10. Structure par âge de la catégorie CPIS

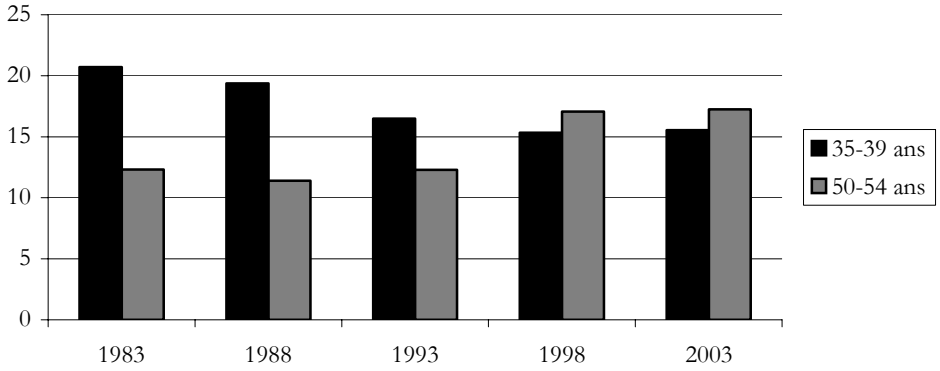

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Lecture : en 1983, plus de 20% des cadres et professions intellectuelles supérieures sont âgés de 35 à 39 ans

Alors qu'en 1983 la part des 35-39 ans parmi les cadres était majoritaire (presque deux fois plus importante que celle des 50-54 ans), c'est le contraire vingt ans plus tard : en 2003, les 50-54 ans ont non seulement rattrapé leur retard mais ont même inversé la tendance puisqu'ils sont légèrement plus nombreux que leurs cadets.

A l'autre extrémité de l'échelle sociale, parmi les ouvriers, les résultats vont également dans le sens d'une dégradation de la position des générations nées vers 1960.

La figure suivante présente l'évolution du taux d'accès à la catégorie des ouvriers selon la tranche d'âge pour la population masculine[43].

FIG.2.11. Age et taux d'accès à la catégorie ouvriers

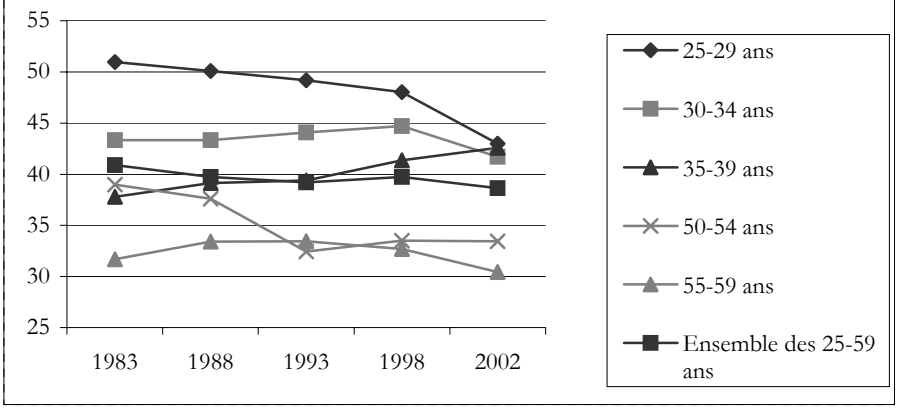

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Champ : population masculine

Lecture : en 2003, 30% des 55-59 ans en activité sont ouvriers

Entre 1983 et 2003, la proportion d'ouvriers parmi les 35-39 ans augmente, passant de 37% pour la génération 1944-1948 à près de 43% parmi les générations 1959-1963 et 1964-1968. Cette augmentation est d'autant plus remarquable qu'elle va à l'encontre de la tendance générale à la diminution de la part d'ouvriers dans les autres classes d'âge : parmi l'ensemble des hommes âgés de 25 à 59 ans, la proportion d'ouvriers a en effet diminué en vingt ans, passant de 41% à 38%. En 1983, les 35-39 ans étaient parmi les moins nombreux à occuper un emploi d'ouvrier. Ils dépassent les 50-54 ans en 1988, rejoignent la moyenne en 1993 et occupent la deuxième place en 2003, presque à égalité avec les 25-29 ans. En 2003, les quadragénaires nés au début des années

[43] Vers le bas de la structure sociale, la division sexuelle des tâches est très présente : les hommes sont massivement ouvrier, les femmes très souvent employées.

1960 sont aussi fréquemment ouvriers que leurs cadets de dix ans, nés au début des années 1970. Là-encore, les générations nées au tournant des années 1960, quinze ans après le baby-boom, font figure de principales « victimes » : en 2003, leurs cadets de dix ans connaissent déjà une position aussi favorable.

Cette analyse en terme de position sociale « moyenne » des différentes générations au même âge a permis de montrer la situation très favorable des générations nées dans les années 1940 et de mettre en évidence la dégradation à laquelle devaient faire face au contraire les individus nés au tournant des années 1960. L'étude de la position sociale fournit un indicateur statique qui nous renseigne sur la situation d'une génération à un âge précis. L'autre versant de l'étude de la stratification sociale consiste à raisonner en termes de trajectoire. D'où venaient les individus nés dans les années 1940 et quelles trajectoires intergénérationnelles ont-ils accomplies ? De même, l'origine sociale des individus nés dans les années 1960 diffère-t-elle significativement de celle de leurs aînés de vingt ans ? Observe-t-on des flux de mobilité intergénérationnelle comparables ?

2.2. La dégradation des perspectives de mobilité sociale

Le score de mobilité de chaque individu est obtenu en soustrayant le score de position de son père à son propre score de position. Si le résultat est positif, il témoigne d'une mobilité ascendante. La mobilité est au contraire descendante si le score est négatif.

2.2.1. Une dégradation généralisée aux fils et aux filles de toutes les origines sociales

L'analyse par âge et par cohorte de ce score moyen de mobilité conduit à distinguer trois périodes identiques à celles observées pour le score moyen de position (FIG.2.12).

FIG.2.12. Score moyen de mobilité par âge et par cohorte

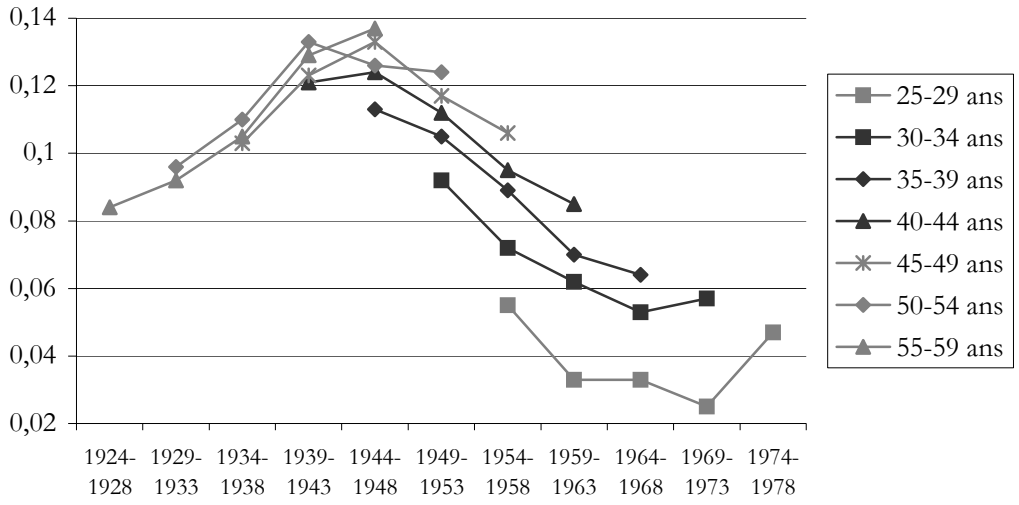

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003
Champ : population en emploi âgée de 25 à 59 ans

La lecture verticale confirme l'existence d'une mobilité ascendante en cours de carrière puisque quelle que soit la cohorte considérée, le score moyen de mobilité augmente avec l'âge. Par exemple, pour la cohorte née vers 1951, le score moyen de mobilité passe de 0,092 à 30-34 ans à 0,124 vingt ans plus tard à 50-54 ans.

Mais surtout, la lecture horizontale confirme la situation privilégiée des natifs des années 1940 : quel que soit l'âge considéré, le score moyen de mobilité est maximal pour les baby-boomers puis diminue régulièrement ensuite jusqu'aux générations nées dans la première moitié des années 1960. Par exemple, à 35-39 ans, le score moyen est de 0,113 pour les individus nés autour de 1946 et de 0,064 pour ceux nés vers 1966 soit une diminution de plus de 40%. Ensuite, l'analyse

du score moyen à 25-29 ans semble indiquer qu'une légère reprise s'opère parmi les cohortes nées dans la deuxième moitié des années 1960.

Le score de mobilité diminue pour les enfants de toutes les origines sociales, des enfants de cadres supérieurs à ceux d'ouvriers (FIG.2.13.).

A l'exception des enfants d'indépendants (agriculteurs, artisans et commerçants), on retrouve pour toutes les origines sociales des graphiques à l'allure identique : situation « plafond » pour les natifs des années 1940, « plancher » pour les générations nées autour de 1960 et reprise pour les cohortes les plus récemment entrées sur le marché du travail, nées dans la deuxième moitié des années 1960. C'est cette reprise qui fait défaut pour les enfants d'indépendants pour qui la dégradation semble au contraire se poursuivre au-delà des générations nées au tournant des années 1960.

FIG.2.13. Une dégradation des perspectives de mobilité sociale des enfants de toutes les origines sociales

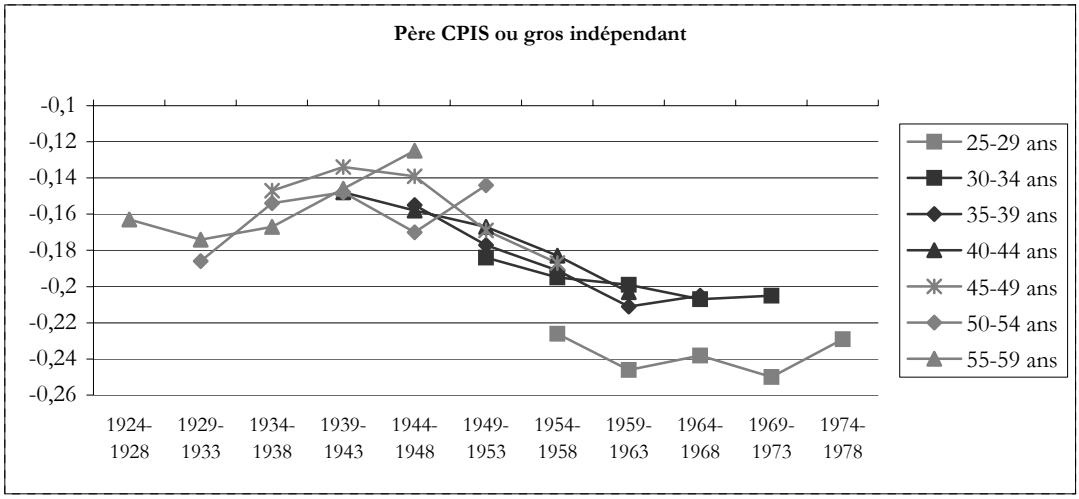

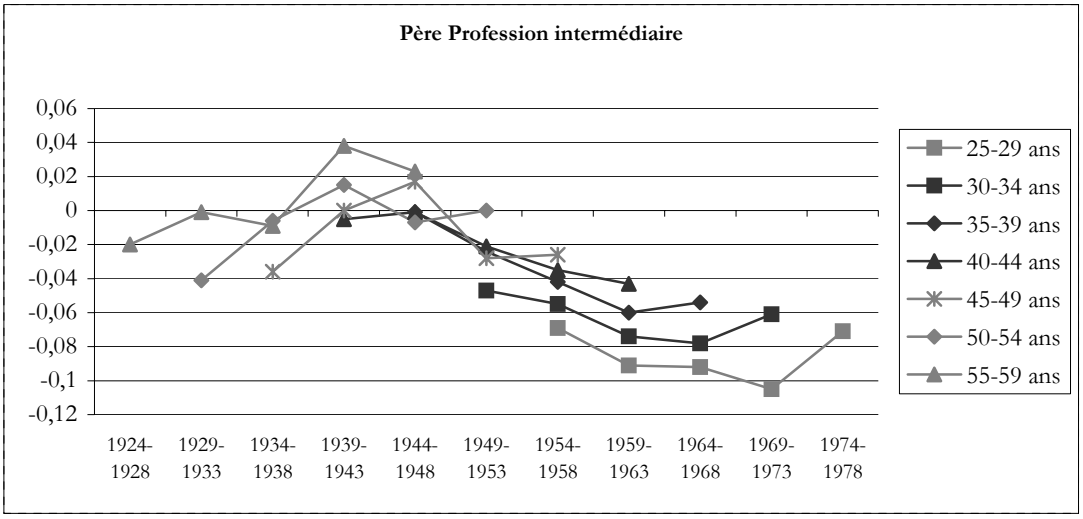
Père Profession intermédiaire
0,06
0,04
0,02
0
-0,02
-0,04
-0,06
-0,08
-0,1
-0,12
1924-1928
1929-1933
1934-1938
1939-1943
1944-1948
1949-1953
1954-1958
1959-1963
1964-1968
1969-1973
1974-1978
25-29 ans
30-34 ans
35-39 ans
40-44 ans
45-49 ans
50-54 ans
55-59 ans

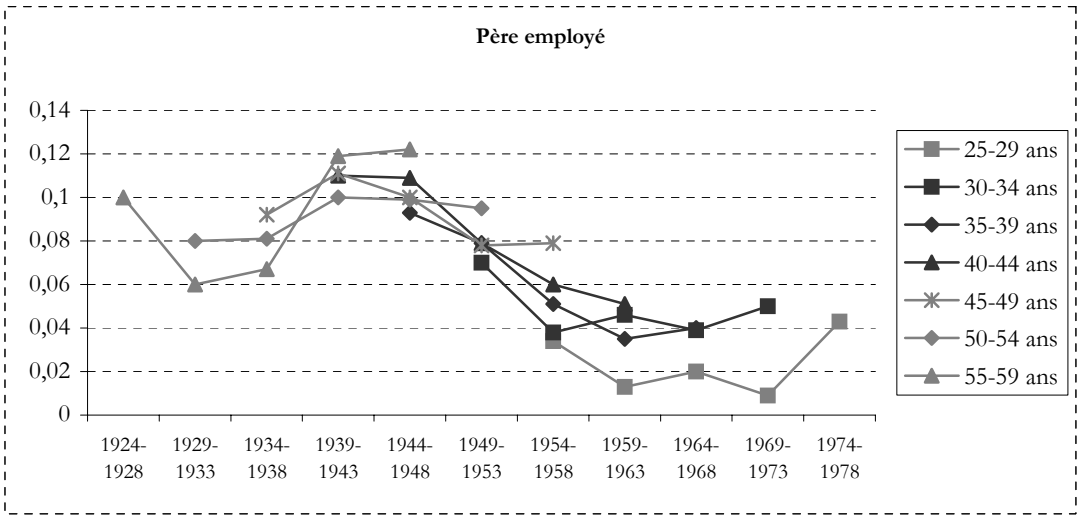
Père employé
0,14
0,12
0,1
0,08
0,06
0,04
0,02
0
1924-1928
1929-1933
1934-1938
1939-1943
1944-1948
1949-1953
1954-1958
1959-1963
1964-1968
1969-1973
1974-1978
25-29 ans
30-34 ans
35-39 ans
40-44 ans
45-49 ans
50-54 ans
55-59 ans

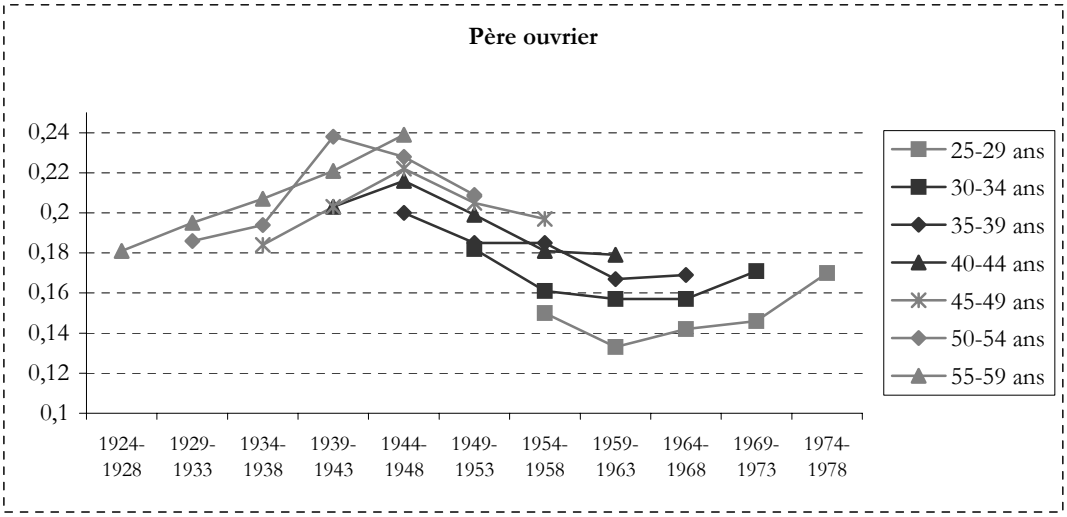
Père ouvrier
0,24
0,22
0,2
0,18
0,16
0,14
0,12
0,1
1924-1928
1929-1933
1934-1938
1939-1943
1944-1948
1949-1953
1954-1958
1959-1963
1964-1968
1969-1973
1974-1978
25-29 ans
30-34 ans
35-39 ans
40-44 ans
45-49 ans
50-54 ans
55-59 ans

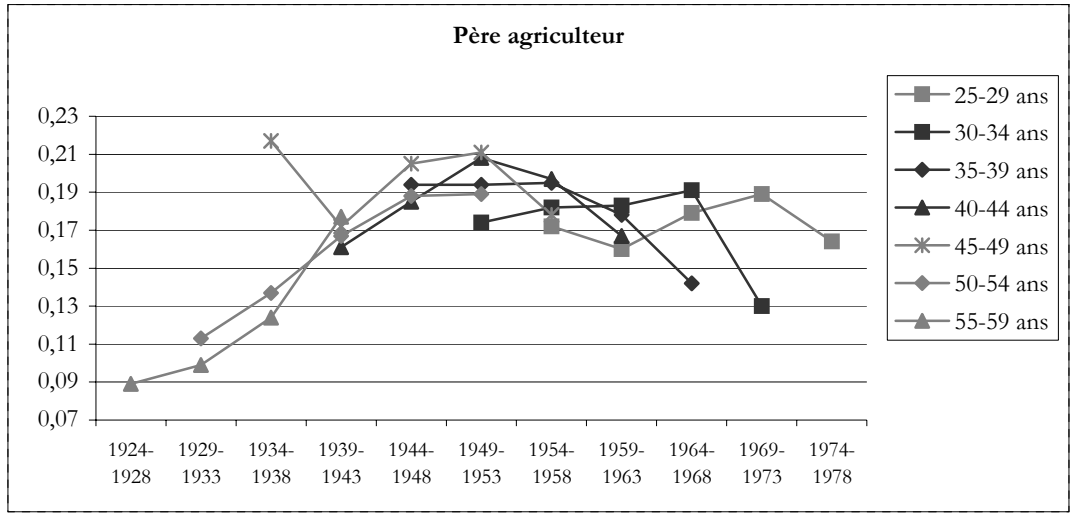

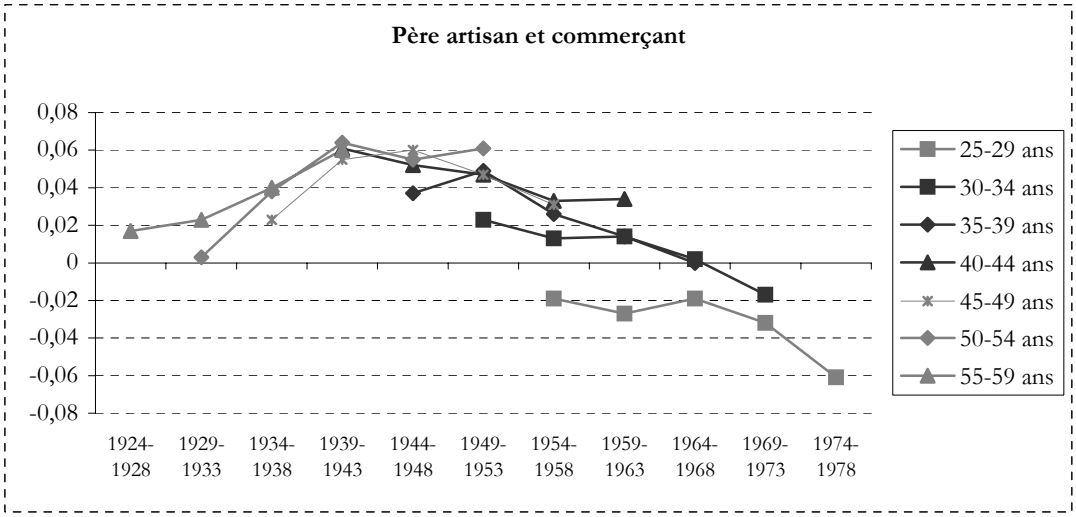

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003
Champ : population en emploi âgée de 25 à 59 ans

Ces résultats soulignent le caractère généralisé de la détérioration des perspectives de mobilité sociale, qui frappe certes les individus issus du haut de la hiérarchie sociale dont on peut penser qu'ils sont alors moins nombreux à parvenir à reproduire la position sociale des ascendants, mais également les individus plutôt issus du bas de la structure sociale pour qui il est probablement plus difficile de s'élever au-delà de la position des parents.

Cette détérioration est commune aux deux sexes : filles et fils voient leur score moyen de mobilité diminuer de manière comparable (FIG.2.14.). Non seulement l'observation des diagrammes par

cohorte et par genre aboutit à des conclusions de nature identiques, mais en outre, l'intensité de la dégradation semble tout à fait comparable puisqu'à l'âge de 35-39 ans, le score de mobilité des hommes se dégrade de plus de 46% entre les générations 1944-1948 et 1964-1968, et celui des femmes de près de 41%.

FIG.2.14. Diagramme par cohorte et par genre (score de mobilité)

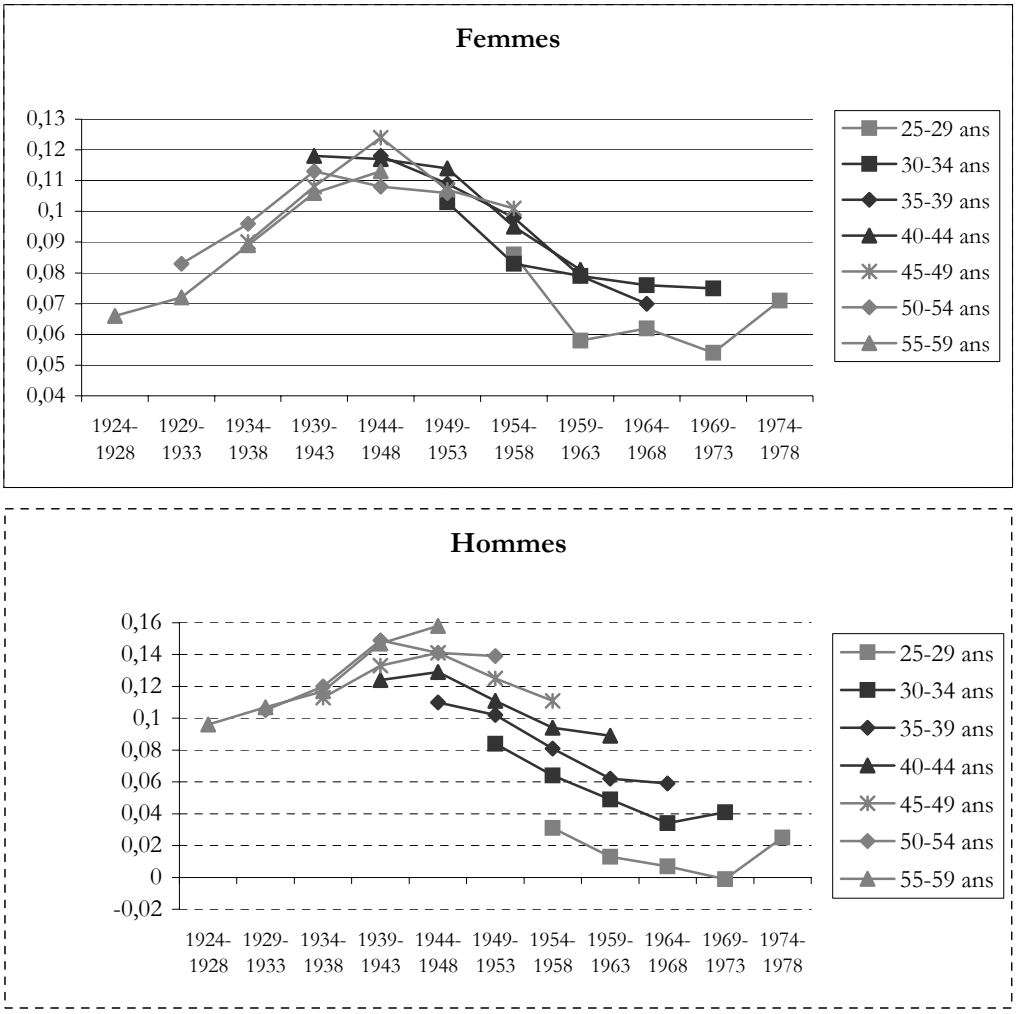

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

2.2.2. Un mouvement global de moins en moins positif

Le recours à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles permet de préciser le constat formulé dans le paragraphe précédent au moyen de l'approche continue. La mesure catégorielle des trajectoires intergénérationnelles rend notamment possible la mesure des flux globaux de mobilité sociale par génération de naissance.

Pour cela, il convient de se doter d'une représentation hiérarchisée de la structure sociale qui permette de déterminer le sens de toutes les trajectoires intergénérationnelles. Dans une approche catégorielle, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles de l'Insee constitue l'outil de base. De ce point de vue, cette nomenclature n'ayant pas de visée hiérarchique clairement revendiquée, il faut opérer un certain nombre de choix. S'il est relativement aisé d'établir une hiérarchie au sein de la population salariée, depuis les ouvriers jusqu'aux cadres, où placer les indépendants ?

Dans ce travail, nous nous inspirons de la matrice définie par Erikson et Goldthorpe (1992, p.124) à laquelle nous apportons quelques amendements visant à préciser la hiérarchie aux deux extrémités de la structure sociale (FIG.2.20).

Alors que les auteurs de *The Constant Flux* identifient une vaste *service class*, nous opérons une distinction entre les cadres et professions intellectuelles supérieurs d'une part et les professions intermédiaires de l'autre. Par ailleurs, vers le bas de la structure sociale, nous tentons de rendre compte de la porosité entre les catégories des employés et des ouvriers : nous basant sur les travaux récents (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001), nous utilisons le critère de la qualification pour distinguer les ouvriers et les employés qualifiés d'une part, les employés et les ouvriers non qualifiés d'autre part. L'opportunité de cette distinction semble confirmée par le travail récent d'Amossé et Chardon (2006) qui soulignent que les employés et ouvriers non qualifiés composent « un segment de main-d'œuvre objectivement à part » caractérisé par des

« conditions d'emploi, de travail et de salaire difficiles » (pp.205-206). C'est pourquoi nous avons tenté de regrouper les emplois d'ouvriers et employés qualifiés d'une part, les emplois non qualifiés d'autre part.

FIG.2.15. Sens des trajectoires intergénérationnelles

		Position					
		CPIS et gros indépendants	**Professions intermédiaires**	**Artisans, commerçants**	**Agriculteurs**	**Employés et ouvriers qualifiés**	**Employés et ouvriers non qualifiés**
Origine	**CPIS et gros indépendants**	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants
	Professions intermédiaires	Ascendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants	Descendants
	Artisans, commerçants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Descendants	Descendants	Descendants
	Agriculteurs	Ascendants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Ascendants	Immobiles
	Employés et ouvriers qualifiés	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Descendants	Immobiles	Descendants
	Employés et ouvriers non qualifiés	Ascendants	Ascendants	Ascendants	Immobiles	Ascendants	Immobiles

Dernière précision concernant la place toujours controversée des techniciens et des contremaîtres : les premiers sont classés avec les professions intermédiaires tandis que les seconds figurent avec les employés et ouvriers qualifiés, leur score de position (obtenu grâce au *multidimensional scaling*) se révélant plus proche de celui attribué aux catégories socioprofessionnelles composant ce dernier groupe[44].

[44] En annexe figure la composition par catégorie socioprofessionnelle de chacune des six catégories identifiées. Comme toute tentative d'ordonnancement des catégories socioprofessionnelles, les choix effectués pour la construction de cette matrice sont probablement contestables. Ils se basent toutefois sur le travail empirique solide effectué par Erikson et Goldthorpe ainsi que sur les travaux récents réalisés pour le cas français. De plus, dans la mesure où notre optique est longitudinale, cette matrice fournit une base raisonnable de comparaison.

Parmi l'ensemble des 25-59 ans, une légère dégradation des perspectives de mobilité sociale

Lorsque l'on n'opère aucune distinction selon l'âge et la génération de naissance, les résultats mettent en évidence une légère dégradation des perspectives de mobilité sociale entre 1983 et 2003 (TAB.2.4).

TAB.2.4. Evolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983-2003 (%)

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobiles	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ascendants/Descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Source : enquêtes Emploi 1983-2003
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans

En vingt ans, la part des individus immobiles diminue de 4 points tandis que celle des ascendants augmente très légèrement. Corollaire logique, c'est la part des descendants qui connaît une augmentation de plus de 3 points. Par conséquent, le rapport entre la part des ascendants et celle des descendants diminue légèrement : en 1983, les ascendants étaient deux fois plus nombreux que les descendants, le rapport est de 1,8 vingt ans plus tard[45].

Lorsque l'on analyse l'évolution de ce rapport selon le genre, il apparaît que cette légère dégradation des perspectives de mobilité sociale est avant tout le fait des hommes, tandis que les femmes connaissent en réalité une stagnation sur la période (FIG.2.21). Pour autant, le rapport

[45] Notre matrice de mobilité sociale considère comme mobiles des individus évoluant entre les catégories cadres supérieurs et professions intermédiaires d'une part, et entre celles d'employés/ouvriers qualifiés et d'employés/ouvriers non qualifiés de l'autre. Si l'on ne prend pas en compte ces « petits » mouvements intergénérationnels, la nature des résultats est identique : alors que les ascendants étaient deux fois plus nombreux que les descendants en 1983, le rapport est de 1,7 en 2003

ascendants/descendants est assez sensiblement plus défavorable aux femmes : sur toute la période, les perspectives de mobilité des femmes sont moins favorables que celles des hommes. En 2003, si les mobiles ascendants sont 2,2 fois plus nombreux que les descendants, le rapport est inférieur à 1,5 pour les femmes.

Comment interpréter de tels résultats ? Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, les perspectives de mobilité demeurent positives en 2003, la part des ascendants excédant celle des descendants même si l'écart entre les deux diminue légèrement.

FIG.2.16. Evolution du rapport ascendants/descendants selon le genre

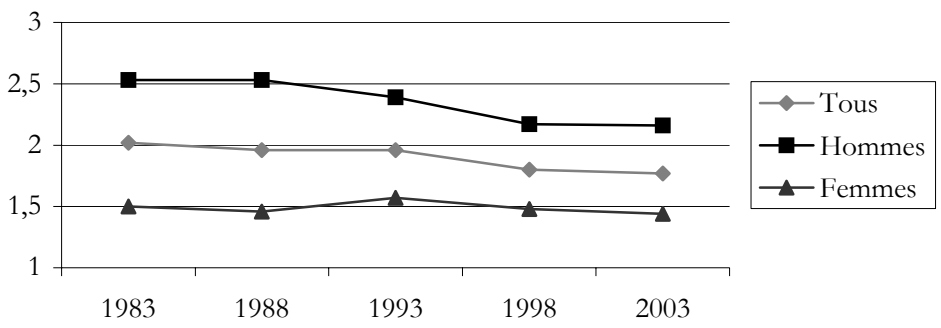

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans

Cette diminution du ratio ascendants/descendants demeure relativement modeste : toutefois, dès lors que l'on introduit la notion de génération dans l'analyse, des dynamiques beaucoup plus sensibles apparaissent qui soulignent la dégradation prononcée des perspectives de mobilité sociale pour les cohortes nées au tournant des années 1960.

Une dégradation généralisée pour les individus nés au tournant des années 1960

L'analyse continue présentée plus haut (voir FIG.2.12) semble indiquer que les générations nées au tournant des années 1960 étaient celles qui faisaient face à la situation la plus dégradée.

Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas de défendre l'idée selon laquelle les perspectives de mobilité sociale se sont brusquement dégradées pour les natifs du début des années 1960. En réalité, ce sont les individus nés dans les années 1940 qui connaissent une situation « plafond » : ensuite, la dégradation est progressive. C'est toutefois lorsque l'on compare les perspectives de ces deux générations que la dégradation apparaît dans toute son intensité.

L'analyse catégorielle confirme ce résultat, en le rendant probablement plus concret (TAB.2.5).

TAB.2.5. Evolution du rapport ascendants/descendants par âge et par cohorte

Hommes

	1934-1938	1939-1943	1944-1948	1949-1953	1954-1958	1959-1963	1964-1968	1969-1973
30-34 ans				2,06	1,65	1,39	1,2	1,26
35-39 ans			2,55	2,44	2,07	1,74	1,63	
40-44 ans		2,94	2,92	2,72	2,2	2,09		
45-49 ans	2,83	3,19	3,27	2,85	2,64			
50-54 ans	3,18	3,71	3,3	3,19				

Femmes

	1934-1938	1939-1943	1944-1948	1949-1953	1954-1958	1959-1963	1964-1968	1969-1973
30-34 ans				1,51	1,25	1,19	1,18	1,12
35-39 ans			1,68	1,58	1,5	1,3	1,2	
40-44 ans		1,72	1,73	1,67	1,61	1,46		
45-49 ans	1,5	1,48	1,85	1,66	1,61			
50-54 ans	1,44	1,88	1,83	1,72				

Ensemble

	1934-1938	1939-1943	1944-1948	1949-1953	1954-1958	1959-1963	1964-1968	1969-1973
30-34 ans				1,8	1,45	1,29	1,2	1,19
35-39 ans			2,13	2	1,77	1,51	1,4	
40-44 ans		2,32	2,27	2,18	1,89	1,82		
45-49 ans	2,18	2,25	2,53	2,18	2,05			
50-54 ans	2,23	2,72	2,39	2,43				

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Lecture : à 35-39 ans, parmi les hommes nés entre 1944 et 1948, les mobiles ascendants étaient 2,55 fois plus nombreux que les mobiles descendants

Quel que soit l'âge considéré, le rapport ascendants/descendants est maximal pour les générations nées au milieu des années 1940, avant d'amorcer une baisse sensible parmi les générations ultérieures. Ainsi, à l'âge de 35-39 ans, les mobiles ascendants sont 2,1 fois plus nombreux que les descendants pour la génération 1944-1948, tandis que ce rapport tombe à 1,4 pour la génération née entre 1964 et 1968. A 44 ans, le désavantage persiste (2,3 contre 1,8). Cette dégradation des perspectives de mobilité sociale frappe les hommes (2,6 contre 1,6) comme les femmes (1,6 contre 1,2).

Certes, parmi les femmes comme parmi les hommes et quelle que soit la génération de naissance, les ascendants demeurent plus nombreux que les descendants de sorte que le mouvement global de la société reste ascendant. Toutefois, l'écart entre les deux flux diminue assez sensiblement (FIG.2.22). En 2003, parmi les 35-39 ans, 35% connaissent une mobilité ascendante et 25% une mobilité descendante, alors que les proportions étaient respectivement de 40% et 18% vingt ans auparavant. Pour les femmes, l'écart est encore plus que réduit que pour les hommes puisqu'en 2003, 34% d'entre elles étaient en situation de mobilité descendante contre plus de 28% en situation de mobilité descendante. En ce qui concerne la comparaison selon le genre, il faut d'ailleurs souligner que le désavantage relatif dont souffrent les femmes tient à une proportion assez sensiblement plus élevées de trajectoires descendantes (28,7% contre 21,9% pour les hommes), plutôt qu'à une moins grande proportion de trajectoires ascendantes (34,3% pour les femmes contre 35,8% pour les hommes). La mobilité descendante frapperait ainsi davantage les femmes que les hommes.

FIG.2.17. Evolution des flux de mobilité intergénérationnelle à l'âge de 35-39 ans (%)

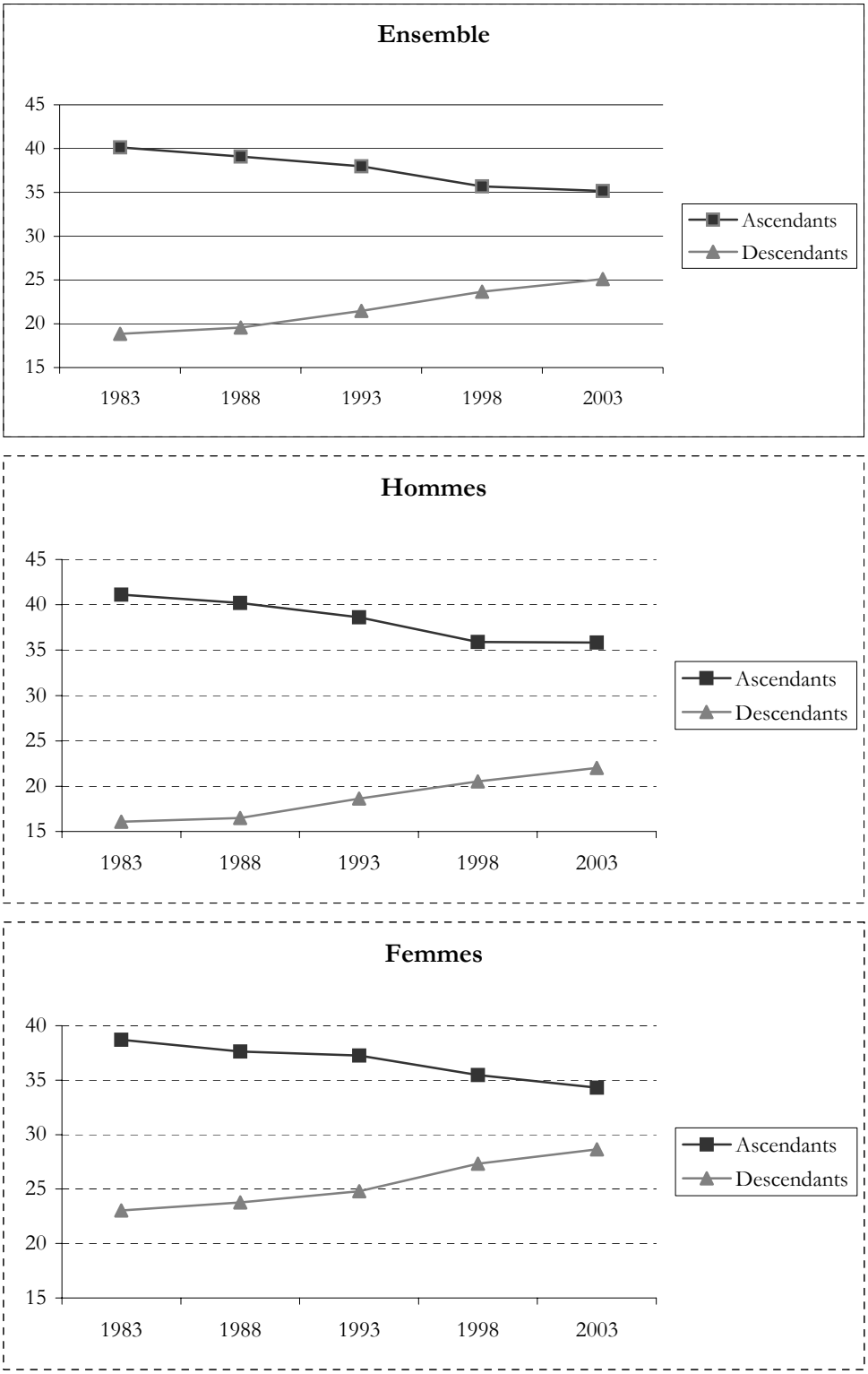

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Après ce panorama général, il s'agit dans les deux sections suivantes de se pencher plus précisément sur l'évolution des trajectoires intergénérationnelles selon l'origine sociale, d'abord depuis le bas de la structure sociale, puis depuis le haut de cette dernière.

2.2.3. Depuis le bas de la structure sociale, des trajectoires ascendantes plus difficiles

Parmi les enfants d'ouvriers, la probabilité d'accéder à un emploi de cadre supérieur ou de profession intermédiaire diminue entre la génération 1944-1948 et les générations nées vers 1960 (FIG.2.18).

FIG.2.18. Devenir professionnel des enfants d'ouvriers à l'âge de 35-39 ans selon la génération

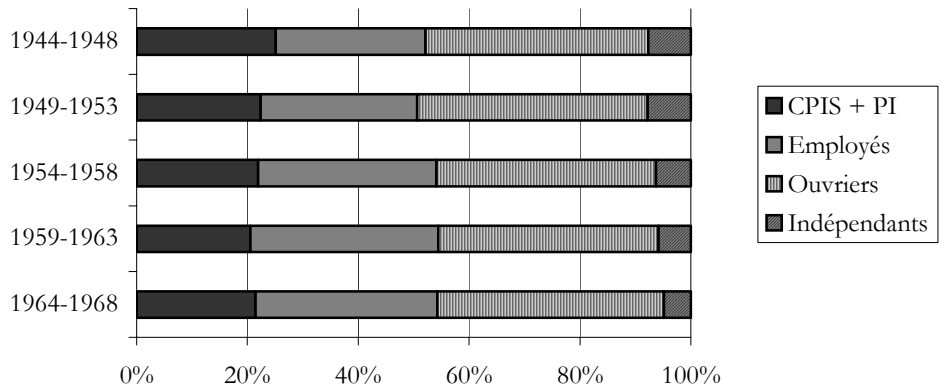

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Les enfants d'ouvriers nés entre 1944 et 1948 étaient un peu plus de 25% à occuper un tel emploi à l'âge de 35-39 ans. Quinze ans plus tard, pour la génération née entre 1959 et 1963, la proportion est de 20%. Par ailleurs, les 35-39 ans de la fin des années 1990 sont aussi nombreux que leurs homologues de la fin des années 1970 à rester ouvrier, autour de 40%. Si les natifs du milieu des années 1940 étaient 8% à devenir artisan ou commerçant, ce qui dans de nombreux cas était synonyme de mobilité ascendante pour les enfants d'ouvrier (passer « à son compte »), ils

ne sont plus que 4% à être dans ce cas vingt ans plus tard. Seule destination en expansion pour les enfants d'ouvrier, la catégorie des employés, qui passe de 27% à 33% entre 1983 et 2003. Trajectoires ascendantes vers le salariat moyen et supérieur moins fréquentes, proportion identique d'individus qui deviennent ouvrier comme le père, propension plus élevée à venir gonfler la catégorie des employés, la situation des enfants d'ouvriers semble d'une certaine manière se détériorer : certes la proportion d'individu en situation de mobilité ascendante (employé, profession intermédiaire, cadre supérieur ou indépendant) demeure relativement stable, mais ces mouvements ascendants se font moins intenses, plus souvent vers le salariat moyen (employé) et plus rarement vers le salariat supérieur.

Les grands traits de cette évolution s'observent également parmi les enfants d'employés (FIG.2.19).

FIG.2.19. Devenir professionnel des enfants d'employés à l'âge de 35-39 ans selon la génération

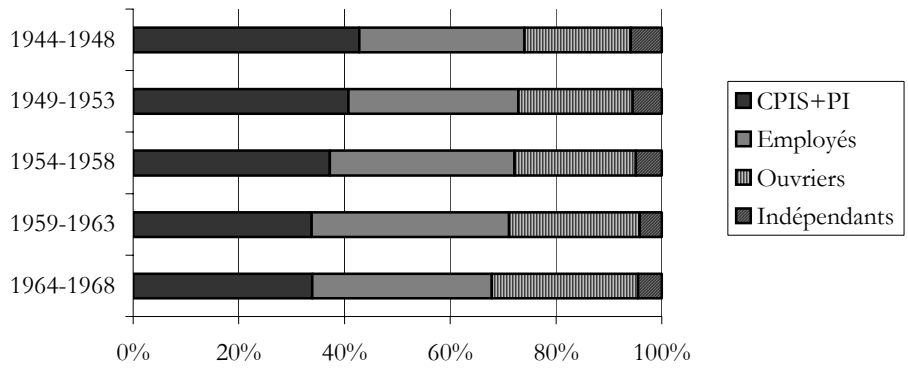

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

En effet, la proportion de cadres supérieurs et de professions intermédiaires parmi les enfants d'employé diminue de manière significative, passant de 43% pour la génération 1944-1948 à moins de 34% pour les générations nées entre 1959 et 1968. Plus encore, la proportion d'ouvriers augmente de près de huit points parmi les enfants d'employés, atteignant 28% pour les individus

nés entre 1964 et 1968. Quant à la proportion d'immobiles (restant employés), elle est relativement stable, oscillant entre 34 et 37% sans qu'une tendance ne soit aisément identifiable. Là encore, diminution des mouvements ascendants vers le salariat d'encadrement et hausse des trajectoires descendantes vers le groupe ouvrier soulignent la dégradation des perspectives de mobilité des enfants d'employés.

Concernant les enfants d'agriculteurs, il semble que la tendance soit celle d'une stabilisation des perspectives de mobilité sociale (FIG.2.20).

FIG.2.20. Devenir professionnel des enfants d'agriculteurs à l'âge de 35-39 ans selon la génération

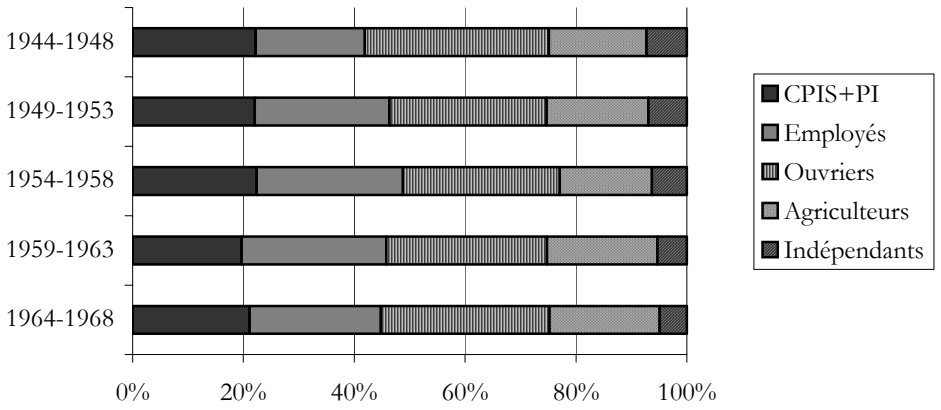

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

La légère diminution de la part des cadres supérieurs et professions intermédiaires (qui passe de 22% à 19%) semble ainsi compensée par la hausse des destins employés qui passent de 20% à 24% entre 1983 et 2003. En 1983 comme en 2003, les trois quarts des enfants d'agriculteurs occupent un emploi de salarié à l'âge de 35-39 ans (ouvrier, employé, profession intermédiaire ou cadre supérieur), même si ces emplois sont légèrement moins souvent des emplois d'encadrement.

Au total, concernant le bas de la structure sociale, il semble qu'il faille conclure à un gel de l'évolution des perspectives de mobilité sociale pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Alors que leurs homologues nés dans les années 1940 ont connu une sensible amélioration de leur situation par rapport aux générations qui les précédaient[46], tout porte ici à conclure que les individus nés dans les années 1960 ne connaissent pas d'évolution semblable. Pire, si les mouvements demeurent ascendants dans une même proportion, leur intensité tend à diminuer et l'accès au salariat supérieur devient plus difficile.

2.2.4. Depuis le haut de la structure sociale, des trajectoires descendantes plus nombreuses

Les enfants des catégories sociales situées vers le haut de la hiérarchie connaissent une augmentation significative du risque de mobilité intergénérationnelle descendante. Les enfants de cadres supérieurs, professions intellectuelles et gros indépendants sont ainsi moins nombreux à parvenir, vers 35-39 ans, à reproduire la position du père (FIG.2.21).

FIG.2.21. Devenir professionnel des enfants de cadres supérieurs et gros indépendants à l'âge de 35-39 ans selon la génération

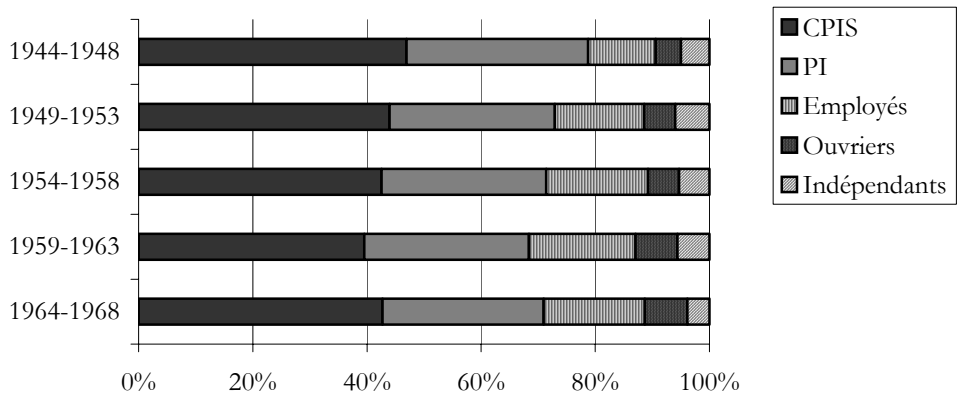

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

[46] La comparaison à la fin de carrière l'atteste : 19% des enfants d'ouvriers nés entre 1929 et 1933 sont cadre supérieur ou profession intermédiaire à l'âge de 50-54 ans contre 30% de leurs homologues nés entre 1944 et 1948 au même âge.

Alors que près de 47% des individus nés entre 1944-1948 étaient cadres supérieurs à cet âge, la proportion tombe à 39% pour les individus nés entre 1959 et 1963. Cette proportion augmente à nouveau ensuite, s'établissant à 42% pour les natifs de 1964-1968, sans que ne soit retrouvé le niveau atteint par les générations des années 1940. La part des individus occupant une profession intermédiaire diminue également, quoique dans une moindre proportion, passant de 32% à 28% entre les générations 1944-1948 et 1964-1968. Corollaire logique de cette proportion décroissante de salariés moyens et supérieurs, l'augmentation de la part des employés et ouvriers. Moins de 15% des enfants de cadres supérieurs nés entre 1944 et 1948 étaient dans ce cas : vingt ans plus tard, la proportion a bondi de dix points, s'établissant à plus de 25% pour les générations nées au tournant des années 1960. Un tel résultat mérite d'être souligné : aujourd'hui, un enfant de cadre supérieur sur quatre est employé ou ouvrier à l'approche de la quarantaine.

Les enfants de père exerçant une profession intermédiaire font face à des évolutions comparables (FIG.2.22).

FIG.2.22. Devenir professionnel des enfants de profession intermédiaire à l'âge de 35-39 ans selon la génération

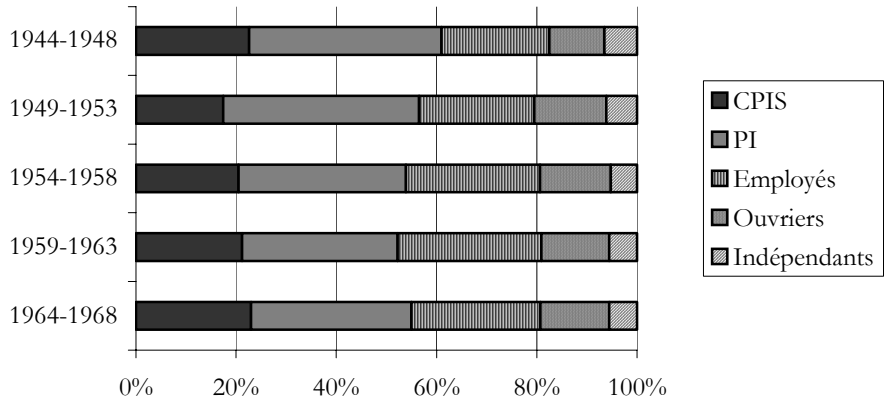

Source : Enquêtes Emploi 1983-2003

Si la part d'individus accédant à un emploi de cadre supérieur ne connaît pas de diminution au fil des générations (au contraire, avec 23% d'individus accomplissant cette trajectoire, la génération 1964-1968 fait jeu égal avec la génération 1944-1948 et dépasse assez sensiblement les 18% de la génération 1949-1953), la diminution de la part des professions intermédiaires est assez marquée, passant de 39% pour la génération 1944-1948 à moins de 31% pour la génération 1959-1963. Au total, la part d'individus accédant au salariat d'encadrement (cadres supérieurs et professions intermédiaires) diminue, passant de 61% pour la génération 1944-1948 à 52% pour la génération 1959-1963. De manière logique, la part des individus en situation de mobilité intergénérationnelle descendante s'accroît : moins d'un enfant de profession intermédiaire sur trois était dans ce cas au sein de la génération 1944-1948, contre 43% pour la génération 1959-1963. Comme pour les enfants de cadres supérieurs, il semble en revanche que la situation s'améliore pour la génération 1964-1968 pour laquelle la proportion de mobiles descendants s'établit à un peu moins de 40%.

2.3. Déclin de la mobilité structurelle et crise économique

Nos conclusions pour la France rejoignent tout à fait celles formulées par Hout (1988) dans le cas des Etats-Unis. Comparant les flux de mobilité sociale dans la société américaine à la fin des années 1960 et au début des années 1980, Hout met en évidence le changement qui s'opère parmi les individus mobiles : la part des mobiles ascendants diminue tandis qu'augmente la part des mobiles descendants, si bien que « la mobilité ascendante continue à dépasser la mobilité

descendante, mais avec une moindre marge[47] » (Hout, 1988, p.1390). La diminution de la mobilité ascendante structurelle est le principal élément explicatif mobilisé. Dans le cas français, cette explication semble également fonctionner.

Les générations nées dans les années 1940 ont bénéficié de chances importantes de mobilité sociale ascendante. Les individus nés au lendemain de la seconde guerre mondiale sont en effets massivement issus de milieux modestes, ouvriers et paysans. Ils arrivent sur un marché du travail en pleine mutation, caractérisé par la diffusion massive du salariat moyen et supérieur. Cette aspiration vers le haut provoque un appel d'air pour les enfants d'ouvriers ou de petits employés qui structurellement voient leurs chances de mobilité ascendante augmenter significativement[48]. De même, l'accès au salariat ouvrier constitue pour les enfants d'agriculteurs une véritable ascension sociale via l'accès à la « condition salariale urbaine » (Morin, 1967). Cette vague de mobilité ascendante structurelle a un moteur : l'école. Les générations nées dans les années 1940 bénéficient en effet d'une première « explosion scolaire » : « pour la cohorte née en 1900, l'âge médian de fin d'études était de moins de 14 ans ; il s'élève alors progressivement et lentement jusqu'à 15 ans pour la cohorte 1937, au rythme de six mois par décennie. Il atteint ensuite, au terme d'une brusque accélération, 17 ans pour la cohorte 1947 : une élévation de deux ans en une décennie, soit un rythme quatre fois plus rapide que pour les cohortes précédentes » (Chauvel, 1998b, p.5). Cette massification scolaire s'accompagne d'une véritable démocratisation qualitative (Thélot et Vallet, 2000), qui, associée à la diffusion massive du salariat moyen et supérieur, porte vers le haut les *baby-boomers*.

[47] Traduction personnelle.

[48] La distinction entre mobilité « structurelle » (liée à l'évolution de la part des différentes catégories sociales au sein de la population active) et la mobilité « nette » (ce qu'il reste de la mobilité totale une fois retranchée la mobilité structurelle)a longtemps été au cœur de la sociologie de la mobilité sociale. Aujourd'hui, cette distinction est devenue obsolète : on lui préfère la distinction entre mobilité « observée » et « fluidité sociale » (Vallet, 1999).

2.3.1. L'élévation des origines sociales

Pour les générations nées au tournant des années 1960, la réalité est complètement différente. En premier lieu, pour une raison triviale mais que l'on ne peut éluder : issus en moyenne de milieux plus favorisés que leurs aînés de 15 ans, ils ne peuvent mécaniquement pas reproduire de telles trajectoires ascendantes (TAB.2.6). Ils sont d'abord beaucoup moins souvent issus de familles d'agriculteurs (plus de 20% des individus nés dans les années 1940 sont dans ce cas contre 9% des individus nés vingt ans plus tard). Leurs pères sont ensuite plus souvent cadre ou profession intermédiaire (13% pour les natifs des années 1940, plus de 19% pour les natifs des années 1960). Dès lors, la mécanique de cet effet « plafond » est aisément compréhensible, identique là-encore à celle observée par Hout : « the existence of fewer workers with farm origins and more with fathers who were managers and professionals adds up to less structural mobility » (Hout, 1988, p.1390).

TAB.2.6. Evolution de l'origine sociale des individus selon la génération de naissance (%)

	Génération de naissance							
Profession du père	1929-33	1934-38	1939-43	1944-48	1949-53	1954-58	1959-63	1964-68
Agriculteurs	25,6	24,2	21,6	19,2	16,5	14,6	11,6	9,4
Art.comm.	13,2	12,5	12,1	12	11	10,1	10,4	11,1
CPIS + CE	5,7	6	7,5	8,1	8,4	8,7	9,3	9,9
PI	3,8	4,3	5,2	5,7	6,3	7	7,7	9,4
Employés	10,7	12,9	13,4	13,8	14,3	13,9	14,5	14,5
Ouvriers	32	31,2	32,3	32,8	36	38,8	39,5	39,9
Ouvriers agricoles	6,8	7,1	5,9	6,1	5	4,1	3,6	2,7
contremaîtres	2,4	1,8	2,1	2,3	2,4	3	3,4	3,2

Source : enquêtes Emploi, 1983-2003
Lecture : 25,6% des individus nés entre 1929 et 1933 avaient un père agriculteur

Ce phénomène mécanique ne suffit toutefois pas à expliquer la dégradation des perspectives de mobilité décrite plus haut. En effet, cette dernière concerne les individus issus de toutes les origines sociales. Lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux enfants de cadre par exemple, on s'aperçoit

qu'ils sont moins nombreux à reproduire la position du père. De même, les enfants d'ouvriers sont moins nombreux à accéder au salariat d'encadrement qu'il y a vingt ans : nul phénomène de « plafond » ne peut être évoqué dans leur cas.

2.3.2. Une dynamique de la structure sociale moins favorable

En réalité, si les perspectives de mobilité des générations nées dans les années 1960 s'obscurcissent, c'est pour une large part parce que leur position au sein de la structure sociale se dégrade. Les individus nés au tournant des années 1960 doivent en effet faire face à une dynamique moins favorable de la structure sociale.

Chauvel (1998a, p.44) a montré que si la part des cadres et professions intermédiaires avait augmenté de 6,1 points entre 1964 et 1977, la hausse n'est plus que de 3,7 points entre 1983 et 1997, période à laquelle les générations nées au tournant des années 1960 font leur entrée sur le marché du travail.

Autre élément important explicité par Chauvel, contrairement à l'idée commune, « le poids des groupes sociaux ne varie pas de façon linéaire, mais nettement saccadée ». Sur le long terme en effet, l'évolution de la part des cadres et professions intermédiaires semble linéaire et régulière depuis le début des années 1950 jusqu'aux années 2000, sans qu'il ne soit possible de distinguer de rupture, à la hausse ou à la baisse, dans leur rythme de diffusion Pourtant, dès lors que l'on cherche à mesurer l'évolution annuelle moyenne de la part des cadres et professions intermédiaires, le rythme apparaît bien plus tourmenté. Or, l'observation plus précise des périodes d'accélération et de ralentissement vient souligner le désavantage des individus nés au tournant des années 1960. Les individus nés autour de 1960 font leur entrée sur le marché du travail au début des années 1980, période pendant laquelle le rythme de diffusion diminue nettement, alors que ce dernier était « linéaire » et « rapide » durant les années 1960 et 1970. A

trente ans, les baby-boomers sont insérés sur un marché du travail où la part des cadres et professions intermédiaires augmente depuis 20 ans de près de 0,5% par an. A trente ans, les natifs de 1960 sont sur un marché du travail qui voit la part de ce salariat se diffuser plus lentement et de manière saccadée.

Ce tableau rapidement esquissé des difficultés structurelles auxquelles se heurtent les natifs du tournant des années 1960 ne serait pas complet sans la prise en compte de la poursuite de la diffusion des diplômes. Certes, les natifs des années 1940 sont ceux qui connaissent la première explosion scolaire avant que le rythme de la diffusion diminue à nouveau pour les natifs des années 1950 et 1960. Mais la poursuite de la progression, même ralentie, aboutit à des évolutions significatives (FIG.2.23).

FIG.2.23. Proportion de diplômés par génération

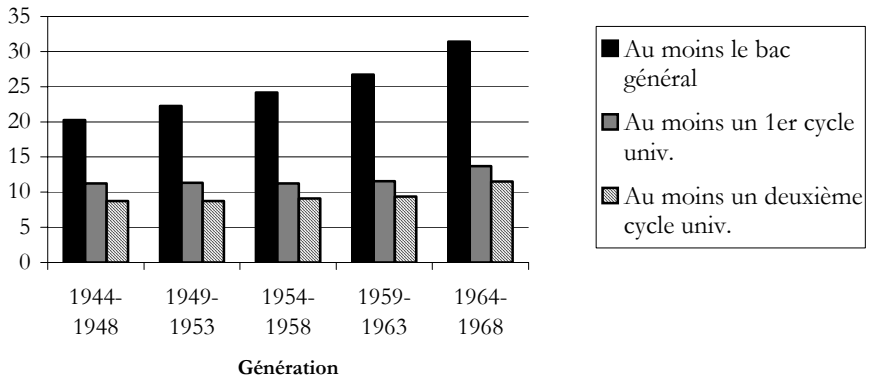

Source : Enquêtes Emploi, 1953-2003

La part des titulaires d'un baccalauréat général augmente de plus de dix points entre les générations 1944-1948 et 1964-1968, passant de 20% à plus de 30%. La part des très diplômés (au moins un deuxième cycle universitaire) augmente également, quoique dans une moindre mesure, passant de 8% à 11,5%. Au total, la part des diplômés supérieur passe de 14% à 22%. Dans un contexte de diminution du rythme de diffusion du salariat moyen et supérieur, cette progression du nombre des diplômés n'est absolument pas négligeable. Bien au contraire, elle vient accentuer l'embouteillage à l'entrée du salariat d'encadrement.

Ces évolutions structurelles permettent de comprendre pourquoi les perspectives de mobilité sociale des générations nées au tournant des années 1960 se sont nettement dégradées. L'accès au salariat moyen et supérieur étant plus difficile, les possibilités de mobilité ascendante s'amenuisent pour les individus issus des classes populaires tandis que les risques de mobilité descendante se multiplient pour les enfants des catégories favorisées. Néanmoins, ce panorama occulte un élément pourtant fondamental : au-delà des variations dans la dynamique de la structure sociale, ce qui différentie profondément les natifs des années 1960 de leurs aînés de vingt ans, c'est la crise économique et le chômage de masse qui contribuent à dégrader significativement la position des 35-44 ans. Les baby-boomers font leurs armes sur un marché du travail où règne le plein emploi, alors que leurs cadets font l'expérience du chômage de masse. La prise en compte de l'évolution des grands indicateurs macroéconomiques permet notamment de montrer que le destin des cohortes est fixé très tôt, dès l'entrée sur le marché du travail.

2.3.3. L'effet de la crise économique : des conditions d'entrée sur le marché du travail déterminantes

Les éléments apportés ici sont évidemment connus. Il n'empêche qu'ils sont essentiels à la compréhension de la dégradation des perspectives des générations récentes.

En 1974, le premier choc pétrolier vient brutalement mettre fin aux Trente glorieuses. L'observation de l'évolution annuelle du PIB depuis 1949 est assez saisissante (FIG.2.24).

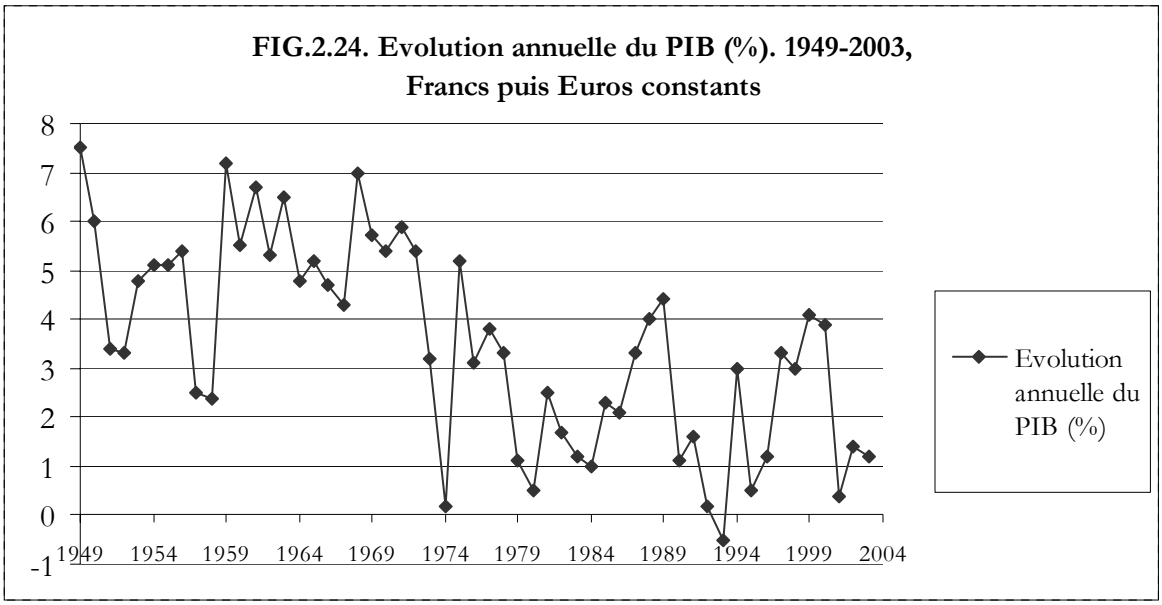

Source : Insee, annuaire rétrospectif de la France 1948-1988 et INSEE, Séries longues (Insee conjoncture, 2003)

De 1949 au début des années 1970, hormis deux années en dessous des 3% de croissance à la fin des années 1950[49], la croissance est toujours supérieure à 3%, voire à 4% si l'on excepte les années 1951 et 1952. Toute la décennie 1960 est particulièrement « glorieuse » avec des taux annuels de croissance souvent supérieurs à 6%, quasiment toujours supérieurs à 5%.

1974 marque une rupture, avant que le second choc pétrolier ne vienne définitivement casser la machine (1979-1980). Les années 1980 marquent l'entrée de plein pied dans la crise avec une croissance qui se traîne à moins de 2%. Malgré deux périodes de brève reprise à la fin des années 1980 et à la fin des années 1990, la période de forte croissance est définitivement terminée.

La principale conséquence de la crise économique est bien l'installation durable du chômage de masse (FIG.2.25). Après les décennies 1950 et 1960 caractérisées par le plein emploi (taux de chômage inférieur à 3%), la France voit son taux de chômage augmenter brusquement après le premier choc pétrolier. La hausse est continue (5% en 1975, 7% en 1980, 11% en 1986) et même si les deux brèves périodes de retour de la croissance à la fin des années 1980 puis 1990 se

[49] 1957 : crise financière : la Banque de France avance 80 milliards de Francs à l'Etat pour un mois en mai, puis 350 milliards de Francs en juin. Le gouvernement promulgue une loi portant « assainissement économique et financier » (économies budgétaires, impôts nouveaux, modification de l'échelle mobile des salaires ». 1958 verra deux dévaluation successives du franc, l'une en mai (de 30%), l'autre en novembre (de 17,55%).

traduisent par une embellie toute relative (on demeure à un taux de chômage de près de 9%), la barre des 10% est à nouveau franchie en 2004.

FIG.2.25. Evolution du taux de chômage, 1954-2003

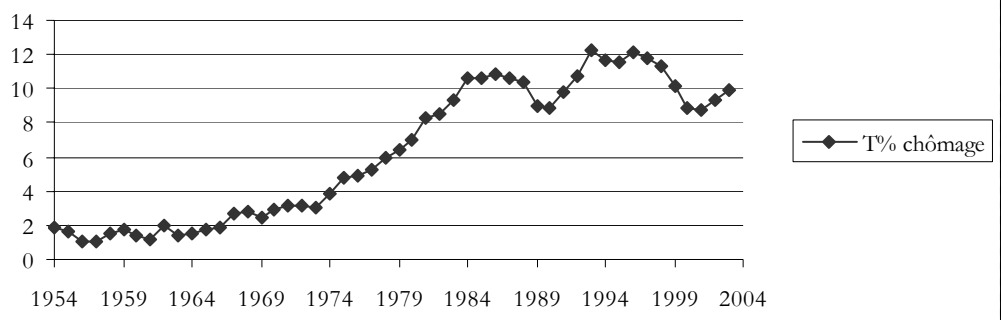

Source : INSEE, annuaire rétrospectif de la France 1948-1988 et INSEE, Séries longues (Insee conjoncture, 2003)

Le constat est brutal : alors que les générations nées dans les années 1940 arrivent sur le marché du travail et font leur entrée dans la vie active dans un pays en pleine croissance, qui ne connaît pas le chômage et qui se caractérise par une diffusion régulière du salariat moyen et supérieur, les générations nées au tournant des années 1960 terminent leurs études et font leur entrée sur le marché du travail en pleine crise économique, font face au chômage de masse et à une évolution beaucoup plus saccadée de la structure sociale. A trente ans, « moment des comptes » (Baudelot et Establet, 2000), les deux générations font face à des situations intrinsèquement différentes.

Pour établir de manière plus précise le lien entre les perspectives des générations successives et l'évolution des indicateurs macroéconomiques, nous avons calculé pour chacune d'entre elles l'évolution moyenne du PIB et du taux de chômage lors des cinq années qui suivent la fin de leurs études (FIG.2.26). Il a auparavant fallu calculer l'âge moyen de fin d'études de chaque génération quinquennale : 17 ans pour les générations 1944-1948 et 1949-1953, 18 ans pour les générations 1954-1958 et 1959-1963 et 19 ans pour la génération 1964-1968.

FIG.2.26. Croissance du PIB et taux de chômage à l'entrée sur le marché du travail selon la génération

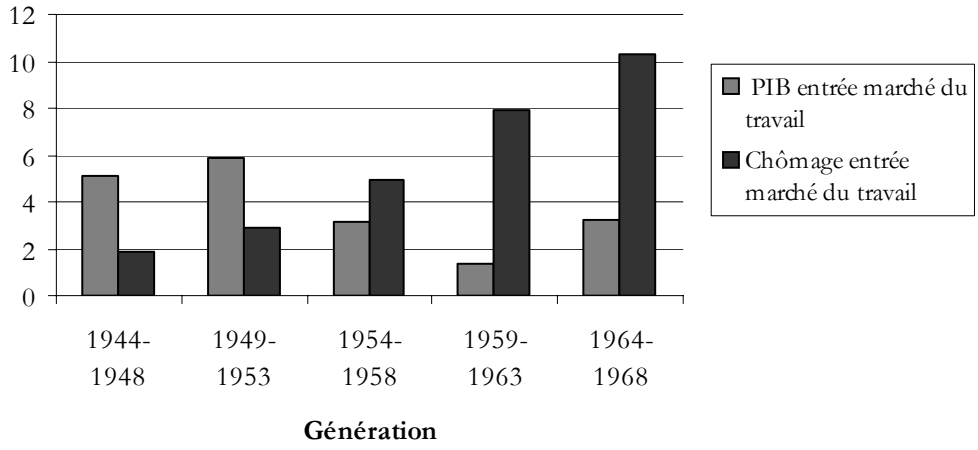

Inutile ici de revenir sur la situation privilégiée des natifs des années 1940 qui entrent sur le marché du travail alors que les Trente glorieuses battent leur plein. La situation se dégrade pour les individus qui naissent au milieu des années 1950, mais là encore, ce sont bien les natifs du début des années 1960 qui font face à la situation la plus dégradée : lorsqu'elle arrive sur le marché du travail, la croissance n'est que de 1,4% par an. Quant à la génération suivante, elle retrouve, avec une croissance de l'ordre de 3%, une situation comparable à la génération du milieu des années 1950.

En ce qui concerne le taux de chômage, le constat est encore plus simple : plus on avance dans le temps, plus les générations sont confrontées à un taux de chômage élevé : lorsqu'elle entre sur le marché du travail, la génération 1944-1948 trouve un taux de chômage de moins de 2%. Il est de 8% pour la génération 1959-1963 et de 10% pour celle née entre 1964 et 1968[50].

Le lien est ainsi étroit entre les perspectives des générations et l'état de l'économie à l'arrivée sur le marché du travail. En réalité, les perspectives des générations successives sont déterminées très tôt, dès la fin des études et l'entrée sur le marché du travail. Les conditions économiques qui

[50] Ajoutons que nous mentionnons ici le taux de chômage au sein de la population active dans son ensemble. Les taux de chômage à l'âge de 25-35 ans révéleraient des disparités entre les générations encore plus grandes.

prévalent alors délimitent le champ des possibles, et tout rattrapage éventuel est difficilement envisageable. La génération 1944-1948 a quarante ans au moment où le taux de croissance est le plus faible : elle garde néanmoins la situation la plus favorable à cet âge. A l'inverse, la génération née au début des années soixante a 40 ans au début des années 2000, lorsque la croissance repart et que les nouvelles technologies dopent l'économie : c'est pourtant elle qui connaît à cet âge la situation la plus défavorable. Tout se passe comme si les périodes d'embellies économiques profitaient aux plus jeunes diplômés et n'offraient que peu de débouchés supplémentaires aux salariés plus âgés, quadragénaires. Il y a fort à parier dès lors, que le départ à la retraite progressif des *baby-boomers* profitera bien davantage aux générations nées dans les années 1970 qu'à leurs cadets de dix ou quinze ans.

Cette importance de la conjoncture économique lors de l'entrée sur le marché du travail n'est pas un résultat français. L'étude remarquable menée aux Etats-Unis par Bernhardt *et al.*, (2001) souligne ainsi que les premières années de la carrière conditionnent très largement le parcours professionnel dans son ensemble : la transition entre la fin des études et le marché du travail, largement influencée par l'état de l'économie, est une période clé dans le cycle de vie. A l'issue d'une analyse minutieuse, Murphy et Welch (1990) estiment ainsi que les deux-tiers de la progression du salaire au cours de la carrière sont imputables à la première décennie de travail.

Cette inégalité dans la succession des générations au détriment des natifs du début des années soixante est également observée aux Etats-Unis. Dans leur étude citée plus haut, Bernhardt, Morris, Handcock et Scott décrivent en quoi les chemins suivis par ces deux générations divergent profondément (*Divergent Paths*). Leur travail empirique repose sur l'exploitation de deux *National Longitudinal Surveys* menées respectivement entre 1966 et 1981 puis entre 1979 et 1994 auprès d'individus interrogés chaque année. Les auteurs disposent donc, pour deux générations, d'échantillons de 2500 individus suivis jusqu'à l'approche de la quarantaine et pour lesquels les informations concernant le parcours scolaire et l'histoire professionnelle sont très précises. La première génération entre sur le marché du travail à la fin des années 1960, en plein essor

économique, alors que la seconde doit faire face, au début des années 1980, à la récession économique.

Ils décrivent avec minutie ce qui constitue la différence fondamentale entre les deux générations : si la première est entrée sur un marché du travail régi par les règles du fordisme (centralisation du capital, production de masse, rôle important des syndicats et forte protection des salariés, possibilité de mobilité ascendante en cours de carrière, sécurité de l'emploi, etc.), la seconde fait face à une détérioration des termes du contrat pour le salarié. Pour lutter contre la crise, l'idée se répand selon laquelle les entreprises américaines doivent modifier en profondeur leur manière d'organiser la production : de nouvelles méthodes « managériales » sont mises en place dont la flexibilité est le maître mot. Les auteurs soulignent la manière dont ces grandes mutations de la société américaine et l'émergence de ce « nouveau marché du travail » ont modifiés les « chances de vie » des salariés américains nés au début des années 1960. Les trentenaires des années 1990 ont des salaires plus faibles que leurs aînés de 1970 (la différence annuelle est de $3000) et les inégalités interdéciles sont plus grande en 1995 qu'en 1970. En moyenne, les salariés trentenaires de 1995 ont des salaires inférieurs de 21% à ceux des trentenaires de 1970. En amont, avant l'entrée sur le marché du travail, les trentenaires des années 1990 connaissent une transition entre les études et l'emploi beaucoup plus délicate que leurs aînés : en particulier, leurs études sont plus longues, la nécessité du travail pendant les études s'est répandue et le chômage est devenu un passage presque obligé avant l'accès à l'emploi.

Le tableau dressé dans ce chapitre pour la France ainsi que les travaux réalisés aux Etats-Unis soulignent que les transformations inhérentes aux sphères économique et industrielle et l'avènement de la société « post-industrielle » (Beck, 1992) produisent des conséquences importantes sur les « chances de vie » des générations, au détriment des cohortes natives du début

des années 1960. La situation de ces dernières, au regard des avantages structurels dont ont bénéficié les cohortes du baby-boom, apparaît en effet nettement dégradée. Alors que les baby-boomers ont connu un mouvement collectif d'aspiration vers le haut (on pourrait presque parler de mobilité ascendante collective), les générations nées au tournant des années 1960 font face à un risque accru de mobilité sociale descendante. Les trajectoires vers le bas de la hiérarchie sociale ont cessé de constituer une exception tandis que les perspectives des individus issus des milieux populaires ont cessé de s'éclaircir. L'augmentation légère, mais régulière, de la fluidité sociale observée dans le cas de la France (Vallet, 1999) ne doit pas uniquement laisser penser que l'inégalité des chances sociales diminue lentement. Il faut également souligner que pour les générations qui suivent le baby-boom, ce lent nivellement s'effectue vers le bas.

Même si nous avons montré que la situation se dégradait pour les enfants de toutes les origines sociales, le paysage esquissé dans ce chapitre est volontairement global. Il conduit à considérer les générations dans leur ensemble, à calculer des positions moyennes et à gommer les différences internes. Dans chaque génération, même si les proportions varient, des individus réussissent mieux que d'autres. Même au début des années 2000, certains parviennent à reproduire la position de leur père voire à s'élever au-dessus d'elle, tandis que d'autres glissent vers le bas de la hiérarchie sociale. Qui sont les uns ? Quelles sont les caractéristiques des autres ? En un mot, quels sont les déterminants de la mobilité sociale et plus particulièrement de la mobilité descendante ? C'est à ces questions que cherche à répondre la deuxième partie de cette recherche.

Deuxième partie

Les déterminants du déclassement social

Dans la première partie, grâce une description générale de l'évolution des flux de mobilité intergénérationnelle, nous avons mis en évidence la dégradation progressive des perspectives de mobilité sociale pour les générations nées après les années 1940.

Toutefois, au-delà de ce panorama, la question des déterminants de la mobilité sociale demeure pour le moment sans réponse. Dès lors, il s'agit dans cette seconde partie d'analyser les facteurs et les mécanismes du processus de mobilité sociale, et plus particulièrement ceux de la mobilité descendante, avec deux objectifs.

Le premier est de proposer une analyse des déterminants du déclassement social « objectif », mesuré par le sociologue à partir des tables de mobilité sociale, mais également du sentiment de déclassement social ou pour le dire autrement, du déclassement social « subjectif ». Des travaux récents (Attias-Donfut et Wolff, 2001 ; Duru-Bellat et Kieffer, 2006) montrent en effet que les écarts peuvent être importants entre la dimension objective de la mobilité sociale et l'expérience vécue par les individus.

En mobilisant les dimensions objective et subjective de la mobilité sociale, le second objectif est de mieux décrire la trajectoire des individus nés dans les années 1960 qui appartiennent à cette génération précédemment identifiée comme faisant face à la situation la plus dégradée en termes de perspectives de mobilité sociale.

Après la recherche des déterminants de la mobilité descendante objective (chapitre 3), ce sont ceux du sentiment de déclassement social qui figureront au cœur de l'analyse (chapitre 4). Dès lors, il apparaîtra nécessaire de proposer une distinction entre deux types de cadres parmi la génération des pères (chapitre 5).

Chapitre 3

Les déterminants du déclassement objectif :

qui sont les déclassés ?

Dans la première partie, nous avons dressé un panorama général de l'évolution des flux de mobilité sociale entre les générations successives et nous avons notamment mis en évidence l'augmentation sensible de la fréquence des trajectoires intergénérationnelles descendantes pour les individus nés au tournant des années 1960. Pour autant, la question des mécanismes qui déterminent le sens de la mobilité intergénérationnelle demeure posée. Dans ce chapitre, l'objectif est ainsi de focaliser l'attention sur les déterminants de la mobilité sociale et plus particulièrement sur ceux de la mobilité descendante. Quelles sont les causes du déclassement social ? Qui sont les individus qui ne parviennent pas à reproduire la position de leurs parents ?

Dans un premier temps, il s'agit de questionner les déterminants du statut social et de montrer notamment que le poids du diplôme dans la position atteinte par les individus diminue au fil des générations. Ensuite, l'analyse s'attachera à mettre en évidence les facteurs qui expliquent la mobilité sociale descendante : les enfants de cadre qui ne parviennent pas à reproduire la position

de leurs ascendants ont des caractéristiques particulières. Enfin, décrire les déclassés implique également de se pencher sur leur situation présente : les déclassés sont-ils des employés ou des ouvriers comme les autres ? L'analyse de leur niveau de diplôme permet notamment de montrer que bien souvent, le déclassement intergénérationnel se double d'un déclassement scolaire, au sens du concept d'*overeducation*.

3.1. Les déterminants du statut social

La compilation des trois dernières vagues de l'enquête Formation Qualification Professionnelle de l'Insee (1985, 1993, 2003) permet de constituer un échantillon de taille suffisante pour proposer une analyse détaillée des déterminants de la position sociale atteinte par les individus, en introduisant notamment la génération de naissance parmi les variables explicatives. Cette position sociale est approchée par le calcul, pour chaque individu, d'un score de position sociale. Comme dans le chapitre 2, ce dernier est obtenu grâce à l'observation de l'homogamie matrimoniale entre les différentes catégories socioprofessionnelles et par la procédure du *multidimensional scaling*[51].

L'exercice auquel nous nous livrons ici, celui de la recherche des déterminants du statut social, est apparu dans la littérature dès la seconde génération de travaux des sociologues de la mobilité sociale. Si la première génération, animée notamment par Lipset et Bendix (1959) se concentre sur l'analyse des trajectoires intergénérationnelles (les individus ayant un niveau d'éducation élevé ont-ils une probabilité plus élevée de connaître un mouvement ascendant ? Peut-on faire la part de la mobilité structurelle et de la mobilité « nette » ?), Blau et Duncan (1967) introduisent dès la décennie suivante les modèles de régression et déplacent le questionnement vers l'analyse des composants du statut (ou du « prestige social »). La principale interrogation est la suivante : dans

[51] Les détails de la procédure et des scores obtenus figurent en annexe.

le processus d'acquisition du statut (*statut attainment*), quel est le poids des caractéristiques individuelles (le niveau de diplôme, essentiellement) et quel est celui des caractéristiques de l'ascendance (celles de son père, essentiellement) ? De tels modèles permettent ainsi de questionner le degré de méritocratie d'une société donnée. Dans l'analyse qui suit, l'objectif est donc d'abord de faire la part entre les caractéristiques individuelles et les caractéristiques de l'ascendance (en prenant en compte un éventuel effet de la position de la mère, en plus de celle du père) et ensuite d'introduire la génération de naissance parmi les variables explicatives, dimension rarement prise en compte dans les analyses traditionnelles[52]. La prise en compte de cette variable permettra notamment de répondre à deux questions. Dans une optique statique, une fois contrôlés les effets des déterminants traditionnels du statut social, le désavantage des générations nées après les années 1940 persiste-t-il ? Dans une optique dynamique, en estimant des modèles par génération de naissance, observe-ton au fil des générations une évolution du poids des différents déterminants du statut social ?

3.1.1. Quelques précisions méthodologiques

Trois types de variables explicatives sont introduits dans le modèle. Un premier groupe de variables cherche à mesurer le poids des caractéristiques sociodémographiques classiques qui décrivent les individus (âge, sexe, niveau de diplôme). Un deuxième type de variables rend compte des caractéristiques de l'ascendance paternelle et un troisième des caractéristiques de l'ascendance maternelle. A cet effet, outre le niveau de diplôme des parents renseigné dans les trois vagues de l'enquête, nous avons calculé pour les deux parents un score de position sociale, obtenu là encore par l'observation de l'homogamie matrimoniale, sur le même modèle que celui calculé pour les individus eux-mêmes. Il aurait été intéressant de pouvoir mesurer un éventuel

[52] A notre connaissance, la génération de naissance n'est introduite dans aucune analyse de cette génération. La prise en compte de cette dimension nécessite en effet de disposer de données très complètes obtenues en compilant des vagues successives d'une même enquête. La richesse des données françaises permet désormais de mesurer un éventuel effet de la génération de naissance.

effet généalogique en introduisant la position du grand-père paternel, mais si les variables décrivant la situation des grands-parents figurent dans les enquêtes de 1985 et 2003, elles sont absentes en 1993 rendant impossible leur introduction dans le modèle.

La compilation de trois vagues d'enquête permet, au-delà du poids de ces différentes variables, d'introduire la génération de naissance dans l'analyse : une fois les caractéristiques de l'ascendance et les caractéristiques individuelles contrôlées, subsiste-t-il un effet de la génération, et plus particulièrement, le désavantage des générations nées dans les années 1960 persiste-t-il ?

L'introduction de la génération de naissance comme variable explicative entraîne une contrainte au niveau de l'âge de la population retenue : pour éviter une relation de colinéarité entre l'âge et la génération, il est nécessaire que les individus appartenant à la génération la plus récente aient atteint l'âge des individus de la génération la plus ancienne. L'analyse se limite donc aux hommes et femmes âgés de 35 à 44 ans. En outre, les intervalles irréguliers entre les différentes vagues de l'enquête FQP (8 ans entre 1985 et 1993 puis 10 ans entre 1993 et 2003) rend inévitable un chevauchement entre les générations : seront ainsi comparées les générations 1941-1950 (individus âgés de 35 à 44 ans en 1985), 1949-1958 (individus âgés de 35 à 44 ans en 1993) et 1959-1968 (individus âgés de 35 à 44 ans en 2003). Il aurait été évidemment plus satisfaisant de pouvoir étendre l'analyse à un groupe d'âge plus large, mais la classe des 35-44 ans présente tout de même un intérêt : c'est vers cet âge que se stabilise et s'enracine la position professionnelle des individus (Koubi, 2003a).

Par ailleurs, trois modèles de régression linéaire sont testés en raison du problème posé par la prise en compte de la position sociale de la mère. Son niveau de diplôme est certes renseigné dans les trois vagues d'enquête, mais la prise en compte de sa situation professionnelle est problématique en raison de la part relativement importante d'individus dont la mère n'a jamais exercé d'activité professionnelle. Près de 40% des individus nés entre 1941 et 1950 sont dans ce cas, 35% des individus nés entre 1949 et 1958 et 28% de ceux nés au cours de la décennie 1960.

Ce taux diminue certes au fil des générations, mais il demeure élevé. Comment donner un score de position sociale à ces mères inactives puisque l'on ne dispose pas de leur catégorie socioprofessionnelle ? Deux solutions auraient pu être envisagées. La première consiste à donner un score aux mères inactives en ajoutant une modalité « inactive » au code des PCS pour la mère. Cette situation n'est guère satisfaisante dans la mesure où elle conduit à donner un score identique à un tiers des mères. Quant à la seconde solution, elle aurait été d'assimiler le score de position des mères inactives à celui de leur mari. Solution insatisfaisante elle aussi : outre les critiques justifiées formulées à l'encontre des cette approche conventionnelle de la position sociale des femmes (Vallet, 2001), elle aurait conduit pour ce tiers de mères inactives à introduire deux fois le score de position du père dans le modèle. Face aux limites inhérentes à ces deux solutions, une troisième a été privilégiée qui consiste à tester trois modèles différents (TAB.3.1) selon le statut de la mère.

TAB.3.1. Variables décrivant la situation des ascendants en fonction du statut de la mère

	Ensemble des mères	**Mères inactives seules**	**Mères actives seules**
Ascendance paternelle	Niveau de diplôme	Niveau de diplôme	Score de position et niveau de diplôme
Ascendance maternelle	Niveau de diplôme	Niveau de diplôme	Score de position et niveau de diplôme

Le premier modèle est estimé pour l'ensemble des individus, quel que soit le statut professionnel de la mère. Pour comparer le poids de la position du père et celui de la position de la mère, c'est leur niveau de diplôme qui est introduit dans l'analyse[53]. Un second modèle est testé à partir des

[53] Contrôler dans ce premier modèle le score de position du père (et uniquement celui du père dans la mesure où les mères inactives n'ont pas de score de position) empêcherait de comparer le poids des caractéristiques du père et de la mère.

seuls individus dont la mère a toujours été inactive, et dans ce cas ce sont également les niveaux de diplôme des deux parents qui sont introduits. Quant au troisième modèle, il est estimé pour les individus dont la mère a été active (au moins temporairement) et dans ce cas, outre leur niveau de diplôme, c'est également les scores de position respectifs du père et de la mère qui décrivent la situation des parents.

3.1.2. Malgré le poids du diplôme, un avantage qui persiste pour les individus nés dans les années 1940

Les trois modèles présentent des résultats de nature identique (TAB.3.2). Le niveau de diplôme est la variable qui exerce les effets les plus significatifs : tandis que les trois modèles expliquent chacun de 43,5% à 46% de la variance totale, le niveau de diplôme des individus explique à lui seul environ 35% de la variance. Cet effet du diplôme est par ailleurs linéaire : à autres caractéristiques contrôlées, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le score de position sociale augmente.

Concernant les autres caractéristiques individuelles, soulignons d'abord l'effet du sexe qui marque le désavantage des femmes comparées aux hommes, d'autant plus remarquable qu'il persiste à niveau de diplôme contrôlé. Ensuite, sans surprise, l'âge exerce également un effet positif sur le score estimé de position sociale : un tel résultat témoigne de la mobilité ascendante en cours de carrière, même lorsque l'on restreint l'analyse aux 35-44 ans.

L'analyse des effets des scores de position et/ou niveaux de diplôme du père et de la mère permet en outre de mesurer un effet paternel et un effet maternel : à autres caractéristiques contrôlées, les statuts du père et de la mère influent positivement sur le score de position atteint par les individus. Autrement dit, à niveau de diplôme équivalent notamment, il subsiste une « prime », en termes de position sociale, pour les individus dont les parents se distinguent par un niveau de diplôme et/ou un score de position élevés. Par ailleurs, la « prime » paternelle est légèrement plus élevée que la « prime » maternelle (dans le premier modèle estimé pour

l'ensemble des individus, le coefficient associé à la modalité « supérieur » du diplôme du père et de l'ordre de 0,032 contre 0,024 pour la modalité « supérieur » du diplôme de la mère).

TAB.3.2. Les déterminants du score de position sociale, résultats des modèles de régression linéaire

	Ensemble des mères (N=18959)		**Mères inactives (N=6303)**		**Mères actives (N=12656)**	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,558***	0,002	0,568***	0,004	0,464***	0,004
Diplôme						
Aucun ou CEP						
2ème ou 3ème cycle univ	0,319***	0,004	0,326***	0,006	0,305***	0,005
Bac+2	0,230***	0,004	0,224***	0,006	0,225***	0,004
Baccalauréat ou équivalent	0,148***	0,003	0,149***	0,005	0,143***	0,004
Inférieur au bac	0,060***	0,002	0,059***	0,004	0,059***	0,003
Age	0,002***	0,000	0,002***	0,000	0,002***	0,000
Sexe						
Femmes						
Hommes	0,055***	0,001	0,059***	0,003	0,053***	0,002
Score de position du père					0,117***	0,010
Score de position de la mère					0,070***	0,009
Diplôme du père						
Aucun ou CEP						
Supérieur	0,032***	0,004	0,030***	0,007	0,013*	0,005
Baccalauréat ou équivalent	0,031***	0,004	0,029***	0,007	0,008	0,006
Inférieur au bac	0,018***	0,003	0,023***	0,004	0,003	0,003
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP						
Supérieur	0,024***	0,005	0,027**	0,009	0,011*	0,003
Baccalauréat ou équivalent	0,022***	0,005	0,011**	0,004	0,009	0,006
Inférieur au bac	0,020***	0,003	0,007	0,006	0,009	0,006
Génération de naissance						
1941-1950						
1949-1958	-0,009*	0,003	-0,016***	0,004	-0,015***	0,004
1959-1968	-0,027***	0,002	-0,038***	0,004	-0,032***	0,003
	R^2 = 0,4351		R^2 = 0,4406		R^2 = 0,4611	

Source : enquêtes FQP 1985-1993-2003

Champ : individus âgés de 35 à 44 ans

*** significatif au seuil de 1‰, ** significatif au seuil de 1%, * significatif au seuil de 5%

En outre, lorsque l'on contrôle le score de position de la mère (dans le troisième modèle estimé pour les individus dont la mère a été active), l'effet du niveau de diplôme des parents disparaît globalement et ne subsiste que pour les individus dont les parents diplômés du supérieur qui offrent alors une légère « prime » à leurs enfants. Remarquons là encore que le score de position du père exerce un effet supérieur à celui de la mère, même si ce dernier est loin d'être négligeable, à hauteur de 60% de celui du père (coefficient de 0,070 contre 0,117). Le résultat mérite d'être souligné : à diplôme et à position du père contrôlés subsiste un effet maternel important.

Enfin, la mise en évidence d'un effet de la génération de naissance une fois contrôlées les caractéristiques individuelles et celles de l'ascendance constitue un résultat important. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les individus nés dans les années 1940 connaissent une situation plus favorable en termes de position sociale. Comparés à eux en effet, les individus nés dès les années 1950, et plus encore dans les années 1960, se distinguent par des scores de position sociale significativement moins élevés. Un tel résultat, à autres caractéristiques contrôlées, vient renforcer l'évolution décrite dans le chapitre précédent, défavorable pour les générations nées dans les années 1960.

3.1.3. Vers une société moins méritocratique ?

L'estimation de ces mêmes modèles par génération de naissance permet d'éclairer différemment les inégalités entre les générations observées plus haut. En effet, elle permet d'analyser l'évolution au fil des générations des coefficients associés aux différentes variables et de répondre à la question suivante : comment évolue le poids des différents déterminants du statut social ?

Le constat général, quel que soit le modèle retenu et pour les deux sexes, réside dans la diminution du poids du diplôme et dans l'augmentation du poids des caractéristiques de l'ascendance paternelle (FIG.3.1)[54].

Pour les deux sexes, on observe une diminution du « supplément » de position sociale fourni pour le diplôme. Cette évolution concerne tous les niveaux de diplôme, même si seuls les coefficients associés aux deux niveaux de diplômés les plus élevés sont représentés ici. Par ailleurs, cette diminution est beaucoup plus sensible pour les femmes que pour les hommes. Pour ces derniers, la diminution est même parfois très légère (lorsque l'on se penche sur les seuls fils des mères inactives notamment). Autre enseignement, alors que pour la génération née entre 1941 et 1950 le poids du diplôme était plus important pour les hommes que pour les femmes, la tendance s'inverse au fil des générations : pour les individus nés entre 1959 et 1968, le poids du diplôme est plus élevé pour les hommes. Enfin, il semble de manière générale que la dégradation est plus intense entre les générations 1949-1958 et 1959-1968 : l'essentiel du décrochage s'opère pour les individus nés dans les années 1960.

Quant au poids de l'ascendance paternelle, il augmente de manière assez généralisée (qu'on l'appréhende à partir du niveau de diplôme ou du score de position) pour les deux sexes. En particulier, la position du père semble peu décisive pour les femmes nées dans les années 1940 : ce poids se renforce ensuite au fil des générations au point d'approcher celui observé pour les hommes.

[54] En annexe figurent les tableaux complets de régression.

FIG.3.1. Score de position des individus : évolution par sexe et selon la génération des coefficients associés au diplôme de l'individu et aux caractéristiques du père estimés par des régressions linéaires

Mères inactives

Diplôme de l'individu

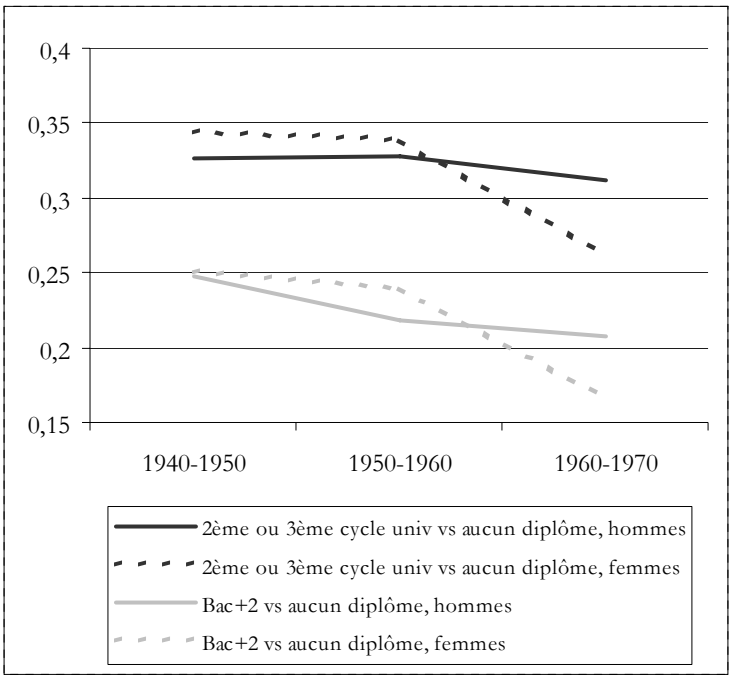

Lecture : à autres caractéristiques contrôlées, le coefficient associé à la modalité « bac+2 » du diplôme de l'individu diminue au fil des générations, pour les deux sexes.
Le « supplément » de position sociale fourni par le fait de détenir un diplôme de niveau bac+2 diminue au fil des générations

Diplôme du père

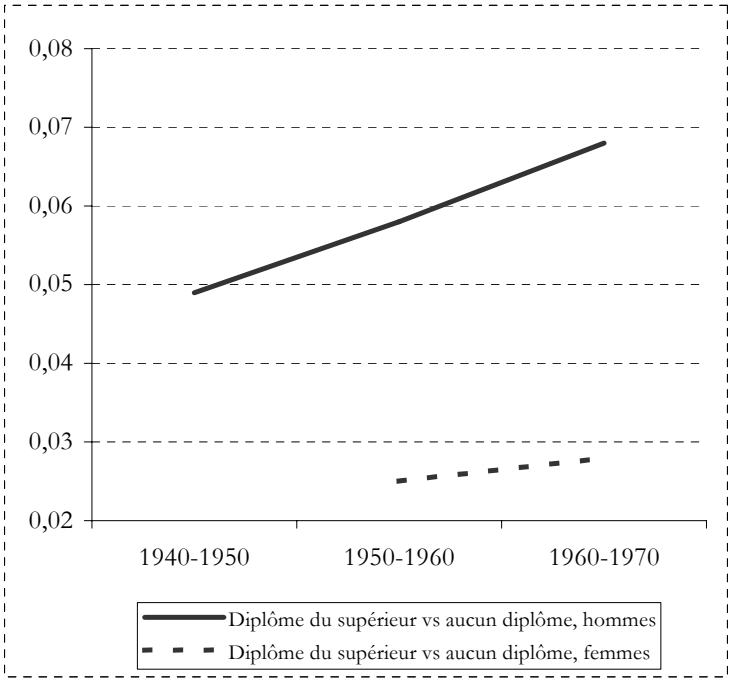

Lecture : à autres caractéristiques contrôlées, le coefficient associé à la modalité « diplôme du supérieur » du diplôme du père augmente au fil des générations.
Le « supplément » de position sociale fourni par le fait d'avoir un père diplômé de l'enseignement supérieur augmente au fil des générations

Note : pour les femmes nées entre 1940 et 1950, le coefficient associé à cette modalité n'est pas significatif.

Ensemble des mères

Diplôme de l'individu

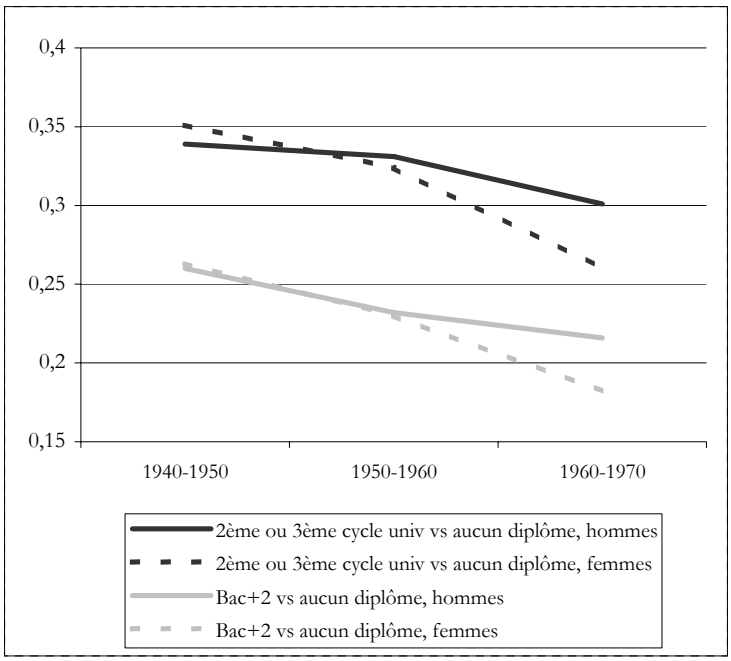

Diplôme du père

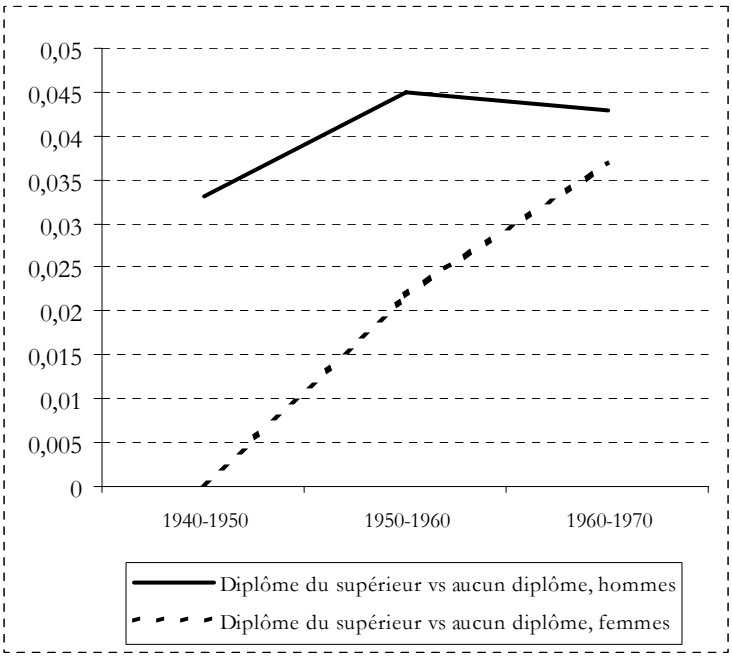

Mères actives

Diplôme de l'individu

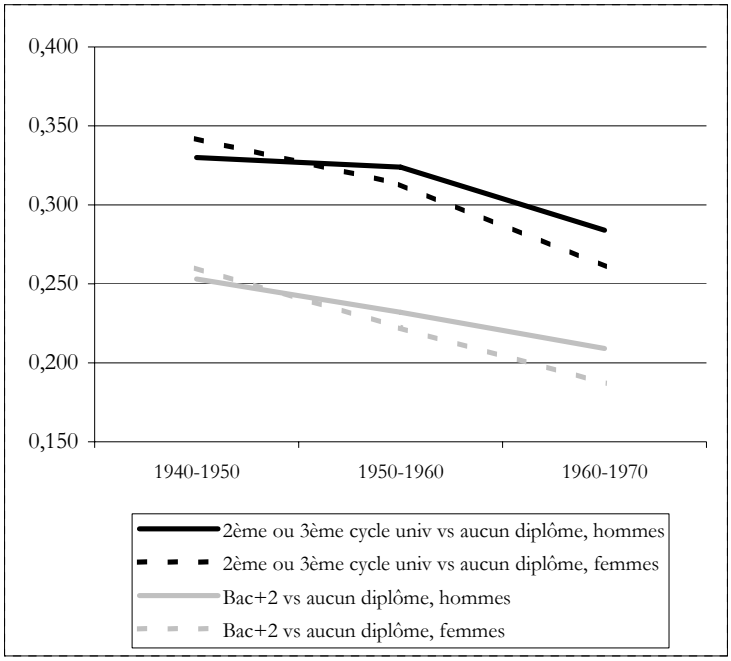

Score de position du père

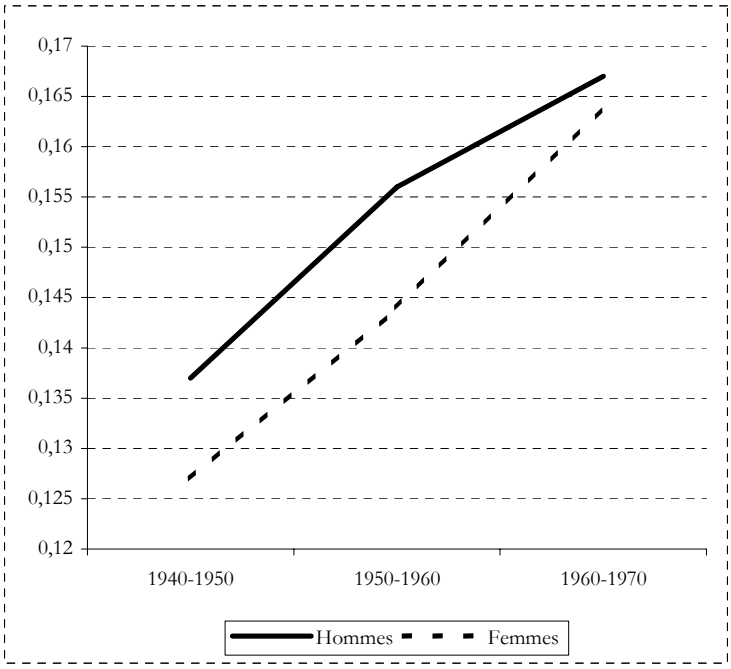

Source : enquêtes FQP 1985-1993-2003
Champ : hommes et femmes âgés de 35 à 45 ans

Le renforcement du poids de l'ascendance et la diminution corolaire du poids du niveau de diplôme amènent à questionner le degré de méritocratie de la société française.

Blau et Duncan (1967) sont les premiers à démontrer empiriquement l'importance du niveau d'éducation. Le modèle qu'ils construisent montre que le niveau de diplôme est le principal facteur de la mobilité ascendante d'une part, mais aussi de la reproduction du statut de génération en génération d'autre part. Selon eux, deux éléments expliquent les différences de niveau de diplôme entre les individus. Une partie de ces dernières est imputable aux différences d'origine sociale (plus elle est élevée, plus le niveau de diplôme augmente). L'autre partie provient d'un ensemble d'éléments indépendants de l'origine sociale. La partie de la variance expliquée par l'origine sociale contribue à la mobilité ascendante, tandis que la partie due aux éléments indépendants est à la source de la mobilité ascendante. Leurs résultats ont été confirmés aux Etats-Unis (Featherman et Hauser, 1978) puis étendus à d'autres pays (Hope, 1985 ; Hout, 1989 ; Treiman et Ganzeboom, 1990 ; Ishida, 1993).

Le triangle formé par l'origine sociale, le niveau d'éducation et la position sociale des individus est ainsi au cœur des réflexions du sociologue parce qu'il touche à la question du degré de méritocratie des sociétés contemporaines. De ce point de vue, l'évolution vers une société plus méritocratique implique deux phénomènes concomitants. Il faut d'abord que le lien entre origine sociale et niveau de diplôme se relâche au cours du temps, et ensuite, que le lien entre niveau de diplôme et position atteinte augmente. Dans le cas français, les résultats fournis par l'analyse selon la génération de naissance vont dans le sens des conclusions substantielles formulées par Vallet (2004) : certes, le lien entre origine social et niveau d'éducation diminue au cours du temps, mais le lien entre niveau de diplôme et position sociale se desserre également. Si la première proposition va dans le sens d'une méritocratie croissante (réduction des inégalités sociales devant l'école), la seconde va dans le sens inverse (le diplôme deviendrait moins décisif dans le processus d'allocation des places). Un tel résultat aboutit au paradoxe suivant : les individus nés dans les années 1940 faisaient face à d'importantes inégalités sociales devant l'école, mais la position

sociale atteinte était assez étroitement liée à leur niveau de diplôme ; à l'inverse, les individus nés dans les années 1960 bénéficient d'un accès facilité au système scolaire, mais leur investissement scolaire pèse moins lourdement sur leur réussite sociale.

La réduction du lien entre niveau de diplôme et position sociale est en grande partie la conséquence d'une inflation des titres scolaires qui s'accompagne d'une dévaluation de la valeur de ces derniers, car « la structure sociale se déplace moins vite vers le haut que celle des niveaux d'éducation » (Duru-Bellat, 2006, p.25). L'histoire de l'expansion scolaire permet en effet de distinguer deux soubresauts dans l'ouverture de l'école à l'ensemble de la société. Les enfants des classes populaires accèdent en masse au collège dans les années 1960 et 1970 puis au lycée à partir du milieu des années 1980. Loin d'être un processus continu, l'expansion scolaire se caractérise ainsi par deux explosions qui bénéficient successivement aux générations nées dans les années 1940 puis à celles nés à la fin des années 1960 et dans les années 1970 (Chauvel, 1998 ; Thélot et Vallet, 2000). Si la première explosion est absorbée sans heurts par une structure sociale qui se déplace rapidement vers le haut grâce à la diffusion massive du salariat moyen et supérieur, la seconde explosion provoque une dévaluation sensible des titres scolaires, le mouvement d'aspiration vers le haut de la structure sociale s'étant sensiblement ralenti. La dévaluation des diplômes s'accompagne d'un phénomène de déclassement (*overeducation*) important, processus « ancien, mais qui a atteint depuis une quinzaine d'années l'ensemble des jeunes dotés d'au moins un baccalauréat » (Duru-Bellat, 2006, p.26) et qui conduit une proportion grandissante de jeunes salariés à occuper des emplois pour lesquels ils sont trop qualifiés.

Si certains discours laissent parfois entendre que la société française marcherait lentement vers plus de méritocratie, il semble nécessaire de les nuancer sensiblement : la position sociale atteinte par les individus nés dans les années 1960 est plus étroitement liée à celle de leur père qu'elle ne l'était pour les générations nées vingt ans plus tôt, dans les années 1940.

3.2. Les déterminants du déclassement social

Après avoir mis en évidence quelques déterminants de la *position* sociale atteinte par les individus, il d'agit désormais de focaliser l'attention sur les déterminants de la *mobilité* sociale, et plus particulièrement de la mobilité sociale descendante à laquelle sont confrontés un nombre croissant d'individus. Qui sont les déclassés ? Quel est leur parcours ? Quelles sont leurs caractéristiques ? C'est en analysant le devenir professionnel des enfants de cadre que des réponses seront apportées à ces questions, grâce à la comparaison entre ceux qui parviennent à reproduire la position du père, et ceux qui au contraire occupent un emploi d'exécution (employé, ouvrier).

Dans un premier temps, des éléments descriptifs seront apportés pour les enfants de cadre nés dans les années 1960[55], appartenant à une génération faisant face à une dégradation généralisée de ses perspectives de mobilité sociale. Dans un second temps, une analyse de régression permettra d'introduire à nouveau la variable génération dans l'analyse.

Dans l'enquête FQP, les 30-45 ans dont le père était gros indépendant, cadre ou exerçant une profession intellectuelle supérieure constituent un sous-échantillon de 2015 individus que nous pouvons ainsi raisonnablement décrire.

Premier enseignement, 40% des enfants de cadres supérieurs reproduisent la position de leur père tandis que 30,5% d'entre eux sont en situation de forte mobilité descendante (24% d'employés et les 6,60% d'ouvriers)[56].

[55] Pour disposer d'un échantillon de taille suffisante, nous retenons les individus âgés de 30 à 45 ans en 2003, dans une définition assez large des années 1960 (1958-1973).

[56] Nous pourrions argumenter pour classer ceux qui exercent une profession intermédiaire (du moins une partie d'entre eux) parmi les mobiles descendants. Nous préférons ici nous concentrer sur ceux dont la trajectoire descendante est difficilement discutable puisqu'elle les amène dans des emplois d'exécution.

TAB.3.3. Profession des enfants de CPIS et gros indépendants

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Agriculteurs	7	0,4	4	0,4	3	0,3
Artisans, commerçants	69	3,4	53	5,5	16	1,5
CPIS + CE	808	40,1	468	48,2	340	32,6
Prof. Inter.[57]	515	25,6	161	16,6	354	33,9
Employés	483	24,0	185	19,1	298	28,5
Ouvriers	133	6,6	100	10,3	33	3,2
Total	2015	100	971	100	1044	100

Source : FQP 2003

Champ : enfants de CPIS, âgés de 30 à 45 ans

L'analyse selon le sexe montre que les hommes sont plus nombreux à devenir cadre supérieur à leur tour : près d'un sur deux sont dans ce cas, contre à peine une femme sur trois. A l'inverse, ces dernières occupent beaucoup plus souvent une profession intermédiaire (34% contre 16,6% pour les hommes). Enfin, hommes et femmes deviennent employés ou ouvriers dans une proportion sensiblement identique (29,4% des hommes, 31,7% des femmes), mais les secondes deviennent beaucoup plus souvent employées qu'ouvrières, du fait de la division sexuelle des tâches qui prévaut à l'échelle de la société (voir chapitre précédent).

Une manière de lire ce résultat serait de considérer que les filles de cadres supérieurs de cette génération sont nombreuses à occuper des positions « moyennes » dans la hiérarchie sociale (souvent professions intermédiaires et employées, moins souvent cadres supérieurs que les hommes, très peu souvent ouvrières), de telle sorte que la conclusion serait mitigée : les femmes seraient désavantagées quant à l'accès aux positions sociales élevées, mais protégées des trajectoires vers l'extrémité basse de la structure sociale. Mais dans l'optique qui est la nôtre, si l'on accepte l'idée selon laquelle les emplois d'ouvriers et d'employés ont en commun d'être des emplois d'exécution dont la rémunération ne diffère pas significativement, de sorte que bien souvent la condition d'employé (les emplois de service direct aux particuliers, les employés de

[57] Sauf contremaîtres qui figurent avec les ouvriers.

commerce, etc.) se rapproche de celle d'ouvrier[58], il apparaît que filles et fils sont concernés par une mobilité descendante significative dans des proportions très voisines : autour de 30% des enfants de cadres supérieurs rejoignent les classes populaires, devenant employé(e)s ou ouvrier(e)s.

Nous disposons donc de deux sous-échantillons. Le premier est composé des 808 filles et fils de cadres supérieurs qui ont reproduit la position de leur père, alors que le second regroupe les 616 mobiles descendants des deux sexes.

3.2.1. Une origine « cadre » fragile

Réduire l'origine sociale des individus à la profession exercée par leur père est très insuffisant. Au-delà de la dimension « paternelle », il n'est pas possible de faire l'économie de la dimension « maternelle » et de l'inscription des individus dans une lignée : Thélot et de Singly (1986) ont ainsi montré combien la conjonction d'un effet « parental » et d'un effet « généalogique » permettait de dresser le portrait des cadres et des ouvriers français. C'est le poids de ces différents points de l'ascendance sur le devenir professionnel des enfants de cadres que nous cherchons à mesurer ici.

L'impact de la position du père

Considérée dans sa version la plus agrégée (nomenclature à un chiffre de l'Insee), la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » (CPIS) est assez hétérogène et regroupe des profils et des situations sensiblement différents. Il s'agit ici de mieux préciser la position du père grâce à la nomenclature à deux chiffres des catégories socioprofessionnelles de l'Insee (TAB.3.4).

[58] Peu de différences notables apparaissent en effet entre certains emplois d'ouvriers et d'employés. Par exemple, il semble difficile de défendre l'idée selon laquelle l'emploi de caissière serait socialement plus désirable qu'un emploi d'ouvrier qualifié, tant du point de vue de la pénibilité du travail ou de la rémunération. Chenu et Burnod montrent ainsi que le bas de la structure sociale présente une hiérarchie assez friable : parmi les employés et les ouvriers, le critère déterminant serait plutôt celui du degré de qualification qu'exige l'emploi (Chenu et Burnod, 2001).

La relative protection face à la mobilité descendante dont bénéficient les enfants de professeurs et de père exerçant une profession libérale constitue le résultat le plus marquant. En effet, alors que 40% de l'ensemble des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures reproduisent la position du père, ils sont plus de 53% des enfants de professeurs et près de 52% des enfants de professions libérales dans ce cas.

TAB.3.4. Profession de l'individu en fonction de la PCS du père (%)

	Artisans, commerçants	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés / ouvriers
Chefs d'entreprises de plus 10 salariés et plus (N=268)	6	35,1	21,6	37,3
Professions libérales (N=230)	5,7	51,7	23,9	18,7
Cadres de la fonction publique (N=368)	3,5	36,1	28,3	32,1
Professeurs et professions scientifiques (N=159)	1,3	53,5	26,4	18,9
Professions de l'information, des arts et du spectacle (N=63)	0	36,5	30,2	33,3
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (N=482)	3,9	36,7	26,4	33
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (N=445)	2,9	39,8	24,7	32,6
Ensemble (N=2015)	3,8	40,1	25,6	30,6

Source : FQP 2003
Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Les autres catégories de cadres supérieurs sont d'ailleurs remarquablement proches sur ce point puisque environ 36% de leurs enfants accèdent à leur tour à cette position. Le différentiel est ainsi de plus de 15 points entre les enfants de professions libérales et de professeurs d'une part et ceux de cadres de la fonction publique ou des entreprises privées d'autre part. Corrélat logique, la part d'employés et d'ouvriers est significativement plus faible parmi les enfants de professeurs et professions libérales (autour de 18%) que dans l'ensemble de la population (30,5%). L'avantage relatif des enfants de professions libérales apparaît avec encore plus de force lorsque l'on s'intéresse aux seuls hommes : dans ce cas, plus de 64% des fils demeurent cadres supérieurs et seuls 12% d'entre eux deviennent employés ou ouvriers. A l'inverse, l'avantage des enfants de

professeurs et professions scientifiques[59] semble surtout celui des filles : seules 11,8% d'entre elles deviennent employées ou ouvrières.

Si les enfants d'enseignants et de père exerçant une profession libérale sont ainsi privilégiés, c'est parce que leurs pères sont plus diplômés que les autres cadres (FIG.3.2).

FIG.3.2. PCS et diplôme des pères (%)

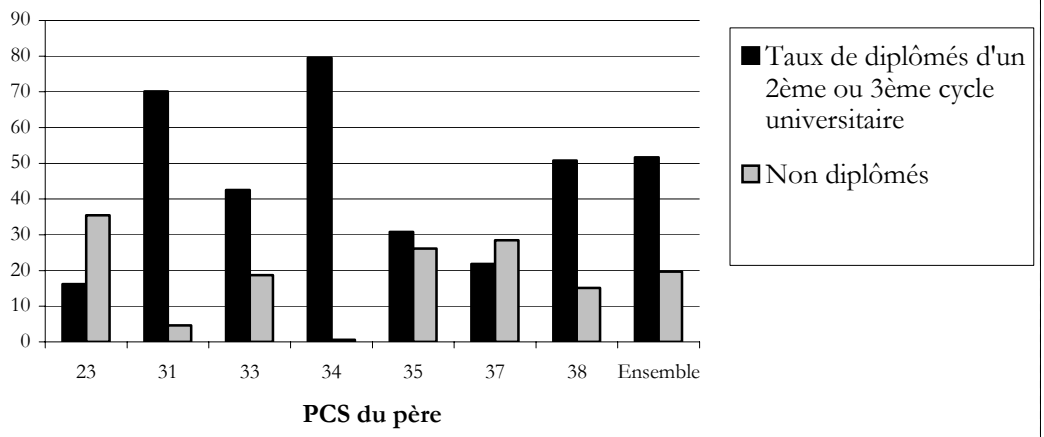

Source : FQP 2003

Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans
Lecture : 70% des pères exerçant une profession libérale sont diplômés d'un deuxième ou troisième cycle universitaire

En effet, les professions libérales, scientifiques et de l'enseignement sont celles qui exigent un niveau de diplôme élevé. 80% des professeurs et professions scientifiques ainsi que 70% des professions libérales sont titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire. Les non diplômés sont absents parmi les professeurs, très marginaux parmi les professions libérales. Nulle surprise à cela : l'exercice de ces professions est strictement conditionné par la possession d'un diplôme précis. Il faut avoir fait et terminé des études de médecine pour être médecin, être inscrit au barreau pour être avocat et avoir réussi le CAPES ou l'agrégation pour enseigner dans l'enseignement secondaire. A l'inverse, parmi la génération des pères, près de 30%

[59] Notons que parmi les enfants de professeurs et professions scientifiques qui restent cadres supérieurs, plus de 30% reproduisent la profession du père et demeurent professeurs.

des cadres d'entreprise ou des individus exerçant une profession des arts et du spectacle ne possédaient aucun diplôme.

On le voit, nul effet « magique » de la catégorie socioprofessionnelle : les différences de perspective de mobilité sociale observées parmi les enfants de cadres supérieurs sont avant tout liées au fait que leurs pères ont des niveaux de diplômes différents. On voit alors poindre le rôle du capital culturel : la catégorie des cadres supérieurs est hétérogène, et plus le niveau de diplôme du père est élevé, plus la probabilité pour les enfants de reproduire la position paternelle est forte (TAB.3.5).

TAB. 3.5. Diplôme du père et profession de l'individu (%)

	Artisans, commerçants	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés / ouvriers
Aucun diplôme (N=397)	4,8	27,2	25,9	42,1
Inférieur au baccalauréat (N=340)	5,9	27,9	26,8	39,4
Baccalauréat (N=288)	3,5	35,8	28,5	32,3
Baccalauréat +2 (N=154)	3,3	42,2	24	30,5
Deuxième ou troisième cycle universitaire (N=836)	2,6	52,3	24,2	20,9
Ensemble (N=2015)	3,8	40,1	25,6	30,6

Source : FQP 2003

Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Alors que plus de 42% des enfants de cadre supérieurs ne possédant aucun diplôme (ou CEP) deviennent employés ou ouvriers, seuls 20,9% des enfants de cadres supérieurs titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire sont dans ce cas. A l'inverse, plus de la moitié des enfants de père titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle deviennent cadres supérieurs à leur tour, contre seulement 27% des enfants de père non diplômé.

Autre résultat intéressant, l'écart entre les enfants de père diplômés d'un bac+2 et ceux de père diplômé d'un deuxième ou troisième cycle universitaire est relativement important, de l'ordre de

10 points : c'est bien le fait d'avoir un père très diplômé qui constitue une protection efficace contre la mobilité descendante.

Evidemment, le lien n'est pas direct entre le niveau de diplôme du père et la position sociale atteinte par le fils ou la fille : si le niveau de diplôme du père est aussi important, c'est parce qu'il détermine pour une large part le niveau de diplôme des enfants (nous reviendrons longuement sur ce point un peu plus loin dans ce chapitre).

Préciser la position du père est un premier pas dans la définition de l'origine sociale d'un individu. Il reste que dans un contexte de généralisation du travail féminin, la prise en compte de la position de la mère est indispensable.

L'impact de la position de la mère

Dans leur analyse des racines des cadres et ouvriers, de Singly et Thélot (1986) défendent la prise en compte de la position de la mère, pour trois raisons.

Premièrement, le nombre non négligeable de mariages hétérogames (lorsque les conjoints appartiennent à des groupes sociaux différents) doit nous inciter à considérer la position de la mère pour elle-même, et non à l'assimiler à celle du père, contrairement au point de vue longtemps défendu par les tenants de l'approche conventionnelle de la stratification et de la mobilité sociale. Ces derniers, suivant les analyses de Parsons, postulent que la position du père suffit à résumer la position de l'ensemble de la famille. En particulier, la position sociale de la femme n'est que dérivée de celle de son mari (Goldthorpe, 1983). Au contraire, les tenants de l'approche individuelle vont défendre l'idée selon laquelle il faut abandonner la famille comme unité d'analyse pour se centrer sur l'individu. Les femmes ont alors une position sociale propre et les travaux mettent en évidence le « handicap persistant que subissent les femmes sur le marché du travail » (Vallet, 2001, p.85)[60].

[60] Les débats entre tenants de l'approche conventionnelle et défenseurs de l'approche individuelle donnent lieu au début des années 1980 à une polémique dans la revue britannique *Sociology*. Pour une présentation détaillée des discussions et des arguments, voir la présentation complète de Vallet (2001) que nous résumons ici.

Deuxièmement, les auteurs soulignent « l'engagement beaucoup plus important de la mère dans le travail éducatif ». Enfin, l'enfant aurait un poids plus grand dans le processus de valorisation des femmes que dans celui des hommes. La prise en compte du niveau de diplôme de la mère est d'autant plus importante que « même dans les familles ou le père cumule position supérieure et diplôme élevé, le niveau scolaire de l'enfant est très sensible au niveau de sa mère » (de Singly et Thélot, 1986, p.51). Aujourd'hui, il est ainsi solidement établi que la position de la mère, mesurée par sa profession ou son niveau de diplôme, a une influence significative sur la réussite scolaire des enfants, essentiellement dans les milieux populaires (Laurens, 1992).

La première différence aurait pu se situer entre les enfants dont la mère était active et ceux dont la mère ne travaillait pas. En réalité, lorsque le père est cadre supérieur, il ne semble pas y avoir de lien significatif entre le statut d'activité de la mère (à la fin des études) et la profession des enfants. Les enfants devenus employés ou ouvriers ont certes légèrement plus souvent une mère n'ayant jamais exercé d'activité que ceux ayant reproduit la position du père (30,2% contre 26,8%) sans que la différence ne soit statistiquement significative.

Pourtant, lorsque l'on s'intéresse aux individus dont la mère exerçait une activité à la fin des études ou en avait déjà exercé une, d'importantes différences apparaissent (TAB.3.6).

Pour les filles et les fils de père cadre ou profession intellectuelle supérieure, le fait d'avoir une mère occupant elle aussi cette position augmente sensiblement la probabilité de reproduire la position du père. En effet, alors que les individus dont la mère est ou était cadre supérieur sont plus de 52% à devenir cadre supérieur à leur tour, seuls 32% de ceux dont la mère était employée ou ouvrière sont dans ce cas. Plus largement, le père étant cadre supérieur, plus la mère a une position élevée dans la hiérarchie socioprofessionnelle, plus la probabilité pour un individu de reproduire la position du père augmente.

TAB.3.6. PCS de la mère et profession des enfants (%)

	Artisans, commerçants	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés / ouvriers
Artisans, commerçants (N = 94)	7,5	29,8	27,7	35,1
CPIS et gros indépendants (N=199)	6	52,3	24,1	17,6
Professions intermédiaires (N=490)	2,2	48,2	29,6	20
Employés / ouvriers (N=683)	3,7	32,4	24,5	38,5
Ensemble (N=1466)	3,8	40,2	26,14	29,3

Source : FQP 2003 Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Par ailleurs, avoir une mère employée ou ouvrière est associé à une probabilité assez élevée de devenir à son tour employé ou ouvrier, puisque alors, près de quatre enfants sur dix sont dans ce cas (38,5%) soit plus de deux fois plus que quand la mère est cadre supérieur (17,6%).

Autre élément intéressant, même lorsque les deux parents occupent des emplois de cadres supérieurs, les filles ne rattrapent pas leur retard sur les fils et les seconds sont plus nombreux que les premières à reproduire la position des parents : alors que 56,3% des fils de père et mère cadres supérieurs deviennent à leur tour cadre supérieur, c'est le cas de seulement 48,5% des filles. De même, la proportion de filles qui deviennent employées ou ouvriers est supérieure à celle des fils (19,4% contre 15,6%). Ainsi, le fait d'avoir une mère cadre, en plus du père, est un avantage significatif en terme de devenir professionnel des enfants et que cet avantage est plus marqué pour les hommes que pour les femmes. Même avec une mère cadre supérieur, les secondes sont moins nombreuses que les premiers à atteindre le haut de la hiérarchie sociale.

La tendance est analogue lorsque la mère est employée ou ouvrière. Les fils de père cadre supérieur dont la mère est employée ou ouvrière sont quand même près de quatre sur dix à reproduire la position du père (39,8%), contre seulement une fille sur quatre (25,4%). La

proportion d'enfants qui deviennent employés ou ouvriers est sensiblement identique chez les fils (38,6%) et chez les filles (38,4%). Ces dernières sont cependant plus nombreuses à occuper une profession intermédiaire (35,6%) que les fils (14,6%), ces derniers semblant plus nombreux à devenir indépendant (7%). Il s'avère donc que lorsqu'il s'agit de reproduire la position du père et de devenir cadre supérieur à son tour, les fils sont avantagées par rapport aux filles, et ce quelle que soit l'appartenance socioprofessionnelle de la mère.

Comme décrit plus haut pour l'impact de la position du père, ces différences de devenir professionnel en fonction de l'appartenance socioprofessionnelle de la mère dissimulent un effet du niveau de diplôme de cette dernière (FIG.3.3).

FIG.3.3. Diplôme de la mère et profession des enfants (%)

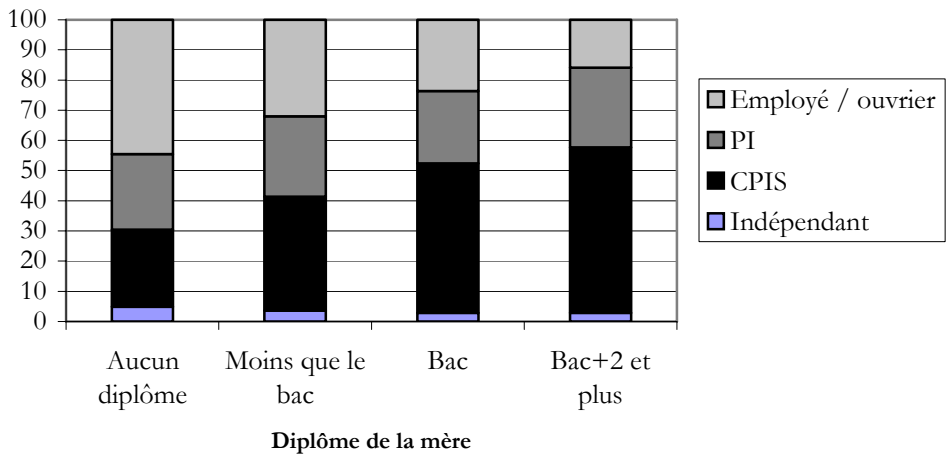

Source : FQP 2003
Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Si 25% des enfants dont la mère n'a aucun diplôme deviennent cadre supérieur, la proportion grimpe à près de 55% parmi ceux dont la mère est titulaire d'un diplôme du supérieur. Plus généralement, plus la mère est diplômée, plus la part d'enfants devenant employé ou ouvrier

diminue : 44,5% des enfants de mère non diplômée sont dans ce cas contre seulement 15,9% de ceux de mère diplômée du supérieur.

Les résultats par genre rejoignent ceux obtenus avec la catégorie socioprofessionnelle. Niveau de diplôme de la mère et devenir professionnel semblent corrélés plus étroitement pour les fils que pour les filles : 30% des fils de mère non diplômées deviennent CPIS contre 65,9% de ceux dont la mère est diplômée du supérieur, soit une différence de plus de trente points. Chez les filles, la différence n'est que de 24 points (45% contre 21%). A niveau de diplôme de la mère égal, les fils sont toujours plus nombreux que les filles à parvenir à la position de cadre supérieur. Pour ne donner qu'un exemple, 45% des filles de mères diplômées du supérieur sont dans ce cas, contre 65% des fils.

L'impact de la lignée

L'inscription dans la lignée est également un élément fondamental de la définition de l'origine sociale d'un individu. Dans l'enquête FQP, les individus sont interrogés sur la profession de leurs grands-parents paternels et maternels, ce qui nous permet de construire un regard sur trois générations. La position de cadre est-elle inscrite dans la lignée (en plus du père, le grand-père paternel était déjà cadre) ou est-elle au contraire récente, acquise par la mobilité sociale ascendante de la génération pivot (le père est devenu cadre alors que le grand-père paternel était ouvrier) ? Cette question est très importante, car moins la position socioprofessionnelle du grand-père paternel est élevée, plus la probabilité est forte pour la génération étudiée de connaître une forte mobilité descendante (FIG.3.4)[61].

[61] Nous avons distingué dans la génération du grand-père les agriculteurs des autres indépendants et les ouvriers des employés. Les grands-pères des individus âgés de 30 à 45 ans en 2003 ont en effet commencé à travailler dans la première partie du vingtième siècle, période ou l'agriculture représentait une part importante de la population active. Par ailleurs, à cette époque, la condition d'employé se distinguait de celle d'ouvrier dans la mesure où elle permettait d'échapper au « monde de l'usine » en accédant au « monde des bureaux ». Les conditions de travail, la relation au travail, l'expérience individuelle et collective étaient alors très différentes dans les bureaux et dans les usines.

FIG.3.4. PCS du grand-père paternel et devenir des enfants de père cadre supérieur (%)

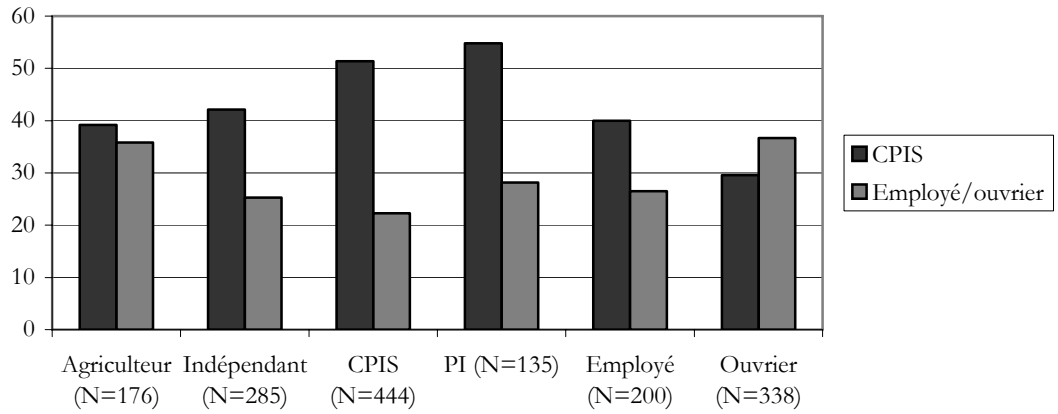

Source : FQP 2003

Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans
Lecture : 30% des enfants de père CPIS ayant un grand-père paternel ouvrier sont devenus CPIS

Inversement, lorsque le père est cadre supérieur, plus le grand-père paternel occupe une position élevée dans la hiérarchie sociale, plus la proportion d'enfants qui reproduise la position du père augmente, passant d'à peine 30% chez les petits-enfants d'ouvriers à plus de 50% chez ceux de cadre supérieur ou profession intermédiaire. Notons qu'en la matière, les petits-enfants d'agriculteurs et de petits indépendants (artisans et commerçants) tirent mieux leur épingle du jeu que les petits-enfants d'ouvriers, avec des proportions d'individus devenant cadre supérieur très voisines de celle des enfants d'employés, autour de 40%. Avoir un grand-père paternel ouvrier constitue un net désavantage en termes de mobilité sociale : près de quatre petits-enfants d'ouvriers sur dix reviennent à la position d'employé ou d'ouvrier contre à peine plus de 20% des petits-enfants de cadre supérieur.

Ce résultat montre donc que plus la position de cadre ou profession intellectuelle supérieure est récente dans la lignée, plus elle est fragile. Lorsque le père (génération pivot) a lui-même connu une situation de forte mobilité sociale ascendante, la probabilité pour les enfants de redescendre

le long de l'échelle sociale est sensiblement plus élevée que lorsque le grand-père paternel était lui-même cadre.

Ces résultats soulignent combien l'origine sociale des individus doit se mesurer bien au-delà de la seule position professionnelle du père. Derrière le libellé d'une profession se dissimule en réalité le poids du capital culturel, même lorsque l'on restreint l'analyse aux seuls enfants de cadre. Par ailleurs, l'origine sociale d'un individu est à chercher dans les différents points de son ascendance : la prise en compte de la position de la mère et de l'inscription généalogique au sein d'une lignée est fondamentale car elle dessine pour les individus le contour des possibles. Pour les enfants de père CPIS, une origine cadre fragile et récente véhicule un risque accru de déclassement social.

3.2.2. Le diplôme, premier rempart contre le déclassement

Si une origine cadre solide facilite le maintien de la position du père, l'accès à l'emploi d'encadrement n'est guère possible sans un parcours scolaire réussi : le diplôme constitue indubitablement le meilleur rempart contre le déclassement social (FIG.3.5).

FIG.3.5. Niveau de diplôme et devenir professionnel des enfants de père CPIS (%)

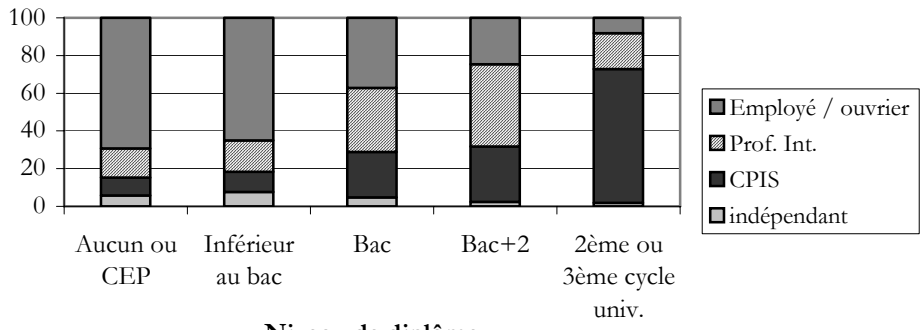

Source : FQP 2003

Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Ainsi, alors que moins de 10% des individus qui n'ont aucun diplôme deviennent cadre supérieur, c'est le cas de plus de 70% de ceux qui sont titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire.

Au-delà de ce constat général, on remarque en outre que deux niveaux de diplôme constituent de véritables passerelles. Tout d'abord, le fait d'être diplômé d'un deuxième ou troisième cycle universitaire constitue véritablement le passeport pour l'accès à la position de cadre supérieur. Plus particulièrement, le fait de détenir un diplôme de niveau bac+2 n'est pas associé à une forte probabilité de devenir cadre supérieur puisque seuls 29% de ces diplômés sont dans ce cas. C'est donc bien la poursuite des études au-delà du niveau bac+2 qui assure dans 70% des cas l'accès à l'encadrement supérieur.

Second diplôme charnière, le baccalauréat. Ne pas le détenir est en effet un facteur très net de mobilité descendante. Près de 70% des enfants de cadres supérieurs qui n'ont qu'un CEP occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés. La proportion est encore de plus de 60% pour ceux qui ont un autre diplôme inférieur au bac (brevet des collèges par exemple) et c'est bien l'obtention du baccalauréat qui constitue une protection relative face à ces trajectoires fortement descendantes, la proportion d'employés et d'ouvriers chutant à 37%.

Le poids du niveau de diplôme doit être nuancé de deux manières. Premier point à souligner, toutes les formations de ce niveau n'ouvrent pas des perspectives équivalentes (TAB.3.7). Moins d'un tiers[62] des titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire (DEUG notamment) accèdent à la position de cadre supérieur contre la moitié des titulaires d'un diplôme de second cycle et 82% des titulaires d'un diplôme de troisième cycle. La proportion est la même pour les individus qui possèdent un diplôme d'une grande école ou d'ingénieur. Sans surprise, la proportion est encore plus élevée pour les titulaires d'un diplôme de médecine ou de pharmacie, diplômes dont l'obtention se traduit alors de manière quasi automatique par l'entrée dans la profession visée.

[62] Les effectifs étant relativement faibles, il faut évidemment considérer avec prudence des éléments chiffrés qui font alors figure d'approximations.

TAB.3.7. Devenir professionnel en fonction du type de diplôme

	Profession (%)		
Diplôme	**CPIS**	**PI**	**Employé / ouvrier**
Diplôme universitaire de premier cycle (N = 70)	32,9	44,3	22,9
Diplôme Universitaire de Technologie (N = 219)	37	26	32,9
Diplôme universitaire de deuxième cycle (N = 256)	50	26,7	16
Ensemble des diplômés du supérieur	**57,5**	**26,7**	**13,5**
CAPES, agrégation (N = 47)	73	27,	0
Diplôme universitaire de troisième cycle (N = 150)	82	13,3	4
Autre diplôme (N = 62)	82,3	11,3	6,5
Ecole d'ingénieur, institut, grande école (N = 181)	82,3	10,5	5,5
Doctorat médecine, pharmacie, dentiste (N = 63)	88,9	11,1	0

Source : FQP 2003

Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Seconde nuance ensuite, la protection qu'offre un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire n'est pas sans faille, loin s'en faut : près d'un enfant de cadre supérieur sur trois ne parvient pas à reproduire la position du père, malgré un tel niveau de diplôme. Le résultat est d'ailleurs à garder en mémoire : on verra plus loin que l'incapacité à reproduire la position des parents malgré des études longues et un diplôme élevé peut-être vécue comme étant particulièrement injuste par les intéressés, structurant alors leur expérience subjective. La taille relativement importante de l'échantillon initial et la précision de l'enquête FQP permettent de commencer à dessiner le portrait de ces « déclassés » diplômés du supérieur. On peut en effet isoler 99 employés et ouvriers titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et dont le père est cadre supérieur. 35 d'entre eux sont titulaires d'un DUT et 31 d'un deuxième cycle universitaire (licence ou maîtrise dans le système d'avant LMD). Il semble donc que les études universitaires ne sont « rentables » pour les enfants de cadres supérieurs qu'à partir du troisième cycle, et que les filières courtes (DUT, BTS) ne constituent pas un passeport fiable vers le salariat d'encadrement. Tous les « déclassés » ne sont pas des victimes de l'échec scolaire : un nombre non négligeable d'entre eux ont connu des carrières scolaires honorables, au-delà du baccalauréat général, qui ne les protègent pas de la mobilité descendante.

Concernant le niveau d'études, il faut enfin souligner l'inégalité des chances scolaires qui perdure, y compris parmi les enfants de cadre : ainsi, si près de 56% des individus dont le père est diplômé d'un second ou troisième cycle universitaire ont un diplôme de même niveau, seuls 21% des enfants de père non diplômé détiennent un tel diplôme (FIG.3.6).

FIG.3.6. Diplôme de l'individu en fonction du diplôme du père (%)

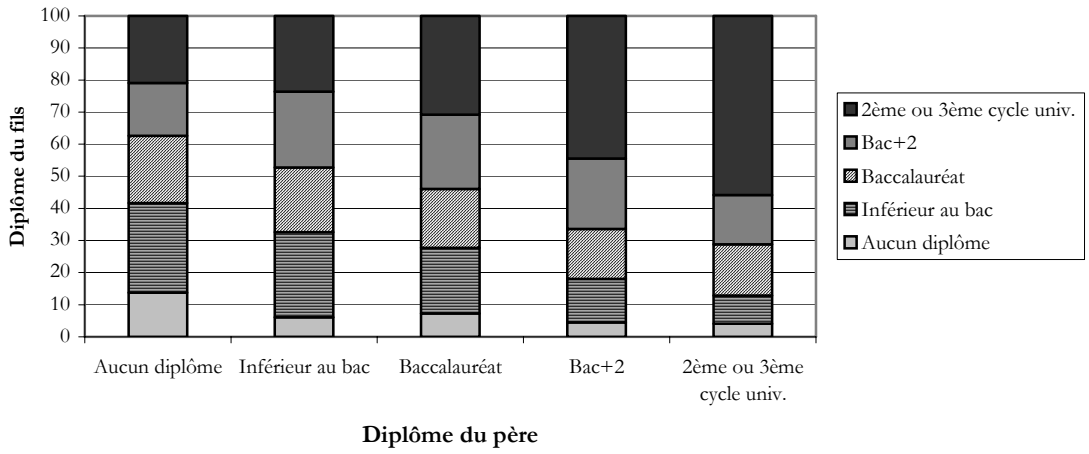

Source : FQP 2003

Champ : enfants de père CPIS, âgés de 30 à 45 ans

Plus largement, plus le niveau de diplôme du père est élevé, plus la proportion d'individus qui obtiennent un diplôme supérieur à bac+2 augmente. Seuls 12% des enfants de père diplômé d'un deuxième ou troisième cycle universitaire n'ont pas le baccalauréat contre plus de 41% des enfants de père non diplômé.

Ces résultats soulignent à quel point la transmission du statut de cadre est assurée par la transmission du capital culturel : si les enfants de professeurs ou de père exerçant une profession libérale sont à ce point favorisés pour devenir cadre, c'est bien parce qu'ils sont plus souvent issus de lignées riches en capital culturel.

3.2.3. L'avantage des baby-boomers

S'il est possible de distinguer analytiquement les effets paternel, maternel et généalogique, ces derniers font en réalité système et sont en étroite interaction. Il est donc nécessaire d'aller au-delà des éléments descriptifs présentés plus haut et d'introduire une analyse toutes choses égales par ailleurs : ces effets persistent-ils lorsque l'on contrôle le niveau de diplôme dont on a montré le rôle déterminant ? Une telle analyse permet également d'introduire à nouveau la génération de naissance : à autres caractéristiques contrôlées, les individus nés dans les années 1960 continuent-ils à connaître une situation moins favorable que leurs aînés[63] ?

La population retenue est celle des enfants de père et/ou de mère cadre. Un tel choix permet de contrôler un minimum la position de la mère et de pouvoir comparer – prudemment – les effets respectifs des caractéristiques du père et de la mère ; de plus, même si les cas où la position professionnelle de la femme est plus élevée que celle de son conjoint demeurent marginaux[64], ce choix permet de donner une indication sur le devenir professionnel des enfants dont seule la mère a été cadre.

La régression logistique (TAB.3.8) permet d'estimer pour les individus âgés de 35 à 44 ans et dont le père et/ou la mère était cadre (N=1305) la probabilité de devenir cadre (N=899) plutôt qu'employé ou ouvrier (N=406).

[63] Pour les raisons évoquées dans la première section du chapitre (liées aux effets de colinéarité entre les variables mesurant l'âge et la génération de naissance), l'analyse se cantonne ici aux individus âgés de 35 à 44 ans. Par ailleurs, dans la mesure où l'introduction de la génération de naissance parmi les variables explicatives implique la compilation des trois dernières vagues de l'enquête FQP, l'effet de la lignée ne peut être mesuré, la profession des grands-parents n'étant pas renseignée dans l'enquête de 1993.

[64] Les trois générations confondues, les cas où seule la mère est cadre représentent moins de 7%, mais ce pourcentage s'élève au fil des générations, de 4% pour la génération 1941-1950 à presque 9% pour la génération 1959-1968.

TAB.3.8. Probabilité de devenir cadre plutôt qu'employé ou ouvrier

Variable	Modalité	Coefficient	Erreur type	Odds ratio
	Constante	-1,24 *	0,52	
Sexe	*Femme*	*Réf.*	*Réf.*	
	Homme	1,26 ***	0,18	3,5
Age	*Un an de plus*	0,01	0,009	
Diplôme	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	
	BEPC CAP BEP	-0,11	0,34	
	Bac technique / général	1,51 ***	0,33	4,5
	Bac + 2	2,63 ***	0,35	13,9
	2ème ou 3ème cycle	4,32 ***	0,38	75,2
Diplôme du père	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	
	BEPC CAP BEP	-0,16	0,29	
	Bac technique / général	-0,03	0,30	
	Supérieur	0,26	0,25	
Diplôme de la mère	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	
	BEPC CAP BEP	0,18	0,24	
	Bac technique / général	0,33	0,29	
	Supérieur	0,60 *	0,26	1,8
Situation professionnelle des parents	*Père et mère cadres*	*Réf.*	*Réf.*	
	Père cadre seulement	-0,51	0,29	
	Mère cadre seulement	-0,88 *	0,41	0,4
Génération de naissance	*1941-1950*	*Réf.*	*Réf.*	
	1949-1958	-0,66 **	0,26	0,5
	1959-1968	-1,01 ***	0,21	0,4

Source : Enquêtes FQP 1985-1993-2003

Champ : individus âgés de 35 à 44 ans dont le père et/ou la mère est/était cadre

*** significatif au seuil de 1‰, ** significatif au seuil de 1%, * significatif au seuil de 5%

Lecture : à autres caractéristiques contrôlées et comparés aux femmes, les hommes ont 3,5 fois plus de chance de devenir cadre plutôt qu'employé ou ouvrier.

L'analyse toutes choses égales par ailleurs confirme que le niveau de diplôme est de loin la variable qui exerce l'effet le plus important. Cet effet est linéaire (à l'exception des niveaux de diplômes inférieurs au baccalauréat qui n'offrent pas de protection significative) et par exemple,

comparés aux individus non diplômés, les titulaires d'un deuxième ou troisième cycle universitaire ont 75 fois plus de chances de devenir cadre plutôt qu'employé ou ouvrier. L'effet du niveau d'éducation est donc massif et le titre scolaire détenu conditionne pour une large part l'accès à la catégorie des cadres.

Ceci posé, l'effet du diplôme n'épuise pas totalement l'effet des autres variables introduites dans le modèle. Celui du sexe d'abord, puisque toutes choses égales par ailleurs, les hommes ont une probabilité significativement plus élevée de reproduire la position de leurs parents. Concernant l'impact de la position professionnelle des parents, il convient de souligner le désavantage des individus dont l'origine cadre est imputable à la seule mère : comparés aux individus dont les deux parents étaient cadre, ceux dont seule la mère l'était ont ainsi une probabilité significativement plus faible de maintenir la position de cadre. Ce désavantage ne frappe pas les individus dont seul le père était cadre. La faiblesse des lignées « maternelles » semble ainsi avérée : l'origine cadre est plus solide lorsqu'elle est portée par le père de sorte qu'être issu d'un couple hétérogame du point de vue professionnel est un désavantage lorsque la position la plus élevée est occupée par la mère, même si c'est le fait d'avoir deux parents cadres qui offre la meilleure protection contre les déclassement social.

Autre résultat, le contrôle du niveau de diplôme de l'individu épuise l'effet du niveau de diplôme du père : si le niveau d'éducation de ce dernier est à prendre en compte, c'est en ce qu'il est étroitement corrélé à celui atteint par les individus. Pour autant, à niveau de diplôme équivalent, les individus dont le père est titulaire d'un diplôme élevé ne se caractérisent pas par un accès plus fréquent à la position de cadre.

Quant à éventuel effet du diplôme de la mère, il ne subsiste que dans le cas des enfants de mères titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Comparés aux mères non diplômés, ces dernières offrent alors à leurs enfants une probabilité légèrement plus élevée (le rapport des chances vaut 1,8) d'accéder au statut de cadre.

Enfin, l'introduction de la génération de naissance dans l'analyse permet de confirmer l'avantage des individus nés dans les années 1940 : comparés aux 35-44 ans nés dans les années 1960, ces derniers ont ainsi 2,5 fois plus de chance de devenir cadre plutôt qu'employé ou ouvrier. Par ailleurs, même si se désavantage des individus nés dans les années 1940 est net pour les individus nés dans les années 1960, il apparaît également pour les individus nés dans les années 1950.

Comment interpréter un tel résultat ? A l'évidence, pour les enfants de cadre, la reproduction de la position des parents devient plus difficile au fil des générations. Ce résultat ne fait que confirmer la dégradation des perspectives de mobilité sociale décrite dans le chapitre précédent. Malgré l'élévation sensible du niveau d'éducation, et alors même que le niveau de diplôme demeure le meilleur gage de réussite sociale, les enfants de cadre nés dans les années 1950 et plus encore dans les années 1960 font face à des risques accrus de déclassement social. L'exemple du devenir professionnel des enfants de cadre illustre là-encore les effets de l'inflation et de la dévaluation des titres scolaires : en l'espace de trois générations décennales, un même niveau de diplôme a significativement perdu de son « pouvoir » certificateur[65].

Comparés aux autres enfants de cadre qui parviennent à reproduire la position de leurs parents, les « déclassés » apparaissent comme étant issus de lignées où la position de cadre est récente et au sein desquelles le capital culturel est moins abondant. Dès lors, dans un contexte ou le diplôme demeure le principal vecteur de réussite sociale et continue à revêtir une dimension héréditaire, les individus dont l'origine cadre est fragile font face à des risques accrus de déclassement social.

Pour achever de dresser le portrait de ces déclassés, il reste à les comparer aux autres salariés d'exécution : les enfants de cadre qui descendent les échelons de la hiérarchie sociale sont-ils des

[65] Il faut ajouter à cela l'élévation des origines sociales : parmi les individus nés dans les années 1960, les enfants de cadre sont plus nombreux que parmi les individus nés vingt ans plus tôt. L'augmentation n'est toutefois pas spectaculaire : 8,1% des individus nés entre 1944 et 1948 avaient un père cadre contre 9,9% de ceux nés entre 1964 et 1968 (voir chapitre précédent).

employés et des ouvriers comme les autres ? De ce point de vue, il apparaît que les déclassés sont plus diplômés que les autres employés et ouvriers, de sorte que pour une part significative d'entre eux, le déclassement intergénérationnel se double d'un déclassement scolaire (*overeducation*).

3.3. Déclassement intergénérationnel et déclassement scolaire (*overeducation*)

La nomenclature des catégories socioprofessionnelle de l'Insee est moins cohérente et organisée pour les employés que pour les ouvriers. Alain Chenu (1990) a montré à quel point les employés formaient un « archipel » hétérogène : du point de vue des salaires, des conditions de travail ou de du degré de qualification exigé, le vocable « employés » dissimule des situations très différentes. Dans un article ultérieur, Chenu et Burnod (2001) proposent un aménagement de la nomenclature pour les employés qui permet d'opérer une double distinction, entre les employés qualifiés et non qualifiés d'une part, et entre les employés de la fonction publique et ceux du secteur privé d'autre part. C'est cet aménagement que nous avons repris ici : concernant les employés, nous distinguons donc sept catégories (trois catégories d'employés qualifiés et quatre d'employés non qualifiés).

3.3.1. Des employés et des ouvriers plus souvent qualifiés…

Les employés

Plus l'origine sociale est élevée, plus la part des employés qualifiés augmente (FIG.3.7). Alors que dans l'ensemble de la population, 49% des employés sont des employés non qualifiés, ces derniers sont surreprésentés parmi les enfants d'ouvrier (55%) et assez nettement sous-représentés parmi les enfants de cadre et de profession intermédiaire (36%). Les « déclassés » ne

sont donc pas des employés comme les autres : tout se passe comme si parmi les employés jouait une « prime » à l'origine sociale en terme de qualification.

FIG.3.7. Niveau de qualification des employés selon la profession du père (%)

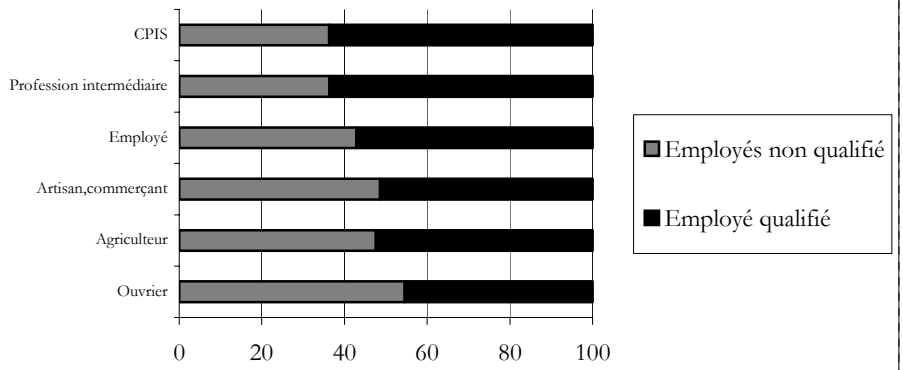

Source : FQP 2003
Champ : employés âgés de 30 à 45 ans
Lecture : seuls 36% des employés dont le père est cadre supérieur sont des employés non qualifiés contre près de 55% des employés dont le père est ouvrier

Dans le détail des sept catégories d'employés ainsi identifiées, il apparaît surtout que les enfants de père cadre ou exerçant une profession intermédiaire sont plus souvent employés qualifiés du privé (près de 40% d'entre eux sont dans ce cas contre 26% dans l'ensemble des employés et 23% des enfants d'ouvriers). Les enfants de cadre sont à l'inverse moins souvent employés non qualifiés de la fonction publique et beaucoup moins souvent employés dans le service direct aux particuliers, emplois situés vers le bas de la hiérarchie des employés, tant par les conditions de travail que par la rémunération.

Lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux employés qualifiés, les enfants de cadre se distinguent là encore des enfants d'employés ou d'ouvriers. Les employés qualifiés dont le père est cadre supérieur sont assez sensiblement moins souvent employés de la fonction publique (environ 38% si l'on compte les policiers et militaires) que les autres (48% en moyenne). A l'inverse, les mobiles descendants sont bien plus souvent employés du privé : près de deux enfants de père cadre supérieur sur trois sont dans ce cas, contre à peine un sur deux pour les enfants d'employés ou d'ouvriers.

TAB.3.9. Type d'employé qualifié selon la profession du père (%)

Père…	Employés administratifs de la fonction publique, aide-soignant	Policiers, militaires	Employés administratifs d'entreprise
Agriculteur (N=254)	50	2,4	47,6
Artisan, commerçant (N=301)	35,9	5,3	58,8
CPIS (N=207)	29,5	9,2	61,4
Profession intermédiaire (N=218)	36,2	11,5	52,3
Employé (N=590)	41,4	12,5	46,1
Ouvrier (N=1136)	40,9	7,9	51,2
Ensemble (N=2706)	40	8,5	51,5

Source : FQP 2003
Champ : employés qualifiés âgés de 30 à 45 ans
Lecture : 50% des employés qualifiés dont le père est agriculteur sont des employés administratifs de la fonction publique.

Pour ces derniers, ainsi que pour les enfants d'agriculteurs, l'accès à la fonction publique et à ses postes d'employés semble constituer une véritable « avenue de mobilité » (Sorokin, 1927), un moyen de s'élever dans la hiérarchie sociale (Gollac, 2005).

Cette surreprésentation du secteur privé parmi les employés issus de milieux sociaux plus aisés se retrouve chez les employés non qualifiés : alors que 27% des employés non qualifiés issus d'un père ouvrier sont agent de service de la fonction publique, ils ne sont que 20% des enfants de cadre dans ce cas. A l'inverse, ces derniers sont dans près de 40% des cas employés de commerce contre 24% des enfants d'ouvriers.

Les ouvriers

L'interprétation des résultats pour les ouvriers est plus compliquée en raison de la faiblesse des effectifs, puisque seuls 133 ouvriers âgés de 30 à 45 ans sont enfants de cadre supérieur dans notre échantillon. Les grandes tendances soulignées ci-dessous sont donc à considérer avec prudence.

TAB.3.10. Type d'ouvrier selon la profession du père (%)

Père	Ouvriers qualifiés	Chauffeurs	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers agricoles
Agriculteur (N=434)	49,3	12,4	28,3	9,9
Artisan, commerçant (N=354)	61,3	9,6	25,7	3,4
CPIS (N=133)	54,9	15	24,1	6
Profession intermédiaire (N=149)	53,7	18,1	25,5	2,7
Employé (N=571)	56	11,7	29,3	3
Ouvrier (N=2619)	51,9	9,6	34,9	3,7
Ensemble (N=4260)	53,1	10,6	32,1	4,2

Source : FQP 2003
Champ : ouvriers âgés de 30 à 45 ans
Lecture : 55% des ouvriers dont le père cadre supérieur sont des ouvriers qualifiés.

L'avantage des enfants de cadre et professions intellectuelles supérieurs ne semble pas résider dans une plus grande proportion d'ouvriers qualifiés : avec 55% dans ce cas, ils sont certes plus nombreux que les enfants d'ouvriers, mais l'écart reste limité. Par ailleurs, ils sont dépassés de ce point de vue par les enfants d'employés et d'artisans ou commerçants. Leur spécificité semble davantage résider dans la relative protection dont ils bénéficient à l'égard des emplois d'ouvrier non qualifié : seuls 24% des ouvriers dont le père est cadre sont des ouvriers non qualifiés, contre 32% en moyenne, et 35% pour les ouvriers dont le père était ouvrier. Même si précisons-le une

nouvelle fois, la faiblesse des effectifs doit inciter à la prudence, il semble que lorsque l'on est ouvrier, une origine sociale cadre protège relativement des emplois non qualifiés.

3.3.2… car souvent plus diplômés

Si lorsqu'ils sont employés ou ouvriers, les enfants de cadre sont plus souvent qualifiés que les autres, c'est parce que leur niveau de diplôme est plus élevé.

FIG.3.8. Niveau de diplôme des employés selon la profession du père (%)

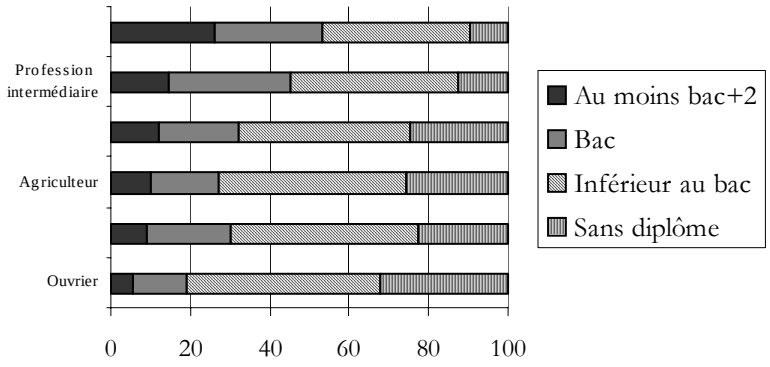

Source : FQP 2003
Champ : employés âgés de 30 à 45 ans
Lecture : 26% des employés dont le père était cadre supérieur sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au niveau bac+2.

En effet, plus l'origine sociale est élevée, plus la part des employés qui possèdent au moins un niveau de diplôme bac+2 augmente. Ainsi, seuls 5% des employés dont le père est ouvrier possèdent un diplôme égal ou supérieur à bac +2, contre 9% de ceux dont le père est employé, 14% de ceux dont le père exerce une profession intermédiaire et 26% de ceux dont le père est cadre ou profession intellectuelle supérieure. Au total, si l'on ajoute les titulaires du baccalauréat seul, plus de 53% des employés dont le père était cadre on au moins le niveau bac, contre 19% des employés issus de père ouvrier.

Parmi les ouvriers, même si la faiblesse des effectifs évoquée plus haut incite toujours à la prudence, la tendance est identique.

FIG.3.9. Niveau de diplôme des ouvriers en fonction de la profession du père (%)

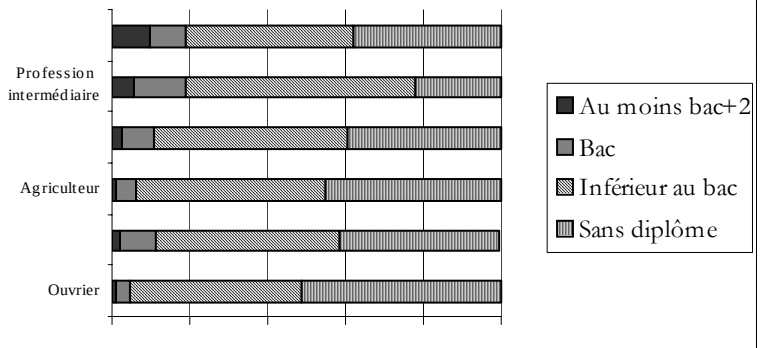

Source : FQP 2003
Champ : employés âgés de 30 à 45 ans
Lecture : Environ 20% des ouvriers dont le père était cadre supérieur sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au niveau bac+2

Certes, les détenteurs de diplômes élevés sont très rares parmi la population des ouvriers (2% des ouvriers de notre échantillon ont un diplôme supérieur ou égal au niveau bac+2), mais on constate de réelles différences en fonction de l'origine sociale. En effet, si moins de 1% des ouvriers dont le père est ouvrier sont dans ce cas, ils sont 5% dans le cas des ouvriers dont le père exerce une profession intermédiaire et 10% des ouvriers dont le père est cadre ou profession intellectuelle supérieure. Mieux encore, 20% des ouvriers dont le père est cadre ont au moins le baccalauréat, contre 5% des ouvriers dont le père est ouvrier et 10% des ouvriers dont le père est employé. Là encore, plus l'origine sociale est élevée, plus la proportion de diplômés parmi les ouvriers augmente.

Ainsi, bien des déclassés sont trop qualifiés pour la nature de l'emploi qu'ils exercent, si bien que dans leur cas, le déclassement intergénérationnel se double d'un déclassement scolaire, au sens du concept d'*overeducation*.

Dans un contexte où le poids de l'éducation dans le statut atteint par les individus diminue au fil des générations au profit des caractéristiques de la naissance (l'origine sociale), l'analyse des déterminants du devenir professionnel des enfants de cadre souligne le rôle ambigu du diplôme. Si l'accès aux emplois d'encadrement est conditionné par le fait d'être très diplômé (détenir un deuxième ou troisième cycle universitaire), la protection qu'offre le diplôme n'est pas sans faille.

De ce point de vue, on observe parmi les individus issus de lignées de cadre fragiles le développement d'une part croissante de jeunes salariés, qui malgré des niveaux de diplôme significatifs (enseignement supérieur, bac+2 et bac+3), viennent gonfler les rangs des salariés d'exécution. Dans leur cas, le déclassement scolaire (au sens du concept anglo-saxon d'*overeducation*, déclassement mesuré par rapport au niveau de qualification d'individus alors sous-embauchés) s'ajoute au déclassement intergénérationnel, de sorte que le paradoxe souligné par Duru-Bellat selon lequel « les enfants de milieu populaire qui accèdent aujourd'hui à des diplômes plus élevés que leurs parents n'en obtiennent pas pour autant des positions sociales plus élevées parce que le rendement de ces diplômes sur le marché du travail a dans le même temps baissé (Duru-Bellat, 2006, p.31) » peut être étendu, dans certains cas, aux enfants issus de milieux sociaux plus favorisés : bien que plus diplômés que leurs parents, un certain nombre d'enfants de cadre n'en occupent pas moins des emplois d'ouvriers ou d'employés.

Chapitre 4

Les déterminants du déclassement subjectif

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en évidence les déterminants de la mobilité objective, celle que mesure le sociologue en construisant des tables de mobilité sociale.

Parallèlement à cette dimension objective, l'étude de la mobilité sociale revêt également une approche subjective, beaucoup moins développée dans les travaux quantitatifs. Cette dimension subjective est pourtant fondamentale, puisque la mobilité sociale, loin de n'être qu'une construction sociologique, est une expérience signifiante pour les individus. Le sens de la trajectoire intergénérationnelle, en effet, contribue à orienter le comportement et les pratiques des individus, ainsi qu'à modeler leurs représentations, opinions et attitudes. Dans ce travail, il reste donc à éclairer la dimension subjective de la mobilité descendante. Dimensions objective et subjective du déclassement social concordent-elles de manière significative ?

Comment les individus que nous venons de décrire comme étant « objectivement » confrontés à la mobilité descendante interprètent-ils leur trajectoire ? Se vivent-ils effectivement en situation de mobilité descendante ?

Pour répondre à une telle question, les travaux de Attias-Donfut et Wolff (2001) constituent un point de repère important dans la littérature française récente. Les auteurs soulignent le paradoxe suivant. « Dans les théories classiques dont sont dérivées les recherches sur la stratification sociale, la dimension de la subjectivité a une place importante » : pourtant, « l'étude de la mobilité sociale (…) n'a guère accordé d'attention au point de vue des individus, au sein des familles, sur leur vécu de la mobilité » (Attias-Donfut et Wolff, 2001, p.920). La dimension subjective de la stratification sociale est ainsi présente chez Marx qui fait de la « conscience de classe » un élément central de son analyse des classes sociales, mais aussi chez Weber dans la notion de « groupe statutaire ». Bertaux et Thompson (1997) soulignent également les liens, chez les pères fondateurs de la sociologie, entre mobilité sociale et interrogation sur le fonctionnement des sociétés. Durkheim (1893) établit un lien entre anomie et mobilité sociale, Pareto (1917) réfléchit au devenir des sociétés en analysant la circulation des élites. Bertaux et Thompson regrettent la multiplication des études quantitatives de la mobilité sociale qui occultent selon eux toute réflexion sur le lien entre mobilité sociale, sens de l'histoire et cohésion des sociétés.

Pour remédier à cette relative absence d'études sur la dimension subjective de la mobilité sociale, Attias-Donfut et Wolff se livrent à une comparaison entre les dimensions objective et subjective de la mobilité sociale à l'issue d'un remarquable travail empirique, mêlant analyses quantitatives et entretiens qualitatifs. La question est la suivante : lorsque l'on interroge les individus sur l'appréciation de leur réussite personnelle comparée à celle de leur père, confirment-ils la mesure « objective » du sociologue ? Définissant la dimension subjective de la mobilité sociale comme « le sentiment d'avoir mieux ou moins bien réussi dans la vie que ses ascendants ou que ses descendants », les auteurs relèvent que « au niveau individuel, les données révèlent un décalage important entre l'appréciation de sa trajectoire sociale par chaque enquêté et le résultat d'une comparaison objective des catégories sociales (…). Ces mesures concordent dans moins d'un cas sur deux » (p.927). Comment expliquer ce décalage ? En grande partie parce que mesures objective par le sociologue et subjective par les individus concernés ne mobilisent pas les mêmes

critères. Plus précisément, comparés au sociologue qui utilise le seul critère professionnel, les individus font preuve d'une plus grande inventivité en mobilisant d'autres sphères de l'existence comme étant constitutives du sentiment de « réussite sociale » (Duru-Bellat et Kieffer, 2006). Attias-Donfut et Wolff concluent à l'importance du « poids de la réalisation personnelle et familiale » (construire une maison, y fonder une famille sont notamment des éléments très souvent valorisés par les individus) ainsi que de la possession d'un patrimoine. Le sentiment de mobilité sociale déborde alors le cadre de la réussite scolaire ou professionnelle.

Le hiatus entre dimensions objective et subjective de la mobilité sociale s'expliquerait donc par le fait que les deux dimensions ne mesurent pas la même chose : le sociologue mesurerait davantage une mobilité *professionnelle* qu'une mobilité *sociale*, et à la notion de réussite *sociale*, les individus préfèreraient celle de réussite *dans la vie*. Cette question du caractère multidimensionnel de la mobilité sociale figure depuis longtemps au cœur du débat entre tenants de l'approche « continue » de la stratification sociale et tenants de l'approche « catégorielle » (Ganzeboom *et al.*, 1992). Pour les seconds, puisque la mobilité intergénérationnelle est par nature multidimensionnelle (on peut la mesurer du point de vue de la profession, du revenu, du prestige social ou encore du capital culturel), les échelles continues qui synthétisent en un seul indice de « prestige » (Goldthorpe et Hope, 1974) ou « socioéconomique » (Duncan, 1961) la position des individus dans la structure sociale ne peuvent rendre compte de manière satisfaisante du processus de mobilité sociale.

L'introduction dans l'enquête Formation Qualification Professionnelle de 2003 d'une question ayant trait à la perception subjective de la réussite professionnelle comparée à celle du père nous permet d'aller plus loin dans l'analyse[66]. En effet, cette question rend possible la comparaison

[66]La question est ainsi libellée : « revenons à votre emploi actuel (ou au dernier que vous avez exercé). Si vous comparez cet emploi à celui qu'avait votre père au moment où vous avez arrêté vos études, diriez-vous que le niveau ou le statut de votre emploi est ou était bien plus élevé que celui de votre père ? Plus élevé ? A peu près le même ? Plus bas ? Bien plus bas que celui de votre père ? »

entre les dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle intergénérationnelle[67]. Il n'est plus question de réussite « sociale » ou « dans la vie » mais bien de réussite *professionnelle* au sens strict du terme. Dès lors, une partie du hiatus que l'on pouvait imputer au simple fait que les deux dimensions ne mesurent pas la même chose pouvant être ici évacuée, nous cherchons à répondre à la question suivante : un hiatus significatif persiste-t-il toutefois entre les dimensions objective et subjective de la mobilité intergénérationnelle descendante ?

La démarche adoptée dans ce chapitre consistera d'abord à mettre en évidence de manière descriptive le hiatus important qui existe entre les dimensions objective et subjective de la mobilité sociale. Ensuite, grâce à des modèles de régression, il s'agira de mettre en évidence les déterminants de la mobilité subjective. Enfin, l'analyse se restreindra aux seuls enfants de cadre et visera plus particulièrement à mesurer les déterminants de la mobilité descendante subjective.

4.1. Dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle intergénérationnelle : un hiatus important

La mesure objective de la mobilité professionnelle intergénérationnelle n'est pas toujours chose aisée car la nomenclature des catégories socioprofessionnelles de l'Insee n'a pas de visée hiérarchique évidente. S'il est possible d'établir une hiérarchie au sein de la population des

[67]Dans la littérature, la notion de mobilité professionnelle est souvent employée dans une optique intragénérationnelle pour désigner la mobilité en cours de carrière. Il s'agit ici de se pencher sur la comparaison de la profession des individus avec celle de leur père. C'est pourquoi nous précisons que cette mobilité professionnelle est intergénérationnelle.

salariés, des cadres et professions intellectuelles supérieures aux ouvriers, l'introduction des indépendants (agriculteurs, commerçants et artisans) ne va pas sans poser de problème.

Dans un premier temps, nous comparons donc les dimensions subjective et objective de la mobilité professionnelle au sein de la population des salariés de plus de trente ans. Avant cet âge en effet, la carrière professionnelle n'est pas toujours stabilisée de sorte qu'il peut sembler dangereux de se prononcer sur la réussite professionnelle des individus.

4.1.1. Deux dimensions qui ne concordent que dans la moitié des cas

En utilisant la catégorie socioprofessionnelle dans sa forme la plus agrégée (un chiffre), nous définissons « objectivement[68] » les trajectoires intergénérationnelles suivantes.

TAB.4.1. Définition « objective » des trajectoires intergénérationnelles

Père Enfant	**CPIS + CE[69]**	**PI**	**Employés**	**Ouvriers**
CPIS + CE	Stable	Descendante	Descendante	Descendante
PI	Ascendante	Stable	Descendante	Descendante
Employés	Ascendante	Ascendante	Stable	Descendante
Ouvriers	Ascendante	Ascendante	Ascendante	Stable

Cette définition est classique et consiste à opérer une double distinction. Entre les emplois d'encadrement et les emplois d'exécution d'abord, entre les cadres supérieurs et les professions intermédiaires au sein des premiers et entre les employés et les ouvriers au sein des seconds ensuite.

Le croisement entre cette mesure objective et l'appréciation subjective des individus montre que les deux dimensions ne concordent que dans un peu plus d'un cas sur deux.

[68] Toute mesure, même argumentée, comportant par définition une dimension subjective, nous utilisons ici le terme « objectif » pour distinguer cette mesure faite par le sociologue de celle ressentie subjectivement par les individus concernés.

[69] Cadres et professions intellectuelles supérieures + chefs d'entreprises de 10 salariés et plus.

TAB.4.2. Dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle

	Mobilité subjective (% en ligne)			
Mobilité « objective »	Ascendante	Stable	Descendante	Total
Ascendante (N=9627)	64,8	22,2	13	100
Stable (N=7637)	40,5	33,7	25,8	100
Descendante (N=3623)	18,7	22,5	58,8	100
Total (N=20887)	47,9	26,5	25,6	100

Source : FQP 2003
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 65 ans, population salariée

Lecture : 40,5% des individus dont la trajectoire intergénérationnelle est « objectivement » stable déclarent pourtant une meilleure réussite que leur père.

Les individus se situant sur la diagonale ne représentent que 52,4% de l'échantillon. Autrement dit, les deux dimensions ne concordent que dans la moitié des cas environs. Le hiatus entre les deux dimensions apparaît dans toute sa force lorsque 13% des individus ayant « objectivement » mieux réussi que leur père déclarent pourtant une moindre réussite, ou à l'inverse lorsque 18,7% de ceux ayant « objectivement » moins bien réussi déclarent une meilleure réussite.

Une part de ce hiatus pourrait être imputable à la définition des trajectoires intergénérationnelles au sein des emplois d'exécution, entre les emplois d'ouvrier et d'employé. La catégorie des employés est en effet extrêmement hétérogène. Des travaux récents soulignent en effet qu'elle constitue un « archipel » dissimulant des situations parfois sensiblement différentes en terme de conditions de travail ou de revenu (Chenu, 1990). Toute une frange d'employés des services directs aux particuliers ou des agents de service de la fonction publique, dont les effectifs grandissent, connaissent des conditions de travail qui ne se distinguent guère de certains emplois d'ouvriers. Cette porosité croissante entre les employés et ouvriers nous a amené à tester une hiérarchie alternative vers le bas de la structure sociale : les employés et les ouvriers sont

regroupés au sein d'une grande catégorie socioprofessionnelle et les trajectoires entre ces deux positions sont alors considérées comme étant stables[70].

Cette modification ne permet pourtant pas d'améliorer le taux de concordance entre dimensions objective et subjective de la mobilité intergénérationnelle (TAB.4.3), bien au contraire.

TAB.4.3. Dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle

(employés et ouvriers ensemble)

	Mobilité subjective (% en ligne)			
Mobilité « objective »	Ascendante	Stable	Descendante	Total
Ascendante (N=5439)	76,3	16,6	7,1	100
Stable (N=12416)	43,2	32,3	24,5	100
Descendante (N=3032)	16,3	20,3	63,4	100
Total (N=20887)	47,9	26,5	25,6	100

Source : FQP 2003
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 65 ans, population salariée

Dans ce cas, les deux dimensions ne concordent en effet que dans 48,3% des cas. Le décalage important entre les trajectoires intergénérationnelles définies à partir des tables objectives de mobilité et le sentiment de mobilité n'est guère imputable à la porosité qui prévaut vers le bas de la hiérarchie sociale.

4.1.2. Une illustration : les individus ayant aussi bien réussi que leur père

Quel que soit le classement objectif opéré, c'est parmi les individus ayant objectivement aussi bien réussi que leur père que le hiatus est le plus important. Ainsi, seul le tiers des individus étant classé dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père déclare une égale réussite, tandis

[70] Deux exemples permettent d'illustrer la difficulté de se prononcer sur le sens des trajectoires entre employés et ouvriers. Une caissière (classée parmi les employés), fille de tourneur (classé parmi les ouvriers), est-elle pour autant en situation de mobilité ascendante. De même, un ouvrier qualifié, fils d'employé de commerce, est-il vraiment en situation de mobilité descendante ?

que le taux de concordance entre les deux dimensions atteint 65% parmi les ascendants objectifs et 59% chez les descendants objectifs (TAB.4.2).

Les individus ayant « objectivement » connu une égale réussite professionnelle sont davantage portés à l'optimisme sur leur trajectoire (40,5% estiment avoir mieux réussi que leur père » qu'au pessimisme (25,8% estiment au contraire avoir moins bien réussi). La question introduite dans FQP permet de détailler l'analyse puisque parmi ces individus ayant aussi bien réussi que leur père, il est possible de regarder les taux de concordance par catégorie socioprofessionnelle (à un chiffre) et d'ainsi introduire les indépendants.

TAB.4.4. Mobilité subjective des individus classés dans la même PCS à un chiffre que leur père

	Ascendante (%)	Stable (%)	Descendante (%)
Agriculteurs (N=754)	52,3	37,0	10,7
Artisans commerçants (N=365)	37,0	44,9	18,1
CPIS + CE (N=1181)	26,1	39,0	34,9
PI (N=1268)	39,0	34,2	26,8
Employés (N=1162)	32,9	30,9	36,8
Ouvriers (N=4026)	47,6	32,8	19,6
Ensemble (N=8756)	41,4	34,5	24,2

Source : FQP 2003
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 65 ans, ayant objectivement aussi bien réussi que leur père (CS à un chiffre)
Lecture : 39% des individus classés comme leur père dans la catégorie des professions intermédiaires déclarent une réussite meilleure que ce dernier.

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée, le taux de concordance entre les dimensions objective et subjective est inférieur à 50% (TAB.4.4). Ce sont les artisans et commerçants qui sont les plus nombreux à rejoindre la mesure objective (45%). On peut penser que ces professions indépendantes du commerce et de l'artisanat sont plus aisément identifiables que les emplois salariés. De plus, la transmission de la « petite boutique » ou de l'entreprise aux descendants facilite l'identification de l'individu interrogée à la profession des parents. Le taux de concordance est également supérieur à la moyenne (37% contre 34,5%) chez les agriculteurs, autre profession aisément identifiable. Mais ce qui frappe le plus chez les agriculteurs ayant reproduit la position du père, c'est la propension élevée à déclarer une meilleure réussite

professionnelle que ce dernier (52,3% sont dans ce cas, contre 41,4% de l'ensemble des individus ayant connu une réussite égale à celle de leur père) : probablement faut-il y voir le fruit de l'amélioration des conditions de travail et d'existence des agriculteurs. Si la catégorie socioprofessionnelle demeure la même, la réussite professionnelle est alors considérée comme meilleure.

Pour le reste, plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus la concordance entre les deux dimensions augmente, passant de 31% chez les employés à 40% chez les cadres, et plus la proportion d'individus déclarant une moindre réussite diminue. A l'inverse, plus on va vers le bas de cette hiérarchie, plus la part d'individus déclarant une meilleure réussite augmente. En cause ici en grande partie, un effet mécanique : s'il est difficile de prétendre avoir mieux réussi que ses ascendants lorsque ceux-ci sont cadres supérieurs, la latitude est plus grande pour les ouvriers et les employés. Remarquons enfin que les employés enfants d'employés sont très nombreux à déclarer une moindre réussite professionnelle que leur père (36,8%), plus que les professions intermédiaires (26,8). Comment expliquer ce phénomène ? Peut-être par l'évolution de la profession d'employé, évoquée plus haut. La part croissante des emplois dans le secteur du commerce et des services directs aux personnes (autant d'emplois caractérisés par des conditions de travail difficiles, des rémunérations peu élevées et des contrats de travail souvent précaires) tire ainsi la catégorie des employés vers le bas, ce qui expliquerait le sentiment de déclassement éprouvé par les enfants d'employés qui deviennent à leur tour employés.

La principale conclusion de cette analyse concernant les individus ayant objectivement connu une réussite égale à celle de leur père est que le niveau le plus agrégé de la nomenclature est assez nettement insuffisant pour prédire l'expérience de la mobilité professionnelle intergénérationnelle vécue par les individus puisque dimensions objective et subjective ne concordent que dans à peine un cas sur trois.

On peut penser que la comparaison entre ces deux dimensions auprès des individus classés dans la même catégorie socioprofessionnelle à deux chiffres que leur père donnera des résultats bien meilleurs.

TAB.4.5. Mobilité subjective des individus classés dans la même PCS à deux chiffres que le père

Réussite subjective	%
Mieux (N=936)	38,7
Pareil (N=987)	40,8
Moins bien (N=496)	20,5
Total (N=2419)	100

Source : FQP 2003

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 65 ans

Lecture : 38,7% des individus classés dans la même catégorie socioprofessionnelle (à deux chiffres) que leur père déclarent avoir mieux réussi que ce dernier.

La prise en compte de la catégorie socioprofessionnelle à deux chiffres n'augmente que très légèrement le taux de concordance entre les deux dimensions, puisque sur 2419 individus âgés de 30 à 65 ans et ayant la même catégorie socioprofessionnelle à deux chiffres que leur père, seuls quatre sur dix répondent connaître une réussite égale à celle de ce dernier. Une proportion voisine déclare connaître une meilleure réussite (38,7%) et 20% disent avoir moins bien réussi. La tendance à l'optimisme quant à sa trajectoire intergénérationnelle demeure plus forte que celle au pessimisme. Les individus, alors même que nous nous situons à un niveau assez détaillé de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles, semblent davantage enclins à surévaluer leur trajectoire.

Les effectifs ne permettent pas de comparer les taux de concordance entre les deux dimensions selon la catégorie socioprofessionnelle à deux chiffres. Mais deux résultats méritent d'être soulignés : 32 individus exerçant comme leur père une profession libérale sur 44 (soit 73%) déclarent une réussite égale tout comme 41 enfants d'instituteurs ayant reproduit la position du

père sur 66 (soit 62%). Là encore, pour des professions plus aisément identifiables, les taux de concordance semblent beaucoup plus élevés que la moyenne.

4.1.3. Une tendance à l'optimisme… qui concerne surtout les hommes

L'analyse selon le genre semble indiquer que la tendance à la surévaluation de sa trajectoire intergénérationnelle est davantage le fait des femmes que des hommes (FIG.4.1).

FIG.4.1. Genre et mobilité intergénérationnelle subjective

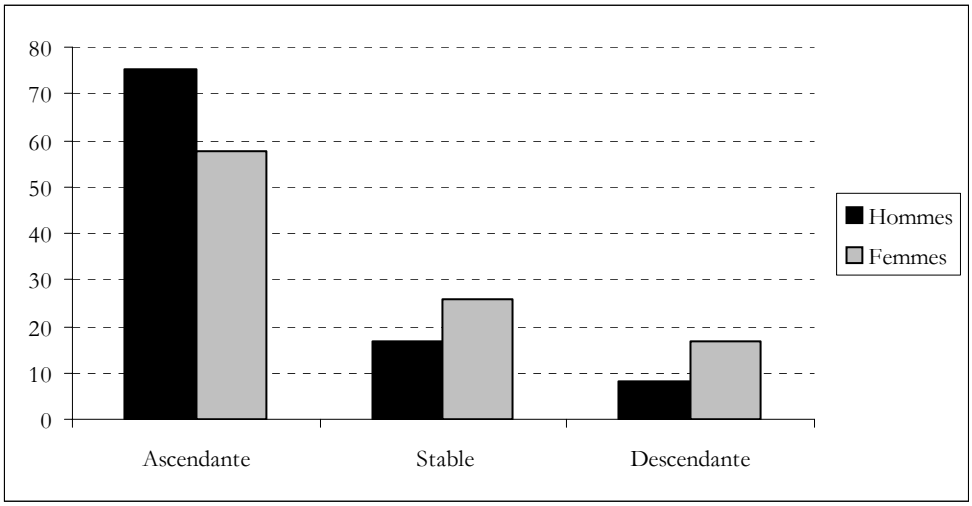

Mobilité objective ascendante

Lecture : près de 75% des hommes ayant objectivement mieux réussi que leur père ont effectivement le sentiment subjectif d'avoir mieux réussi contre moins de 60% des femmes.

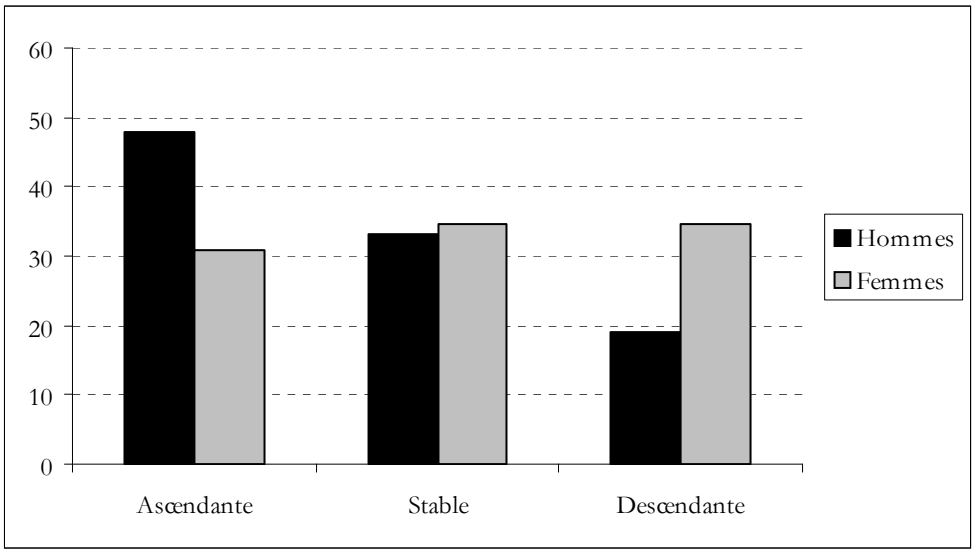

Mobilité objective stable

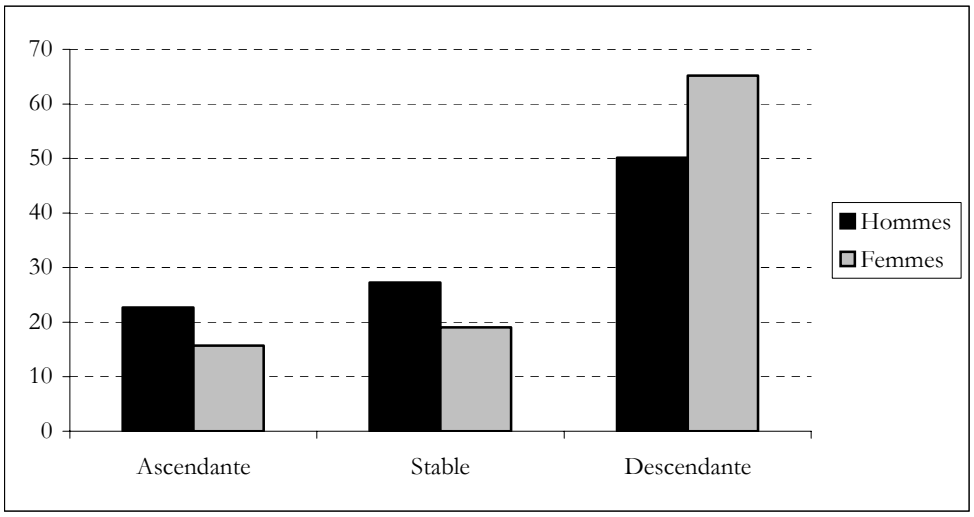

Mobilité objective descendante

Parmi les individus ayant objectivement mieux réussi que leur père, 75% des hommes confirment subjectivement cette meilleure réussite contre seulement 57% des femmes. A l'inverse, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à se vivre en mobilité descendante (16% contre 8%). De même, lorsque les individus connaissent objectivement une réussite égale à celle de leur père, 48% des hommes déclarent pourtant une meilleure réussite contre 31% des femmes. Des femmes qui sont dans ce cas 35% à déclarer une moindre réussite contre moins de 20% des hommes.

Enfin, lorsque la mobilité objective est descendante, seuls 50% des hommes se vivent effectivement en mobilité descendante, alors que c'est le cas de plus de 65% des femmes.

Les résultats sont identiques lorsque l'on s'intéresse au vécu des individus appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle à deux chiffres que leur père.

TAB.4.6. Genre et mobilité professionnelle subjective des individus immobiles (%)

	Mieux	**Pareil**	**Moins bien**
Homme (N=1491)	42,5	40,7	16,8
Femme (N=928)	32,7	41,0	26,4
Ensemble (N=2419)	38,7	40,8	20,5

Source : FQP 2003
Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 65 ans, ayant objectivement aussi bien réussi que leur père (CS à 2 chiffres)

Le taux de concordance entre dimensions objective et subjective ne varie pas selon le genre puisque 40,7% des hommes et 41% des femmes déclarent une égale réussite. Par contre, les secondes ne sont que 32% à déclarer une meilleure réussite contre 42% des hommes. Corrélat logique, les femmes sont également plus nombreuses à déclarer une moindre réussite. Les hommes auraient-ils une vision plus optimiste de leur trajectoire intergénérationnelle ? En réalité, on peut se demander s'il n'est pas plus coûteux pour un homme que pour une femme de déclarer une moindre réussite professionnelle que son père. Une série d'entretiens menés dans le cadre d'un autre travail auprès d'enfants de cadre devenus employés et ouvriers montre que les hommes ont plus de difficultés à se reconnaître en mobilité descendante que les femmes. En termes goffmaniens, les hommes éprouvent davantage le besoin d'adopter une « ligne de conduite » visant à « sauver la face » (Goffman, 1974). Les femmes, plus que les hommes, semblent accorder – du moins dans leur discours et lorsqu'elles font face à une mobilité intergénérationnelle descendante – une place moins grande au travail, valorisant au contraire d'autres sphères de l'existence au premier rang desquelles figure la sphère familiale.

4.2. Les déterminants de la mobilité subjective

Ces premiers résultats soulignent l'ampleur du hiatus qui subsiste entre la mesure « objective » de la trajectoire intergénérationnelle des individus en termes de réussite professionnelle et la perception subjective de cette même trajectoire par les individus. Dans cette seconde partie, il s'agit de tenter d'expliciter les éléments que les individus mobilisent pour juger du sens de leur trajectoire intergénérationnelle, et plus largement, de leur réussite professionnelle. Puisque de toute évidence on ne peut prédire correctement la trajectoire professionnelle intergénérationnelle subjective à partir des seules professions de l'individu et de son père, c'est bien que d'autres critères sont mobilisés.

Plus précisément, trois types de critères sont testés. Tout d'abord, la situation professionnelle des individus et leurs caractéristiques sociodémographiques traditionnelles (âge, sexe, etc.) expliquent nécessairement une part importante du jugement que formulent les individus sur leur propre trajectoire. Ensuite, nous faisons l'hypothèse que préciser la situation des ascendants (préciser la situation du père évidemment, mais tester un éventuel effet de la lignée) améliore la qualité de la prédiction de la réussite subjective. Enfin, on peut penser que la trajectoire professionnelle des individus (en cours de carrière, et non plus mesurée par rapport au père) influence leur perception de leur trajectoire intergénérationnelle.

Dans la mesure où les individus étaient amenés à choisir entre trois réponses (réussite meilleure, égale ou inférieure à celle de leur père), c'est un modèle logistique multinomial qui est ici estimé. Les modèles polytomiques permettent en effet de prendre en compte toutes les modalités de la variable dépendante, même si la lecture des résultats est un peu plus complexe que dans le cas d'un modèle logistique binomial puisque la comparaison s'effectue à deux niveaux (Essafi, 2003) : on cherche à modéliser la probabilité de connaître un évènement (déclarer une meilleure réussite) plutôt qu'un autre (déclarer une réussite égale) lorsque l'on a, toutes choses égales par ailleurs,

une caractéristique (diplôme du supérieur) plutôt qu'une autre (aucun diplôme). La lecture des résultats (TAB.4.7) étant complexe, un tableau récapitulant la valeur des odds-ratio est présenté à la suite. (TAB.4.8).

Les résultats étant de même nature selon que l'on compare la probabilité de déclarer avoir mieux réussi plutôt que moins bien ou celle de déclarer avoir aussi bien réussi que moins bien, les développements qui suivent se penchent sur la première comparaison. Entre les deux comparaisons, seule l'intensité des effets est différente : cette dernière est moins forte dans le second cas, puisque les modalités sont moins contrastées.

TAB.4.7. Résultats du modèle logit multinomial, mobilité subjective (N=13389)

Variables	Modalités	Mieux réussi/Moins bien		Réussite identique / moins bien	
		Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Constante		-2,21 ***	0,27	-1,19 ***	0,28
Sexe	*Femme*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	Homme	0,97 ***	0,05	0,51 ***	0,05
Age	*Un an de plus*	0,03 ***	0,003	0,02 ***	0,003
Score père		-3,40 ***	0,2	-2,26 ***	0,21
Score individu		3,91 ***	0,24	1,74 ***	0,24
Diplôme	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	2ème ou3 ème cycle	1,47 ***	0,12	0,75 ***	0,13
	Bac+2	0,71 ***	0,11	0,33 **	0,11
	Bac. ou équivalent	0,36 ***	0,09	0,15 ns	0,09
	Inférieur au bac	0,16 *	0,06	0,12 ns	0,07
Diplôme père	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	2ème ou3 ème cycle	-3,08 ***	0,13	-0,89 ***	0,11
	Bac+2	-1,92 ***	0,16	-0,53 ***	0,14
	Bac. ou équivalent	-1,55 ***	0,1	-0,48 ***	0,10
	Inférieur au bac	-0,59 ***	0,06	-0,18 ***	0,07
Profession du grand-père paternel	*Ouvrier*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	Agriculteur	0,08 ns	0,06	0,07 ns	0,07
	Artisan, commerçant	-0,31 ***	0,07	-0,11 ns	0,08
	Cadre, profession int.	-0,66 ***	0,09	-0,36 ***	0,09
	Employé	-0,28 ***	0,08	-0,14 ns	0,09
Statut matrimonial	*Célibataire*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	Veuf, divorcé	-0,06 ns	0,09	0,16 ns	0,09
	Marié	1,3	0,07	0,21 *	0,08
Chômage au cours des 5 dernières années	*oui*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	non	0,64 ***	0,07	0,49 ***	0,07
Mobilité en cours de carrière	*Descendante*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
	Immobile	0,36 **	0,12	0,24	0,12
	Ascendante	0,54 ***	0,14	0,26	0,13

Source : FQP 2003

Champ : 30-59 ans

*** significatif au seuil de 1‰, ** significatif au seuil de 1%, * significatif au seuil de 5%

TAB.4.8. Modèle logit multinomial, valeur des odds-ratio

	Mieux réussi / moins bien	Réussite identique / moins bien
Homme / Femme	2,6	1,7
2ème ou3 ème cycle / aucun diplôme	4,3	2,1
Père non diplômé / diplômé du supérieur	21,8	2,4
Grand-père ouvrier / cadre ou profession intermédiaire	1,9	1,4
Marié / célibataire	1,3	1,2
Mobilité en cours de carrière ascendante / descendante	1,7	ns
Pas de chômage au cours des 5 dernières années / chômage	1,9	1,6

Source : FQP 2003

Champ : 30-59 ans

Lecture : comparés aux femmes et à autres caractéristiques contrôlées, les hommes ont 2,6 fois plus de chances de déclarer une meilleure réussite que leur père plutôt qu'une moins bonne réussite.

4.2.1. Le poids des caractéristiques objectives

Les caractéristiques objectives, liées aux situations respectives de l'individu et de son père, sont évidemment celles qui exercent les effets les plus significatifs.

Les effets induits par ces caractéristiques objectives (score de position et niveau de diplôme de l'individu et de son père) peuvent se résumer ainsi : à autres caractéristiques contrôlées, plus la situation du père est élevée, plus la probabilité de déclarer une meilleure réussite que ce dernier est faible, tandis qu'à l'inverse, plus la situation de l'individu est favorable, plus cette probabilité augmente. Ce résultat est attendu, mais il fournit une indication de première importance. En

effet, au-delà du score de position sociale des individus et de leur père, le niveau de diplôme constitue un signal mobilisé par les individus pour se comparer à leur père. Plus précisément, à scores de position égaux, plus le niveau de diplôme de l'individu est élevé, plus la probabilité de déclarer une meilleure réussite que le père augmente. Ainsi, comparés aux individus non diplômés, les diplômés d'un deuxième ou troisième cycle universitaire ont presque 3 fois plus de chances de déclarer une meilleure réussite (plutôt qu'une réussite égale ou inférieure). Mais c'est le niveau de diplôme du père qui exerce les effets les plus spectaculaires : à scores de position équivalents et comparés aux individus dont le père est diplômé d'un deuxième ou troisième cycle universitaire, ceux dont le père n'est pas diplômé ont 21,8 fois plus de chances de déclarer une meilleure réussite plutôt qu'une réussite inférieure. Au-delà de la profession occupée, le niveau de diplôme constitue ainsi un signal positif qui influence la comparaison intergénérationnelle en majorant la situation du père ou de l'individu. Ces effets des niveaux de diplôme de l'individu et de son père sont d'autant plus remarquables qu'ils sont linéaires et demeurent élevés, même lorsque l'on compare deux modalités non extrêmes (par exemple, comparés aux individus dont le père est diplômé du baccalauréat, ceux dont le père n'a aucun diplôme ont encore 4,7 fois plus de chances de déclarer une meilleure réussite que leur père.

Au-delà de cet effet massif des caractéristiques objectives, il nous faut également dire ici un mot des caractéristiques sociodémographiques des individus.

A autres caractéristiques contrôlées, on retrouve d'abord la plus grande tendance des hommes à l'optimisme : comparés aux femmes, ils ont en effet 2,6 fois plus de chances de déclarer une réussite meilleure plutôt que moins bonne. Quant à l'âge, plus il augmente, plus l'appréciation sur le sens de sa trajectoire s'améliore. Comment interpréter cet « optimisme de l'âge » ? On aurait pu penser qu'il fallait y voir un effet de génération : les gens plus âgés ont en moyenne des pères nés plus tôt dans le siècle et entrés plus tôt sur le marché du travail. La nature de la position de cadre évoluant au cours du temps, les individus pourraient en fonction de leur âge se comparer en

réalité à des situations très différentes (un père cadre en 1925 et un père cadre en 1975 par exemple). Or, l'introduction de l'année de naissance du père n'introduit pas de variation significative et surtout, n'occulte en aucun cas l'effet de l'âge des individus. Puisque l'on contrôle la profession, il n'est pas possible d'y voir l'effet de la mobilité ascendante en cours de carrière (les quinquagénaires ont en moyenne des positions plus élevées que les trentenaires). Il semble alors qu'il faille y voir le signe de la plus grande difficulté à déclarer une moindre réussite que son père à un âge plus avancé, âge auquel il devient difficile d'anticiper une mobilité ascendante qui viendrait nuancer la situation présente. Autre hypothèse, le fait de se rapprocher de la fin de la carrière conduirait à un optimisme porté par un certain sentiment « d'accomplissement ».

Enfin, un autre élément, plus surprenant car apparemment assez éloigné de la question posée, exerce un effet significatif : le statut matrimonial. L'introduction dans le modèle de la variable le mesurant introduit des effets significatifs : à autres caractéristiques égales, le fait d'être marié ou en couple plutôt que célibataire augmente l'optimisme quant à sa réussite professionnelle. La « réussite » (mesurée à l'aune du statut matrimonial) dans la sphère familiale et privée semble donc « contaminer » la sphère professionnelle ou du moins la perception que les individus ont de leur situation professionnelle. Un tel résultat rejoint la conclusion de Attias-Donfut et Wolff qui soulignaient dans leur étude de la mobilité sociale subjective que « le fait d'être en échec dans sa vie familiale donne le sentiment subjectif d'avoir moins bien réussi que ne le suggère la seule comparaison de la position professionnelle avec celle des parents » (Attias-Donfut et Wolff, 2001, p.932). D'autres travaux ont souligné l'importance de la valorisation de la sphère privée, notamment en cas de perte de statut dans la sphère professionnelle. Dans son étude menée auprès des ouvriers du Nord de la France, Olivier Schwartz (1990) insiste sur la valorisation des naissances chez les ouvriers perdant leur emploi. La perte de statut professionnel engendré par le chômage est compensée par de grandes fêtes organisées autour des événements qui rythment la vie familiale (naissances, anniversaires, etc.).

4.2.2. Le poids de la biographie professionnelle

Lorsque l'on contrôle les caractéristiques sociodémographiques traditionnelles (âge, sexe), il s'avère que les effets les plus massifs sont logiquement induits par les caractéristiques objectives décrivant la situation professionnelle des deux termes de la comparaison (l'individu et son père).

Pourtant, l'introduction dans le modèle des caractéristiques décrivant le déroulement de la carrière des individus permet d'améliorer légèrement la qualité du modèle et induit des effets significatifs.

Premier effet significatif, celui du chômage. En effet, à autres caractéristiques contrôlées, les individus n'ayant pas connu de période de chômage au cours des cinq années précédant l'enquête ont 1,9 fois plus de chances de déclarer une meilleure réussite professionnelle que leur père (plutôt qu'inférieure). Il semble donc que le chômage constitue une épreuve qui influence de manière négative le jugement que forment les individus sur leur propre situation professionnelle.

Par ailleurs, le sens de la trajectoire professionnelle (en cours de carrière) exerce également un effet significatif, en particulier lorsque la mobilité professionnelle est ascendante : comparés aux individus qui ont connu un déclassement professionnel en cours de carrière et à autres caractéristiques contrôlées, les individus qui ont connu une ascension professionnelle ont 1,7 fois plus de chances de déclarer avoir mieux réussi que leur père.

Ces deux résultats ne sont pas anodins car ils montrent que les individus mobilisent des éléments du passé pour juger leur situation présente et ont en réalité une approche plus biographique de la mobilité intergénérationnelle que les sociologues. Tandis que ces derniers se contentent souvent de prendre deux points de repère pour comparer la situation d'un individu (par exemple à 45 ans) à celle de son père (au moment où l'enquêté terminait ses études), les individus prennent en compte leur biographie professionnelle, accordant de l'importance au chemin parcouru, et pas seulement au point d'arrivée.

4.2.3. Le poids de la lignée

Les individus étant appelés à comparer leur propre situation professionnelle à celle de leur père, il peut sembler surprenant de mesurer d'éventuels effets liés à la situation d'autres membres de l'ascendance (le grand-père paternel en l'occurrence) qui n'entrent pas directement en ligne de compte dans la comparaison[71].

En introduisant la profession du grand-père paternel dans le modèle, nous cherchons à répondre à la question suivante : dans quelle mesure la position du grand-père paternel constitue-t-elle un signal qui influence la manière dont les individus se situent par rapport à leur père ?

De fait, si les effets induits sont modestes, ils sont significatifs et le fait d'avoir un grand-père cadre ou profession intermédiaire diminue la probabilité de déclarer une meilleure réussite professionnelle que le père. Ainsi, à autres caractéristiques contrôlées, comparés aux individus dont le grand-père était cadre ou exerçait une profession intermédiaire, ceux dont le grand-père était ouvrier ont 1,9 fois plus de chances de déclarer une meilleure réussite. Comment interpréter ce résultat ? A situation du père égale, avoir un grand-père paternel cadre ou profession intermédiaire vient en quelque sorte majorer le jugement des individus sur la position de leur père. Les individus se comparent certes à leur père, mais tout se passe comme s'ils prenaient en compte le fait que la situation de leur père – et la leur propre – s'inscrivaient plus largement dans l'histoire d'une lignée.

[71] Les caractéristiques de la mère ne sont pas introduites dans le modèle. Si leur prise en compte dans l'analyse des déterminants de la mobilité objective est fondamentale, elle s'avère bien plus problématique dans le cas de la mobilité subjective telle que la question utilisée permet de la mesurer. Comment interpréter d'éventuels effets de la position de la mère alors que les individus sont amenés à se comparer uniquement à leur père ? De tels effets résulteraient en réalité pour une large part de l'homogamie dans la formation des couples, les hommes diplômés étant significativement plus souvent en couple avec des conjointes diplômés. De fait, l'introduction du niveau de diplôme de la mère et de son score de position n'induit pas d'effet significatif. L'introduction de la catégorie socioprofessionnelle du grand-père paternel s'expose pour partie à un critique identique : les pères diplômés ont eux-mêmes plus souvent un père diplômé. Pourtant, les effets sont cette fois significatifs et moyennant une certaine prudence dans leur interprétation, ils permettent d'approcher l'importance de l'inscription au sein d'une lignée.

4.3. Les déterminants du sentiment de déclassement

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en évidence les facteurs de la mobilité descendante objective. L'introduction dans l'enquête FQP de 2003 de la question ayant trait à la perception par les individus de leur trajectoire intergénérationnelle permet d'aller au-delà et d'analyser les déterminants du *sentiment* de mobilité descendante, dans un contexte où le hiatus est important entre les dimensions objective et subjective de la mobilité sociale. Les déterminants de la mobilité descendante subjective sont-ils identiques à ceux de la mobilité descendante objective ? Dans la mesure où la question de la mobilité subjective est absente des vagues précédentes de l'enquête, il n'est pas possible de mesurer un éventuel effet de la génération de naissance[72]. L'analyse se limite alors aux individus âgés de 30 à 45 ans dont le père était cadre ou exerçait une profession intellectuelle.

4.3.1. Le poids du titre scolaire

Parmi les individus âgés de 30 à 45 ans dont le père était cadre ou exerçait une profession intellectuelle (N=1251), on estime la probabilité de déclarer une moins bonne réussite que son père (N=664) plutôt qu'une réussite égale ou supérieure (N=587).

Les résultats ne sont guère différents, dans leur nature, de ceux obtenus plus haut pour l'ensemble de la population (TAB.4.9).

[72] Ce point est regrettable. Il aurait été instructif de répondre à la question suivante : dans quelle mesure, à autres caractéristiques contrôlées, les générations nées dans les années 1960 ont davantage le sentiment d'avoir moins bien réussi que leurs parents ?

TAB.4.9. Déclarer une moins bonne réussite que son père

Variables	Modalités	Coefficient	Ecart-type	Odds ratio
Constante		5,14 ***	0,69	
Sexe	*Femme*	*Réf.*	*Réf.*	
	Homme	-0,80 ***	0,13	0,4
Age	*Un an de plus*	-0,03 *	0,01	
Score individu		-4,24 ***	0,59	
Diplôme	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	
	2ème ou 3ème cycle	-0,67 *	0,32	0,5
	Bac+2	-0,17	0,32	
	Bac. ou équivalent	0,09	0,32	
	Inférieur au bac	0,21	0,32	
Diplôme père	*Aucun diplôme*	*Réf.*	*Réf.*	
	2ème ou 3ème cycle	0,80 **	0,27	2,2
	Bac+2	0,77 ***	0,19	2,2
	Bac. ou équivalent	-0,25	0,23	
	Inférieur au bac	0,05	0,22	
Profession du grand-père paternel	*Cadre, profession int.*	*Réf.*	*Réf.*	
	Agriculteur	-0,45 *	0,22	0,6
	Artisan, commerçant	-0,13	0,18	
	Employé	0,02	0,20	
	Ouvrier	-0,24	0,18	
Statut matrimonial	*Marié, en couple*	*Réf.*	*Réf.*	
	Célibataire	0,28 *	0,11	1,3
	Veuf, divorcé	-0,17	0,22	
Chômage au cours des 5 dernières années	*oui*	*Réf.*	*Réf.*	
	non	-0,68 **	0,21	0,5
Mobilité en cours de carrière	*Descendante*	*Réf.*	*Réf.*	
	Immobile	-0,05	0,21	
	Ascendante	0,08	0,23	

Source : enquête FQP 2003

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, dont le père est/était cadre ou exerçait une profession intellectuelle supérieure

*** significatif au seuil de 1‰, ** significatif au seuil de 1%, * significatif au seuil de 5%

Lecture : à autres caractéristiques contrôlées et comparés aux individus mariés, les individus célibataires ont 1,3 fois plus de chances de déclarer une réussite professionnelle inférieure à celle de leur père.

Les variables classiques de l'âge et du sexe exercent les effets déjà soulignés plus haut : les hommes sont ainsi plus optimistes que les femmes, tout comme les plus âgés le sont plus que

leurs cadets. Pour les enfants de cadre, le chômage constitue également une expérience traumatisante qui s'accompagne d'un sentiment significativement plus pessimiste quant à sa réussite professionnelle[73]. Quant au statut matrimonial, son influence sur la comparaison intergénérationnelle persiste chez les seuls enfants de cadre, du moins pour les célibataires dont le pessimisme est légèrement plus fort que celui des individus mariés ou vivant en couple.

Mais là-encore, l'essentiel des effets est à rechercher du côté des caractéristiques objectives des deux termes de la comparaison. Plus les individus ont une position élevée (mesurée par leur score de position), plus la probabilité est élevée pour eux de déclarer une meilleure réussite professionnelle que leur père. En outre, les individus mobilisent également leur niveau de diplôme pour mesurer leur réussite professionnelle. L'effet de la variable est certes moins spectaculaire lorsque l'on cantonne l'analyse aux enfants de cadre (parmi l'ensemble de la population, l'effet était linéaire et les écarts induits plus importants), mais une différence significative demeure entre les non diplômés et les diplômés d'un deuxième ou troisième cycle universitaire : comparés aux premiers, les seconds ont ainsi deux fois plus de chances de déclarer une moins bonne réussite professionnelle. Même limité à la comparaison entre les modalités extrêmes de la variable, cet écart est à noter car il perdure à position atteinte équivalente : au-delà de l'emploi occupé, la réussite scolaire est ainsi une donnée actualisée par les individus pour estimer le degré de leur réussite professionnelle.

Un effet symétrique est observé lorsqu'il s'agit du niveau de diplôme du père : à autres caractéristiques contrôlées, les individus dont le père a poursuivi ses études au-delà du baccalauréat ont une probabilité significativement plus élevée de déclarer une moindre réussite professionnelle (le rapport des chances est estimé à 2,2). Parallèlement à l'emploi (de cadre en l'occurrence) occupé par leur père, les individus mobilisent également le niveau de diplôme de ce dernier pour mesurer sa réussite professionnelle.

[73] A l'inverse, le sens de la mobilité en cours de carrière n'exerce pas d'effet remarquable et les individus ayant connu un déclassement en cours de carrière ne semblent pas plus pessimistes que les autres.

Le résultat est d'importance là-aussi et illustre le poids accordé par les individus au titre scolaire. Le diplôme constitue le premier rempart contre le déclassement social, et plus généralement, il demeure la condition de la réussite professionnelle, même si le lien entre niveau d'éducation et position atteinte tend à diminuer au fil des générations (voir chapitre 3). Mais une fois l'insertion sur le marché du travail effectuée et la profession fixée, il reste comme un souvenir de l'expérience scolaire qui influence – positivement ou négativement – le jugement nourri sur sa situation professionnelle.

4.3.2. Déclassements objectif et subjectif

Les déterminants des déclassements objectif et subjectif sont identiques et une très large part des effets sont à rechercher dans les caractéristiques sociodémographiques de l'individu, dans celles de son ascendance et surtout dans son niveau d'éducation. Pourtant, si les variables sont semblables, les effets qu'elles induisent ne sont pas toujours symétriques. De ce point de vue, il convient de distinguer les caractéristiques de l'individu et celles de son ascendance. (TAB.4.10).

Pour ce qui est de l'âge, du sexe et du niveau de diplôme, les effets sont identiques. Plus on est âgé, plus la probabilité d'être objectivement déclassé (c'est-à-dire, dans notre définition, d'occuper un emploi d'ouvrier ou d'employé lorsque le père et/ou la mère sont cadres) est faible, et de même, plus la probabilité de se sentir déclassé (c'est-à-dire, dans notre définition, de déclarer une moindre réussite professionnelle que son père) diminue. Les hommes ont une probabilité plus faible que les femmes de connaître un déclassement objectif, mais aussi de se sentir déclassé. Quant au niveau de diplôme, plus il est élevé, plus la probabilité de descendre les échelons de la hiérarchie sociale est faible, et plus celle de se sentir déclassé diminue.

TAB.4.10. Déclassement objectif et subjectif : nature des effets induits

	Déclassement objectif	Déclassement subjectif
Age (être plus âgé)	Effet négatif	Effet négatif
Sexe (être un homme)	Effet négatif	Effet négatif
Diplôme (être plus diplômé)	Effet négatif	Effet négatif
Diplôme du père (père plus diplômé)	Effet négatif	Effet positif
Catégorie socioprofessionnelle du grand-père paternel (position plus élevée)	Effet négatif	Effet positif

En revanche, les effets sont inversés pour les variables décrivant l'ascendance de l'individu. Plus le père est diplômé, plus la probabilité d'être objectivement déclassé est faible, mais plus celle de se sentir déclassé est élevé. De même, plus le grand-père occupe une profession élevée sur l'échelle sociale, plus la probabilité de devenir employé ou ouvrier diminue, mais plus le sentiment de déclassement tend à augmenter[74].

Cette asymétrie des effets des caractéristiques de l'ascendance souligne leur importance. En effet, les cadres ne forment pas un groupe social homogène et la diversité de ce dernier est particulièrement visible du point de vue du niveau de diplôme. Dans un contexte où la transmission du statut de cadre s'effectue prioritairement par la transmission d'un capital culturel élevé, les individus dont le père est un cadre diplômé bénéficient d'un avantage réel en termes de devenir professionnel. Toutefois, pour ceux qui ne parviennent pas à maintenir la position de leurs ascendants malgré un capital culturel disponible élevé, le sentiment d'échec n'en est que plus fort.

[74] Ce dernier point mérite d'être nuancé : seul avoir un grand-père paternel agriculteur semble affecter le sentiment de déclassement (voir TAB.4.9).

L'importance des caractéristiques de l'ascendance apparaît également lorsque l'on cherche à décrire les enfants de cadre objectivement déclassés mais qui n'expriment pas pour autant de sentiment de déclassement.

4.3.3. Le cas des enfants de cadre objectivement déclassés

Les employés et ouvriers âgés de 30 à 45 ans et dont le père était cadre (N=989) se répartissent de la manière suivante lorsqu'on leur demande de comparer leur réussite professionnelle à celle de leur père (TAB.4.11).

TAB.4.11. Mobilité subjective des enfants de cadre objectivement déclassés (%)

Bien mieux réussi	2,5
Mieux réussi	9,5
Réussite égale	18,3
Moins bien réussi	44,7
Biens moins réussi	25,0

Source : enquête FQP 2003

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, employés ou ouvriers, dont le père est/était cadre

Si près de sept sur dix expriment un sentiment de déclassement, près de 30% d'entre eux déclarent toutefois une réussite professionnelle au moins égale à celle de leur père. Les principales différences entre les caractéristiques de ceux qui déclarent effectivement une moins bonne réussite et les autres résident dans la description de leur ascendance (TAB.4.12). Du point de vue du niveau de diplôme, les deux sous-échantillons sont en effet remarquablement homogènes puisque 19% des individus dont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. A l'inverse, les déclassés subjectifs sont plus deux fois plus nombreux (35%) que les autres (17%) à avoir un père diplômé de l'enseignement supérieur et dans la même proportion à avoir une mère ayant un

TAB.4.12. Caractéristiques des déclassés objectifs en fonction de la mobilité subjective (% ligne)

	Diplômés du supérieur	Père diplômé du supérieur	Mère diplômée du supérieur	Mère employée ou ouvrière	Chômage
Déclassés objectifs mais pas subjectifs	19,3	17,7	8,4	52,2	16,8
Déclassés objectifs et subjectifs	19,6	35,1	17,1	43,4	24,4

Source : enquête FQP 2003

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, employés ou ouvriers, dont le père est/était cadre

Lecture : 19,3% des déclassés objectifs qui n'expriment pas de sentiment de déclassement sont diplômés du supérieur.

tel niveau de diplôme (17% contre 8%). De même, les déclassés objectifs sont plus nombreux à avoir une mère employée ou ouvrière que les autres (52% contre 43%).

Les employés et ouvriers dont le père était cadre et qui n'expriment pas de sentiment de déclassement sont minoritaires mais plus nombreux lorsque les caractéristiques de l'ascendance sont moins favorables. Au-delà de la seule origine sociale des individus, leur origine culturelle influence leur perception de leur mobilité et parmi les enfants de cadre, une ascendance moins solide favorise les contradictions entre les dimensions objective et subjective de la mobilité intergénérationnelle : la partie qualitative permettra de mieux comprendre un tel résultat.

Au terme de cette analyse, il semble important de souligner trois résultats.

Le premier a trait à la relation entre les deux faces, objective et subjective, de la mobilité sociale. La nouvelle question introduite dans l'enquête FQP de 2003 permet de dépasser le problème du caractère multidimensionnel de la mobilité sociale relevé par Attias-Donfut et Wolff (2001). La multiplicité des critères mobilisés par les individus pour juger de leur réussite sociale rendait délicate toute comparaison entre cette dimension subjective et la dimension « objective » mesurée

par le sociologue à partir du seul critère professionnel. En demandant aux individus de comparer leur réussite professionnelle à celle de leur père, l'enquête FQP de 2003 permet de comparer les deux dimensions terme à terme. Cependant, même en se bornant au seul critère professionnel, les résultats obtenus décrivent un hiatus important entre les dimensions objective et subjective de la mobilité intergénérationnelle. Lorsqu'on leur demande de comparer leur réussite professionnelle à celle de leur père, les individus mobilisent effectivement des éléments objectifs ayant trait aux deux termes de la comparaison (situation de l'individu, situation de son père). Pourtant, le seul examen des professions respectives ne suffit pas et nos résultats montrent que l'origine sociale d'un individu ne peut se borner à la seule appartenance socioprofessionnelle de son père. Par ailleurs, les caractéristiques objectives de l'individu et de son père sont certes les variables qui entraînent les variations les plus significatives de sorte que dimensions objective et subjective de la trajectoire intergénérationnelle sont tout de même étroitement liées, mais des éléments dépassant les deux termes de la comparaison sont mobilisés. C'est notamment le cas du statut matrimonial qui semble indiquer que la réussite dans d'autres sphères plus intimes vient influencer positivement le jugement porté sur la réussite dans la sphère professionnelle. Enfin, cet exemple montre l'importance d'une réflexion sur la temporalité dans les enquêtes de mobilité sociale. Pour juger de leur situation présente, les individus mobilisent leur trajectoire passée, et, on peut le penser, leurs perspectives d'avenir. Du côté de l'expérience vécue comme du côté de la mesure objective, les approches transversales de la mobilité ne peuvent faire l'économie d'une réflexion biographique.

Concernant les déterminants du déclassement, le poids considérable du diplôme constitue le second résultat important. Tout d'abord, c'est bien la transmission d'un capital culturel élevé (mesuré par le niveau de diplôme) qui permet la transmission du statut de cadre, et plus généralement protège de la relégation dans des emplois d'exécution. De ce point de vue, les cadres forment un groupe social peu homogène et offrent à leurs enfants des perspectives d'avenir contrastées. Par ailleurs, si le diplôme est central, c'est en raison de l'importance

accordée par les individus aux titres scolaires. Au-delà du libellé des professions occupées, par eux-mêmes et par leurs ascendants, le niveau de diplôme constitue à l'évidence une indication majeure de la réussite ou de l'échec. Nous verrons plus loin que le rapport qu'entretiennent les individus avec le système de certification scolaire sont compliqués et pour le moins ambigus, mais il reste qu'un niveau de diplôme peu élevé demeure un signal défavorable.

Enfin, les effets asymétriques induits par l'origine culturelle des enfants de cadre (mesurée par le niveau de diplôme de leur père) sur les dimensions objective et subjective du déclassement soulignent l'importance des caractéristiques de l'ascendance en même temps que la complexité de leurs mécanismes. Ils doivent nous conduire, avant de nous pencher sur l'expérience du déclassement, à opérer une distinction entre deux types de cadre parmi la génération des pères.

Chapitre 5

Les pères cadres, une génération duale

A la recherche des déterminants de la mobilité descendante objective et subjective, nous avons distingué dans les deux précédents chapitres les effets de différentes caractéristiques liées à l'individu, à son père, à sa mère et à la lignée à laquelle il appartient. Cette distinction, en réalité, est purement analytique, et si elle sert à la clarté de la présentation, il ne faut pas perdre de vue que toutes ces caractéristiques sont étroitement liées entre elles et font système. Dans ce chapitre, il s'agit de rétablir une cohérence entre tous ces éléments.

Les cadres forment un groupe social hétérogène, si bien qu'évoquer les « enfants de cadre » n'a guère de sens si l'on ne précise pas davantage les origines sociale et culturelle des individus que l'on cherche à décrire. En particulier, nous avons montré que la transmission intergénérationnelle du statut de cadre s'effectuait massivement par la transmission du capital culturel. Dans cette optique, l'origine culturelle des individus mesurée par le niveau de diplôme du père constitue une variable centrale qui exerce d'ailleurs des effets contradictoires selon que l'on se penche sur la dimension objective ou la dimension subjective de la mobilité descendante. Ainsi, plus le père est un cadre diplômé, plus la probabilité est faible pour les individus de connaître une mobilité

descendante (chapitre 3). En revanche, plus le père est un cadre diplômé, plus la probabilité est grande pour les individus de se considérer en situation de mobilité descendante (chapitre 4).

L'objectif de ce chapitre est de brosser un rapide portrait de deux types de cadres dans la génération des pères, et par conséquent de distinguer deux types de trajectoires descendantes. Auparavant, quelques traits généraux de l'évolution du groupe social des cadres seront présentés.

5.1. Les mutations récentes d'un groupe en expansion

La sociographie du groupe social des cadres a fait l'objet de travaux très riches (Boltanski, 1982 ; Thélot et de Singly, 1986 ; Bouffartigue, 1994) résumés dans une synthèse récente (Bouffartigue et Gadea, 2000). Dans cette première partie, il s'agit de donner brièvement quelques repères permettant de rendre compte des évolutions récentes d'une catégorie sociale dont les effectifs augmentent de manière continue depuis les années 1950.

5.1.1. L'expansion numérique

A côté des *professionals* et *managers* des pays anglo-saxons et des *Angestellten* allemands, l'existence de la catégorie des cadres constitue une exception française (Bouffartigue et Gadea, 2000).

Si les cadres sont les « enfants de la révolution industrielle et du capitalisme », si les filières de formation et de recrutement se constituent dès le dix-huitième siècle et l'apparition des corps d'Etat (corps des ingénieurs des fortifications sous l'impulsion de Vauban, corps des Ponts et Chaussées, premières écoles d'ingénieurs), il faut attendre « le tournant des années 1930 » pour voir les cadres commencer à former un groupe social (Bouffartigue et Gadea, 2000, p.15),

s'appuyant sur la crise de la petite bourgeoisie propriétaire traditionnelle, agissant par imitation d'une classe ouvrière très organisée et en partie par réaction à cette organisation.

Au-delà des conditions de sa genèse, l'expansion numérique de la catégorie sociale des cadres constitue une régularité majeure de l'évolution de la structure sociale de la France contemporaine. Estimés à 500000 en 1950 (Jacquin, 1955), les effectifs des cadres atteignent 3 millions à l'aube de l'an 2000 (cadres et professions intellectuelles supérieures dans la nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982). Cette multiplication par six amène Bouffartigue et Gadea (2000, p.19) à affirmer que « la seconde moitié du vingtième siècle aura certainement été, du point de vue de l'histoire du travail, celle de la montée des cadres, qui s'affirme dans la période de croissance et se maintient au cours des années de crise ».

De fait, la part des cadres supérieurs et gros indépendants[75] au sein de la population en emploi a sensiblement progressé lors des deux dernières décennies du vingtième siècle (FIG.5.1).

FIG.5.1. Evolution de la part des cadres et gros indépendants parmi actifs en emploi

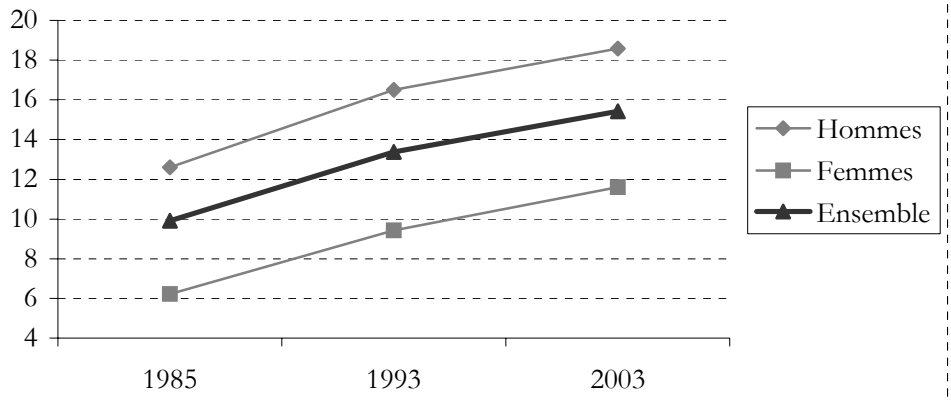

Source : Enquêtes FQP 1985-1993-2003

En dix-huit ans, la part des cadres supérieurs et gros indépendants parmi les actifs en emploi passe de 9,9% à 15,4%. Cette dynamique est identique pour les deux sexes, même si les femmes

[75] Il s'agit des PCS 31, 33, 34, 35, 37, 38 et 23 (chefs d'entreprise de 10 salariés et plus).

demeurent largement désavantagées : si près de 19% des hommes en emploi occupent un tel emploi, elles ne sont que 11,6% dans ce cas.

La féminisation du groupe des cadres constitue alors une lente réalité (TAB.5.1) :

TAB.5.1. Composition par sexe du groupe social des cadres supérieurs et gros indépendants (%)

	1985	1993	2003
Hommes	73,5	68,8	66
Femmes	26,5	31,2	34

Source : Enquêtes FQP 1985-1993-2003
Lecture : en 1985, 26,5% des cadres sont des femmes

En 1985, les trois quarts des cadres supérieurs et gros indépendants étaient des hommes. En vingt ans, la part des femmes connaît certes une augmentation mais demeure nettement minoritaire, un cadre supérieur sur trois étant de sexe féminin.

Cet accès croissant des femmes aux emplois d'encadrement se fait « au prix d'efforts et de ressources sociales et surtout scolaires le plus souvent supérieures à leurs collègues » (Bouffartigue et Gadea, 2000, p.44). Cette diminution du désavantage dont sont victimes les femmes est rendue possible grâce aux progrès de la scolarisation des filles qui dès les années 1970 sont plus nombreuses que les garçons dans l'enseignement supérieur. En dépit de cette évolution, la discrimination entre les sexes demeure une réalité, les femmes continuant de plus à assurer l'essentiel des tâches domestiques tandis que les hommes continuent à bénéficier d'une salvatrice « coupure entre le travail et la vie privée » (Couppié, Epiphane et Fournier, 1997).

Cette dynamique d'ensemble dissimule des évolutions contradictoires dès lors que l'on se penche sur la composition interne de la catégorie. Pour ce qui est de la période récente, limitée aux deux dernières décennies, cette expansion numérique du groupe social des cadres se nourrit essentiellement de la forte hausse du nombre des professeurs et assimilés, des ingénieurs et cadres techniques des entreprises et des professions de l'information, des arts et du spectacle. A

l'inverse, les chiffres fournis pas Bouffartigue et Gadea laissent entrevoir la diminution de la part des cadres administratifs et commerciaux.

5.1.2. Une catégorie sociale très hétérogène

Outre son expansion continue, l'hétérogénéité interne du groupe constitue la seconde caractéristique des cadres français, particulièrement en termes de niveau d'éducation.

En deux décennies, le niveau de diplôme des cadres supérieurs et gros indépendants augmente mais des disparités importantes subsistent (TAB.5.2).

TAB.5.2. Evolution du niveau de diplôme des cadres supérieurs et gros indépendants (%)

	1985	1993	2003
Au moins bac+2 (1er cycle universitaire sauf BTS-DUT)	49,1	53	57
Inférieur au bac général	33,7	27,8	21,5

Source : Enquêtes FQP 1985-1993-2003
Lecture : en 1985, 33,7% des cadres ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat général

La part des diplômés de l'enseignement supérieur passe de 49% en 1985 à 57% en 2003, mais à cette date, plus d'un cadre supérieur sur quatre conserve un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat général.

Une analyse plus précise du niveau de diplôme des différentes sous-catégories de cadres révèle des disparités très importantes (TAB.5.3).

TAB.5.3. Niveau de diplôme et type de cadre (%)

	Au moins bac+2	Inférieur au bac général
Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	22,9	60,5
Professions libérales	80,6	8,6
Cadres de la fonction publique	56,2	19,9
Professeurs, professions scientifiques	83	4,9
Professions de l'information, des arts et du spectacle	48,1	26,4
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	40,9	33
Ingénieurs et cadres techniques des entreprises	51,9	22

Source : Enquêtes FQP 1985-1993-2003

Ainsi, plus de 80% des professeurs et des professions libérales sont titulaires d'un diplôme de niveau minimal bac+2, contre 41% des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise. A l'inverse, seuls 5% des professeurs et professions scientifiques déclarent un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat général, contre près d'un tiers des cadres administratifs et commerciaux et plus du cinquième des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.

Au-delà de ces chiffres, on voit poindre une distinction importante, déjà soulignée dans le chapitre 3, entre d'une part des emplois de cadre qui nécessitent un diplôme initial élevé pour entrer dans la profession (professions de l'enseignement, professions libérales) et d'autre part des emplois de cadre accessibles avec des niveaux de diplômes beaucoup plus modestes.

Dans la mesure où nous avons souligné plus haut le rôle fondamental du capital culturel dans la transmission du statut de cadre entre les générations, ces chiffres indiquent que parler « d'enfants de cadres » n'a guère de sens. Le groupe social des cadres étant très hétérogène de ce point de vue, une telle entité revient à opérer un amalgame entre des origines sociales et culturelles en réalité très différentes. La seconde partie de ce chapitre cherchera donc à préciser une distinction qui est cruciale pour l'étude de la mobilité intergénérationnelle des enfants de cadre.

5.2. Cadres « populaires ascendants » et « héritiers »

Dans cette partie, l'attention sera focalisée sur la génération des 30-45 ans en 2003, celle-là même qui fait face aux risques accrus de mobilité intergénérationnelle descendante. L'objectif est de mieux décrire l'origine sociale de ces enfants de cadre qui ne parviennent pas à reproduire la position de leur père.

5.2.1. Cadres diplômés du supérieur et cadres « autodidactes », deux profils distincts

Nous cherchons ici à comparer deux groupes de cadres parmi la génération des pères. Le premier groupe est composé des pères cadres diplômés de l'enseignement supérieur (au minimum détenteurs d'un BTS ou d'un DUT) qui représentent 47% des pères (N=769). Le second groupe rassemble quand à lui les pères cadres qui détiennent au plus le baccalauréat (53% de l'effectif, N=867). Pour des raisons de commodité d'expression, ces cadres sont qualifiés d'autodidactes, même si cette expression constitue un abus de langage dans la mesure où la plupart de ces cadres possèdent un diplôme. Par cette expression, nous voulons simplement signifier qu'ils ne détiennent pas de diplôme de l'enseignement supérieur, et pour un nombre non négligeable d'entre eux, pas même le baccalauréat.

Des professions différentes

Première caractéristique, ils occupent des emplois de cadres spécifiques (TAB.5.4) :

TAB.5.4. Profession des pères cadres en fonction du niveau de diplôme (%)

	Catégorie socioprofessionnelle (code PCS))						
	23	31	33	34	35	37	38
Pères cadres diplômés du supérieur	5,5	18,6	18,2	15,1	2,2	15,4	24,9
Pères cadres « autodidactes »	19,7	6	16,2	2,8	4,6	32,9	17,9

Source : enquête FQP 2003
Lecture : 18,6% des pères cadres diplômés du supérieur exercent une profession libérale (PCS 31)

Les pères cadres diplômés du supérieur sont avant tout sensiblement plus nombreux que leurs homologues « autodidactes » à exercer une profession libérale (PCS 31) ainsi qu'une profession scientifique ou de l'enseignement (PCS 34), et dans une moindre mesure un emploi d'ingénieur (PCS 38). Ce résultat n'a rien de surprenant puisque toutes ces professions exigent un niveau de diplôme initial élevé. A l'inverse, ces pères cadres diplômés du supérieur sont sensiblement moins nombreux à exercer la fonction de chef d'entreprise de dix salariés et plus (PCS 23) et de cadre administratif ou commercial des entreprises (PCS 37), autant de fonctions plus facilement accessibles pour des individus peu diplômés. Au total, plus de la moitié des pères cadres diplômés du supérieur se recrutent dans trois catégories de la nomenclature (profession libérale, professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique). A l'inverse, plus de la moitié des pères cadres « autodidactes » sont chefs d'entreprise ou cadre administratif ou commercial des entreprises.

Des origines sociales différentes

Par ailleurs, ces pères cadres ne sont pas issus de milieux sociaux identiques (TAB.5.5).

TAB.5.5. Origine sociale des pères cadres en fonction du niveau de diplôme (%)

	Profession du père (grand-père d'ego)					
	Agric.	Art., com.	CPIS	PI	Employés	Ouvriers
Père cadre diplômé du supérieur	9,5	17,3	36,4	10	14,8	11,9
Pères cadres « autodidactes »	12,9	19,5	18,1	6,2	15,4	27,9

Source : enquête FQP 2003
Lecture : 10% des pères cadres diplômés du supérieur avaient un père agriculteur

Les pères cadres diplômés du supérieur sont plus souvent issus de milieux sociaux favorisés. Ainsi, plus du tiers d'entre eux avaient un père cadre, contre 18% des « autodidactes ». Si l'on ajoute les professions intermédiaires, plus de 46% des pères cadres diplômés du supérieur avaient un père cadre ou profession intermédiaire, contre 24% des pères cadres « autodidactes ». A l'inverse, ces derniers sont plus souvent issus d'un milieu ouvrier (28%) que les pères diplômés du supérieur (11,9%). Au total, 41% des pères « autodidactes » sont issus des milieux ouvriers et paysans, contre 21% des pères cadres diplômés du supérieur. A un moment de l'histoire de la structure sociale où les ouvriers et les paysans représentent une part très importante de la population, 80% des pères cadres diplômés du supérieur présentent une autre origine. A l'évidence, ces pères cadres diplômés du supérieur se recrutent parmi les couches supérieures de la structure sociale, tandis que leurs homologues « autodidactes » proviennent sensiblement plus souvent des classes populaires.

Des conjointes différentes

Les pères cadres diplômés du supérieur sont très sensiblement plus souvent en couple avec des conjointes diplômées que les pères « autodidactes » (TAB.5.6) :

TAB.5.6. Niveau de diplôme de la conjointe des pères cadres (%)

	Diplôme de la conjointe	
	Bac+2 et plus	Aucun diplôme
Père cadre diplômé du supérieur	47,1	16,3
Pères cadres « autodidactes »	13,9	47,5

Source : enquête FQP 2003
Lecture : 16% des pères cadres diplômés du supérieur étaient en couple avec une femme sans diplôme

Le poids de l'homogamie culturelle est très clairement visible dans ces quelques chiffres : si 47% des conjointes des pères cadres diplômés du supérieur détiennent au minimum un diplôme de niveau bac+2, 47% des conjointes des cadres « autodidactes » n'ont au contraire aucun diplôme.
Cette homogamie culturelle se traduit sans surprise par une homogamie professionnelle : les pères cadres diplômés du supérieur sont presque deux fois plus nombreux à avoir une conjointe qui était cadre ou exerçait une profession intermédiaire (63%) que leurs homologues « autodidactes » (34%). A l'inverse, 60% de ces derniers ont une conjointe employée ou ouvrière, contre 31% des pères cadres diplômés du supérieur[76].

5.2.2. Des destins différents pour les enfants

L'analyse du destin des enfants de ces deux types de cadres révèle des différences sensibles, tant du point de vue du niveau de diplôme que du devenir professionnel (TAB.5.7).
Sans surprise là-encore, les enfants de cadres diplômés du supérieur sont très souvent plus diplômés que les autres : 55% d'entre eux sont diplômés d'un deuxième ou troisième cycle universitaire, contre 27% des enfants de cadres « autodidactes ». A l'autre extrémité, 32% de ces derniers ont un diplôme inférieur au baccalauréat contre 13% des enfants dont le père est diplômé du supérieur.

[76] Si conjointes de ces deux types de cadres exercent des emplois différents, nulle différence n'apparaît lorsque l'on se penche sur le taux d'activité des conjointes.

TAB.5.7. Niveau de diplôme des enfants de cadre en fonction du niveau de diplôme du père (%)

	Diplôme de l'enfant				
	Supérieur	Bac+2	Bac ou équiv.	Inférieur au bac	Aucun
Père cadre diplômé du supérieur	55,4	16	15,8	9	3,8
Pères cadres « autodidactes »	26,6	21,7	19,8	24	7,8

Source : enquête FQP 2003
Lecture : 16% des enfants de cadre dont le père est diplômé du supérieur ont un diplôme de niveau bac+2

Cette dotation inégale en capital scolaire se traduit par des devenirs professionnels contrastés (FIG.5.2).

Plus de 51% des enfants de cadres diplômés du supérieur deviennent cadre à leur tour (rappelons que nous parlons des « enfants » âgés de 30 à 45 ans) contre moins de 30% pour les enfants de cadres « autodidactes ». A l'inverse, à peine 22% des premiers occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé, contre 35% des seconds.

FIG.5.2. Devenir professionnel des enfants de cadres (%)

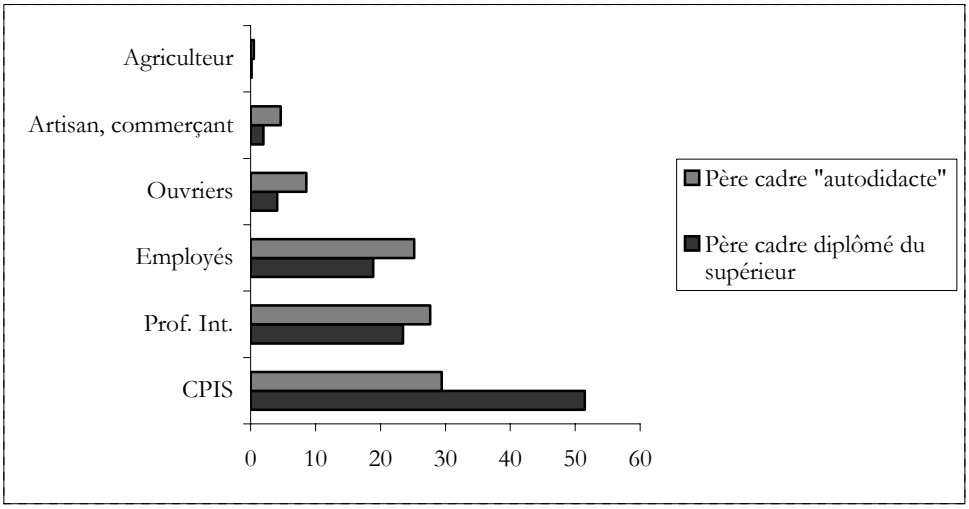

Source : enquête FQP 2003
Champ : individus âgés de 30 à 45 ans
Lecture : plus de 50% des enfants de cadres diplômés du supérieur sont cadre à leur tour

5.2.3. Esquisse d'une typologie

La distinction que nous venons d'effectuer entre les pères cadres diplômés du supérieur et les pères cadres « autodidactes » souligne l'hétérogénéité du groupe social des cadres. Dans le même esprit mais de manière beaucoup plus détaillée, de Singly et Thélot (1986) ont proposé dans les années 1980 une analyse minutieuse des « racines et profils » des cadres supérieurs dont l'objectif est de décrire différents types de cadres supérieurs en mobilisant d'autres éléments du passé des individus que la seule position du père. La prise en compte des déterminants maternel (position de la mère) et généalogique (poids de l'inscription dans une lignée) leur permet de distinguer cinq types de cadres supérieurs qui se caractérisent par des formes d'ascendances et des formes d'existence différentes. Les « dauphins » et les « autres héritiers » se caractérisent principalement par la poursuite d'études longues et sont souvent mariées à des conjointes très diplômées et souvent cadres supérieures. Les « tertiaires » ont effectué des études de durée moyenne, sont unis à des conjointes moyennement diplômées et travaillent essentiellement dans la fonction publique. Quant aux « populaires » et aux « reconvertis », ils sont peu diplômés (études courtes), vivent avec des conjointes également peu diplômées, se caractérisent par une entrée précoce dans la vie active et occupent souvent des postes d'encadrement dans le secteur privé, dans l'administration des entreprises et dans le bâtiment. L'analyse de l'ascendance de ces différents types de cadre est riche d'enseignements : « dauphins » et « autres héritiers » sont issus de lignées où la position de cadre est solidement ancrée, tandis que les trois autres types de cadre se caractérisent par des ascendances sensiblement plus modestes (petits indépendants, employés ou ouvriers).

Les quelques éléments présentés plus haut ne permettent pas un tel niveau de détail mais dessinent les contours de deux types de cadre dans la génération des pères dont les caractéristiques idéales-typiques sont présentées ci-dessous :

TAB.5.8. Deux types de cadres dans la génération des pères

	Cadres populaires ascendants	**« Héritiers »**
Ascendance	Père ouvrier ou petit artisan, agriculteur	Père cadre ou profession intermédiaire
Niveau de diplôme	Etudes courtes (au plus baccalauréat)	Etudes longues, diplômes élevés (au moins bac+2)
Profession	Cadres du privé, cadre administratifs et commerciaux des entreprises	Souvent profession libérale, professions de l'enseignement, fonction publique
Mobilité en cours de carrière	Ascendante (promotion en cours de carrière)	Cadre dès l'entrée dans la vie active
Conjointe	Peu diplômée, souvent ouvrière ou employée	Diplômée (au moins le baccalauréat), souvent cadre ou profession intermédiaire
Enfants	Etudes de durée variable, risques significatifs de mobilité descendante	Etudes de durée variable mais souvent longues, probabilité significative de reproduire la position de cadre

Dans la génération des pères, les cadres « populaires ascendants » sont bien souvent les premiers de leur lignée à accéder à un emploi de cadre, majoritairement dans le secteur privé (cadres administratifs et commerciaux). Issus de milieux ouvrier ou paysan, ils sont faiblement diplômés (au plus le baccalauréat) et ont commencé leur carrière dans des emplois moins prestigieux, accédant à un emploi de cadre grâce à des promotions en cours de carrière favorisée par les cours du soir. Ils sont unis à des conjointes faiblement diplômées, occupant très rarement un emploi d'encadrement et pour leurs enfants qui ne poursuivent pas d'études longues, le déclassement social est un risque significatif. Pour décrire ces lignées dont l'un des membres accède pour la première fois à un emploi de cadre, Richardson (1977) parle de « *risen working class families* », insistant sur le fait que l'histoire de ces familles demeure dans un premier temps étroitement liée à celle des classes populaires.

A l'inverse, les « héritiers » sont qualifiés de la sorte pour souligner la manière dont ils s'inscrivent dans une lignée marquée par un solide ancrage de la position de cadre[77]. Ces « héritiers » ont très souvent effectué des études longues qui leur ont permis d'accéder à des professions prestigieuses dès le début de la carrière. Unis à des conjointes diplômées de l'enseignement supérieur et exerçant un emploi d'encadrement, ils ont la possibilité de transmettre un capital culturel élevé à leurs enfants, leur assurant une probabilité significative de maintenir la position de cadre.

5.3. Les enfants de cadre : une augmentation généralisée des risques de mobilité descendante

Nous avons brièvement décrit deux types de cadres supérieurs dans la génération des pères. Une des différences entre les cadres « populaires ascendants » et « héritiers » réside dans les inégales perspectives de mobilité sociale qui s'offrent à leurs enfants, les enfants des premiers étant davantage menacés par la mobilité descendante que les seconds. Pour autant, si l'on adopte une démarche historique et que l'on se penche sur l'évolution des perspectives de mobilité sociale des enfants de cadre, il apparaît que tous sont confrontés à ces risques accrus de déclassement (TAB.5.9).

[77] Dès lors, le qualificatif « héritiers » est employé dans sa signification la plus neutre possible. Nous avons montré dans les chapitres précédents combien le fait de détenir un diplôme de l'enseignement supérieur était une condition quasi indispensable pour accéder à un emploi de cadre : ces « héritiers » sont certes issus de lignées où la position de cadre est solidement ancrée, mais la reproduction de la position des ascendants n'est guère possible sans un parcours scolaire réussi.

TAB.5.9. Part d'employés et d'ouvriers parmi les enfants de cadre, 1985-2003 (%)

	1985	1993	2003
Père diplômé du supérieur	9,7	16,3	23
Père non diplômé du supérieur	20,2	34,6	37,8
Ensemble	15,2	26,3	30,6

Source : enquêtes FQP 1985-1993-2003
Champ : individus âgés de 30 à 45 ans
Lecture : en 2003, 23% des enfants de cadre dont le père est diplômé du supérieur sont employé ou ouvrier

Quelle que soit la date d'enquête, ce sont bien les enfants de cadre dont le père possède au plus le baccalauréat qui font face aux risques les plus importants de mobilité intergénérationnelle descendante, la proportion d'employés et d'ouvriers passant même de 20% à 38% entre 1985 et 2003. Pour autant, même s'ils continuent à bénéficier d'une relative protection, leurs homologues dont le père détient un titre de l'enseignement supérieur font face à une dynamique identique, la part d'employés et d'ouvriers parmi eux passant de 10% à 23% sur la même période. L'écart entre les deux types groupe tend ainsi à diminuer, la part d'ouvriers et d'employés étant multipliée par 2,4 sur la période parmi les enfants de cadres diplômés du supérieur et par 1,9 parmi les enfants de cadres populaires.

Au total, l'augmentation de la part des déclassés parmi les enfants de cadres supérieurs n'est pas uniquement imputable à la dégradation des perspectives de mobilité sociale des enfants de cadres populaires. On aurait pu en effet penser que cette augmentation sensible de la fréquence des trajectoires descendantes était conjoncturelle : après un brusque mouvement d'aspiration vers le haut provoqué par les Trente glorieuses qui permit à des individus issus de milieux modestes de grimper les échelons de la hiérarchie sociale (génération des pères), l'heure serait en quelque sorte à un « retour à la normale » pour leur descendants, leurs enfants retournant à des positions

d'employés et d'ouvriers. Une rapide analyse montre qu'il n'en est rien puisque la part des enfants de cadres diplômés du supérieur parmi les victimes de la mobilité descendante augmente sur la période (TAB.5.10).

TAB.5.10. Origine des déclassés (%)

	Père diplômé du supérieur	Père non diplômé du supérieur
1985	30,5	69,5
1993	32	68
2003	37,5	62,5

Source : enquêtes FQP 1985-1993-2003
Champ : individus âgés de 30 à 45 ans
Lecture : en 2003, 36,5% des enfants de cadre en situation de mobilité descendante ont un père diplômé de l'enseignement supérieur.

Même si la part des enfants de cadres populaires ascendants parmi l'ensemble des enfants de cadres déclassés reste très majoritaire en 2003, près de quatre sur dix ont au contraire un père diplômé de l'enseignement supérieur. Nés entre 1958 et 1973, les 30-45 ans de 2003 qui font face à la mobilité descendante ne sont pas exclusivement des enfants de cadres « populaires ascendants » : une part non négligeable d'entre eux est issue des rangs des « héritiers » qui ne parviennent pas à maintenir la position de leurs ascendants.

Ce bref chapitre souligne ainsi que parler des « enfants de cadre » n'a guère de sens si l'on ne creuse pas plus profondément la question de l'origine sociale et culturelle des individus que l'on qualifie de la sorte. Dès lors, si l'on se penche sur la trajectoire des enfants de cadre qui deviennent employé ou ouvrier, faut-il pour autant distinguer deux types de trajectoires

descendantes ? Plus exactement, deux arguments pourraient être avancés pour nuancer le sens descendant de la trajectoire des enfants de cadres populaires.

Premier argument, celui de la contre-mobilité, concept popularisé dans les années 1970 par Girod (1971) et Bertaux (1974). Puisque la mesure de la mobilité sociale consiste à comparer la situation d'un individu à celle de son père à un moment unique du cycle de vie (par exemple, lorsque l'individu est âgé de 40 ans), le risque est grand de surévaluer la part des individus mobiles en occultant les effets de la mobilité professionnelle en cours de carrière. Par exemple, un nombre important d'employés enfants de cadre seraient considérés comme mobiles alors même que la mobilité en cours de carrière leur permettra au final d'accéder à un emploi de cadre et de reproduire la position du père. Précisons d'abord que les résultats présentés dans le chapitre 2 à l'âge de 40-44 ans montraient que la dégradation des perspectives de mobilité sociale des générations nées dans les années 1960 persistaient à un âge où la carrière était déjà avancée et à partit duquel la mobilité en cours de carrière devient beaucoup plus aléatoire. De plus, cet argument de la contre-mobilité semble être historiquement daté. Il fait en effet le pari que l'ancienneté dans l'emploi constitue un facteur réel de promotion. Or, des travaux récents ont souligné que la tendance était plutôt à la part grandissante de la promotion par le diplôme. A l'issue d'un travail empirique minutieux, Koubi affirme que « ce n'est pas seulement le nombre de promotions qui diminue d'une cohorte à l'autre, mais aussi l'âge auquel elles se produisent. IL s'agit d'une rupture assez nette dans le cycle de vie des cohortes, révélatrice d'un changement dans le mode de promotion, dont la cohorte née en 1950 constitue le tournant : alors que dans le cohortes antérieures, l'accès au statut de cadre se faisait surtout à l'ancienneté, les membres des cohortes plus récentes deviennent cadres de plus en plus tôt, essentiellement avant 35 ans. Les promotions deviennent plus rares par la suite pour les salariés nés après 1950, de sorte que les statuts évoluent peu après cet âge (Koubi, 2003a, p.137).

Second argument, ces derniers ne seraient pas véritablement en situation de mobilité descendante puisque leur père n'est pas un cadre « comme les autres ». Issus de milieux modestes, l'histoire de

ces familles demeurerait étroitement liée à celle des classes populaires du point de vue culturel. La génération des pères aurait bénéficié de la dynamique des Trente glorieuses pour accéder à un emploi de cadre de manière ponctuelle mais cet accès serait purement « accidentel » : confrontés à une dynamique économique nettement moins favorable, le déclassement de leurs enfants marquerait un retour à l'histoire normale de la lignée, plus qu'une véritable mobilité descendante. Cet argument serait recevable si l'analyse de l'expérience subjective de ces enfants de cadres populaires révélait un tel vécu. Tout l'objet de la partie qui suit sera de montrer que le vécu de ces individus est beaucoup plus complexe.

Troisième partie

Expérience subjective et conséquences politiques du déclassement social

Les questions de l'expérience subjective et des conséquences politiques de la mobilité sociale descendante figurent au cœur de cette troisième partie.

Il s'agira tout d'abord de souligner pourquoi les cadres théoriques mobilisés pour l'analyse de l'expérience de la mobilité ascendante ne sont pas opérants pour décrire l'expérience du déclassement social et de proposer un cadre théorique nouveau, plus pragmatique, faisant du décalage entre les aspirations initiales et la réalité du déclassement le cœur du questionnement (chapitre 6).

A partir des 23 entretiens réalisés auprès d'individus en situation de mobilité descendante, l'objectif sera ensuite de montrer que l'expérience du déclassement social n'est pas univoque. Nous proposerons notamment l'esquisse d'une distinction entre deux expériences différentes, l'une sur le mode générationnel, l'autre sur le mode de l'échec personnel (chapitre 7).

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à l'analyse des conséquences de la mobilité descendante sur le comportement et les attitudes politiques des individus qui y font face (chapitre 8).

Chapitre 6

Interroger l'expérience et les conséquences du déclassement social

Dans ce chapitre, il s'agit de faire le point sur la manière dont la sociologie traite de l'expérience et du vécu de la mobilité sociale et de proposer une grille de lecture spécifique aux conséquences du déclassement social. En effet, si la littérature sur les conséquences individuelles et collectives de la mobilité sociale ascendante est d'une rare abondance, très peu de travaux se penchent sur l'expérience des trajectoires descendantes.

Dans une première partie, nous présenterons les deux grilles de lecture qui traversent la sociologie de l'expérience individuelle de la mobilité ascendante. Dans une seconde partie, il s'agira d'expliquer pourquoi ces deux grilles de lecture sont inopérantes pour l'analyse de l'expérience de la mobilité descendante et de proposer un cadre théorique alternatif.

6.1. Les deux grilles de lecture des conséquences individuelles de la mobilité ascendante

Dès la formalisation par Pitirim Sorokin du concept de mobilité sociale dans les années 1920, la sociologie s'est penchée sur le vécu et les conséquences individuelles du phénomène, de sorte que la littérature sur le sujet est particulièrement abondante. Au-delà de la sociologie d'ailleurs, le vécu et les conséquences de la mobilité intergénérationnelle ont constitué des sujets de choix pour la littérature, le cinéma ou encore le théâtre.

Du côté de la sociologie, l'analyse des conséquences de la mobilité sociale oscille entre deux pôles théoriques reposant sur des grilles de lecture, des méthodes et des conceptions de la structure sociale différentes. Au-delà de ces divergences, ces deux pôles s'accordent sur un point : la mobilité sociale se traduit pour les individus qui l'expérimentent par une tension entre le milieu social d'origine et le milieu social d'arrivée (Naudet, 2007), tension qui peut être déclinée sous des angles divers, qui seront développées plus bas. Face à cette tension, les individus réagissent de manière différente selon que l'on suit la lecture en terme de *dissociation* ou celle en terme d'*acculturation*.

6.1.1. L'hypothèse de la dissociation : les différents aspects d'une « névrose de classe »

Même si Durkheim n'aborde jamais la question de la mobilité sociale en tant que telle, l'hypothèse en termes de dissociation est étroitement liée à la notion d'anomie développée notamment dans le *Suicide*. Dans les périodes de changement social rapide[78], le risque existe de voir les individus développer des désirs et des aspirations qui échappent au contrôle de la société.

[78] L'objet n'est évidemment pas ici d'exposer précisément la théorie de Durkheim, mais simplement d'évoquer très rapidement la notion d'anomie pour expliciter la genèse de l'hypothèse en termes de dissociation.

Dès lors, la mobilité sociale, en ce qu'elle déplace les individus d'un groupe social à un autre peut créer de l'anomie. C'est la sociologie américaine des années 1950 qui va expliciter le fondement durkeimien des analyses en terme de dissociation : comme le soulignent Bean, Bonjean et Burton (1973, p.62), « although never explicitely discussing occupational mobility, Durkheim came quite close in his discussion of declassification that suddenly casts certains individuals into a lower state than their previous one. Such experiences disturb the regulatory of the internalized collective conscience, thus creating the state of anomy ».

La tonalité générale des hypothèses formulées est très pessimiste et emprunte volontiers au champ lexical de la maladie. Dès son ouvrage fondateur, Pitirim Sorokin (1927) n'est en effet pas seulement le premier à donner une définition élaborée de la notion en décrivant les différentes échelles le long desquelles peut se mesurer la mobilité sociale, il attire également l'attention sur les conséquences individuelles et collectives du déplacement d'individus ou de groupes plus larges au sein d'espaces hiérarchisés. Sur ce point, la théorie de Sorokin est nuancée[79]. S'il souligne que les freins à la mobilité – par exemple, une structure sociale trop étanche – menacent l'ordre social et que la mobilité sociale est facteur de progrès culturel parce qu'elle favorise les échanges entre les groupes et stimule ainsi la pensée, il évoque également les risques pour la santé mentale des individus qu'elle déplace, privés de leurs repères initiaux et suspendus quelque part au milieu d'un *no man's land* social. Trente ans plus tard, la sociologie américaine qui se saisit de ce champ de recherche fait sienne les craintes exprimées par Sorokin. Ainsi, Bendix et Lipset (1959) concluent-ils qu'affirmer a priori qu'un fort taux de mobilité est une bonne chose serait « ignorer les preuves évidentes du coût social et psychologique d'un fort degré de mobilité sociale : un coût probablement élevé sur le plan de la combativité, de la frustration, du déracinement et diverses maladies qui en découlent ».

De ce point de vue, la mobilité sociale est un élément moteur du processus d'individualisation qui secoue les sociétés industrielles modernes dans lesquelles, selon le mot de de Gaulejac (1987,

[79] Pour une présentation détaillée de la théorisation de Sorokin, voir Merllié (1994).

p.16), « la guerre des places tend à remplacer la lutte des classes ». En effet, « l'évolution des sociétés modernes conduit un nombre de plus en plus élevé d'individus à changer de place dans la société. La mobilité culturelle et la mobilité sociale contribuent à développer le phénomène de l'individualisation (…) Aux sociétés traditionnelles hiérarchisées selon une structure sociale bien installée et relativement fixe, dans laquelle chaque individu occupe une place déterminée, se substitue une société multipolaire, constituée autour de réseaux intriqués selon un ordre mouvant, qui conduit les individus à changer de places au cours de leur existence ». L'histoire d'Antoine Bloyé, héros du roman éponyme de Paul Nizan illustre ce changement fondamental. Issu d'un milieu populaire, Antoine pénètre assez rapidement le milieu bourgeois, tandis que son père Jean, employé du Chemin de fer n'a jamais espéré une autre place. Selon de Gaulejac (p.68), cet exemple emprunté à la littérature montre qu'entre « la trajectoire du père et du fils, apparaît la différence radicale entre un ordre qui fixe à chacun une place et l'y attache, et un ordre qui contribue au déplacement d'individus de plus en plus nombreux ».

Puisque chacun entrevoit la possibilité de s'élever dans la hiérarchie sociale, la lutte est intense et les conséquences de cette dernière sont contradictoires. D'une part, en renforçant la liberté individuelle, la mobilité sociale favorise le changement social, mais d'autre part, cette lutte « entraîne l'insécurité, la peur de perdre et l'exclusion de tous ceux qui sont exclus de cette compétition ».

Dans la littérature française, les travaux de de Gaulejac (1987) sur la « névrose de classe » constituent ainsi un point de repère incontournable. Cette névrose de classe est le produit de « contradictions qui opèrent dans trois registres ». Dans le registre social, les contradictions qui caractérisent les rapports de classes traversent l'identité des individus à double appartenance. Dans le registre familial, on observe la répercussion de ces rapports de classes à l'intérieur du système familial, le plus souvent dans le couple parental qui propose aux enfants des aspirations et des modèles d'identification contradictoires. Dans le registre « psycho-sexuel » enfin, ces conflits font écho aux contradictions des désirs inconscients en particulier oedipiens et à la

culpabilité qui en découle ». Ces trois registres s'entrechoquent jusqu'à produire une « structure névrotique qui tend à la répétition, l'inhibition et la résistance au changement » (p.20).

Plus précisément et au-delà des seuls travaux de de Gaulejac, les conséquences individuelles de la mobilité sociale ascendante sont particulièrement visibles dans deux domaines : l'identité et l'équilibre mental d'une part, l'isolement social et la rupture des liens familiaux d'autre part.

Identité et équilibre mental

L'individu déplacé ferait face à un conflit identitaire majeur, écartelé qu'il est entre deux milieux sociaux caractérisés par des normes culturelles et des valeurs contradictoires et irréconciliables. L'identité doit être considérée dans ce cas comme le fruit d'un double processus engageant la construction d'une identité sociale (que l'on pourrait qualifier d'objective « car » liée directement aux différentes positions occupées) et d'une identité psychique définie comme le rapport subjectif à ces positions. Selon de Gaulejac (1987, pp 97-98), « cette définition renvoie au double sens de l'identification qui est, d'une part, le processus par lequel un système social permet de nommer et de situer chaque individu dans son « ordre » et, d'autre part, le processus psychologique par lequel la personnalité se constitue en assimilant tout ou partie des propriétés, des attributs, des qualités des personnes qui l'entourent. L'identité est le fruit d'un double mouvement intérieur et extérieur ». C'est sur ce « processus psychologique » qu'insistent nombre de travaux qui décrivent des individus déplacés à la dérive, peinant à trouver leur place, suspendus entre deux groupes sociaux, ne trouvant plus leur place au sein de leur groupe d'origine mais ne se sentant pas appartenir pour autant à leur nouveau groupe social. Fille d'un ouvrier devenu petit commerçant, Annie Ernaux, agrégée de lettres, fait de sa « déchirure » le thème de plusieurs récits, autobiographiques ou non. Dans *Les armoires vides* (1974), le personnage principal crie sa souffrance : « Expliquer pourquoi je me cloître dans une piaule de la Cité avec la peur de crever, de ce qui va arriver (…) Voir où commence le cafouillage. Ce n'est pas vrai, je ne suis pas née avec la haine, je ne les ai pas toujours détestés, mes parents, les clients, la boutique… Les autres,

les cultivés, les profs, les convenables, je les déteste aussi maintenant » (p.17). Tout au long du récit, la narratrice va décrire le fossé qui se creuse progressivement entre elle et ses parents, dès les premières années d'école, entre « deux mondes ». « Les comparaisons, à quel moment c'est venu ? Pas encore, pas dans les premières années » (p.56-57). L'élève brillante qu'elle est apprend à « jongler » avec ces deux mondes : « tout consistait à passer d'un monde à l'autre sans y penser. Ne s'étonner de rien (p.57), même si cette schizophrénie a ses limites puisque la narratrice confesse très vite avoir « mélangé les deux, souvent au début, pendant combien d'années » ? Et l'humiliation, sentiment omniprésent dans le récit puisqu'on « ne parle jamais de ça, de la honte, des humiliations, on les oublie les phrases perfides en plein dans la gueule, surtout quand on est gosse. Etudiante… On se foutait de moi, de mes parents. L'humiliation » (p.60).

Au-delà de cet exemple emprunté à la littérature, fidélité et trahison sont deux mots clés, présents dans nombre de travaux : volonté de fidélité au milieu d'origine, mais sentiment de trahison dès lors que le déplacé gravit les échelons de la hiérarchie sociale. Pour de Gaulejac, l'individu déplacé doit faire face à une « rupture d'identification » provoquée par le passage dans une autre classe sociale. Cette rupture d'identification est une étape obligée pour l'individu déplacé qui se trouve confronté à des contradictions entre la fidélité aux identifications passées et la nécessité de les remettre en cause pour s'adapter à ses conditions actuelles d'existence » (p.85). Concrètement, lors de la rupture d'identification, « l'enfant abandonne les figures d'identification dominantes dans lesquelles ses parents se reconnaissent, pour adopter des figures nouvelles que les parents perçoivent comme étrangères, parce qu'elles sont des références situées en dehors de leur classe d'appartenance » (p.86). S'intéressant aux instituteurs d'origine paysanne, Muel Dreyfus (1983) souligne la tension entre une « identité héritée « d'un milieu parental paysan pauvre et une « identité acquise » par l'école, les études jusqu'à l'Ecole Normale et au métier d'instituteur. Pour ces enseignants, l'écriture autobiographique est un instrument qui permet de poser un lien entre le passé et le présent. Le récit de vie est là pour exprimer une reconnaissance de dette vis à vis des

parents grâce aux sacrifices desquels a été possible la trajectoire. Selon l'auteur, la tension trouve sa résolution dans une « proximité distante » : instituteurs en milieu rural et souvent militants de gauche, ils permettent à d'autres enfants d'envisager un parcours identique au leur.

De plus, la tension entre « deux mondes » a des conséquences sur l'équilibre même des individus déplacés. Dans son ouvrage sur les cadres, Boltanski (1982) intitule un des chapitres « une pathologie de la promotion » : évoquant les autodidactes devenus cadres, il les décrit « en concurrence avec les héritiers de la bourgeoisie, pour lesquels la position de cadre est en quelque sorte acquise dès l'origine » (p.103). Selon l'auteur, la débauche d'efforts et d'énergie nécessaires à la promotion conduisent à une vulnérabilité psychologique et à un isolement social. Les conséquences psychologiques de la mobilité ascendante étaient également très explicitement évoquées par Hoggart (1957). Au sujet des « déclassés par le haut » que sont les jeunes étudiants boursiers de condition populaire, il note que « chez les déracinés, l'insatisfaction et l'anxiété qui n'épargnent aucune classe sont poussées à leur paroxysme, du fait qu'ils sont sentimentalement coupés de leur classe d'origine par des qualités, qui, comme la vivacité de l'imagination ou l'esprit critique, leur procure une conscience encore plus aiguë et plus douloureuse de l'ambiguïté de leur condition. Les « déclassés par le haut » ne sont pas tous des névrosés, mais tous connaissent une expérience de l'anxiété qui peut, pour quelques-uns, conduire au déséquilibre psychologique » [Edition française 1970, p.347]. L'écartèlement entre deux mondes perdure toute la vie, car selon Hoggart, même si les codes, normes et valeurs de la classe dominante sont acquis lors d'une deuxième socialisation, les traces de la socialisation première demeurent et sont notamment visibles dans la crainte permanente du « faux pas » dans un monde auquel le déraciné, décidément, n'appartient pas.

Cette introuvable identité des individus en situation de mobilité ascendante se traduirait donc par une instabilité psychologique et, plus largement, par des pathologies mentales. La sociologie

américaine des années 1950 et 1960 fournit quelques travaux quantitatifs dont le but est de vérifier empiriquement cette hypothèse.

Dans un article de 1954, Holligshead, Ellis et Kirby cherchent à poser un lien entre maladie mentale et mobilité sociale. Les patients souffrant de troubles psychiatriques sont-ils plus ou moins socialement mobiles que les non patients ? Pour tenter de répondre à cette question, les auteurs s'intéressent aux pourcentages de mobiles ascendants parmi trois échantillons : le premier comprend des patients traités pour schizophrénie, le second des patients névrotiques et le troisième est un échantillon de contrôle. Dans les trois échantillons, les individus sont issus des classes moyennes et supérieurs, qualifiées et diplômées (petits patrons, cadres, etc.). Pour chacun des individus est calculé un score de position sociale à partir du nombre d'années d'étude effectuées et de la profession occupée. Un même score est également calculé pour leur père et les auteurs observent la différence entre les deux scores qui rend compte de la mobilité des individus. Les scores moyens observés sont de 20 pour les non patients, 27 pour les névrotiques et 36 pour les schizophrènes. Dans la mesure où les individus des trois échantillons sont issus de milieux sociaux, culturels et religieux comparables, les différences observées ne sauraient être imputées à une différence dans la structure des origines sociales. Les trois chercheurs en concluent que « the demonstraded differences in achieved social mobility in the present generation were produced by the differential efforts of the individuals in the study to attain more education and to get better jobs than their parents had had. In addition, the inference may be made that the psychoneurotics, and especially the schizophrenics, were over-achievers » (p.581). Qu'en conclure? Au-delà des réserves méthodologiques (liées notamment à la faiblesse des effectifs dans chacun des échantillons), est-il raisonnable d'établir un lien de causalité entre mobilité ascendante et troubles psychiatriques ? A ce sujet, les auteurs demeurent très prudents dans leur conclusion, se bornant à relever que de toute évidence, la question du lien entre mobilité sociale et troubles mentaux est décidément à creuser… Il reste que ce travail est

parfaitement emblématique de toute une série d'études empiriques sur les conséquences de la mobilité sociale.

Dans le même registre, Breed (1963) établit un lien entre mobilité sociale et suicide. Comme point de départ de son étude, Breed mentionne les limites de l'analyse durkheimienne du suicide. Selon lui, le fait que Durkheim ne prenne pas en compte dans son analyse nombre d'éléments liées aux conditions individuelles d'existence (les évacuant au prétexte que ce sont des causes « extra sociales ») est problématique. Selon Breen, cette volonté d'expliquer le social par le social élimine malheureusement de l'étude du suicide des variations microsociologiques pourtant déterminantes. Parmi ces dernières, le sens de la trajectoire intergénérationnelle pourrait être une variable importante. Le but de l'étude est alors d'analyser de quelle manière la mobilité inter- et intragénérationnelle peut-être liée à un taux de suicide plus élevé. Pour cela, il s'intéresse à 103 suicides d'hommes blancs survenus entre 1954 et 1959, âgés de 20 à 60 ans et résidant depuis au moins six mois à la Nouvelle-Orléans. Il compare ensuite les caractéristiques des suicidés à celles relevées dans l'ensemble de la population lors du recensement. Concernant l'impact de la mobilité intergénérationnelle, il relève que 53% des suicidés étaient en situation de mobilité descendante tandis que les mobiles descendants ne sont que 31% dans la population totale. Quant à l'impact de la mobilité en cours de carrière, 51% des suicidés avaient connu une diminution sensible de leur revenu dans les mois précédents leur suicide tandis que seuls 11% de la population totale est dans ce cas. Et Breen de conclure que « evidence is at hand that three-fourths of the suicides showed one or more forms of skidding, with its potential consequences of disappointment, frustration, decreased approcal granted by peers, and decreased self-respect » (p.184). Là-encore, que retenir? En conclusion de sa recherche, Breed précise que « all downwardly mobile men do not, of course, commit suicide (as shown in the control group), just as all entrepreneurs do not kill themselves during economic crisis. The probabilities of both, however, are higher » (p.188).

Isolement social et rupture des liens familiaux

Sur le plan de la sociabilité et des rapports interpersonnels, la « névrose de classe » conduirait les individus mobiles dans une situation d'isolement social. Cette conclusion est affirmée avec vigueur par Sorokin (1927) pour qui l'individu en situation de mobilité sociale « becomes less and less attached to anything and to anybody… and as a consequence, lonely as socially unattached person person » (p.522).

Testant cette hypothèse, Ellis et Lane (1967) concluent à sa validité. Les auteurs cherchent à départager trois hypothèses : l'hypothèse de dissociation selon laquelle c'est la mobilité sociale qui entraîne l'isolement social, l'hypothèse de la « compensation » (*compensatory hypothesis*), dérivée de travaux de psychanalystes selon laquelle l'isolement est davantage imputable à une incapacité chronique à s'intégrer qu'à la mobilité en tant que telle et l'hypothèse « améliorative » (*ameliorative hypothesis*) selon laquelle l'isolement social est possible, mais loin de constituer un passage obligé, est surtout un état transitoire. Pour départager ces hypothèses, Ellis et Lane choisissent un terrain particulier, celui de la très prestigieuse université de Stanford, où ils se penchent sur la situation des étudiants d'origine populaire comparés à un échantillon représentatif de l'ensemble des étudiants. Les étudiants d'origine populaires sont très minoritaires à Stanford et ne représentent que 3% de l'effectif total. Selon les auteurs, Stanford constitue un terrain de choix pour quiconque souhaite observer les conséquences de la mobilité ascendante puisque l'université concentre tous les éléments auxquels les étudiants d'origine populaire ne sont pas préparés. Du point de vue de son personnel, de ses valeurs et de sa politique, Stanford est en effet typique des classes moyennes supérieures. Est alors observé le degré d'isolement des étudiants populaires à partir de sources diverses, qualitatives et quantitatives (participation aux associations, popularité des élèves, rapport des délégués, etc.). Leur conclusion est sans appel : ces étudiants populaires sont effectivement les plus isolés. Ils concluent à la validité de l'hypothèse en terme de dissociation : puisque la période d'isolation perdure, l'hypothèse « améliorative » doit être rejetée, et comme tout montre que ces étudiants populaires ont entrepris de longue date, bien avant leur

entrée à Stanford, d'acquérir les normes et les valeurs des classes supérieures, l'hypothèse en terme de compensation ne tient pas.

La rupture des liens familiaux constitue ainsi un aspect important de cet isolement social. Pour de Gaulejac, la pesanteur des relations avec la famille constitue un aspect central de la « névrose de classe ». Le relâchement des liens familiaux serait la conséquence directe du conflit de valeurs entre le groupe d'origine et le groupe de position. En effet, « l'enfant en ascension sociale est conduit à utiliser un autre langage, à acquérir d'autres habitus, à intégrer un autre monde, provoquant une dissonance à la fois cognitive, existentielle et sociale dans les relations avec ses aînés. La distance sociale, qu'elle se traduise par un éloignement progressif ou non, réactive l'ambivalence, provoque des malentendus, alimente une culpabilité de part et d'autre ». Du côté des parents prédomine le « sentiment d'avoir à faire à un étranger que l'on ne comprend plus, qui est à la fois l'objet de fierté (parce que sa réussite est aussi la leur) et de honte (parce que ce qu'il est devenu les confronte à l'image de ce qu'ils ne sont pas, à la crainte de ne pas être à la hauteur). La gêne qu'ils ressentent peut les amener à prendre des distances vis-à-vis de cet autre qui ne leur ressemble pas ». Du côté du fils ou de la fille, « la culpabilité s'enracine dans le sentiment d'avoir trahi les fidélités originaires, dans une dissociation entre deux êtres : l'héritier produit par les parents qui reste marqué par une filiation originaire ; et l'enfant qui est devenu un autre, qui a échappé à l'emprise des identifications premières » (de Gaulejac, 1987, p.84-85).

De son côté, la sociologie américaine des années 1950 et 1960 affirme avec force que la mobilité sociale est incompatible avec le maintien de liens familiaux étroits. Cette thèse trouve son origine théorique en partie dans les travaux de 16. (1953). Pour ce dernier, il existe une contradiction fondamentale entre l'avènement de la société industrielle contemporaine et la persistance de relations étroites avec la famille élargie. La possibilité de la mobilité sociale, caractéristique de la société contemporaine, est l'un des éléments mobilisés par Parsons pour justifier son hypothèse, comme le souligne Litwak (1960). Schneider et Homans (1955) sont probablement ceux qui

résument le mieux la tonalité de ces travaux : « upward mobile persons keep only shallow ties with member of their kindred, if they keep them at all ; downward mobile persons may be neglected by their kindred » (p.1207).

6.1.2. L'hypothèse de l'acculturation : l'absence d'effets propres de la mobilité sociale

L'hypothèse en termes d'acculturation, qui apparaît dans la littérature anglo-saxonne à partir de la deuxième moitié des années 1960, repose sur une vision différente de la structure sociale. L'hypothèse en terme de dissociation postule la discontinuité de cette dernière et est indissociable d'une vision classiste : la société est divisée en un nombre restreint de classes, et si le passage d'une classe à une autre est à ce point problématique pour les individus mobiles, c'est parce que ces différentes classes se caractérisent par des normes et des valeurs (au-delà des inégalités de capitaux économique et social) fondamentalement différentes.

A l'inverse, les analyses qui postulent la possibilité d'une acculturation des individus mobiles reposent sur une vision stratificationniste de la société selon laquelle la structure sociale est continue. Puisqu'il n'y a pas d'étanchéité absolue entre les groupes sociaux, la question de l'expérience et des conséquences individuelles de la mobilité sociale ne se pose pas en termes de dissociation ou de conflit identitaire et cognitif mais plutôt en termes d'acculturation, ou de double socialisation[80].

Au-delà de ces différences en termes de vision de la structure sociale, l'avènement des analyses en termes d'acculturation repose, du côté des travaux empiriques, sur une réorientation méthodologique (Bean *et al.*, 1973) impulsée par Duncan (1966). Ce dernier souligne en effet le point suivant : tous les travaux qui se situent dans la lignée de l'hypothèse en termes de

[80] Ce changement dans la vision et la représentation de la structure sociale intervient évidemment à un moment où se développent les analyses de la moyennisation des sociétés occidentales pendant la période des Trente glorieuses, voir chapitre 1.

dissociation comparent le comportement des individus mobiles à celui des individus de leur groupe d'origine *ou* à celui de leur groupe d'accueil. Or, pour pouvoir mettre en évidence d'éventuels effets propres de la mobilité sociale, il est nécessaire de comparer le comportement des individus mobiles à celui des individus de leur groupe d'origine *et* à celui des individus de leur groupe d'accueil. En d'autres termes, pour observer un éventuel comportement spécifique d'un enfant d'ouvrier devenu cadre, il faut le comparer à la fois à celui des ouvriers et à celui des cadres.

Dès le milieu des années 1950, Blau (1956) invite la sociologie de l'expérience de la mobilité sociale à considérer cette dernière de manière beaucoup moins problématique et suggère que ce faisant, les travaux mettraient en évidence l'intégration partielle des individus mobiles à leur groupe d'origine et à leur groupe d'accueil. Les travaux qui vont suivre l'intuition de Blau et les préconisations méthodologiques de Duncan vont alors se traduire par l'avènement de l'*hypothèse intermédiaire* : dans nombre de domaines observés, le comportement des individus mobiles se situe quelque part entre celui de leur groupe d'origine et celui de leur groupe d'accueil. Un tel résultat est mis en évidence dans le domaine de la fertilité (Duncan, 1966), du comportement politique (Lopreato, 1967), de la participation associative (Vorwaller, 1970) ou encore de l'attitude envers les minorités (Hodge et Treiman, 1966).

Moins denses que les travaux se situant dans la lignée de l'hypothèse en termes de dissociation[81], cette seconde génération de travaux aboutit à une conclusion brutale : il n'existe pas d'effet propre de la mobilité sociale. En effet, puisque le comportement des individus mobiles se situe quelque parte entre celui du groupe d'origine et celui du groupe d'accueil, il faut y voir l'effet d'une recomposition des attitudes, fruit d'une socialisation initiale dans le groupe d'origine et d'une re-socialisation dans le groupe d'accueil[82].

---

[81] L'hypothèse en termes d'acculturation se prête moins aux interprétations et à la conceptualisation théorique que l'hypothèse en terme de dissociation. En effet, les travaux qui concluent à l'hypothèse intermédiaire reposent sur l'application stricte d'un modèle statistique.

[82] Nous reviendrons plus loin sur ce point, au sujet des conséquences politiques de la mobilité sociale, thème qui illustre clairement le passage d'une hypothèse à l'autre.

Parmi les travaux empiriques réalisés, les plus révélateurs concernent probablement le degré d'isolement social des individus mobiles. Tandis que les recherches privilégiant l'hypothèse de dissociation mettaient en évidence l'isolement social comme un stigmate fondamental de la mobilité intergénérationnelle, les travaux réalisés dans les années 1960 viennent fortement nuancer de telles conclusions. A cet égard, le travail de Litwak (1960) fait figure de référence. Il propose d'amender la thèse de Parsons (1953) rapidement évoquée plus haut. Certes, la famille élargie traditionnelle, caractérisée par la proximité géographique de ses membres, l'interdépendance en matière d'emploi ou encore le népotisme, disparaît dans la société contemporaine industrielle. Litwak propose le concept de nouvelle famille élargie, « modifiée » (*modified extended family*), qu'il définit comme étant constituée d'une série de familles nucléaires liées entre elles par des liens égalitaires, et pour lesquelles le maintien de liens familiaux étroits est un but en soi. Dès lors, persistance de liens étroit au sein de ces familles élargies et mobilité sociale ne sont plus contradictoires, d'autant que le maintien de liens avec des familles nucléaires de statut inférieur, via la « déférence » que les ascendants leur manifestent, est en soi un élément de statut[83]. A l'issue d'une enquête empirique auprès de 920 femmes mariées, blanches, dans l'Etat de New York, Litwak conclue que les femmes en situation de mobilité ascendante[84] ne se comportent pas différemment des femmes de leur groupe d'origine ou d'accueil (en terme de fréquence de visite, d'importance accordée à la famille au sens large, etc.). Il conclut que les travaux ayant démontré la validité de la thèse de l'isolement social se trompent parce qu'effectués dans des petites villes non typiques de l'urbanisation moderne ou auprès de communautés qui fonctionnaient encore sur le modèle de la famille traditionnelle.

[83] Litwak s'inscrit ainsi en faux contre la thèse selon laquelle le statut ne s'acquiert qu'en fréquentant des individus de statut social au moins égal au sien. Selon cette thèse, le maintien de liens avec la famille d'origine se traduirait dans le cas des mobiles ascendants par une perte de statut, argument en faveur de l'incompatibilité entre mobilité sociale et maintien de liens étroits avec la famille élargie.

[84] Le travail de Litwak n'est pas très explicite de ce point de vue. Pour juger de la mobilité éventuelle des femmes de son échantillon, il compare la profession de leur mari avec celle de leur père. La position sociale de la femme est ainsi assimilée à celle de son mari, mais l'on ne sait jamais vraiment, lorsque Litwak expose ses conclusions, s'il se situe au niveau de la famille nucléaire (le foyer) ou au niveau individuel (la femme).

6.2. L'expérience de la mobilité descendante : vers une analyse en termes de frustration relative

Alors que la mobilité sociale ascendante est au cœur de nombreux travaux sociologiques, les trajectoires descendantes, à l'inverse, n'ont guère suscité de littérature : l'expérience et les conséquences individuelles du déclassement social sont des questions qui n'ont que rarement été abordées pour elles-mêmes, hormis peut-être lorsque ces trajectoires étaient militantes et volontaires[85]. Nous avons évoqué en introduction trois raisons qui expliquaient le silence relatif de la sociologie. Il s'agit dans cette section de proposer un cadre théorique qui permet d'introduire une analyse de l'expérience de la mobilité sociale descendante. Les deux cadres mobilisés pour l'analyse des trajectoires ascendantes, présentés plus haut, ne semblent en effet guère satisfaisant dans le cas de la mobilité descendante.

Il nous faut d'abord dire un mot des analyses en termes d'acculturation. Ces dernières fournissent une ossature solide pour des modèles statistiques destinés à mesurer les conséquences de la mobilité sociale sur un certain nombre de comportements (comportements de fécondité, comportements politiques, pratiques culturelles, etc.). En revanche, sauf à tenter de faire la part des éléments de comportement imputables à l'origine sociale des individus et ceux imputables à leur position sociale, ce cadre théorique est assez largement inopérant pour l'analyse qualitative de l'expérience de la mobilité sociale.

[85] On pense ici à l'analyse livrée par Grignon et Passeron (1989, p.85 et suivantes) de la trajectoire des « déclassés volontaires » comme Simone Weil, professeur de lycée puis ouvrière chez Renault ou Michèle Aumont, professeur de philo « embauchée volontaire » en usine à la veille de passer l'agrégation. Il s'agit alors de les décrire comme suspendus entre deux mondes : « si les transfuges en provenance de la classe dominante sont toujours perçus, quelques efforts qu'ils fassent pour apprendre la langue, corriger leurs manières, bref pour « s'assimiler », et quelque sympathie que suscitent ces efforts, comme des étrangers par les membres de leur classe d'adoption, c'est sans doute qu'il leur manque de n'avoir pas eu à choisir, qu'ils continuent, quoi qu'ils fassent, à déchiffrer la condition populaire par l'intermédiaire du « code » de leur culture d'origine, et qu'ils finissent toujours par repartir vers leur classe d'origine (…) Si le fait de partager la condition populaire les range du côté des dominés dans la lutte des classes, ils demeurent à leur insu dans l'autre camp pour tout ce qui concerne la lutte entre les cultures ».

Quant à l'hypothèse en termes de dissociation, son application systématique à l'analyse de l'expérience des trajectoires descendantes semble problématique à maints égards.

6.2.1. Une analyse en termes de dissociation difficilement mobilisable

Les limites du cadre théorique durkheimien

Les rares travaux qui se sont penchés sur l'expérience et les conséquences individuelles de la mobilité sociale descendante se sont nettement situés dans la lignée de l'hypothèse en terme de dissociation. Nous avons cité plus haut le travail de Breed (1963) qui pose un lien entre mobilité descendante et suicide.

Toujours aux Etats-Unis mais à la fin des années 1980, l'anthropologue Katherine Newman (1988, 1993) a initié un vaste programme de recherche dont l'ambition est d'étudier l'expérience du déclassement social. Son premier ouvrage (*Falling From Grace*) est consacré à l'expérience du déclassement en cours de carrière, lorsque des cadres perdent leur emploi, font face à l'épreuve du chômage et ne parviennent à retrouver que des emplois de statut nettement inférieur qui les cantonnent à des tâches d'exécution. Elle décrit de manière minutieuse les effets progressifs d'un tel déclassement. Très vite, l'influence de la mobilité descendante se fait ressentir dans toutes les sphères de l'existence. Au niveau individuel, le déclassement se traduit par une perte de confiance, par une perte de contrôle (*loss of control*) et par un sentiment de désorientation sociale (*social disorientation*). Le sentiment de perdre sa place dans le paysage social aboutit à une remise en cause identitaire : puisque le déclassé ne sait plus où se situer dans l'espace social, il ne sent plus porteur d'une identité cohérente. Mais au-delà de ces conséquences identitaires, le déclassement social imprime sa marque sur l'ensemble des interactions au sein de la sphère familiale. En ce domaine, la perte de l'emploi provoquerait des ravages dans la nature des relations entre époux ainsi que dans les rapports entretenus avec des enfants, qui habitués à être élevés dans les valeurs et l'aisance des classes moyennes et supérieures doivent soudain faire face à une réalité très

différente. Ces ajustements se traduisent très souvent par un renversement des rôles entre parents et enfants : la solidarité intergénérationnelle change de direction, et ce sont les enfants qui soutiennent leurs parents, Newman insistant tout particulièrement sur l'importance du soutien psychologique envers les ascendants. Pour les différents membres de la famille pourtant, l'expérience du déclassement n'est pas univoque de sorte que l'auteur évoque une « mosaïque d'expériences » selon que les enfants ont connu ou non, pendant une période plus ou moins longue, la période bénie, celle d'avant la chute. Sur le plan des relations sociales, le déclassement en cours de carrière s'accompagne d'un rétrécissement du réseau amical compensé par un investissement important des relations avec la famille élargie. Au total, Newman décrit les « pathologies » de la mobilité descendante : divorce, dépression, alcoolisme et tentative de suicide seraient autant de comportements anomiques dont la fréquence s'accroît au sein des familles frappées par le déclassement.

Ainsi, l'idée directrice des travaux décrivant de tels comportements pathologiques est que la mobilité descendante introduit une rupture forte et brutale entre une situation première marquée par une relative aisance et la réalité bien moins favorable brusquement imposée par le déclassement social. Comme pour les travaux mentionnés plus haut concernant la mobilité ascendante, le fondement théorique de ces analyses de l'expérience du déclassement est à chercher dans la notion durkheimienne d'anomie. Si les périodes de forte expansion économique sont favorables au développement de l'anomie en ce qu'elles déclenchent un déchaînement des passions que la société ne parvient plus à réguler, le déclassement social empêcherait la régulation des passions en plongeant brusquement les individus dans l'incapacité de satisfaire leurs désirs.
Un élément fondamental dans la définition du concept d'anomie chez Durkheim est que cette dernière est indissociable d'un processus de changement social rapide. L'anomie se développe lors des phases d'expansion comme de dépression mais elle est d'autant plus présente que les évolutions sont fortes et rapides. Cette vision durkheimienne est évidemment historiquement

datée et correspond à l'avènement des sociétés industrielles modernes, au processus de division du travail et au passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique qui s'ensuit. Cette insistance sur la nécessaire rapidité du changement social constitue un premier obstacle à la mobilisation du concept d'anomie au sens de Durkheim dans le cas de l'analyse de l'expérience de la mobilité sociale descendante dans la France contemporaine. L'objectif de ce travail est d'analyser la manière dont est vécu le déclassement social dans une société certes marquée par trois décennies peu dynamiques sur le plan économique, mais pour laquelle la thèse d'un changement social rapide peut paraître difficile à étayer, même si les sociétés contemporaines sont traversées par des mouvements profonds comme en témoigne l'abondante littérature sur l'éventuel avènement d'une société post-industrielle et sur la manière dont la mondialisation produit des phénomènes importants qui structurent en profondeur l'espace social.

De ce point de vue, si le cadre théorique durkheimien peut sembler pertinent dans le cas du déclassement en cours de carrière, son application à la mobilité descendante intergénérationnelle apparaît comme beaucoup plus problématique. Dans le cas du déclassement en cours de carrière en effet, la perte d'un emploi ou la rétrogradation dans un emploi beaucoup moins prestigieux peut revêtir le caractère brusque sous-jacent dans l'analyse durkheimienne de l'anomie. En revanche, il semble nécessaire de considérer le déclassement intergénérationnel comme le résultat d'un processus biographique qui s'enracine dans le contenu de la socialisation familiale et se poursuit tout au long d'un parcours scolaire et professionnel. Si le déclassement en cours de carrière peut être brutal, la mobilité intergénérationnelle est un processus qui s'inscrit dans la durée.

Quelle place pour les acteurs ?

En outre, l'analyse de l'expérience de la mobilité sociale en termes de dissociation conduit à décrire des individus suspendus entre deux identités, étrangers à eux-mêmes et aux autres,

ballottés entre deux appartenances contradictoires. Dès lors, la place réservée aux acteurs, à leur autonomie, ainsi qu'à leur capacité d'action et d'adaptation est très limitée. L'individu est certes partie prenante du projet de mobilité ascendante, qui met d'ailleurs en jeu l'ensemble de la famille, mais décrit comme une « victime », il subit les conséquences de sa trajectoire intergénérationnelle.

Dans notre analyse de l'expérience de la mobilité sociale descendante, nous préférons accorder davantage de place aux individus et par conséquent ne pas réduire *a priori* sa capacité d'action. Dans sa S*ociologie de l'expérience*, Dubet donne des pistes au sociologue pour analyser « l'expérience sociale » des individus, notion qu'il définit comme désignant les « conduites individuelles et collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein même de cette hétérogénéité » (Dubet, 1994, p.15). Même si l'action des individus obéit à des logiques d'actions différentes[86] qui autrefois étaient unifiées dans le concept classique de société, ces derniers effectuent un travail critique sur eux-mêmes dont l'objectif est de se construire comme l'auteur de leur propre vie.

L'accent porté sur la capacité d'action des individus n'est pas qu'une précaution liminaire. Dans le cas de l'analyse de l'expérience du déclassement social, nous faisons même l'hypothèse que ne pas prendre en compte cette dimension conduirait à laisser sous silence de probables processus de rationalisation construits par des individus capables d'adaptation et d'ajustements.

Une hypothèse historiquement datée

Plus largement, les analyses « psychologiques » mobilisant l'hypothèse de la dissociation ne sont-elles pas historiquement datées, reposant sur une vision de la structure sociale divisée en un nombre restreint de classes entre lesquelles les frontières sont étanches[87] ? En effet, si ces

[86] François Dubet propose une articulation entre trois types de logiques de l'action : logique de l'intégration (la société comme productrice d'intégration et de cohésion sociale), logique de la stratégie (la société conçue comme un marché) et logique de la subjectivation (la société est un système de production et de domination).

[87] Nous faisons allusion ici, sans l'ouvrir à nouveau complètement, au débat évoqué dans un précédent chapitre sur l'éventuelle « moyennisation » de la société : « fin des classes » ou au contraire « retour des classes sociales » ?

analyses postulent que les individus mobiles sont suspendus entre deux identités, étrangers à leur groupe d'origine comme à leur groupe d'accueil, c'est bien parce que les groupes sociaux se caractérisent par des normes, des valeurs, des codes et des règles de comportements fondamentalement différents. Dans ces travaux, le décalage culturel entre le groupe d'origine et le groupe d'accueil figure au cœur de l'analyse. La sociologie et la littérature ont décrit avec beaucoup de minutie les sentiments qui animeraient les mobiles ascendants : sentiment de « honte » quant au groupe d'origine et sentiment d'infériorité par rapport à son groupe d'accueil. Dans une représentation idéale-typique de la stratification sociale des pratiques culturelles, comment en effet évoluer dans un groupe social féru de musique classique et d'opéra lorsque la socialisation à ces pratiques culturelles a fait défaut dans un groupe d'origine auquel ces dernières sont étrangères ? Pour autant, cette vision de la stratification sociale des pratiques culturelles est-elle encore valable dans la France contemporaine ?

La vision d'une opposition entre une culture « légitime » qui serait l'apanage des classes supérieures et une culture de masse réservée aux classes populaires a été posée avec force par Bourdieu dans son modèle de la distinction (1979). L'*habitus*, ensemble de dispositions et de perceptions intériorisées durant le processus de socialisation et qui produit les différents éléments du style de vie des individus, est également un *habitus* social au sens où il contribue à ériger des frontières étanches entre les classes sociales, en renforçant la cohésion interne des groupes sociaux (Coulangeon, 2004). Ces préférences individuelles, qui sont en réalité des préférences sociales, font système. Ce point est fondamental dans le modèle théorique de la distinction qui postule l'homologie entre la position sociale des individus et leurs préférences culturelles : appartenir à un groupe social donné, ce n'est pas seulement adhérer à un certain type de pratiques culturelles, c'est également éprouver du « dégoût » pour les préférences des autres groupes sociaux (Bourdieu, 1979, p.64-65). Au sein d'un champ dans lequel les pratiques et préférences culturelles s'attirent et s'excluent mutuellement, celles des classes supérieures sont considérées comme « légitimes », de sorte que la domination des classes supérieurs sur les classes dominées

dans l'espace social se reproduit dans l'espace des pratiques culturelles : « la familiarité avec les arts savants et le rejet simultané des arts populaires ou de la culture de masse opposent la classe dominante aux classes populaires » (Coulangeon, 2005, p.7).

Dans un ouvrage récent, Coulangeon (2005) fait le point sur les débats qui agitent les sciences sociales autour de la validité de la distinction dans la France contemporaine. L'augmentation sensible des dépenses de consommation des biens et services culturels dans le budget des ménages (évolution commune à l'ensemble des sociétés occidentales) depuis les années 1960 constitue la toile de fond d'un tel débat : dans ce contexte, qu'en est-il de la stratification sociale des pratiques culturelles ?

Un premier faisceau de réponse est fourni par les travaux de Lahire (1998, 2004) qui critique la notion d'*habitus*. Alors que Bourdieu faisait de l'*habitus* un principe unique et univoque, générateur des styles de vie, Lahire préfère insister sur la multiplicité des appartenances sociales et la pluralité des espaces d'interactions et de socialisation, de sorte qu'il serait vain de rechercher une cohérence absolue dans les pratiques culturelles des individus. Loin d'être monolithiques, ces dernières sont au contraires diverses, plurielles et éclatées, si bien que Lahire décrit des « profils culturels dissonants » qui trouvent leur origine dès la socialisation de l'enfant puisque ces derniers « sont amenés à vivre des situations sociales (familiales notamment) dans lesquelles les confrontations de normes sociales, de manières de voir, de sentir et d'agir, de goûts ou de préférences relativement hétérogènes, et parfois contradictoires, sont historiquement de plus en plus fréquentes et précoces » (Lahire, 2004, p.419). Habitués dès l'enfance à évoluer dans des univers variés, les individus développeraient un profil culturel marqué du sceau de l'éclectisme, écoutant des symphonies mais aussi Céline Dion, regardant les soirées thématiques d'Arte mais également les séries américaines de TF1.

Est-ce à dire que le modèle de la distinction est devenu obsolète, vaincu par la montée d'un éclectisme culturel qui balaierait les différences sociales ? Rien n'est moins certain, dans la mesure où la montée de l'éclectisme serait plutôt l'apanage des classes supérieures. L'analyse de Peterson

et Simkus (1992) des goûts musicaux est de ce point de vue particulièrement éclairante. Les goûts musicaux possèdent selon Bourdieu (1984) un véritable pouvoir de classement social des individus. Or, dans ce domaine, Peterson et Simkus observent la montée d'un éclectisme parmi des classes supérieures « omnivores », amatrices de musique savante (opéra, classique ou jazz) mais également de variétés. A l'inverse, les classes populaires se caractérisent par le maintien de préférences fortement « univores » centrées sur l'écoute des variétés. Ce décalage entre classes supérieurs et classes populaires conduit Coulangeon à faire de l'éclectisme, non pas le coup d'arrêt porté à la distinction, mais au contraire sa « quintessence ». En effet, même si « l'emprise de la culture de masse s'est sensiblement accrue, y compris dans les classes supérieures et chez les diplômés de l'enseignement supérieur », « l'inégalité d'accès à la culture savante n'a guère reculé », de sorte qu'il faille conclure non pas à « une atténuation » mais à une « recomposition des lois de la distinction » (Coulangeon, 2005, p.111).

L'objectif ici n'est pas de trancher le débat sur la validité des lois de la distinction, mais de mobiliser les résultats des travaux récents pour établir un cadre théorique qui permette d'analyser l'expérience de la mobilité descendante. De ce point de vue, le contexte historique a évolué depuis qu'est apparue l'hypothèse en termes de dissociation et même si la stratification sociale des pratiques culturelles se recompose plutôt qu'elle ne disparaît, l'intensité du trajet que l'individu mobile doit effectuer dans le système de normes et de valeurs aurait plutôt tendance à diminuer. Par ailleurs, si la montée de l'éclectisme caractérise à ce point les comportements des classes supérieures, il devrait fournir aux victimes du déclassement social une boussole pour se « repérer » en « milieu populaire » : nés et socialisés par définition dans ces milieux situés plutôt vers le haut de la structure sociale, l'éclectisme supposé de leurs préférences culturelles devrait leur éviter une plongée dans un milieu perçu comme fondamentalement étranger.

Famille et mobilité descendante

La mobilité sociale ascendante entretient des rapports paradoxaux avec la famille (Merllié, 1994). Certes, elle est l'aboutissement un projet qui met en jeu l'ensemble de la famille : s'élever au-dessus de la condition des parents est un projet que nourrissent les individus et que soutiennent leurs ascendants. Les stratégies mises en œuvre pour le mener à son terme sont des stratégies familiales dès lors que sa concrétisation suppose des efforts et sacrifices financiers et matériels consentis par les parents et qui pèsent sur l'ensemble de la famille. En un mot, du côté des parents, voir ses enfants s'élever dans la hiérarchie sociale constitue bien souvent un élément central dans le type d'éducation dispensé.

Si elle est ardemment souhaitée par l'ensemble de la cellule familiale, la mobilité ascendante contribue pourtant à couper l'individu mobile de sa famille en l'amenant à se déplacer dans la hiérarchie des normes et des valeurs. Dès lors, l'individu se sent étranger à son groupe d'origine au-dessus duquel il s'est élevé (acquisition de nouvelles règles de conduite plus « nobles », surplus de culture « légitime », etc.) mais également à son groupe d'accueil : ces nouvelles règles de comportement sont acquises – lors d'une seconde socialisation – et non innées, lui conférant un sentiment d'infériorité et de malaise « lorsqu'il se rend compte que sa mimique, sa posture et mille traits dans son accent ou ses manières le «trahissent » sans cesse » (Hoggart, 1970, p.349).

Qu'en est-il dans le cas de la mobilité descendante ? A l'évidence, cette dernière n'est pas un projet nourri par les aspirations de l'individu et de ses parents mais constitue au contraire un échec, aux yeux des individus qui la subissent et probablement à ceux de ses parents. Cet échec, aussi douloureux soit-il, creuse-t-il forcément un fossé entre le déclassé et sa famille ? Ne peut-on pas plutôt considérer que le déclassé continue à partager des normes, des valeurs et des règles de comportement avec son milieu d'origine, même s'il ne peut les actualiser lorsqu'il évolue dans son groupe d'accueil ? Puisque la dissonance culturelle entre l'individu et sa famille semble moins

évidente dans le cas de la mobilité descendante, ne peut-on pas formuler l'hypothèse que la famille constitue un lieu « refuge », un rempart face au déclassement social, surtout lorsque les relations entre les générations au sein de la sphère familiale semblent être frappées du sceau de la sérénité et de l'apaisement [88] ? Et même si l'on juge cette hypothèse excessive, minimisant les conflits éventuels provoqués par le déclassement, est-on certain de pouvoir décrire l'individu en situation de mobilité descendante comme étant suspendu entre deux identités, étranger peinant à trouver sa place et à se construire une identité cohérente ?

Puisque l'analyse en terme de dissociation semble historiquement datée d'une part, et qu'elle semble difficile à adapter dans le cas de la mobilité descendante d'autre part, il convient de construire une autre grille d'analyse de l'expérience du déclassement social.

6.2.2. Un cadre théorique plus pragmatique : l'apport de Robert Merton

Dans ce travail, il s'agit de proposer une analyse de l'expérience du déclassement social en termes de frustration relative provoquée par l'écart entre des aspirations initiales de réussite et une réalité décevante. De ce point de vue, la grille théorique élaborée par Merton (1938) fournit des éléments d'analyse pertinents.

L'objectif de Merton est de montrer que les comportements déviants, loin d'être le fruit de déviations pathologiques ou psychologiques, sont en général imputables à des effets de la structure sociale. Pour comprendre la vie sociale, Merton propose une distinction analytique entre les « objectifs culturels » (*culture goals*) que se fixe la société à elle-même et les « moyens institutionnels » (*institutionalized means*) d'atteindre ces objectifs : en même temps qu'elle diffuse

[88] Les travaux récents qui se penchent sur les relations entre les générations au sein de la sphère familiale soulignent l'avènement d'un « nouvel esprit de famille » (Attias-Donfut *et al.*, 2002). Ce nouvel esprit de famille transcenderait les clivages sociaux et se traduirait par un nouveau mode d'être entre soi, inséré dans des relations intergénérationnelles décrispées. La famille assurerait ainsi de manière pacifiée la transmission d'une identité et d'une mémoire, tout en préservant mieux que jamais l'autonomie de chacun (Attias-Donfut, 1995).

certains modèles d'aspirations et d'objectifs, la société définit également un nombre restreint de moyens légitimes et acceptables pour parvenir à ces buts. Ces deux éléments, s'ils peuvent être analytiquement distingués pour exposer un modèle, agissent dans la réalité en étroite interaction et c'est bien la société qui à la fois définit, régule et contrôle ces buts.

Pour tout groupe social, il est possible de mettre en évidence une échelle des objectifs valorisés et désirables qui va de pair avec une régulation morale et institutionnelle des moyens et procédures autorisés pour les atteindre. Ces moyens ne sont pas forcément les plus efficaces d'un strict point de vue individuel, mais ce sont ceux qui permettent à la vie sociale de se dérouler et de se reproduire. Le problème apparaît avec l'avènement des sociétés industrielles modernes dans lesquelles les objectifs se diffusent dans l'ensemble de la structure sociale, sans distinction d'origine ou de position sociales. En effet, si les différents groupes sociaux sont traversés par des objectifs identiques, tous n'ont pas accès aux moyens institutionnels d'y parvenir. Ainsi, même si l'Amérique des années 1930 vient de faire face à une violente crise économique, le modèle américain demeure plus que jamais celui de la réussite, du succès et de la richesse. Ce « rêve américain » est présent dans tous les groupes sociaux, alors même que les plus défavorisés n'ont pas accès aux moyens institutionnels, socialement prescrits, de le réaliser. Le travail, la persévérance, le mérite, sans être l'apanage des cols blancs aisés, ne sont pas des leviers que tous peuvent actionner. Merton donne l'exemple des populations des quartiers du nord-est de Chicago : comme les cadres des banlieues cossues, ces populations sont soumises à la valorisation sociale de la réussite et de la richesse. Pour elles, le seul moyen légitime à disposition est le travail manuel. Or, non seulement le travail manuel est dévalorisé face à celui des cols blancs, mais en plus il n'amène que la promesse de salaires éternellement bas, en aucun cas susceptibles d'autoriser l'espoir de la réussite économique. De par leur position dans la structure sociale, ces individus sont automatiquement exclus de la compétition en termes de réussite sociale. La seule solution dont ils disposent reste le recours à des moyens déviants, ce que Merton nomme le « vice ».

Loin d'être imputable à des comportements pathologiques, la source de certains comportements déviants est alors à rechercher dans un état de la structure sociale qui proviendrait de la conjugaison de trois éléments :

(1) Dans les sociétés industrielles occidentales, les modèles de réussites socialement prescrits se sont homogénéisés. La réussite professionnelle et matérielle est un objectif diffusé dans toutes les couches sociales, des plus pauvres jusqu'aux plus favorisées.
(2) Pourtant, de par leur place dans la hiérarchie sociale, certains groupes sociaux se trouvent dans l'impossibilité d'avoir accès aux ressources permettant d'atteindre ces objectifs (exemple des « cols bleus » par rapport aux « cols blancs »).
(3) Les individus appartenant à ces groupes sociaux défavorisés en termes de moyens de réaliser ces objectifs n'ont que de très faibles espoirs de mobilité verticale (ascendante) future de sorte que leur situation leur semble pour une large part définitive.

Dans le cas de la mobilité intergénérationnelle descendante :

(1) Le modèle de la réussite sociale et l'accent porté sur le rôle de l'école comme vecteur de succès semblent partagés de manière assez uniforme dans tous les groupes sociaux, et *a fortiori* dans les milieux favorisés dont sont issus les déclassés. Nés et socialisés dans des milieux dépourvus ni de capital économique ni de capital culturel, les futurs déclassés peuvent nourrir des espoirs raisonnables de réussite sociale. Thélot (1982) a démontré que les souhaits et désirs professionnels exprimés par les adolescents dépendent certes du caractère psychologique de chacun, mais qu'on ne peut absolument pas les comprendre sans prendre en compte le milieu social dans lequel ils vivent. Les aspirations professionnelles développées par les adolescents mettent en jeu l'ensemble de la famille : « la liaison est étroite entre les aspirations professionnelles de l'adolescent et son

ascendance : sous cet aspect, elles apparaissent comme l'expression de stratégies familiales qui débordent des simples choix individuels » (p.154). Quel que soit le milieu social, la prolongation des études constitue un élément central de ces stratégies familiales. Dans leur travail sur les trentenaires de 1968 et 1998, Baudelot et Establet (2000, p.129) soulignent que les objectifs oscillent entre deux pôles : l'objectif maximal est celui de la promotion sociale par l'accès au statut de cadre, l'objectif minimal est constitué par le souhait d'éviter le chômage et/ou la condition ouvrière. Dans le cas des enfants de cadre, on peut formuler l'hypothèse raisonnable selon laquelle l'objectif est celui de maintenir la position des ascendants.

(2) Dans le schéma développé par Merton, le fait d'être un « col bleu » constitue un obstacle formel à la réussite économique et matérielle dans la mesure où ces emplois n'offrent que des salaires éternellement modestes. Dans le cas du déclassement social, il n'y a évidemment pas d'obstacle formel à l'accès au système scolaire pour des individus issus de milieux sociaux plutôt favorisés. On peut donc faire l'hypothèse que pour la plupart d'entre eux, l'impossibilité de reproduire la position des ascendants est imputable à un parcours scolaire ne permettant pas l'accès au salariat d'encadrement. En particulier, nous avons montré dans un précédent chapitre que le fait de détenir un diplôme de troisième cycle universitaire représentait un avantage indéniable. Pourtant, il faudra dans la suite préciser le point suivant : même des parcours scolaires de durée moyenne (se soldant par des diplômes de niveau bac+2 ou bac+3) représentent un investissement non négligeable dont la rentabilité peut apparaître bien maigre lorsque l'emploi occupé est un emploi d'exécution. Dans ce cas, les déclassés trouveraient dans une situation particulière : ayant le sentiment d'avoir suivi le chemin socialement prescrit, leur incapacité à reproduire la position des parents pourrait leur sembler d'autant plus injuste.

(3) Les individus interrogés sont âgés de 35 à 45 ans, âge auquel la carrière professionnelle commence à se stabiliser. On peut raisonnablement penser que peu de quadragénaires

occupant des emplois d'exécution pourront ultérieurement accéder à des emplois d'encadrement, de sorte que le sens descendant de leur trajectoire intergénérationnelle leur apparaît difficilement réversible (absence de mobilité ascendante en cours de carrière).

Ces trois éléments semblent pouvoir constituer une ossature théorique possible pour l'analyse de l'expérience de la mobilité intergénérationnelle descendante. L'écart entre des aspirations initiales de réussite et une réalité très décevante constitue un élément central. Nés et socialisés dans des milieux favorisés raisonnablement dotés en capital économique et en capital culturel, les futurs déclassés ont appris à nourrir des espoirs raisonnables de réussite sociale. La réalité imposée par le déclassement vient contredire de telles perspectives et est susceptible de provoquer un sentiment de frustration dont les conséquences pourraient s'observer dans de nombreux domaines.

C'est alors cet écart entre les aspirations initiales et la réalité du déclassement que nous allons désormais questionner. Thélot (1982, p.171), étudiant l'écart entre les aspirations formulées et la réalité de la structure sociale évoque « les désillusions probables » auxquelles certains devront faire face. Et même si chacun apprend à adapter ses désirs à une réalité qu'il finit par apercevoir, « il n'est pas sûr que l'insertion dans la vie active n'entraîne pas des désillusions ou même des insatisfactions ; il n'est pas sûr qu'il ne reste pas comme un souvenir des aspirations initiales, qui oriente la trajectoire ultérieure ». Cette question de l'écart entre les espoirs et la réalité est également posée par Chauvel (2006, p.82) pour qui « la nouvelle génération vit ainsi une situation de profonde dyssocialisation, de socialisation non appropriée à la réalité de son temps, voire simplement dysfonctionnelle, qui l'oblige à nourrir des espoirs au-dessus de ses moyens ». Dans un article de 1974, Bourdieu expose la manière dont « l'avenir objectif qui se dessine en pointillé

dans le prolongement des tendances récentes constitue l'une des bases de la construction (et de la destruction) des sociétés, des groupes sociaux et même des individus » (Bourdieu, 1974, p.26).

Nés alors que les Trente glorieuses battaient leur plein, les quadragénaires du début des années 2000 ont appris à nourrir des aspirations pour l'avenir qui ne peuvent se concrétiser vingt ou trente années plus tard alors que la crise économique affecte durablement la dynamique des sociétés européennes.

Dans sa réflexion sur l'insécurité sociale, Castel (2003) souligne de son côté l'influence fondamentale de la croissance sur les projets nourris par les individus. En effet, si la croissance permet pendant les Trente glorieuses de tripler la productivité, la consommation et les revenus salariaux, elle constitue également un « principe de satisfaction différée » : puisque « demain sera meilleur qu'aujourd'hui », l'avenir est considéré comme riche de promesses. Pour Robert Castel, « une telle croyance se vit tout à fait concrètement à travers la possibilité de prendre des initiatives et de développer des stratégies tournées vers le futur : emprunter pour accéder à la propriété de son logement, programmer l'entrée des enfants à l'Université, anticiper des trajectoires de mobilité sociale ascendante, y compris de manière transgénérationnelle » (p.35-36). Cette confiance en l'avenir est d'autant plus forte que les déclassés, par définition, sont issus de milieux favorisés. Elevés dans un contexte de progrès collectif et de croissance, ils devront pourtant faire face aux conséquences brutales de la crise économique. Ce décalage entre les conditions qui président à la construction d'un projet de réussite sociale et celles qui prévalent lorsqu'est venue l'entrée sur le marché du travail rendent le déclassement potentiel d'autant plus douloureux et frustrant.

Ainsi, les deux hypothèses qui parcourent l'analyse des trajectoires intergénérationnelles ascendantes semblent difficilement mobilisables dans le cas des mouvements descendants. Si les

analyses en termes d'acculturation offrent un cadre théorique puissant pour des travaux quantitatifs cherchant à mesurer les effets de la mobilité sociale, elles se révèlent peu opérantes pour l'analyse qualitative de l'expérience vécue par les individus mobiles. Quant à l'hypothèse en termes de dissociation, elle conduit à considérer *a priori* la mobilité sociale comme un phénomène pathogène qui isole l'individu et menace son identité même. Une telle grille de lecture pourrait éventuellement être mobilisée dans le cas de situations extrêmes de déclassement, lorsque la trajectoire parcourue conduit les individus des hautes sphères de l'aristocratie ou de la noblesse à celles du commun des employés et ouvriers. Pour autant, elle ne semble guère adaptée à l'analyse de la majorité des trajectoires de déclassement dans la France contemporaine.

Pour introduire une sociologie de l'expérience subjective de la mobilité sociale descendante, nous proposons donc un cadre théorique plus pragmatique, qui accorde une plus grande capacité d'action aux acteurs et qui place au cœur du questionnement la prise en compte de trois éléments : les aspirations initiales des individus, étroitement liées à leur milieu social et mettant en jeu l'ensemble de leur famille, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs (et notamment le parcours scolaire) et la réalité de la position atteinte.

Cette grille d'analyse sera mobilisée dans le prochain chapitre pour établir une distinction entre deux types d'expérience du déclassement social.

Chapitre 7

Deux types d'expérience du déclassement social

Dans un chapitre précédent, nous avons abordé la dimension subjective de la mobilité descendante en tentant de mettre en évidence les critères mobilisés par les individus pour comparer leur réussite professionnelle à celle de leurs ascendants. Mais dans une acception plus large de la dimension subjective du déclassement social, il s'agit de se pencher sur l'expérience vécue par les individus confrontés à la mobilité descendante. Comment ces derniers expliquent-ils et s'expliquent-ils leur trajectoire intergénérationnelle ? Leur déclassement social influence-t-il leur manière de se comporter ? Dans quelle mesure structure-t-il leurs attitudes et représentations ?

Ce chapitre a pour objectif d'introduire une analyse de l'expérience de la mobilité intergénérationnelle descendante à partir de 23 entretiens réalisés dans le cadre d'une

réinterrogation d'individus interrogés une première fois lors de l'enquête FQP 2003[89]. L'ambition de ce chapitre est modeste, ne serait-ce qu'en raison du nombre d'entretiens réalisés[90].

Une parole difficile

A l'évidence, le déclassement social fait partie des sujets pour lesquels l'expression des individus interrogés ne va pas de soi. Il constitue une expérience que les individus considèrent dévalorisante, difficile à évoquer dans le cadre d'un face à face avec un enquêteur au cours duquel il s'agit de ne pas « perdre la face » et de « faire bonne figure » (Goffman, 1974). A l'issue de son article évoquant « la gestion de l'indicible » dans le cas de femmes survivantes du camp d'Auschwitz-Birkenau, Pollak étend sa réflexion à l'ensemble des thèmes potentiellement délicats et évoque la nécessité pour la personne interrogée de faire « coïncider son propre sens de soi, son identité, avec ce qui est socialement considéré comme normal » (Pollak, 1986, p.52). Or, la trajectoire intergénérationnelle descendante, en plus d'être un sujet de remise en cause personnelle, n'est pas un mouvement socialement valorisé, notre société préférant célébrer les mouvements ascendants et répugnant à concevoir que le célèbre « ascenseur social » puisse également fonctionner dans le sens descendant. Ainsi de Saint-Martin (1993) écrit-elle que le déclassé demeure au rang des « réalités sans nom ». Cette difficulté à faire naître une parole sur le déclassement social a été également relevée par Goldthorpe (1980) qui pour son chapitre traitant de l'expérience subjective de la mobilité sociale (chapitre 8) a envoyé un questionnaire très ouvert à des enquêtés, leur demandant d'apprécier leur position professionnelle et sociale en la comparant à celle de leur père lorsqu'ils avaient quatorze ans. Il remarque que les individus en mobilité sociale descendante sont les moins nombreux à avoir renvoyé le questionnaire.

L'enquête FQP 2003 nous donne un indicateur objectif parmi d'autres de la difficulté de cette parole. A la fin du questionnaire, il était demandé aux individus interrogés s'ils acceptaient de

[89] Le guide d'entretien et un tableau synthétique présentant les caractéristiques principales des individus interrogés figurent en annexe.

[90] Quelques entretiens ont été effectués avec les parents de ces individus, au début du travail de terrain, et lorsque c'était possible. Très vite, cette entreprise a été abandonnée, faute de temps et de moyens.

revoir éventuellement un autre enquêteur pour un entretien plus approfondi. Les taux d'acceptation en fonction de la profession exercée et de l'origine sociale sont les suivants :

TAB.7.1. Taux d'acceptation d'un entretien en fonction de la profession parmi les enfants de cadres supérieurs (%)

	Oui	Non
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	35,8	64,2
Cadres et professions intellectuelles supérieurs	53,9	46,2
Professions intermédiaires	49,9	50,1
Employés	42,9	57,1
Ouvriers	32,3	64,7

Source : enquête FQP 2003

Plus la profession occupée est élevée dans la hiérarchie sociale, plus les individus sont enclins à accepter un entretien avec un autre enquêteur. Parmi les enfants de cadres supérieurs, près de 54% des individus devenus cadres à leur tour acceptent cet entretien, contre seulement 43% de ceux devenus employés et 32% des ouvriers. A l'issue d'une enquête par questionnaire qui les a conduits à répondre longuement à des questions ayant trait à leur parcours scolaire et professionnel, ainsi qu'à préciser leur origine sociale, les individus qui ont glissé le long de l'échelle sociale acceptent sensiblement moins souvent de se prêter à un nouvel entretien.

Deux exemples parmi d'autres illustrent les difficultés rencontrées lors de la réalisation des entretiens. Le premier a trait à un entretien finalement annulé à la demande de l'enquêté. Après un premier accord téléphonique, ce dernier appellera à nouveau quelques jours avant l'entretien pour demander si les questions évoquées seront les mêmes que dans le questionnaire écrit. La réponse étant positive, il préféra retirer son accord au motif que revenir sur « toutes ces choses pas glorieuses » lui semblait « inutile ». Autre exemple, celui de cette enquêtée, d'abord si peu bavarde que l'essentiel du guide d'entretien était épuisé après dix minutes, puis intarissable dès

lors que le micro fut coupé… et sa fille sortie hors de la pièce. Interrogée deux heures après sur les raisons de ce changement, elle n'incrimina pas le micro, mais affirma ne pas avoir envie d'évoquer cet aspect de son existence devant sa fille.

D'une manière générale, les différents thèmes présents dans le guide d'entretien connurent bien souvent un succès inverse à leur degré de proximité avec le thème du déclassement. Peu diserts sur le thème de la comparaison intergénérationnelle, sur la nature des relations entretenues avec les différents membres de la famille (ascendants, collatéraux), les individus interrogés furent souvent très bavards lorsqu'ils étaient questionnés sur leur définition de la réussite professionnelle et sociale ou sur leurs opinions politiques.

Cette parole difficile et rare souligne à quel point la comparaison intergénérationnelle est un sujet délicat. Réaliser des entretiens sur le thème de la mobilité sociale descendante nécessite donc une démarche prudente et progressive, au cours de laquelle le sujet n'est évidemment pas abordé d'emblée. En l'occurrence, la démarche aura été chronologique puisque les premiers thèmes abordés au cours de l'entretien sont ceux de l'enfance, du parcours scolaire, puis du parcours professionnel. La question de la comparaison intergénérationnelle n'est abordée que de manière indirecte, les individus interrogés étant amenés à se situer au sein de la structure sociale, puis à y situer leurs parents.

Dans ce chapitre, le premier temps sera consacré à analyser la manière dont les individus se comparent à leurs ascendants. Dans les deux sections suivantes seront distingués deux types d'expérience du déclassement social, le premier sur le mode générationnel, le second sur le mode de l'échec personnel.

7.1. Se comparer à ses ascendants : l'espace de la négociation

Invités à se prononcer sur le sens de leur trajectoire intergénérationnelle, les individus fournissent des réponses indiquant que la comparaison entre leur situation et celle de leurs ascendants n'est pas un exercice aussi évident qu'il n'y paraît. Plus précisément, nous verrons que lorsqu'ils sont interrogés sur une comparaison strictement professionnelle avec leur père, la réponse ne fait guère débat : les individus interrogés reconnaissent une moindre réussite. Pourtant, une distinction très forte est effectuée entre la réussite *professionnelle* et la réussite *dans la vie* : cet espace entre les deux notions est celui de la négociation, processus par lequel les individus interrogés construisent un discours visant, pour le dire rapidement, à rendre acceptable leur déclassement dans la sphère professionnelle.

7.1.1. De la réussite professionnelle à la réussite sociale

Nous avons souligné plus haut, citant notamment les travaux de Attias-Donfut et Wolff (2001), que les individus mobilisent une approche multidimensionnelle pour juger de leur réussite sociale, à l'inverse du sociologue dont l'approche se focalise bien souvent sur le seul critère professionnel. Cette vision multidimensionnelle de la réussite sociale conduit les individus à opérer une distinction entre réussite *sociale* et réussite *professionnelle*.

La réussite professionnelle : « avoir » et « être »

Lorsqu'on leur demande ce qu'est un « bon emploi », et en regard, un « mauvais emploi », les réponses des individus interrogés oscillent entre deux pôles, complémentaires plus que contradictoires. Une première série d'éléments de définition relève de la sphère de « l'avoir », tandis que la seconde relève davantage de celle de « l'être ». Cette distinction est empruntée à Baudelot et Gollac (2003) dans leur réflexion sur la notion de bonheur au travail. Pour ceux qui valorisent la sphère de l'avoir, « le bonheur est quelque chose qu'on peut trouver et posséder », à condition de disposer des « biens nécessaires sans lesquels il est vain de vouloir y [au bonheur] prétendre » (p.60). A l'inverse, pour ceux qui valorisent « l'être », le bonheur est davantage un état, une disposition d'esprit, voire une manière d'interagir avec les autres.

Appliquée à la définition de ce qu'est un « bon emploi », la valorisation de « l'avoir » se traduit par « la sécurité de l'emploi » (entretien 14), un travail « où y a pas rien à la fin du mois » (entretien 9), où l'on est « payé correctement » (entretien 13). A l'inverse, un mauvais emploi est un emploi qui paie mal, mais surtout un emploi qui est précaire :

> Depuis 4 ans, on rame. Cela dit, avec un peu de recul, quand je vois le parcours que j'ai fait, je ne vais pas me plaindre. J'ai un boulot assuré, on est dans la fonction publique, même si des fois c'est pas toujours facile, il ne faut pas non plus cracher dans la soupe. Je me dis que je n'ai pas le droit de me plaindre. Quand je vois tous ceux qui galèrent, avec des emplois de merde, qui ne savant pas ce qu'ils deviennent demain, je ne me plains pas, non.
>
> Homme, 43 ans, employé municipal (entretien 12)

Ces critères sont particulièrement mis en avant par des individus qui dans leur parcours ont connu des périodes de chômage, une entrée sur le marché du travail difficile ou des séries d'emplois précaires, avant de trouver, ou non, un emploi plus stable.

Pour autant, ces critères ne sont pas ceux qui reviennent le plus fréquemment, et ce sont davantage les arguments de « l'être » qui sont massivement présents dans le discours des individus interrogés.

Avoir un bon travail, « c'est se plaire dans son boulot » (entretien 11), dans un « lieu où on se plait » (entretien 15) parce que « l'ambiance est bonne » (entretien 3) avec les collègues. La fonction intégratrice du travail est intensément ressentie par des individus qui accordent une importance fondamentale aux « contacts » qui selon l'expression de Baudelot et Gollac (2003, p.173) sont « la source de plaisir la plus répandue, celle aussi sur laquelle les sociologues du travail ont, depuis Durkheim, le plus insisté : le travail est, dans notre société productiviste, le plus puissant facteur d'intégration de l'individu », même lorsque la nature de la tâche effectuée est routinière :

> A mon avis, c'est plus par rapport à l'ambiance de la société, parce qu'on peut rendre un travail intéressant, même si …. Caissière, c'est un boulot que j'ai jamais fait, ça n'a pas l'air forcément passionnant. Maintenant, si y a une bonne ambiance avec les autres caissières ou avec le chef de caisse, qu'on a des bons rapports avec les clients aussi, y a pas grand chose, mais c'est des petits trucs qui font que le travail peut-être un peu plus motivant. Il faut trouver le point positif et s'accrocher à ça. Maintenant, y a peut-être des boulots qui sont un peu plus positifs ; mais je pense que tout vient aussi de la direction et de l'ambiance dans la société.
>
> Femme, 35 ans, employée dans le secteur privé (entretien 13)

L'ambiance, le relationnel (avec les collègues ou les clients) constituent des atouts qui permettent de valoriser un travail ingrat, et même d'y prendre du plaisir :

> Y a des mauvais emplois, on y va à reculons. Avec une équipe de merde. Moi j'en ai jamais eu ; même quand je faisais les sandwichs. C'est un travail, il est ce qu'il est, il est pas passionnant, mais on trouve toujours du plaisir, soit dans le travail en équipe, soit... Y a toujours moyen de… même s'il est alimentaire, c'est pas grave.
>
> Femme, 34 ans, employée dans une bibliothèque (entretien 9)

S'il est si important de « se plaire » au travail, c'est parce que le travail, « c'est pour se réaliser » et « s'accomplir » :

> Le travail, c'est pour se réaliser, pour pouvoir vivre tout simplement. Pour avoir une activité et pour garder le contact avec des personnes, pour voir du monde, voir du monde et garder un contact, tout simplement. Pour ne pas s'enfermer à la maison. Pour garder un contact et une vie sociale.
>
> Homme, 39 ans, employé administratif (entretien 17)

A l'inverse, un mauvais emploi ne permet pas de s'épanouir parce que « répétitif ou pénible physiquement » (entretien 3) ou parce qu'à cause de l'ambiance, « on s'y rend à reculons ».

De fait, les individus qui expriment le plus fortement leur insatisfaction quant à leur travail mettent en avant l'absence d'épanouissement personnel :

> C'est vrai que dans le privé quand on a des clients, c'est pas toujours les mêmes, on change, quand on est dans un secteur où…on a toujours des nouveaux clients, c'est intéressant…Donc moi j'aime bien en plus le contact humain, le contact avec les gens, donc…donc c'est vrai que ça manque un peu quoi…les cimetières anglais c'est sûr que c'est pas très vivant, même si c'est vrai qu'il y a des collègues, et de temps en temps il y a aussi des visiteurs, donc ils sont toujours contents de notre travail, on parle un peu anglais et tout quoi…Mais bon ça s'arrête là quoi…C'est sûr que…même si avec les particuliers ils demandent des conseils, comment ils demandent comment entretenir les jardins, c'est plus relationnel, que là…là c'est pas très vivant.
>
> Homme, 37 ans, agent d'entretien (entretien 21)

Cet enquêté est agent d'entretien dans les cimetières militaires britanniques. Il exprime son insatisfaction quant à la nature du travail qu'il exerce de manière originale, en le comparant à ce qui prévaut selon lui « dans le privé » dont il brosse un tableau très positif. Peu importe que ce dernier soit fidèle à la réalité, il lui permet de rendre compte d'attentes qui ne sont pas satisfaites dans son emploi actuel. C'est bien la monotonie de son travail qu'il regrette, par rapport au changement qui caractérise « le privé », ainsi que le manque de « contact humain » dans les

cimetières anglais qu'il souligne avec un humour grinçant. Il insiste sur les rares moments de son travail qui lui procurent de la satisfaction, quand il s'agit de « relationnel », opposé à l'ennui qu'il ressent le reste du temps.

C'est lorsque le travail se raréfie et se précarise, lorsque l'on assiste à sa « déconstruction » (Boltanski et Chiapello, 2000) sous l'effet de la poussée du chômage et de la « déstandardisation » (Beck, 1992) que sa fonction intégratrice apparaît dans toute sa force. Pour les déclassés comme pour beaucoup d'autres, le travail a certes une visée instrumentale (gagner sa vie), mais il fabrique surtout du lien social.

Puisque la dimension intégratrice (les « contacts ») du travail est fondamentale dans le discours des individus, il n'est donc pas surprenant d'observer un tel hiatus (souligné dans le chapitre 4) entre les dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle intergénérationnelle : pour les individus interrogés, la réussite professionnelle ne se mesure pas uniquement à partir d'un niveau de qualification, ni même exclusivement à partir de la nature de la tâche exercée.

Une réussite sociale multidimensionnelle : une hiérarchisation contrainte des sphères de l'existence ?

Dès lors, la réussite sociale dépasse la seule dimension de la réussite professionnelle. Certes, les deux dimensions sont liées et il est difficile de parler de réussite sociale lorsque la sphère professionnelle est marquée du sceau de l'échec. Mais au-delà de la réussite professionnelle, les individus interrogés valorisent d'autres sphères de l'existence comme étant tout autant constitutives de la notion de réussite sociale qui est fondamentalement multidimensionnelle à leurs yeux :

> Je pense que c'est un tout. C'est aussi réussir sa vie familiale. Je pense notamment au frère de L. Je trouve que c'est un exemple tout trouvé dans la famille. Je trouve qu'il a vachement bien réussi : il a une super baraque, il a une jolie femme, de beaux enfants. Il a un métier, il gagne super bien sa vie, il achète des maisons, il les loue. Ça prouve bien que oui… Il est super ambitieux ; il réussit tout ce qu'il touche. Oui, c'est une réussite ça, pour moi. Globalement, je ne vois pas ce qu'il a raté.
>
> Femme, 38 ans, secrétaire (entretien 6)

Cet extrait d'entretien est significatif de la définition de la réussite sociale véhiculée par les individus interrogés. Certes, la dimension professionnelle est importante (bien gagner sa vie), mais d'autres éléments entrent en compte, mentionnés avant la réussite professionnelle : les enfants, la famille, la maison sont autant d'indicateurs de la réussite sociale.

Outre la réussite professionnelle, l'aisance matérielle constitue donc un pilier important de la réussite sociale, la propriété du logement constituant à cet égard le symbole de ce qui est vécu comme une vraie sécurité matérielle :

> La réussite sociale ?…bonne question…(silence)…bah moi je pense que j'ai pas trop mal réussi…quand je vois comment je suis installé…pour moi je pense que j'ai réussi ma vie hein…je suis bien installé…
>
> C'est quoi être bien installé ? c'est la maison ?
>
> Oui c'est ça, la maison. C'est important (silence)… oui… je pense qu'il y a qu'à regarder autour (rires, montrant ses meubles)…y a pas… (rires…) oui, oui… bah oui j'ai acheté c'était pas encore construit, ça a six ans, c'est tout à fait le type d'immeuble que je voulais, petit immeuble… de grand standing…bien…bon c'est bien meublé, bon ben c'est tout à fait la vie que je souhaitais, donc…pour moi, oui, c'est réussi (rires)
>
> Homme, 43 ans, ouvrier qualifié (entretien 1)

Même si la majorité des individus interrogés mentionnent cette nécessité matérielle comme étant une condition nécessaire au sentiment de réussite sociale, la plupart se montrent très critiques à l'encontre d'un certain modèle de réussite sociale qui passerait par une vie professionnelle envahissante, impliquant des sacrifices importants.

> On dit « l'argent ne fait pas le bonheur », moi je suis d'accord A partir du moment où on n'est pas payé 4.000 balles tous les mois et où là c'est dur, je pense qu'on peut être heureux. Je vois ça de mon point de vue, après, chacun fait ce qu'il veut.... Je gagne… pas bien ma vie, non, mais je la gagne. Une réussite sociale, c'est pas être le grand ponte de je ne sais quelle boite qui gagne 70.000 balles mais qui n'est jamais chez lui.
>
> Femme, 35 ans, employée dans le privé (entretien 13)

« Gagner sa vie », « être à l'abri du besoin » sont donc des conditions nécessaires pour pouvoir arguer d'une bonne « réussite sociale », mais nulle fascination n'émerge pour ce qui apparaît comme « la vie de cadre », rémunératrice certes, mais jugée vaine car amenant à trop de sacrifices :

> La réussite sociale, si c'est être cadre, travailler 10 ou 15 heures par jour, ne pas profiter de sa vie, ne pas profiter de ses enfants et gagner beaucoup de fric ; pour moi, c'est pas ça la réussite sociale. Mais c'est toujours pareil : tout est une question de point de vue. C'est vrai qu'être connu et reconnu, c'est certainement très valorisant.
>
> Femme, 40 ans, employée de banque (entretien 5)

Le peu d'attrait pour un tel modèle de réussite sociale va de pair avec une valorisation très prononcée de la sphère familiale, dont l'importance est maintes fois soulignée dans le discours recueilli. L'importance de la famille, et tout particulièrement des enfants, est certes affirmée de manière très forte par les femmes, mais également, de manière plus surprenante, par nombre des hommes interrogés :

> C'est comme…je dirais quand même beaucoup de personnes, parce que j'en connais beaucoup qui feraient passer leur travail avant leur famille, mais ça c'est une histoire de pognon, une simple histoire de pognon, une histoire de fric…Mais à la limite, le moindre problème, le moindre problème de famille, la moindre chose, c'est évident que je ferais passer ma famille avant tout le reste.
>
> Homme, 45 ans, employé dans la fonction publique (entretien 15)

Toutes les personnes interrogées affirment la suprématie de la sphère familiale sur la sphère professionnelle. Cet enquêté le fait avec force, en critiquant ceux qui auraient l'attitude inverse, et en se décrivant comme membre d'une minorité qui aurait agencé ses priorités en renonçant au « fric » et au « pognon ».

Autre manière de dire l'importance de la sphère familiale, souligner la qualité des rapports entretenus avec les enfants. Nombreux sont ceux qui insistent sur leur proximité affective avec ces derniers :

> Mes parents ils étaient super forts sur la logistique, mais pas très forts sur l'affectif…ils…je sais pas…mon père il était très dans son boulot…il prenait pas le temps…alors moi avec mes enfants, faut dire aussi que j'ai plus de temps, mais j'essaie de leur donner…tout ça quoi, d'être plus proche d'eux…de prendre plus de temps…
>
> Homme, 39 ans, employé administratif (entretien 17)

Cet exemple est intéressant parce qu'il montre que bien souvent, c'est en réalité à sa propre enfance que l'on compare la qualité des rapports entretenus avec les enfants. Cet enquêté a certes moins bien réussi sa vie professionnelle que son père, il le reconnaît bien volontiers, mais au moins, il s'implique dans l'éducation de ses enfants : c'est une manière de souligner sa réussite dans un domaine pour lequel son père, selon lui, ne s'était guère distingué.

Cette « compétence » dans le « métier » de père viendrait en quelque sorte rétablir l'équilibre de la balance intergénérationnelle, équilibre mis à mal dans le domaine professionnel, de sorte qu'il semble possible d'interpréter cette valorisation des relations avec les enfants comme une compensation du déclassement social.

Cette primauté accordée à la sphère familiale s'accompagne de la volonté de relativiser la place du travail dans l'existence : même si ce dernier a un but instrumental (gagner sa vie) et peut permettre de s'épanouir en développant des « contacts », l'essentiel serait ailleurs, à tel point que la sphère professionnelle finirait par n'être qu'un élément parmi d'autres de la réussite sociale. Dès lors, cette dernière se mesurerait à l'aune d'un niveau de « bien-être », dans le cadre d'une vision presque hédoniste de l'existence : aurait réussi socialement celui qui « est bien dans sa peau » (entretien 3), qui « se sent bien dans sa famille et dans la société » (entretien 8).

Cette dévalorisation de la place du travail et la primauté accordée dans le discours à la sphère familiale pourraient laisser penser que la mobilité descendante est le fruit d'un choix, conscient et délibéré, le résultat d'un arbitrage opéré en faveur de la sphère familiale aux dépens de la sphère professionnelle. En un mot, la mobilité descendante serait volontaire. Outre que la suite de ce

chapitre montrera qu'il n'en est rien, il faut ici mentionner que cette hiérarchisation des priorités semble être une réponse trouvée à une situation professionnelle vécue comme étant profondément insatisfaisante. Cantonnés à des emplois d'exécution, les individus interrogés expriment en effet dans leur grande majorité un sentiment d'insatisfaction quant à la nature de leur travail :

> J'étais réceptionniste dans un hôtel, et tous les emplois que j'ai eus malheureusement c'était dans l'hôtellerie, et j'ai envie de franchement…l'hôtellerie, faut plus m'en parler…c'est clair, à cause du salaire, parce que gagner un SMIC, ça va un moment, les horaires…et puis le client est roi, et on a vraiment l'impression d'être une boniche quoi, surtout que moi j'ai toujours travaillé dans un établissement de luxe, donc y a des gens qui te font vraiment voir un peu ton statut…et puis j'ai envie d'évoluer parce que là…
> Je voudrais être libre un peu…par exemple de décider des séjours pour des groupes, de faire des réservations…on peut me faire prendre des initiatives quand même…mais jusque maintenant c'est du routinier quoi…et quand je dis routinier, c'est vraiment ça quoi…surtout dans l'hôtellerie de luxe, c'est toujours la même chose hein…mais là bon moi c'est vrai que je m'aperçois que j'aimerais bien être dans l'événementiel, même organiser des séminaires, des trucs tout bêtes, on me dit on est un groupe, on veut une journée de sport, voilà…quoi, organiser, se faire connaître…En fait j'ai un besoin de responsabilité, c'est clair. C'est peut-être le fait d'avoir passé les 35 ans !
>
> Femme, 37 ans, réceptionniste (entretien 22)

Elle évoque certes la question du salaire, mais au-delà, c'est sa situation de subordonnée qu'elle dénonce avec des termes très forts, se décrivant ailleurs comme « une boniche » destinée à satisfaire les désirs des clients. Elle vit difficilement la confrontation entre deux mondes totalement opposés que représentent les clients de ces établissements de luxe et les employés rémunérés au SMIC pour les servir : deux mondes, deux « statuts » antagonistes. Cette dénonciation des tâches d'exécution a pour corollaire l'expression d'un profond désir d'avoir des responsabilités. Elle exprime très franchement ses attentes qu'elle semble lier à l'âge qu'elle atteint, comme si le moment était venu de franchir un palier dans sa carrière. Derrière ce constat formulé avec le sourire se dissimule aussi l'expression d'une certaine urgence, comme si elle pressentait que ce genre de tournant dans la carrière ne se présente plus au-delà d'un certain âge.

L'impossibilité de progresser dans la hiérarchie de l'entreprise, malgré une forte volonté et des efforts effectués en conséquence est vivement déplorée :

> Depuis 1992, j'occupe plus ou moins la même position. C'est pour ça aussi qu'à force de postuler en interne et de voir que ça n'évoluait pas, je me suis dit que j'allais faire une formation par le biais d'un Fongecif, ça générait pas mal de recrutement, et c'était un test bureautique / communication, donc c'était axé sur le multimédia et la programmation, et ça avait l'air pas mal. Et j'ai fait ça sur C. C'est un Bac+2 en informatique et bureautique, que j'ai effectué entre 1999 et 2001. Et depuis, ça ne bouge toujours pas. J'ai même effectué mon stage au sein de l'entreprise, mais ça n'a pas fait bouger les choses.
>
> Et là, votre emploi consiste en quoi ?
>
> Pour le moment, je suis hôtesse d'accueil, et je reçois les gens de manière visuelle, au siège d'exploitation sur le site de C. Je reçois les appels téléphoniques de l'extérieur. Je gère les appels, et j'ai des petites activités annexes, du style, on gère les réclamations de la restauration interne ; et on gère les réclamations qui concernent le nettoyage des bureaux. Donc c'est pas très excitant.
>
> Femme, 37 ans, hôtesse d'accueil (entretien 10)

Au-delà de ces deux exemples, rares sont les individus interrogés qui n'expriment pas un profond souhait de mobilité professionnelle ascendante. Cet espoir profond doit nous amener à nuancer la hiérarchisation des sphères décrite plus haut au profit de la sphère familiale. Un tel discours n'est pas uniquement le fruit d'un choix délibéré, *a priori*. Ce choix est pour une bonne part contraint : c'est parce que leur emploi ne leur paraît pas épanouissant et parce qu'il se traduit par des tâches d'exécution routinières que son importance est à ce point relativisée. Cette hiérarchisation apparaît donc comme étant – en partie au moins – le résultat d'un processus de rationalisation, mené *a posteriori* en réponse à une situation professionnelle ressentie comme profondément insatisfaisante.

Un phénomène comparable a été souligné par Schwartz (1990) dans son étude de « la vie privée des ouvriers ». Il explique ainsi que nombre d'ouvriers confrontés au chômage valorisent fortement leur identité de père, organisant de grandes fêtes à la naissance d'un enfant, comme pour compenser la perte d'identité professionnelle liée au chômage. Dans le cas de la mobilité

sociale descendante, il semble que la valorisation de la sphère familiale au détriment de celle du travail puisse être interprétée comme la réponse à une situation professionnelle ressentie comme peu satisfaisante.

Lorsqu'il s'agit de se comparer à ses parents, la « négociation » que nous évoquée plus haut opère à deux niveaux. Pour ce qui est de la réussite *professionnelle* d'abord, ne pouvant défendre l'idée d'une réussite professionnelle sur la base des critères traditionnels (rémunération, exercice de responsabilités), les individus interrogés préfèrent valoriser la dimension intégratrice de leur travail. Pour ce qui est de la réussite *sociale* ou *dans la vie*, ne pouvant faire de la réussite professionnelle le cœur de leur nécessaire sentiment de réussite, ils préfèrent adopter un discours valorisant d'autres sphères de l'existence. Ces deux niveaux de la négociation permettent certes aux individus interrogés de « faire bonne figure » face à l'enquêteur mais ils constituent surtout un espace dans lequel s'écrit une histoire personnelle acceptable à leurs yeux.

7.1.2. Une approche subjective davantage biographique

Si l'exercice de comparaison par rapport aux ascendants est délicat, c'est aussi parce qu'au-delà d'une stricte comparaison de deux situations professionnelles terme à terme, les personnes interrogées valorisent une approche biographique de la mobilité sociale et se montrent sensibles à la notion de trajectoire : les notions de mobilité en cours de carrière et de perspective d'avenir apparaissent fondamentales, et de deux manières.

C'est tout d'abord leur propre mobilité professionnelle que les individus valorisent :

> Et j'ai commencé à travailler tout de suite. J'ai d'abord passé des concours de catégorie C, alors là j'ai été…j'ai passé le concours, je l'ai eu. Après, ce que j'ai fait c'est que j'ai beaucoup bougé, je suis partie en détachement. Après j'ai passé un autre concours un peu plus haut, que j'ai eu… Donc j'ai beaucoup bougé, je me suis enrichie en quelque sorte et j'ai compensé tout ce que je n'avais pas fait comme études par le biais…des changements de postes…et tout ça, comme ça quoi, ça a été mon enrichissement à moi.
>
> Femme, 36 ans, secrétaire dans la fonction publique (entretien 19)

Immédiatement après son baccalauréat, désireuse d'acquérir son indépendance, elle s'est présentée avec succès à un concours de la fonction publique. Elle met en valeur son parcours professionnel qu'elle présente comme une série de promotions obtenues grâce à son succès à un autre concours « un peu plus haut ». Elle exprime de surcroît très clairement comment cette mobilité professionnelle ascendante, en l'enrichissant vient «compenser » son manque de formation initiale. Aujourd'hui, elle occupe un poste de secrétaire dans une grande administration, gagne de son propre aveu « moins de 10000 francs par mois », ce qui la situe en dessous de son père – professeur en classe préparatoire – dans la hiérarchie sociale. Pourtant, cette progression dans la carrière est un élément positif qu'elle mobilise pour valoriser sa situation.

Promotions et avancement dans la carrière sont donc des éléments positifs, tout comme la mobilité sectorielle : un homme de 34 ans, titulaire d'un BTS de mécanique industrielle a d'abord travaillé une dizaine d'années en entreprise, avant de se retrouver au chômage. Il a alors changé de secteur professionnel : aujourd'hui « agent technique d'entretien de cours d'eau », il travaille dans l'environnement.

> Je suis satisfait parce que…je dirais que j'ai réussi mon pari…enfin pour l'instant…Je dirai peut-être plus ça au mois de juillet mais…Enfin si je pense, de toute façon je reviendrais plus en arrière, c'est certain. Ce pari que je m'étais lancé de changer de branche, de passer d'un milieu industriel automobile à l'environnement bon…changer carrément…je dis pas qu'il fallait oser mais quand même, c'était un petit pari, fallait vraiment le tenter.
>
> Homme, 34 ans, agent technique (entretien 18)

Même si une inquiétude subsiste quant à la reconduction de son contrat quelques mois plus tard, il présente ce changement de secteur comme un « pari osé » qu'il a remporté. Tout au long de l'entretien, il n'aura de cesse de présenter les avantages de son nouveau métier « au contact de la nature » par rapport à la vie de l'usine, son stress et sa « concurrence ». Au total, il occupe toujours un emploi d'exécution et est toujours rémunéré au niveau du SMIC. Ce fils de cadre supérieur est toujours objectivement déclassé. Pourtant, là encore, la mobilité professionnelle – ici un changement de secteur d'activité – est vécue de manière très positive et est mise en avant dans le discours, même si au début de l'entretien, il n'hésitait pas à déclarer une moins bonne réussite professionnelle que son père.

La valorisation du parcours professionnel est un élément souligné par Attias-Donfut et Wolff (2001) pour qui « le sentiment de promotion personnelle au cours du cycle de vie influence positivement l'appréciation de sa propre réussite par rapport à celle de ses parents ».

Mais la valorisation de la mobilité professionnelle s'applique également à la carrière des ascendants et exerce alors l'effet inverse : dans ce cas, elle renforce le sentiment de mobilité sociale descendante. Lorsqu'on lui demande de comparer sa réussite professionnelle à celle de son père, voilà ce que ce quadragénaire répond :

> Moins bien, oui ! moins bien ! Lui il est rentré de rien, en sortir cadre, limite cadre supérieur…bon moi je suis rentré P1, je suis P3 à l'heure actuelle…des gens qui font le même boulot que moi sont techniciens d'atelier, c'est un petit peu au-dessus…la progression n'est pas du tout la même hein…y a une grande marge entre les deux (rires). Oui. Nettement !
>
> Homme, 43 ans, ouvrier qualifié (entretien 1)

Le vocabulaire utilisé est suffisamment éloquent : l'idée même qu'il pourrait penser connaître une réussite comparable à celle de son père lui semble presque saugrenue. Alors que son père a pu franchir un grand nombre d'échelons, lui ne progresse guère depuis plus de vingt ans qu'il travaille dans la même entreprise. Nous verrons plus loin que les personnes interrogées sont

conscientes de la plus grande facilité pour leurs parents de gravir les échelons. Toutefois, ce constat n'exclut pas un regard admiratif sur le parcours paternel :

> Je sais qu'il a eu du mérite à 40 ans de se remettre aux études, apprendre tout ce qu'il avait à apprendre. Parce qu'à cette époque-là, j'étais pas encore bien vieux, mais je me rappelle que tous les soirs, il avait des bouquins à apprendre par cœur. Il avait à peu près mon âge, je me vois mal le faire à l'heure actuelle, me replonger dans les études pour passer un concours important. oui, j'estime qu'il avait du mérite !
>
> Homme, 43 ans, employé municipal (entretien 12)

Ces quelques exemples montrent que les individus ont en réalité une approche biographique de la mobilité sociale, telle que la réclamait Bertaux (1974). Pour se comparer à leurs ascendants, ils ne mobilisent pas uniquement deux points fixes et immuables dans le temps (leur profession à un moment précis, celle de leur père à un autre moment). Pour eux, le parcours est dans une certaine mesure aussi important que le point d'arrivée.

7.1.3. Une moindre réussite sociale

Après avoir interrogé les enquêtés sur leurs définitions de la réussite professionnelle et de la réussite sociale, la question de la comparaison de leur situation avec celles de leurs ascendants était évoquée de deux manières. Une question directe, tout d'abord, consistait à leur demander s'ils estimaient avoir aussi bien / mieux / moins bien réussi que leur père sur le plan professionnel. Ensuite, pour tenter d'aborder la question de la réussite sociale, les personnes interrogées étaient confrontées à une représentation de la structure sociale en quatre catégories allant de la base (strate 4) au sommet (strate 1) : le but était d'amener les individus à se situer personnellement dans une de ces quatre catégories, puis à situer le couple formé par leurs parents.

En ce qui concerne la réussite professionnelle, et même si nous avons décrit plus haut comment les individus en développaient une vision assez large, la réponse est identique dans 20 des 23 entretiens : la comparaison est favorable au père, souvent nettement.

Dans deux des trois autres cas, les enquêtés refusent de se prononcer, arguant du caractère incomparable des situations professionnelles, comme cet employé municipal :

> Je ne me suis jamais posé la question. Maintenant, je pense pas que ce soit comparable. Peut-être qu'il a mieux réussi, parce que c'est peut-être un métier qui gagnait mieux sa vie que moi je ne le ferai dans la fonction publique, puisque comme tout le monde le sait, la fonction publique c'est bien mais l'inconvénient c'est que ça ne paye pas des masses ; ça serait comparable à un métier identique. Ça serait plus facile à comparer. Si je m'étais lancé là-dedans aussi, on aurait pu plus facilement comparer son déroulement au mien. Mais dans deux générations différentes, avec deux métiers différents, deux déroulements différents, dans des contextes différents, parce que c'est pas dans les mêmes régions, y a beaucoup trop de paramètres qui rentrent en compte, et ce n'est pas spécialement comparable.
>
> Homme, 43 ans, ouvrier municipal, père cadre dans l'expertise automobile (entretien 12)

Quant au dernier cas, il concerne un déclassement volontaire, celui d'une jeune femme ayant stoppé une carrière prometteuse pour se consacrer à l'éducation des enfants (entretien 4).

Pour les 20 individus déclarant une moindre réussite professionnelle que leur père, les arguments avancés sont de trois types : le salaire, les responsabilités, la progression en cours de carrière.

La rémunération est un élément important qui constitue un indicateur très concret, et dans ce cas les personnes interrogées évoquent leurs difficultés financières (impossibilité de partir en vacances qui revient à plusieurs reprises, difficultés à changer de véhicule, etc.). Quant à l'argument des responsabilités, il consiste à opposer les emplois d'encadrement exercés par leur père aux emplois d'exécution qui sont les leurs. Enfin, l'argument de la progression en cours de carrière est évoqué pour souligner l'inégalité fondamentale qui à leurs yeux existe entre leur génération et celle de leurs parents : alors que ces derniers ont eu la possibilité de s'élever progressivement dans la hiérarchie, une telle progression ne serait plus envisageable pour eux.

Quant à la réussite sociale, le premier élément marquant concerne la représentation de la structure sociale. Lorsqu'on leur demande de décrire quels individus seraient membres des différentes strates de la hiérarchie sociale, leurs réponses sont très homogènes. Tout en bas, la strate 4 comprendrait « les exclus », ceux qui n'ont pas d'emploi, les « Rmistes », « les SDF » : tout se passe comme si les individus avaient intégré l'existence d'une catégorie importante de la population, exclue de l'emploi, qui formerait, tout au bas de la structure sociale, un groupe social à part. La strate 3, immédiatement au-dessus serait composée des « ouvriers » et « employés », salariés dans des emplois d'exécution, mais aussi certains « petits artisans ». La strate 2, avant le sommet, comprendrait quant à elle les « cadres », les « enseignants », qui n'ont pas forcément « des salaires mirobolants » mais qui exercent des responsabilités et sont donc « reconnus » socialement. Enfin, tout en haut de la structure sociale figureraient les cadres « très supérieurs », les « patrons », et de manière plus surprenante, le personnel politique : en résumé, ceux qui « dirigent », qui « ont le pouvoir ».

Dans cette représentation de la structure sociale, les individus interrogés placent leur foyer à une seule exception près dans la strate 3, celle des employés et des ouvriers. Très majoritairement également, ils situent le couple formé par leurs parents dans la strate immédiatement supérieure (strate 2, voir TAB.7.2).

TAB.7.2. Se comparer à ses parents : la place dans la structure sociale

Foyer d'ego	Foyer des parents	Effectif
3	1	5
3	2	16
3	3	1
2	2	1

Ainsi, même si les individus interrogés développent des visions de la réussite sociale dépassant le seul cadre de la réussite professionnelle, ils placent toutefois de manière très claire leur foyer dans

une strate inférieure à celle de leurs parents, indiquant du même coup ressentir le sens descendant de leur trajectoire intergénérationnelle.

Nous venons de décrire comment les individus interrogés construisent une définition de la réussite professionnelle qui ne se borne pas aux seules caractéristiques objectivement mesurables d'un emploi (qualifications, rémunération). De même, la définition de la réussite sociale déborde le seul cadre de la réussite professionnelle. Pourtant, dès lors qu'il s'agit de se comparer à la génération précédente, les individus interrogés reconnaissent le sens descendant de leur trajectoire intergénérationnelle.

Toutefois, au-delà de ce constat général, l'expérience du déclassement social n'est pas univoque. L'analyse des 23 entretiens réalisés amène à distinguer deux types d'expérience, l'une vécue sur le mode du destin générationnel, l'autre sur le mode de l'échec personnel.

7.2. Le destin générationnel : la mobilisation d'une identité collective

Le sentiment d'appartenir à une génération sinon sacrifiée, du moins nettement défavorisée en terme de perspectives de mobilité sociale, est ce qui caractérise le plus fortement le premier type d'expérience du déclassement social, majoritaire dans le matériau recueilli (17 des 23 entretiens).

7.2.1. Un discours « sociologique » sur la société

Lorsqu'on les interroge sur la manière dont ils expliquent leur trajectoire intergénérationnelle, ces déclassés tiennent un discours structuré et argumenté sur l'état de la société (c'est en ce sens qu'on le qualifie de « sociologique »). Au cœur de ce discours figure l'opposition entre deux générations. En effet, le principal argument de ces individus pour expliquer leur trajectoire descendante consiste à souligner les perspectives dégradées auxquelles fait face leur génération, comparée à la génération de leurs parents. Tous sont d'accord sur ce point : ils appartiennent à une génération qui ne pourra jamais reproduire la trajectoire de leurs ascendants. La responsabilité en incombe à la sévère dégradation des conditions économiques. La persistance de la crise économique après les chocs pétroliers des années 1970 bouche l'horizon des possibles pour leur génération :

> Mon père était cadre technico-commercial…C'est de la vente…de la vente et puis aller sur le terrain pour vérifier…si le travail est fait correctement… donc il fallait qu'il connaisse…tout…le matériel, et au niveau technique, comment le poser, comment…il devait être capable de tout faire…
>
> Donc il avait quand même des responsabilités ?
>
> Ah oui, c'est un haut poste…oui, c'est cadre…cadre, voire limite cadre supérieur…Lui il a eu la chance de pouvoir progresser…oui, puisqu'à l'origine, il a pas de diplôme, donc…il a commencé comme électricien dans le bâtiment…mais mon père il est né en 1940…alors à leur époque, oui c'était encore possible… Pourquoi, ça…bon d'accord, y a une part de chance aussi, puis ça dépend des maisons, de la politique de la maison, également…je pense que là où il était y avait une politique qui faisait qu'il était plus facile de monter… de monter dans la hiérarchie…bon puis il a suivi un petit peu quelques cours aussi…donc les cours, s'ils étaient reconnus par la maison…ça permet de monter… alors que maintenant… moi je vois, du temps où on était S., vous pouvez prendre tous les cours que vous voulez… ils reconnaissaient pas… J'ai pris des cours d'ailleurs, plusieurs… J'ai pris plusieurs années de cours…c'était…ils s'en foutaient complètement…
>
> Vous pensez que c'était plus facile pour eux, avant ?
>
> Ah oui. Bah c'est évident, oui. C'était plus facile, oui. Puis il y avait moins de monde aussi sur le marché…la France était moins peuplée donc… puis y avait pas la crise économique, ça joue aussi ça…à l'époque, quand on regarde l'inflation, c'était pas la même hein…donc…ça change pas mal de chose…
>
> Homme, 43 ans, ouvrier qualifié, père cadre dans l'industrie (entretien 1)

Cet extrait d'entretien est représentatif du discours tenu par les individus qui mettent en avant une explication de nature générationnelle. Plus précisément, cet enquêté se livre ici à la comparaison entre les opportunités rencontrées par sa génération et par celle de son père. Le bilan est sans appel : né en 1940, son père a pu gravir les échelons, depuis un emploi d'électricien dans le bâtiment jusqu'à un poste d'encadrement. Certes, il évoque « la politique de la maison » ainsi qu'une « part de chance » pour expliquer la trajectoire ascendante de son père. Mais au fond, l'élément essentiel réside dans le contexte économique des Trente glorieuses : c'est bien la période de forte croissance et le plein emploi qui l'accompagne qui permettent un élargissement des perspectives pour la génération de son père. En comparaison, les difficultés rencontrées par sa propre génération apparaissent clairement : « la crise économique », « l'inflation », etc. En résumé, deux « époques » (le terme revient à deux reprises) complètement différentes. Cette réalité a pour lui la force de l'évidence : le constat est nourri par l'expérience personnelle, puisqu'en dépit de ses efforts pour se former, « prendre des cours », il ne parvient pas à progresser dans son entreprise.

Un autre argument est évoqué dans son discours lorsqu'il avance qu'avant, « il y avait moins de monde aussi sur le marché » puisque « la France était moins peuplée ». Nous retrouvons ici l'esquisse d'un argument structurel important : aujourd'hui, le nombre de candidats a augmenté, pour un nombre de places qui au mieux stagne, et au pire diminue, non pas que le rythme de l'évolution de la structure sociale soit bouleversé en profondeur, mais essentiellement en raison de la persistance du chômage de masse.

On le voit, le discours est très structuré autour de la comparaison entre deux époques distinctes (« à l'époque » et « maintenant »). Pour les décrire, les individus interrogés ont recours à des éléments explicatifs de nature « sociologique » : ils empruntent à la sociologie et à l'économie leurs résultats pour expliquer leur parcours professionnel.

Mais le discours « sociologique » est parfois encore plus développé : certains enquêtés maîtrisent le concept de mobilité sociale et tentent d'expliquer l'impossibilité pour eux de reproduire la position de leurs parents, et donc leur trajectoire descendante :

> C'est sûr que j'ai pas fait le même chemin ça…pour eux, c'est formidable…Mais je dirais on est arrivé à un moment où l'histoire de promotion sociale…OK dans leur temps c'était possible parce que dans leur temps, t'avais beaucoup d'agriculteurs, t'avais beaucoup de personnes…qui commençaient à travailler à quatorze ans parce qu'ils étaient ouvriers, ou alors ils reprenaient l'affaire familiale, des parents, parce qu'ils avaient pas d'argent pour…pour aller plus haut…pour progresser…y en a énormément…enfin moi je connais des personnes qui auraient aimé continuer, mais vu les moyens des parents, ils ont dû stagner au niveau de leurs parents, entre guillemets quoi…sans être péjoratif…Maintenant je dirais, t'as plus de métier qui…qui te dit…à part bien sûr si tu montes en tant qu'ingénieur…c'est sûr que t'as augmenté au niveau du diplôme, mais au niveau salaire, au niveau…comment…au niveau de vie, t'as plus de métiers qui te valorisent plus ou moins, tu fais ce que tu veux, tu…au niveau des salaires, on est arrivé à un stade où tous entre guillemets les niveaux d'étude, ça donne le même salaire, donc à la limite…
>
> Homme, 34 ans, agent technique, père cadre dans l'industrie (entretien 18)

Comme dans le précédent extrait, la différence entre deux époques, deux générations (« dans leur temps » et « maintenant ») structure en profondeur le discours tenu. Cet employé décrit ici les chances historiques de mobilité ascendante structurelle dont ont bénéficié les individus nés dans les années 1940. A l'inverse, sa génération doit faire face à un autre moment de « l'histoire de promotion sociale ». Un argument « mécanique » est ici présent : la génération de ses parents pouvait s'élever puisqu'elle était majoritairement issue de milieux modestes. Lui, par définition, ne peut reproduire le même mouvement car ses parents ont justement progressé vers le haut de la hiérarchie. Cette explication suppose une capacité de distanciation par rapport à une situation personnelle qui est alors inscrite dans un mouvement général de la société. C'est dans ce sens que l'on est tenté de qualifier ce type de discours de « sociologique », même s'il n'est pas exempt d'approximations ou d'inexactitudes. C'est notamment le cas lorsque cet enquêté, fataliste, déclare qu'aujourd'hui, tous les métiers sont aussi peu valorisants et tous les niveaux de diplôme conduisent à des salaires identiques. La réalité est évidemment différente et c'est bien le diplôme

qui permet l'accès aux échelons supérieurs de la hiérarchie sociale. Par ailleurs, les inégalités de revenu sont réelles et sont assez étroitement corrélées au niveau de diplôme.

Puisque la crise économique vient boucher les perspectives d'avenir, les seuls qui parviennent à tirer leur épingle du jeu sont ceux qui font preuve de qualités personnelles indéniables, et ceux qui sont suffisamment habiles :

> Il y a le charisme de la personne qui joue aussi…et dans l'entreprise, il y a le savoir-faire et le savoir-être, mais il y a surtout le faire savoir. Y'en a qui sont très bons pour le faire savoir. Depuis que je suis dans l'entreprise pour laquelle je travaille, j'ai vu beaucoup arriver des petites jeunettes qui ne savaient pas faire grand chose, et finalement, elles ont quand même été prises et elles ont été consolidées dans leur poste. C'est peut-être l'époque qui veut ça, mais c'est beaucoup sur le paraître. Et quand vous n'êtes pas forcément comme ça, vous avez du mal à vous adapter.
>
> Femme, 39 ans, hôtesse d'accueil, père cadre dans la fonction publique (entretien 8)

Pour passer entre les mailles du filet, le « charisme » est un atout indéniable, mais surtout le « faire savoir ». Le jeu de mot est révélateur d'une opinion assez largement partagée par les individus interrogés : pour réussir aujourd'hui, il faut se « compromettre », il faut « intriguer », faire des « magouilles », être « pistonné ». Et les personnes interrogées d'insister très souvent sur leur refus de se prêter à « ces petits jeux ». Si le « piston » est si vivement dénoncé, c'est parce qu'il va à l'encontre de l'un des principes de justice au travail mis en évidence par Dubet (2006) : le mérite, menacé par « l'univers inépuisable de la critique du piston du favoritisme, des passe-droits » (p.105). Dès lors, parce que la crise économique leur rétrécit l'horizon et parce qu'ils refusent de « marcher sur le voisin », leurs chances de reproduire la position de leurs ascendants sont presque nulles.

La mobilisation de cette identité générationnelle s'effectue certes en soulignant la différence fondamentale qui les sépare de la génération de leurs parents, mais également de la génération qui les suit, les « petites jeunettes » dont l'enquêtée précédente dénonçait l'arrivée dans son entreprise. Parvenus à la quarantaine, les individus interrogés se comparent également à la nouvelle génération qui fait depuis quelques années son entrée sur le marché du travail. Cette arrivée de

diplômés plus jeunes est d'une certaine manière vécue comme une intrusion qui vient menacer une position déjà fragile :

> Ceux qui sont cadres, par contre les jeunes qui rentrent qui ont 27 / 28 ans, eux rentrent directement cadres, parce qu'ils ont Bac+4 ou Bac+6. Mais c'est plus difficile dans ma tranche d'âge, c'est plus difficile maintenant d'évoluer (…)
> Je vois par rapport aux jeunes qui rentrent comme cadres directement à la banque, et que nous formons nous. Parce que c'est bien joli de rentrer avec Bac+2, Bac+4, Bac+6, mais sur le terrain, les gens ne connaissent pas le boulot. Et en fait, c'est nous qui n'avons certainement pas les mêmes salaires qui allons les former. Donc ça, à ce niveau-là, c'est rageant. Et quand on se retrouve, qu'on a 35/40 ans, et que c'est un petit jeune qui a même pas 30 ans, qui va devenir le responsable et vous diriger, quelque part, oui, c'est frustrant, ça c'est clair.
>
> Femme, 40 ans, employée de banque, père cadre supérieur dans le secteur bancaire (entretien 5)

S'ils estiment que leur génération fait figure de génération « sacrifiée », c'est bien parce qu'ils la décrivent comme étant prise en étau par deux générations qui bénéficient chacune d'une situation plus favorable. Venant après une génération ayant bénéficié du mouvement d'aspiration vers le haut consécutif aux Trente glorieuses, les cohortes nées au tournant des années 1960 ont accusé le choc de la crise économique et se voient désormais supplantées par les individus nés dans les années 1970.

7.2.2. Une critique virulente du système scolaire

La mobilisation d'une identité collective (le sentiment d'appartenir à une génération identifiée comme ayant un destin commun) et les explications « sociologiques » rationnelles avancées par ces individus ne signifient pas que l'expérience de la mobilité descendante est indolore. Bien au contraire, leur situation socioprofessionnelle est perçue comme étant injuste, et leur trajectoire intergénérationnelle est vécue comme étant paradoxale.

Aux yeux de ces individus, leur situation sur le marché de l'emploi est injuste eu égard aux efforts scolaires consentis. De fait, ces « déclassés » ont pour la majorité d'entre eux un niveau de diplômes non négligeable (TAB.7.3).

TAB.7.3. Expérience sur le mode générationnel, niveau de diplôme des individus

CAP/BEP	3
Baccalauréat seul	4
BTS/DUT	7
Autre bac+2 (Deug)	3

Sur les 17 individus qui développent ce type d'expérience vécue, seuls 3 n'ont pas le baccalauréat, 4 n'ont que le baccalauréat et 10 ont un diplôme de niveau bac+2. Comment interpréter le parcours scolaire de ces individus ? Ces derniers ont certes poursuivi leurs études après le baccalauréat, mais il s'agit souvent d'études de durée moyenne : techniques et courtes pour ceux qui ont obtenu un BTS ou un DUT, universitaires mais guère au-delà du premier cycle pour les autres. Qu'importe : pour eux, la poursuite d'études supérieures répondait à un espoir de réussite sociale d'autant plus fort que le message parental sur ce point était clair : issus de milieux populaires et n'ayant eux-mêmes pu poursuivre de longues études, les parents ont toujours insisté sur la nécessité impérieuse de « réussir à l'école » :

> Pour mes parents c'était clair : tu travailles à l'école, tu as ton bac, tu vas à la fac ou en tout cas tu continues après le bac, et tu réussiras dans la vie. Eux, ils n'ont pas pu faire ça, je comprends, donc nous c'était clair, les études, on n'avait pas trop intérêt à ne rien faire. On voit le résultat… finalement, eux, pas trop d'études et une belle place, moi un BTS et rien de bien réjouissant…
>
> Homme, 34 ans, agent technique, père cadre dans l'industrie (entretien 18)

Pour ces enquêtés, l'impression d'avoir été trompé par le système scolaire est très présente : encouragés à poursuivre des études au-delà du baccalauréat, ils se trouvent incapables de rentabiliser leur diplôme en terme de position sociale et éprouvent un sentiment de déclassement par rapport au diplôme, au sens anglo-saxon d'*overeducation*. En ce sens, est déclassé « tout

individu dont le niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé » (Nauze-Fichet et Tomasini, 2002).

Dans un travail récent, Dubet souligne le rapport ambivalent des individus à l'école en tant que vecteur de réussite sociale. D'une part, pour ces derniers, « il va de soi que la méritocratie scolaire dégage un ordre juste », mais d'autre part, les individus interrogés ont une conscience aiguë des inégalités sociales d'accès au système scolaire. Au total, il semblerait que beaucoup des salariés modestes, employés et ouvriers, se considèrent comme responsables de leur situation : s'ils n'ont pas obtenu les bons diplômes, c'est parce qu'ils n'ont pas été assez courageux ou assez travailleurs (Dubet, 2006, p.74-78). Dans le cas qui nous occupe, celui des individus qui ne sont pas parvenus à reproduire la position de leurs parents, le discours est sensiblement différent puisque la mobilité descendante leur apparaît fondamentalement injuste, puisque paradoxale.

En effet, bien que souvent sensiblement plus diplômés que leurs parents, ces individus ont glissé le long de l'échelle sociale et occupent des emplois situés bien plus bas dans la hiérarchie. De ce point de vue, la comparaison entre le fait de « répondre au téléphone » malgré deux années d'études supérieures et de diriger une équipe en dépit d'études stoppées au BEPC apparaît comme particulièrement frappante aux yeux de cette enquêtée :

> Et ces études-là, ça vous plaisait ?
>
> C'était sur Paris, et c'était pas forcément évident. Et les conditions de vie sont pas forcément très simples, et les conditions financières, il fallait quand même faire très attention. Je pouvais avoir l'opportunité, à l'époque, de continuer sur une licence sur Paris, dans une Fac au sud de Paris, mais j'ai pas forcément pris la décision de poursuivre. Donc je me suis arrêtée avec mon Bac+2, mon DUT. Et heureusement que je me suis arrêtée là ! Quand je vois qu'avec un bac+2, quand même, bac+2, c'est pas rien ! Je me retrouve à faire l'hôtesse d'accueil… quand même, bac+2 pour répondre au téléphone, c'est dingue quand on y pense… Mon père, avec le BEPC, il dirige une équipe !
>
> Femme, 39 ans, hôtesse d'accueil, père cadre dans la fonction publique (entretien 8)

Si la comparaison intergénérationnelle est signifiante, c'est surtout en ce qu'elle révèle avec acuité le sentiment de déclassement par rapport au diplôme. En effet, les personnes interrogées ne se

contentent pas de comparer deux situations professionnelles terme à terme, ils prennent également en compte le niveau de diplôme possédé. En un mot, ce qui interpelle ces enquêtés n'est pas tant le fait d'avoir une situation professionnelle nettement moins favorable que celle de leurs parents, c'est que leur trajectoire est descendante alors même qu'ils détiennent des titres scolaires plus élevés que ces derniers.

Ce sentiment d'injustice amène les personnes interrogées à tenir un discours très virulent à l'encontre d'un système scolaire accusé d'être totalement inadapté aux besoins réels de la société. Dès lors, lorsque l'on demande à ces enquêtés s'ils encourageront leurs enfants à poursuivre leurs études, leur réponse est très souvent sans équivoque : puisque cet effort est vain, l'important est au contraire de respecter leur choix, même si ce dernier consiste à ne pas suivre les canons de la réussite scolaire. Plus précisément, ces enquêtés ont une vision très précise du rôle de l'école dans la réussite sociale :

> Mes enfants, ils feront ce qu'ils voudront, vaut mieux qu'ils se lancent dans un métier qui leur plaît. Ou alors faut faire bac+5. Bac+2, ça sert à rien. Bac+5 oui, mais pour ça, faut être vraiment doué, alors on verra. Mais si c'est pour les forcer à aller après le bac, pour faire un bac+2 , franchement, au jour d'aujourd'hui, ça sert à rien, je sais pas ce que vous en pensez, mais pour moi ça sert à rien.
>
> Femme, 35 ans, assistante maternelle, père cadre de la fonction publique (entretien 14)

Mais au-delà de l'école, deux types de responsables figurent en ligne de mire :

> Dans mon ancienne entreprise, t'avais une personne qui est partie, elle avait un bac, on l'a remplacée par une personne qui avait un bac+4 ou 5, qui fait exactement le même boulot, mais qui permet… on le paie pour ce qu'il fait, on le paie pas pour son niveau d'étude, mais en plus il est capable de résoudre tous les problèmes quand il y en a… C'est aussi une histoire de profit : t'es un peu plus qualifié, on te prend pas au poste où tu devrais être, on te prend en dessous, comme ça… On te paie moins mais t'as les qualifications du poste au-dessus, donc à la limite, s'il y a un problème, on te donne le boulot, tu sais le faire. Donc ça a un intérêt au niveau patron…Et puis du côté du gouvernement aussi, tu vas à la fac, tu fais des études, tu fous tout le monde dedans, ça fait baisser le chômage, faut pas l'oublier !
>
> Homme, 40 ans, sans emploi, père cadre dans une entreprise de transport (entretien 7)

Aux yeux de cet enquêté, « patron » et « gouvernement » trouvent leur compte dans cette course aux diplômes dont est victime sa génération. Ainsi, au-delà du seul système scolaire, le sentiment d'avoir été trompé constitue le ferment d'un discours qui défend une remise en cause des règles du jeu. Pour reprendre la terminologie de Merton (1938), ces individus ont été « conformistes » : ils ont intégré à la fois les objectifs (la réussite sociale) et les moyens (l'école, le diplôme). Pourtant, bien qu'ayant joué le jeu, le résultat est décevant et est vécu comme un échec frustrant puisque n'étant pas à la hauteur de l'investissement consenti. Ce sentiment de déception alimente une frustration qui sur le plan politique se traduit par un discours très élaboré et vigoureux. Puisqu'en respectant la règle du jeu, ces déclassés n'ont pas atteint l'objectif attendu, ils militent pour un changement des règles.

Lorsqu'en cas d'échec les individus manifestent le désir de changer l'ordre social, Merton évoque des comportements de « rébellion » : en ce sens, les individus qui expérimentent le déclassement social sur le mode du destin générationnel développent des discours alternatifs variés, qui seront développés dans le chapitre suivant, mais qui ont en commun d'être remarquablement structurés.

7.2.3. Des relations décrispées entre les générations

Si au niveau macrosocial les individus interrogés peuvent parfois se montrer vindicatifs à l'encontre de la génération des baby-boomers, les relations entretenues au niveau microsocial avec leurs parents, au sein de la sphère familiales, semblent apaisées.

Lorsque l'on demande aux enquêtés la nature des relations qu'ils entretiennent avec leurs parents, les réponses sont souvent formulées sur le ton de l'évidence : les relations sont évidemment « bonnes » ou à tout le moins, « normales », puisque ce sont les parents. Dans le discours sont certes évoqués des éléments de conflits plus ou moins lointains, mais qui sont associés à des aléas de la vie (divorce des parents par exemple) et non pas provoqués par le déclassement social.

Deux éléments méritent toutefois d'être soulignés. Le premier a trait aux aides qui circulent au sein de la famille, des parents vers les enfants. Ces derniers, souvent aux prises avec des difficultés financières, sont assez souvent contraints de faire appel à l'aide de leurs ascendants :

> Et aujourd'hui, vous diriez que vous êtes proches de vos parents ?
>
> Ah oui. Oui. Ils habitent à T. donc je vais les voir à peu près toutes les trois ou quatre semaines… au moins une fois par mois quoi. Et je leur téléphone tous les week-end… Je suis là pour eux, et ils sont là pour moi quand j'ai besoin d'aide quoi.
>
> C'est des aides de quelle nature ?
>
> Bah aussi bien financier que…que matérielles, si y a besoin pour… pour bricoler, pour faire quelque chose, y a pas de problème. Et s'il y a un petit tracas d'argent, y a pas de problème également…
>
> Des tracas d'argent ?
>
> Quand même, oui… Bon, en étant en retraite maintenant… comme ils disent, on a moins besoin d'argent donc bon… c'est vrai que quand j'y vais par exemple, bon, ils me remboursent le plein d'essence… ou quand il faut acheter un gros truc, bon, ils sont là… Quand il faut changer la voiture, faire des travaux, encore récemment… mais bon, s'ils avaient besoin d'être dépannés, y a pas de problème hein… là-dessus, je les aiderais aussi.
>
> Homme, 43 ans, ouvrier qualifié, père cadre dans l'industrie

Même si cet ouvrier qualifié évoque à la fin de cet extrait le caractère évidemment réciproque des flux intergénérationnels d'aide et de soutien, cette réciprocité demeure largement hypothétique et ce sont bien les parents qui aident leurs enfants. Ces aides, par ailleurs, au-delà d'évènements ponctuels (garde des enfants notamment), sont très clairement financières, permettant aux individus interrogés de faire face aux dépenses exceptionnelles, hors du quotidien.

L'importance de cette solidarité entre les générations peut être interprétée de deux manières. On peut dans un premier temps considérer qu'elles témoignent de ce « nouvel esprit de famille » (Attias-Donfut *et al.*, 2002) qui se diffuse dans toutes les couches de la société et souligner alors avec Baudelot et Establet (2000, p.81) le paradoxe suivant : « de plus en plus divisées à l'échelle de la société où les écarts de salaire et de rémunération se creusent entre classes d'âge, où le

chômage et le sous-emploi frappent sélectivement plus les jeunes que les vieux, les rapports entre classes d'âge sont au contraire empreints d'affection et de solidarité à l'échelle des familles ». Mais on peut aussi adopter une vision plus nuancée de la généralisation des flux d'aides financières des parents vers leurs enfants presque quadragénaires au motif qu'elle enfermerait ces derniers dans une situation de dépendance, car « si cette aide pose des difficultés, c'est aussi parce qu'elle entre en contradiction avec une valeur centrale, montante, essentielle dans la conception occidentale contemporaine de l'individu, l'autonomie » (Chauvel, 2006, p.79).

Le second point concerne un sentiment, certes ténu, sur lequel les individus ne s'attardent pas toujours très longtemps, mais qui est pourtant récurrent dans leur discours, celui de ne pas être toujours compris par leurs parents. Si les enquêtés ont la conscience très aiguë d'appartenir à une génération « sacrifiée », pour laquelle les règles du jeu ont profondément changé, cette réalité n'est selon eux pas forcément intégrée par leurs ascendants :

> Quand vous le voyez [votre père], vous parlez de votre métier ?
>
> Oui. Il nous pose toujours la question, parce que pour lui, c'est toujours primordial.
>
> Le métier ?
>
> Oui. D'être bien, la sécurité de l'emploi. C'est un angoissé, donc quand on est entre deux jobs, ça ne lui fait pas plaisir. Dès qu'on signe un CDI, pour lui c'est … un enfant qui est casé. Tant qu'on aura pas des CDI… pour lui c'est primordial. Ça passe avant notre bonheur de couple ou de parents. Donc on essaie de le rassurer. Il attend que je passe des entretiens, que je décroche mon truc et après, il ne m'embêtera plus avec ça. On parle pas de passion. C'est la sécurité.
> (…)
> Plus on allait loin dans les études, mieux c'était pour lui, parce que c'était des choses qu'il avait pas faites. Pour avoir un bon job. Et crois qu'il en est vite revenu du « bon job ». Pour lui, « un bon job », c'était la jolie carrière. Je pense qu'il en est revenu, quand il a vu nos vies qui commençaient à s'éparpiller un peu. Ce qu'il veut maintenant, c'est un job, un vrai, un CDI.
>
> Et donc il était inquiet quand vous étiez entre deux travails ?
> Tout le temps. Et il l'est un peu encore. Il ne comprend pas, il ne comprend pas pourquoi à notre âge on galère encore. Il ne comprend pas que ça ne marche plus comme pour lui, c'est ça le truc.
>
> Femme, 34 ans, employée, père ingénieur (entretien 9)

Même si le père de cette enquêtée a appris à adapter ses attentes en fonction de la situation de sa fille (de l'espoir d'une « jolie carrière » à la nécessité plus prosaïque d'un contrat à durée indéterminé), il subsisterait une incompréhension évoquée à la fin de l'extrait. L'époque a changé, les règles du jeu sont bouleversées, mais son père n'a pas totalement intégré ces bouleversements.

7.3. L'échec personnel : remises en cause et déstabilisation

Contrairement aux individus décrits plus haut, le sentiment d'appartenir à une génération « sacrifiée » n'est que peu présent chez ceux qui vivent leur mobilité descendante sur le mode de l'échec personnel. Il ne s'agit pas de dire que l'élément générationnel est totalement absent du discours : tous ont conscience des difficultés de leur génération, mais le sentiment d'échec personnel l'emporte sur la dynamique collective.

Cette expérience vécue est minoritaire dans le matériau recueilli puisqu'elle se lit dans cinq entretiens[91]. Pourtant, parce qu'elle se révèle d'une réelle fécondité sociologique et parce qu'elle se distingue assez sensiblement de l'expérience sur le mode générationnel, l'objectif est d'en esquisser la description et la compréhension.

[91] L'expérience sur le mode générationnel correspond à celle vécue par 17 des 23 individus interrogés, tandis que celle sur le mode de l'échec personnel concerne 5 individus. Le dernier entretien n'est pas exploité : l'enquêtée est une femme ayant occupé des postes prestigieux et ayant décidé de changer de vie pour fonder une famille (entretien 4).

7.3.1. Un parcours scolaire vécu comme un échec

Les cinq individus dont nous tentons de comprendre l'expérience vécue ne sont pas moins diplômés que les individus décrits plus haut. Deux d'entre eux ne détiennent certes que le baccalauréat, mais les trois autres sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (2 ont un BTS, le troisième un DUT). Pour autant, ils vivent leur parcours scolaire comme un échec. Là où les individus décrits plus haut, dont les parents étaient souvent très peu diplômés, avaient placé de réelles espérances dans un niveau de diplôme qui représente alors un investissement non négligeable, ces 5 individus se décrivent au contraire comme des élèves moyens, voire mauvais, dont le diplôme final sanctionne une scolarité défaillante.

> Arrivée en troisième déjà, les résultats c'était pas trop ça. Je suis passée en seconde générale, mais là j'ai pas pu passer en première. Donc au niveau orientation, je savais pas trop quoi faire. Je me suis orientée vers une seconde technique, et après j'ai fait une première électro-technique, et j'ai bien senti que c'était pas du tout ma branche, et je me suis réorientée vers une première comptabilité et un bac comptable, sans pour autant vouloir être comptable d'ailleurs… J'ai eu ce bac compta, G2, et ensuite j'ai fait une première année de Deug de droit que je n'ai pas réussie, et ensuite je me suis réorientée vers un DUT juridique, que j'ai effectué à V., dans le 93. Et ensuite, je suis rentrée dans la vie active, pensant trouver du travail assez rapidement, et ça ne s'est pas fait. Et j'ai voulu reprendre une licence gestion économie, mais juste avant de commencer, j'ai eu une proposition, j'ai accepté.
>
> Femme 37 ans, hôtesse d'accueil, père directeur commercial (entretien 10)

Outre l'échec (ou ce qui est vécu comme tel par cette enquêtée), c'est le caractère tortueux du parcours qui doit également être souligné. La carrière scolaire de cette hôtesse d'accueil est en effet marquée par plusieurs changements d'orientation, liés à l'impossibilité de suivre une filière générale au lycée. Après avoir choisi deux filières qui ne correspondaient en rien à ses attentes, elle rejoint l'université où elle entreprend un Deug de droit auquel elle échouera, avant de s'orienter dans une filière courte (DUT). Les choix opérés lors de chaque rupture sont autant de tentatives de pallier l'impossibilité de suivre une filière générale au lycée. De ce point de vue, la

décision de rejoindre les bancs de l'université sonne comme une ultime tentative pour reprendre le chemin d'un parcours scolaire plus acceptable :

> Vos parents, ils vous aident, j'imagine, à choisir vos filières ?
>
> Oui, c'est sûr qu'on en parlait beaucoup avec eux… Déjà au collège quand ils ont vu que ça allait être pas facile d'aller en seconde, ils ont cherché des solutions. Après, au lycée, je pense pas que… qu'ils étaient enchantés de me voir dans… un truc technique, mais bon, j'ai eu mon bac et après quand je me suis inscrite en droit, je pense que là ils étaient soulagés que… que je rejoigne la fac et une filière plus… normale quoi.
>
> Plus normale ?
>
> Ils ont fait du droit ?
>
> Non, pas du droit, mais ils étaient à la fac. Et du droit en plus, ils… enfin je pense c'est mieux de se dire « ma fille elle fait du droit » que « ma fille elle a un bac compta ».
>
> Mais c'est eux qui vous ont poussée à faire du droit après ?
>
> Poussée, non, enfin… Ils ne me l'ont pas dit clairement, non, mais je sentais bien qu'ils étaient contents… faut dire qu'ils ont toujours tout fait pour que je réussisse le mieux possible, les cours particuliers, tout ça quoi.

De manière très distanciée, cette enquêtée se place dans la situation de ses parents et décrit lucidement les attentes qu'elles ressentait chez ses parents dont l'action a consisté à tout faire pour préserver les chances de réussite de leur fille durant son parcours scolaire (cours particuliers, etc.).

C'est finalement le sentiment de déception de ses parents qu'elle anticipe dans cet extrait, de sorte que son parcours scolaire est marqué, pour elle comme pour les quatre autres enquêtés, du sceau de l'échec.

Cet échec est ressenti d'autant plus durement, en effet, que les attentes des parents présentent l'apparence de l'évidence :

(…)Mes parents ne m'ont jamais dit « tu feras ci » ou « tu feras ça »…

Ils n'avaient pas, comment dire, de plan de carrière pour vous ?

(silence)…Non, enfin… si. Si, mais ils ne le disaient pas (silence). Ils ne le disaient pas parce que c'était évident pour eux.

Evident ?

Oui, je crois. Quand on est médecin, on n'imagine pas que son fils ne réussisse pas, c'est ça que je veux dire. Voilà. Papa est médecin, maman a une belle place aussi *[cadre fonction publique]*, donc les enfants réussissent…

C'est ça qui est évident ?

(silence). Oui.

Homme, 39 ans, employé municipal, père médecin (entretien 23)

La trajectoire descendante est d'autant plus vécue comme un échec personnel que cet individu a intégré les attentes parentales. Ces dernières étaient fortes et semblaient aller de soi, étroitement liées au milieu social dans lequel il a été socialisé. En un mot, la mobilité descendante pèse d'autant est particulièrement pesante lorsqu'est intériorisée l'idée selon laquelle le destin des enfants de cadre est de devenir cadre à son tour.

Au final, le discours tenu sur le système scolaire diffère singulièrement avec celui décrit dans la section précédente : Très clairement, l'école est perçu comme étant le vecteur de réussite sociale le plus efficace. Certes, on connaît toujours un proche qui malgré des diplômes élevés ne parvient pas à trouver d'emploi correspondant à ses qualifications, mais la conscience est forte du rôle fondamental de l'école, résumé de manière assez efficace par cet enquêté qui confie que « sans les diplômes, tu fais rien ; avec les diplômes, tu fais pas forcément quelque chose » (entretien 21).

7.3.2. Comment trouver sa place dans la cellule familiale ?

Ces cinq entretiens semblent indiquer que les relations entretenues, au sein de la cellule familiale, avec les ascendants comme avec les collatéraux, apparaissent moins évidentes que dans le cas des individus qui vivent leur déclassement sur le mode générationnel. Là-encore toutefois, nul besoin d'avoir recours au champ lexical du conflit pour rendre compte de la nature des rapports qui se nouent : le registre du malaise, voire du malentendu, semble bien davantage pertinent.

Premier élément marquant, alors que les « déclassés » précédemment décrits affirmaient parler naturellement de leur travail et de leur situation professionnelle avec leurs parents, il en va autrement pour ces cinq enquêtés :

> Là je vois quand je rentre des fois le week-end, je suis souvent avec mes parents et ma sœur, ils sont vraiment focalisés sur…mon père non parce qu'il est plus ouvert, mais ma sœur par exemple va parler que de ses problèmes de professeur…d'enseignant, enfin tout ce qu'on connaît…machin…et je suis sûre…et moi il n'y a jamais d'intérêt pour la carrière que j'ai eue…et je suis sûre qu'aujourd'hui si on demande à ma sœur ou à ma mère où je suis, ce que je fais, elles sont incapables de répondre…certaine…Peut-être qu'elle avait d'autres ambitions pour moi, certainement d'ailleurs…Et puis elle ne comprend pas, je crois qu'à part l'enseignement, à part la carrière d'un professeur ou d'un instit, elle…ils n'ont pas l'intérêt de s'intéresser à d'autres…aux autres métiers…et c'est ça, un manque d'intérêt…Elle ne connaît pas, ça ne l'intéresse pas, sans doute qu'elle pense que c'est mieux d'être enseignant…et puis ils sont dans leur truc, dans leur monde à eux, tout simplement…
>
> Femme, 36 ans, secrétaire dans la fonction publique, père professeur (entretien 19)

Pas plus que les autres personnes interrogées cette jeune femme ne parle de son travail avec ses parents dont elle interprète l'attitude comme un manque d'intérêt pour sa vie professionnelle. Même si elle tente d'expliquer ce dernier par l'appartenance de ses parents à un milieu enseignant qu'elle accuse d'étanchéité au monde extérieur, elle n'est pas satisfaite par la situation. Au-delà de la seule sphère professionnelle, il semble qu'elle interprète l'attitude de sa mère en particulier comme un manque d'intérêt pour sa personne dans son ensemble. Selon elle, ce désintérêt

proviendrait directement de sa situation professionnelle, décevante pour sa mère qui pense que « c'est mieux d'être enseignant ». Peu importe finalement que l'interprétation faite par la jeune femme de l'attitude de sa mère soit juste ou non : ce qui est intéressant, c'est que selon elle, sa mère considère qu'elle n'a pas réussi sa vie professionnelle qui n'est alors pas digne d'intérêt. Plus important encore, pour elle, ce désintérêt maternel dépasse la stricte sphère professionnelle. En opposant sans cesse sa situation (« ma carrière ») à celle de ses parents et de sa sœur (« ils »), la jeune femme se présente comme véritablement isolée au sein de la cellule familiale.

Si le sentiment de ne pas avoir leur place dans la cellule familiale est à ce point présent chez ces individus, c'est avant tout parce qu'ils ont la crainte d'avoir déçu les espoirs que leurs parents nourrissaient pour eux.

La difficulté à se situer est encore plus évidente lorsqu'un membre de la fratrie s'est distingué positivement et a réussi à reproduire la position des parents. Ainsi, ces deux frères dont le père est professeur et la mère infirmière libérale. Le cadet vient de terminer une thèse de chimie très remarquée alors que l'aîné est agent d'entretien dans un cimetière militaire. De l'aveu même de l'aîné, les relations entre les deux frères ont longtemps été difficiles. Lorsqu'on lui demande pourquoi, il évoque les chemins différents qu'ils ont empruntés et le sentiment d'infériorité qu'il nourrit à l'égard de son frère, affirmant également avoir parfois l'impression de ne pas vivre « dans le même monde ». Aujourd'hui, les relations entre les deux frères demeurent compliquées :

> Bah aujourd'hui c'est simple, quand on se voit on en parle pas…mais c'est pas toujours facile…on s'aime bien, on est frères c'est normal, mais on est souvent pas à l'aise tous les deux…des fois je me dis que…que c'est pas la même vie quoi…même vis-à-vis des parents…même si je pense pas qu'ils…qu'ils…ils font pas de différences…mais des fois…je ne me sens…pas à l'aise quoi…
>
> Homme, 37 ans, agent d'entretien, père professeur (entretien 21)

Selon lui, un malaise subsiste. Au-delà de l'affection qu'ils se portent en tant que frères – notons que cette affection est mentionnée sur le mode de l'évidence (un attribut du rôle de frère, c'est de « bien s'aimer ») – les rapports entre eux ne sont pas toujours faciles, en partie à cause du regard,

réel ou supposé, des parents. Même s'il sait, au fond, que ses parents ne « font pas de différences », la crainte de décevoir demeure présente, tout comme la difficulté à trouver sa place au sein de la famille.

Si les individus se comparent aux parents, la réussite de la fratrie constitue également un référent important. Le sentiment d'échec et la difficulté à trouver sa place qui s'ensuit sont également accrus lorsque les individus interrogés inscrivent leur trajectoire dans l'histoire de la lignée :

> C'est certain que je ne peux pas dire que j'ai réussi… comme mon père, ça non. Comme le reste de la famille non plus d'ailleurs… pas vraiment. Mon grand-père pour l'époque… il avait réussi sacrément même… être prof y a quarante ans c'était quelque chose. Moi ça n'a pas marché aussi bien.
>
> Comment vous expliquez ça ?
>
> Bah… je… l'école, sans doute, oui l'école… Aujourd'hui, sans diplôme, enfin je veux dire sans… sans… gros diplôme, bah on ne fait plus la même chose qu'avant.
>
> Vous en avez déjà parlé avec vos parents, de ça ?
>
> Non… enfin…, non. C'est… personnel comme… J'ai pas forcément envie, à quoi ça sert ?
>
> Homme, 39 ans, employé municipal, père médecin (entretien 23)

Spontanément, alors qu'on lui demande de comparer sa réussite sociale à celle de son père, cet employé s'inscrit dans une filiation plus lointaine et se décrit comme membre d'une lignée dans laquelle la réussite sociale est solidement ancrée, ce qui renforce le poids de son déclassement social.

7.3.3. La tentation du repli sur soi

A la lecture de ces cinq entretiens, il semble que le sentiment de ne pas trouver sa place ne se limite pas à la sphère familiale. Au contraire, tout se passe comme si cette difficulté à se situer

contaminait d'autres sphères de l'existence et constituait au final une attitude générale, celle du retrait ou du repli.

Première sphère dans laquelle apparaît cette attitude de retrait, celle du travail. Nous avons souligné plus haut à quel point la majorité des individus interrogés exprimaient malgré tout de vives aspirations de promotion professionnelle. Au contraire, il semble que cette dimension soit absente dans les cinq entretiens. Ainsi, cette vendeuse de 44 ans qui explique avoir depuis longtemps « arrêté de se battre » dans son travail :

> Au départ, ils ne m'ont pas embauchée en temps complet, ils m'ont embauchée à temps partiel, mais ¾ de temps, presque temps complet ; et quand ils sont passés aux 35 heures, moi je n'ai pas accepté le contrat des 35 heures parce qu'il était annualisé, et je ne voulais pas avoir cette contrainte du tout ; parce que c'est une annualisation qui est gérée uniquement par eux, évidemment. Donc les gens subissent des semaines de 43 heures, voire des fois même de plus d'heures. La semaine d'après, on va vous mettre à 32 heures. La semaine d'après, on va vous mettre à 28 heures. La semaine d'après, on va vous remettre à 43. S'il y a des gens que ça contente, c'est parfait. Pour moi, ça n'allait pas du tout. Je trouvais que ça, c'était une contrainte extrême, et donc, je n'ai pas accepté. Ils m'ont convoqué, et m'ont dit que si j'acceptais, j'aurais une promotion. J'ai dit non. Une promotion ? A 40 ans passés ? Travailler dix heures de plus par semaine pour une hypothétique promotion et gagner 100 euros de plus ? Et qu'est-ce que ça changerait, au fond ?
>
> Femme, 44 ans, vendeuse, père ingénieur (entretien 3)

A quoi bon « jouer le jeu », à quoi bon faire des sacrifices puisque la promotion « hypothétique » ne modifierait pas fondamentalement sa situation ? Ce qui est exprimé ici, avec une certaine virulence, c'est le refus de continuer à croire à un réel changement futur qui se traduit par le désinvestissement de la sphère professionnelle.

Avançant un autre argument, cet enquêté explique également pourquoi il a désinvesti la sphère professionnelle :

> Moi de toute façon, c'est clair ! Les supérieurs ne s'intéressent pas à moi ? Je ne m'intéresse pas à eux !
>
> Ils ne s'intéressent pas à vous ?
>
> Oui ; et après ça devient réciproque. C'est un désintérêt dans le sens où c'est des gens qui ont été mis à certaines positions, et qui n'ont pas le charisme pour gérer des équipes ; et après, vous pouvez imaginer les dégâts que ça peut occasionner. On ne peut pas mettre des gens à certaines positions s'ils ne sont pas faits pour ça. On met ces personnes-là pour faire plaisir à l'un et à l'autre ; mais ça ne reflète pas forcément leurs capacités professionnelles. Le mérite, là-dedans, il est où ? Alors tout ça c'est sans moi. Mes supérieurs le savent, je leur ai dit. C'est sans moi.

Puisque le mérite n'est en aucun cas récompensé, puisque tout ne repose que sur le « plaisir » de quelques uns, pourquoi se battre ? Les mots choisis par cet enquêté sont à cet égard éloquents (« c'est sans moi »).

Mais cette attitude de retrait et de repli sur soi va plus loin que la seule sphère professionnelle, et c'est au sein de la société dans son ensemble que les individus interrogés ont du mal à trouver leur place :

> Parce que finalement aujourd'hui, qu'est-ce qui fait que les gens se trouvent socialement reconnus ? C'est de rouler dans une grosse BMW. C'est sordide je trouve. Pour moi, c'est dur. Je me mets à vouloir vivre en spectateur, à regarder. Quand je me mets à regarder tout ça, c'est effrayant pour moi. Voilà, je suis acteur par obligation, faut bien manger, mais sinon, je vis en spectateur, en spectatrice. Leur lutte à eux, ça ne m'intéresse pas. Moi je me retire. Quand je vois tout ça, la télé, tout ça, moi… je préfère être dans ma bulle…
>
> Femme, 44 ans, vendeuse, père ingénieur (entretien 3)

Cet extrait d'entretien est très fort. En quelques expressions qui frappent (« bulle », « lutte », etc.) cette enquêtée décrit l'état d'esprit qui semble animer ces cinq individus. C'est bien la compétition économique qu'elle rejette, celle qui fait que la réussite sociale se mesure selon elle à la taille de la voiture possédée. Certes, ils n'ont pas l'apanage de la critique d'une certaine forme de réussite sociale, mais tandis que cette critique se traduit pour les déclassés décrits plus haut par un

discours politique très revendicatif et très structuré, elle se traduit ici par la volonté très clairement formulée de ne pas en être et de se retirer du jeu.

Là-encore, une telle attitude fait écho à ce que Merton (1938) a théorisé comme étant un comportement de retrait (*retreatism*) : lorsque la réussite n'est pas au rendez-vous, certains individus vont préférer se retirer. Dans ce cas, la difficulté à trouver sa place est résolue par la fuite. Merton évoque très clairement le retrait d'une « société de compétition » : selon lui, ces individus ne font pas société, ou plus exactement, ils se placent au ban de la société.

Des phénomènes similaires de retrait ont été également observés par Dubet, notamment lorsque l'individu « sent qu'il ne peut réagir et, pire, quand il a le sentiment qu'il est au fond coupable de son propre malheur ». Dans ce cas, l'une des manières qui permet au sujet de se constituer consiste à mettre « le monde à distance par l'ironie et le retrait » (Dubet, 2006, p.410). N'accusant pas la société ou l'économie d'être responsable de leur déclassement, ayant intégré dans le fond le poids de leur responsabilité personnelle, ne sachant plus où se situer dans la société, et parfois même au sein de leur propre famille, ces victimes de la mobilité descendante font à l'évidence face à cette tentation du retrait.

7.4. Esquisse d'une première typologie

Nous venons de décrire les contours de deux types d'expérience de la mobilité descendante, l'un sur le mode générationnel et l'autre sur le mode de l'échec personnel.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques respectives des deux types d'expériences (TAB.7.4).

Au fondement de ces deux types d'expériences figure une même aspiration à la réussite sociale, en l'occurrence pour ces enfants de cadre, au maintien de la position des ascendants.

Pour les individus qui vivent leur déclassement social sur le mode générationnel, cette aspiration initiale était consciente, encouragée par des parents qui eux-mêmes ne détiennent pas de diplômes élevés. L'école était alors clairement identifiée comme le principal vecteur de cette réussite sociale. Les études effectuées sont qualifiées de moyennes dans la mesure où la quasi-totalité des individus concernés sont titulaires du baccalauréat et que la majorité d'entre eux détiennent en réalité des diplômes de l'enseignement supérieur court, de niveau bac+2.

TAB.7.4. Esquisse d'une typologie de l'expérience vécue du déclassement social

	Sur le mode générationnel	**Sur le mode de l'échec personnel**
Aspirations initiales	Réussite sociale via l'école	Réussite sociale considérée comme une "évidence"
Parcours scolaire objectif	Etudes moyennes (Bac+2)	Etudes moyennes (Bac+2)
Réussite scolaire subjective	Bonne (meilleure que les parents)	Mauvaise. Sentiment d'échec (moins bonne que les parents)
Attitude à l'égard de l'école	Virulente	Ecole comme vecteur de réussite sociale
Responsabilité du déclassement	L'école, la crise économique, la société	Soi-même, responsabilité personnelle
Mobilité descendante vécue comme…	Injuste et paradoxale	Normale
Attitude générale	Frustration, combativité, rebellion	Tentation du retrait
Interactions au sein de la famille	Solidarité matérielle verticale, des parents vers les enfants Relations décrispées, sur le mode de l'évidence	Solidarité matérielle verticale, des parents vers les enfants Relations plus crispées, difficulté à trouver sa place

Ce parcours scolaire est vécu comme une réussite raisonnable dans la mesure où il constitue un investissement non négligeable qui doit se traduire par une position sociale satisfaisante. Dès lors,

pour ces individus cantonnés à des tâches d'exécution, la frustration est grande et la mobilité intergénérationnelle descendante est vécue comme étant particulièrement injuste car paradoxale : bien que plus diplômés que leurs parents, ils connaissent une situation professionnelle nettement moins favorable. Ils s'identifient alors comme appartenant à une génération « sacrifiée » pour laquelle il n'est plus possible d'accéder aux emplois d'encadrement par promotion en cours de carrière. Ils ne se considèrent pas comme responsables du sens descendant de leur trajectoire intergénérationnelle et dressent pêle-mêle le procès de l'école, des politiques et de l'économie dont ils se sentent les victimes. Combativité et rébellion sont deux mots qui semblent décrire leur attitude générale de manière adéquate. S'ils identifient la génération qui les précède comme une génération favorisée, ils entretiennent des relations décrispées avec leurs parents, même si ces dernières sont caractérisées par des flux verticaux d'aide des parents vers les enfants qui maintiennent ces derniers dans une situation de relative dépendance.

A l'inverse, pour ceux qui vivent leur déclassement intergénérationnel sur le mode de l'échec personnel, l'aspiration initiale à la réussite va de soi, est formulée sur le ton de l'évidence et s'enracine dans l'histoire de la lignée. Le parcours scolaire moyen est comparable à celui des individus décrits précédemment, mais il est vécu comme un échec indiscutable pour des individus dont les parents se caractérisent par des niveaux de diplômes élevés. Dès lors, leur moindre réussite leur apparaît logique, normale, dans la mesure où ils se considèrent comme responsables de leur trajectoire. Il semble que ce sentiment profond d'échec imprime à leur comportement la marque du repli sur soi et du retrait, tant est présente la difficulté à trouver sa place, dans une société dans laquelle on refuse de lutter, mais surtout au sein d'une cellule familiale où les relations sont davantage crispées tant est présente la crainte d'avoir déçu les ambitions parentales. Ce deuxième type d'expérience est minoritaire dans le matériau recueilli, mais il est sociologiquement particulièrement fécond.

Il reste à tenter de dégager les principales caractéristiques socio-démographiques des individus qui présentent l'un ou l'autre des deux types d'expérience.

Concernant les individus qui mobilisent l'identité collective de la génération, nous avons souligné comment la mobilité ascendante en cours de carrière de leurs parents constituait un élément d'appréciation fondamental : c'est l'impossibilité de cette mobilité professionnelle à laquelle ils font face qui cimente le sentiment d'appartenir à une génération sacrifiée. Dès lors, ces individus appartiennent souvent à des lignées où la position de cadre est récente, guère solidement ancrée. Cet accès au salariat d'encadrement est en réalité le fait de la génération des pères. Ces derniers sont peu diplômés (formation initiale), très souvent titulaires du BEPC, d'un CAP ou du certificat d'études (deux sont toutefois titulaires d'un diplôme de niveau bac+2, l'un diplômé d'une école d'ingénieur).

A l'inverse, les individus qui font état d'un vécu sur le mode de l'échec personnel sont plus souvent issus de lignées où la position de cadre est plus anciennement inscrite, et où l'accès à la position de cadre pour les pères s'est effectué davantage grâce à un niveau de diplôme élevé que par promotion en cours de carrière. Cinq individus ont été identifiés comme typiques de ce type d'expérience vécue : l'un a un père diplômé d'une école d'ingénieur, un autre a un père médecin, un autre a un père diplômé de niveau bac+2, un autre a un père diplômé de niveau bac+3 et le père du dernier, professeur, est agrégé.

Il n'est pas question ici de défendre une vision par trop mécanique des rapports entre des trajectoires sociales objectives et des expériences subjectives. Pour autant, des correspondances apparaissent entre ces deux brefs portraits et la distinction établie dans le chapitre 5 entre deux types de cadres parmi la génération des pères. Il semble en effet que l'expérience sur le mode de l'échec personnel corresponde plutôt aux enfants des « héritiers » tandis que celle sur le mode générationnel caractérise davantage celle des enfants des cadres « populaires ascendants ».

Pour les enfants de ces derniers qui échouent à maintenir la position de cadre acquise par le père, l'histoire est celle d'un retour à l'histoire normale de la lignée, de sorte que la mobilité ascendante

du père apparaît comme ponctuelle. Toutefois, cela ne signifie pas que dans ce cas la mobilité intergénérationnelle est une expérience indolore. Bien au contraire, même si les individus qui y sont confrontés mobilisent des éléments rationnels et avérés, liés à l'évolution effective de la dynamique des générations[92], le déclassement social pose question tant il apparaît comme injuste et paradoxal.

Pour les enfants des « héritiers », le sentiment est plutôt celui d'être le maillon défaillant d'une chaîne, celui qui vient briser l'histoire de la lignée. Le sentiment l'emporte alors d'un échec personnel, intériorisé comme tel et qui se traduit par de multiples remises en cause.

Le déclassement social est ainsi toujours signifiant aux yeux de ceux qui y font face. Si son expérience n'est pas univoque, il structure toutefois le discours des individus, la manière dont se nouent les relations au sein de la famille et celle dont les déclassés se situent au sein de la société. Sur ce dernier point, les éléments recueillis indiquent que la trajectoire intergénérationnelle influence la manière dont les déclassés se représentent le fonctionnement de la société. Le chapitre suivant cherchera à aller plus loin dans cette direction en étudiant plus rigoureusement la manière dont le déclassement contribue à modeler les attitudes et représentations politiques des individus.

[92] La maîtrise par les individus interrogés des concepts de la sociologie ou de l'économie est soulignée dans de nombreux travaux, et comme le note Dubet (2006, p.74), « bien que les ouvrages de sociologie se vendent généralement peu, tout se passe comme si tout le monde les avait parcourus ».

Chapitre 8

Les conséquences politiques de la mobilité descendante

Nous avons exposé plus haut (chapitre 6) les interrogations quant aux conséquences individuelles de la mobilité sociale qui se font jour dès la formalisation du concept par Pitirim Sorokin (1927). Mais au-delà des inquiétudes exprimées quand à la santé mentale des individus mobiles, c'est bien la question des conséquences collectives de la mobilité sociale qui figure au centre de la littérature sociologique. Puisque dans les sociétés contemporaines les individus ainsi déplacés sont de plus en plus nombreux, et puisque ce déplacement a des conséquences sur le comportement individuel, quelles sont les conséquences collectives pour la société ? De quelle manière la dynamique générale des sociétés contemporaines est-elle affectée par la mobilité sociale ? Les fondements de l'ordre social peuvent-ils être sapés par une mobilité intergénérationnelle trop abondante ? Ces interrogations naissent alors même que les sociétés industrielles sont mues par un puissant mouvement d'aspiration vers le haut, qui sur le plan de la mobilité sociale, se traduit par des flux importants de mobilité ascendante structurelle. Un tel contexte explique pour partie le fait que la littérature se soit pour une large part focalisée sur les conséquences politiques de la

mobilité ascendante, laissant sans réponse celles du déclassement. Ainsi, Boy qui en 1978 étudie l'effet de la distance entre origine et position sociales sur les pratiques politiques des individus mobiles note-t-il qu'« il ne semble pas exact de considérer que l'individu rejette d'autant plus les valeurs de son groupe d'origine qu'il se trouve plus « distant » de ce groupe ou encore que le mécanisme de la re-socialisation est d'autant plus efficace que *l'ascension sociale* [93] a été réussie » (Boy, 1978, p. 82). Dans la majorité des travaux, c'est ainsi presque naturellement que l'on assimile les effets de la mobilité sociale en général aux seuls effets de la mobilité ascendante[94].

Pourtant, l'analyse de l'expérience du déclassement social a montré que ce dernier était un objet socialement constitué qui influe notamment sur la manière dont les individus se représentent le fonctionnement de la société et de ses différentes institutions (chapitre 7). Dans ce chapitre, il s'agit d'étudier plus précisément l'impact de la mobilité descendante sur les comportements, attitudes et représentations politiques des individus déclassés. Le Panel électoral français (PEF) de 2002 fournit des données permettant de mesurer d'éventuels effets de la mobilité sociale sur le comportement des individus. Par ailleurs, le matériau qualitatif recueilli grâce aux entretiens sera utile pour mettre en perspective les résultats obtenus et mieux comprendre la construction du discours politique des déclassés.

Après une revue de l'abondante littérature sur les conséquences politiques de la mobilité sociale et son évolution, les données et la méthode utilisée seront présentées. Il s'agira ensuite de mesurer les effets de la mobilité descendante sur les attitudes et valeurs politiques des individus. Enfin, l'objectif sera de passer d'une analyse en termes d'attitudes politiques à une analyse en termes de positionnement partisan.

[93] En italique par nos soins.

[94] Notons cependant les travaux qualitatifs de l'anthropologue américaine Katherine S. Newman (Newman, 1988, 1993).

8.1. Les conséquences politiques de la mobilité sociale : l'évolution d'un champ de recherche

Lorsque Bendix et Lipset (1959) évoquent les « diverses maladies » qui découlent de la mobilité intergénérationnelle, la question du « coût social » de cette dernière est soulevée de manière explicite. Plus encore, l'interrogation principale que l'on voit poindre concerne la stabilité des régimes politiques des sociétés contemporaines. Cette préoccupation originelle constitue le fondement d'une littérature sociologique d'une rare abondance. La mobilité sociale a-t-elle des conséquences sur le comportement politique des individus, et si oui, lesquelles ? Depuis le début des années 1950, particulièrement aux Etats-Unis, les sociologues débattent de ces questions, de manière d'autant plus vive que les réponses sont étroitement liées à des partis pris méthodologiques : « lorsque l'on étudie de quelle manière la trajectoire des individus dans l'espace social introduit des effets dans la détermination de leurs choix politiques et plus généralement dans la structuration de leurs univers de représentations politiques, on est surpris par la place qu'occupent dans ce champ de recherche les débats méthodologiques et les controverses sur les instruments d'observation » (Cautrès, 1995, p.185). Ces controverses se nouent autour de trois enjeux. Le premier enjeu dépasse la seule question des conséquences politiques et est lié à la définition même de la mobilité sociale : comment mesurer et définir le sens des trajectoires intergénérationnelles ? Le second est lié à la volonté de se pencher sur des comportements et attitudes politiques et rejoint les préoccupations de tous les politistes : comment mesurer les attitudes politiques ? Enfin, le troisième enjeu est celui du choix des modèles statistiques permettant de tester d'éventuels effets de la mobilité sociale sur le comportement politique des individus. Avant de débattre des deux premiers points dans la partie empirique, arrêtons-nous un moment sur le troisième enjeu. Il est d'autant plus important qu'il va au-delà de simples

considérations méthodologiques : les choix retenus influent en effet sur la nature des résultats obtenus et sur le cadre théorique mobilisé pour les interpréter.

Pour cette revue de littérature, nous reprenons en partie l'analyse très complète de Bruno Cautrès publiée dans la *Revue française de sociologie* en 1995.

8.1.1. Le cadre théorique psychologique

L'analyse à laquelle se livrent Bendix et Lipset dans leur ouvrage de 1959 constitue probablement le point de départ d'un premier type de travaux qui utilisent une grille de lecture psychologique pour interpréter les conséquences politiques de la mobilité sociale (Boy, 1980). Les deux auteurs se livrent à une comparaison entre les Etats-Unis et un certain nombre de pays européens (Allemagne, Suède, Norvège et Finlande). S'ils observent des différences entre les Etats-Unis et les pays européens[95], leur conclusion principale semble sans appel : la mobilité sociale, qu'elle soit ascendante ou descendante, favoriserait les attitudes conservatrices : même si le phénomène est encore plus net aux Etats-Unis qu'en Europe, « le comportement électoral des individus en situation de mobilité sociale ascendante est majoritairement orienté à droite », tandis que dans le cas de la mobilité descendante, « les membres des classes manuelles originaires des classes non manuelles sont plus conservateurs et moins à gauche que les autres membres de leur catégorie d'accueil (Cautrès, 1995, p.189). Pour expliquer de tels résultats, Bendix et Lipset ont recours à des explications faisant appel à des processus psychologiques : d'un côté, les mobiles ascendants adopteraient des comportements de « sur-adaptation », leur « hyperconformisme » manifestant leur volonté d'intégrer leur nouveau groupe d'accueil et d'en devenir des membres à part entière ; d'un autre côté, les mobiles descendants, en maintenant des attitudes conservatrices en vigueur

[95] Il semblerait que les cols blancs en situation de mobilité sociale ascendante en Europe votent plus fréquemment à gauche que la moyenne des cols blancs, tandis qu'aux Etats-Unis, les mobiles ascendants voteraient moins fréquemment pour les Démocrates que les autres cols blancs. Lipset et Bendix y voient l'existence d'un « particularisme culturel » lié à de plus fortes différences entre les groupes sociaux en Europe, qui empêcheraient les individus mobiles d'adopter les comportements de leur groupe d'accueil.

dans leur groupe d'origine, manifesteraient leur espoir de voir leur déclassement social constituer une épreuve provisoire, prélude à une ascension future. Bendix et Lipset concluent alors à l'asymétrie des effets de la mobilité sociale : si les mobiles ascendants adoptent le comportement politique de leur groupe d'accueil, ce n'est pas le cas des mobiles descendants, davantage enclins à maintenir les attitudes de leur groupe d'origine.

Dès lors, les travaux sociologiques vont s'attacher à expliciter cette tendance au conservatisme qui accompagne la mobilité sociale. Deux hypothèses sont notamment formulées (Cautrès, 1995). La première fait de la « dissonance cognitive » provoquée par le déplacement dans l'espace social la source du conservatisme électoral. En effet, suspendus entre deux groupes sociaux caractérisés par des normes et des valeurs distinctes, les individus mobiles doivent faire face à des « problèmes d'ajustement entre valeurs acquises dans le milieu social d'origine et valeurs acquises dans le milieu social d'accueil ». Le seul moyen de réduire, voire de résoudre, cette dissonance, consisterait pour les individus mobiles à se « délester » des valeurs d'un des deux groupes de référence : les mobiles ascendants privilégieraient alors les valeurs de leur groupe d'accueil tandis que les descendants se référeraient davantage à celle de leur groupe d'origine, groupes plus conservateurs dans chacun des deux cas.

La seconde hypothèse est beaucoup plus large et fait de la tendance au conservatisme un trait parmi d'autres d'un comportement politique marqué par une faible intégration sociale et politique. Les travaux s'inscrivant dans cette tradition empruntent leurs hypothèses aux analyses exposées précédemment qui cherchent à démontrer l'isolement social des individus mobiles. Cet isolement serait provoqué par l'écart entre les valeurs intériorisées lors de la socialisation initiale et celles auxquelles les individus mobiles sont confrontés dans leur groupe social d'accueil. La tendance au conservatisme électoral n'est alors pas uniquement le fruit d'un choix nécessaire entre deux groupes de référence, elle est plus largement la conséquence dans les urnes d'attitudes autoritaires et intolérantes, elles-mêmes fruits de la dissonance cognitive provoquée par la mobilité sociale. La tendance au repli sur soi des individus qui expérimentent la mobilité sociale

est illustrée dans de nombreux travaux qui soulignent un isolement social généralisé (Tumin, 1967 ; Blau, 1956). Nuançant cette conclusion, Kessin (1971) souligne à l'issue d'un remarquable travail empirique que de telles conséquences ne sont avérées que pour les situations de forte mobilité sociale.

Quant aux travaux soulignant la prégnance des attitudes intolérantes parmi les individus mobiles, ils sont également nombreux. Reprenant en 1964 leurs résultats obtenus au début des années 1950, Bettelheim et Janovitz (1964, p.36) affirment que « les études récentes montrent clairement que dans les sociétés industrielles avancées, la mobilité descendante individuelle va à l'encontre de la tendance sociale générale à la tolérance ethnique ». Hodge et Treiman (1956) notent qu'aux Etats-Unis, les minorités juives et noires auraient joué ce rôle de « bouc-émissaire » lors des périodes de crise économique causant des flux importants de mobilité descendante.

Le cadre théorique mobilisé pour expliquer les conséquences politiques de la mobilité sociale sera considérablement remanié à partir de la deuxième moitié des années 1960, mais la grille de lecture « psychologique » se retrouve dans des travaux récents. Katherine Newman par exemple, analysant les conséquences individuelles de la mobilité sociale descendante aux Etats-Unis à l'issue d'une longue phase d'entretiens qualitatifs, décrit des individus en proie à de tels phénomènes, confrontés à de nécessaires ajustements dont les conséquences se lisent dans de nombreux domaines. Toutes les interactions au sein de la sphère familiale portent notamment la marque de la mobilité descendante, tandis que sur le plan politique, ces trajectoires se traduisent par un discours hostile aux minorités et aux nouveaux immigrants que l'auteur qualifie de *new nativism*. Ces attitudes intolérantes s'exercent particulièrement à l'encontre des immigrants orientaux (venant du Japon ou de Corée) accusés de s'enrichir au détriment des Américains (Newman, 1993).

8.1.2. Les explications en termes d'acculturation politique

A partir du milieu des années 1960, grâce à un renouvellement des méthodes utilisées, les sociologues de la mobilité sociale vont construire un nouveau cadre explicatif. Ils relèvent que leurs prédécesseurs comparent le comportement des individus mobiles à ceux de groupes différents. Plus précisément, les mobiles ascendants sont comparés aux individus de leur groupe d'origine et les mobiles descendants aux individus de leur groupe de destination.

A l'inverse, méthodologiquement plus rigoureux, les travaux des années 1970 choisissent de comparer « les comportements des individus socialement mobiles à ceux caractérisant *à la fois* leur groupe d'origine sociale et leur groupe d'accueil » (Cautrès, 1995, p.192).

La correction de cette erreur n'est pas qu'une mise au point méthodologique. Car en la matière, le changement de méthode amène un changement complet dans les résultats, et du même coup, dans le cadre explicatif mobilisé. Les travaux se situant dans cette veine vont en effet s'accorder sur ce point : les comportements et attitudes politiques des individus mobiles se situent quelque part entre ceux des individus de leur groupe d'origine et ceux des individus de leur groupe d'accueil. C'est l'avènement de l'hypothèse « intermédiaire ». Ces comportements intermédiaires sont alors interprétés comme étant le résultat d'un double processus de socialisation primaire au sein du groupe d'origine et de resocialisation au sein du groupe d'accueil. Il n'est donc plus question de mobiliser des éléments « psychologiques » faisant des tensions, pertes de repères et dissonances cognitives la source même du comportement politique des individus mobiles. Le cadre théorique retenu ici est celui d'un phénomène d'acculturation politique. Pour ne citer qu'un exemple, Jackman (1972) montre que l'attitude des individus mobiles à l'égard du système politique peut se lire comme l'addition des effets de leur origine sociale et de la position atteinte. Plus particulièrement, en ce domaine, les individus mobiles ont plutôt tendance à adopter les attitudes de leur nouveau groupe social.

Au-delà de ces travaux empiriques, l'hypothèse intermédiaire amène une conclusion fondamentale : tandis que les travaux se situant dans le cadre explicatif psychologique concluaient à l'existence d'un effet propre de la mobilité sociale (conservatisme électoral, isolement social et intolérance), les travaux validant l'hypothèse intermédiaire concluent à l'absence d'effet propre : puisque les comportements sont intermédiaires, il faut davantage y voir la conjonction d'un effet « origine » et d'un effet « position » que le résultat d'une trajectoire proprement dite.

8.1.3. Un progrès récent : la modélisation diagonale

Le progrès des méthodes statistiques va permettre de préciser cette hypothèse d'acculturation politique.

Pour analyser un éventuel effet propre de la mobilité sociale sur le comportement politique des individus, il a été montré plus haut l'importance de les comparer à la fois aux individus membres de leur groupe d'origine et à ceux de leur groupe d'accueil. On postule alors que les valeurs politiques sont socialement distribuées, et plus précisément qu'elles sont verticalement différenciées le long de la hiérarchie sociale. Pour tester la validité de l'hypothèse intermédiaire, il convient alors de définir le plus précisément possible ce que sont les comportements, les attitudes et les valeurs politiques d'un groupe social. Certains vont considérer que les individus les plus « typiques » d'un groupe social sont ceux pour qui ce groupe social est à la fois leur groupe d'origine et leur groupe d'accueil, à savoir les individus immobiles. Il s'agit alors d'aller plus loin que les travaux concluant à l'hypothèse « intermédiaire » et de comparer le comportement des individus mobiles à la fois à celui des individus *immobiles* dans leur groupe d'origine et à celui des individus *immobiles* dans leur groupe d'accueil. C'est notamment le cas de Sobel (1981) et de son modèle diagonal : on compare désormais le comportement des individus mobiles à celui des individus immobiles, c'est-à-dire situés sur la diagonale de la matrice qui croise l'origine et la

position des individus. Dans son article de 1995, Bruno Cautrès utilise cette méthode « diagonale » pour rendre compte des effets de la mobilité sociale sur le vote.

8.1.4. Deux caractéristiques de la littérature française

Au-delà de l'histoire des travaux se penchant sur les conséquences politiques de la mobilité sociale évoquée plus haut, la littérature française revêt deux caractéristiques principales.

Tout d'abord, la majorité de ces travaux se concentrent sur la seule dimension du vote réduit au choix bipartisan gauche / droite : ils cherchent par exemple à analyser si les cadres enfants d'ouvrier votent pour la droite dans une proportion différente de celle des cadres enfants de cadre, et plus largement si des individus appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle votent de manière significativement différente selon leur origine sociale. Dans ce chapitre, nous ne nous intéressons pas uniquement au positionnement partisan mais également aux valeurs et attitudes politiques, domaine que l'analyse des conséquences politiques de la mobilité sociale a en France pour le moment en grande partie négligé[96]. En effet, le vote est un comportement politique qui s'explique notamment par le positionnement des individus sur un certain nombre d'échelles de valeurs qui dessinent les contours d'autant de clivages au sein de l'espace électoral. C'est parce que le jour du scrutin ces positionnements s'actualisent dans le bulletin de vote glissé dans l'urne qu'il apparaît fondamental de se pencher au préalable sur la manière dont la trajectoire intergénérationnelle influence le système de valeurs des individus.

Second point, déjà souligné plus haut, ces recherches ont souvent comme point commun de conclure à l'absence d'effet propre de la mobilité sociale (Cautrès, 1995 ; Cherkaoui, 1995). Cautrès montre ainsi que pour le vote, l'effet « position » est beaucoup plus important que l'effet « origine ». Quant à Cherkaoui, il affirme que la croyance « en l'existence d'un comportement qui exprimerait en soi l'effet de la mobilité » serait une « croyance naïve » (Cherkaoui, 1995, p. 182).

[96] Notons cependant les travaux de Nonna Mayer sur les effets de la mobilité sociale sur le degré d'ethnocentrisme (Mayer, 1990).

Le premier objectif de ce chapitre est alors de trancher, au terme de l'analyse empirique, entre trois effets théoriques possibles de la mobilité descendante sur les attitudes et valeurs politiques : l'existence d'un effet propre de la mobilité descendante, le maintien des attitudes du groupe d'origine ou l'adoption de celles caractérisant le groupe d'accueil.

Le second objectif est d'utiliser les résultats obtenus dans la première partie pour expliquer le positionnement partisan des individus en situation de mobilité intergénérationnelle descendante, et de passer ainsi d'une analyse en termes d'attitudes et de valeurs politiques à l'éventuelle mise en évidence d'une attitude partisane originale.

Les champs de valeurs pour lesquels nous étudions les effets de la mobilité descendante sont ceux mis en évidence par la science politique comme étant déterminants dans le positionnement des individus au sein de l'espace des valeurs : les attitudes en termes d'ethnocentrisme, d'autoritarisme, de libéralisme et de préoccupation sociale (Chiche *et al.,* 2000).

Au final, l'hypothèse formulée est la suivante : le fait de « tomber » le long de l'échelle sociale et de moins bien « réussir » que ses ascendants influence la manière dont on se représente le fonctionnement de la société et par conséquent, les valeurs et attitudes politiques que l'on se forge. L'influence du sens de la trajectoire intergénérationnelle sur les attitudes politiques est ainsi reconnue dans de nombreux travaux appartenant à des courants divers de la sociologie. Ainsi, Pierre Bourdieu, dans un chapitre de *La distinction* intitulé « culture et politique », commence par souligner le rôle fondamental de l'habitus car « il serait vain, en ce domaine [celui des attitudes politiques] comme ailleurs, de chercher le principe explicatif des réponses dans un facteur ou un ensemble purement additif de facteurs : en effet, l'habitus intègre dans l'unité originairement synthétique d'un principe générateur l'ensemble des effets des déterminations imposées par les conditions matérielles d'existence ». Pour autant, ce dernier peut-être altéré par la mobilité intergénérationnelle. Dans ce cas, l'habitus « perpétue un état différent des conditions matérielles d'existence, celles dont il est le produit et qui diffèrent plus ou moins en ce cas des conditions de son actualisation » (Bourdieu, 1979, p.512). Et Bourdieu de « regretter que les enquêtes

disponibles (en France) ne permettent pas de saisir et d'isoler les effets de trajectoire et d'inculcation (à travers la profession et les opinions politiques des parents) » (p.528). Deux décennies après ce constat, les données sont disponibles.

8.2. Données et méthode

Lorsque l'on cherche à analyser les effets de la mobilité intergénérationnelle descendante, un critère important de choix des données est celui de la taille de l'échantillon disponible. Cette dernière doit être suffisante pour que la comparaison de sous-échantillons selon le sens de la trajectoire des individus ait un sens.

Le Panel électoral 2002 a été construit en trois vagues successives[97]. La première vague d'interrogation a eu lieu avant le premier tour de l'élection présidentielle auprès de 4107 individus. La seconde vague s'est déroulée entre le second tour de l'élection présidentielle et le premier tour des élections législatives auprès de 4017 individus dont 1822 panélistes déjà interrogés lors de la première vague. Dans la mesure où les questionnaires administrés lors des deux vagues comportent des parties communes, il est possible de construire un échantillon de 6302 individus correspondant à l'addition des 4107 individus interrogés lors de la première vague et des 2195 non panélistes de la seconde[98].

[97] Le Panel électoral français 2002 est une enquête Cevipof / Cecop / Cidsp administrée en trois vagues par la SOFRES entre le 8 avril et le 28 juin 2002. C'est à ce jour la plus grande enquête électorale réalisée en France.

[98] Précisons ici que lors de la première vague, les individus ont été interrogés en face à face, puis par téléphone lors de la seconde vague. Cet élément est ici moins problématique dans la mesure où notre optique n'est pas de suivre l'évolution dans le temps des attitudes politiques des panélistes.

8.2.1. Echelles d'attitude et modèles statistiques

A partir de l'enquête postélectorale 1997, Chiche, Le Roux, Perrineau et Rouanet mettent au jour les clivages qui structurent l'espace politique des électeurs français à la fin des années quatre-vingt dix. Selon eux, « en 1997, la dimension qui structure le plus les oppositions internes à l'électorat français tourne autour des valeurs ayant trait à la perception de « l'autre » (l'immigré, l'étranger, l'Europe, le monde). Ce n'est qu'ensuite qu'apparaissent les dimensions plus classiques du « social » et de « l'économie » qui depuis des décennies façonnaient l'espace politique français » (Chiche et *al.,* 2000, p. 470). Autrement dit, le clivage traditionnel sur les questions économiques et sociales qui sous-tendait l'opposition gauche-droite est supplanté par un nouveau clivage autour des valeurs autoritaires et ethnocentristes, du moins dans un contexte de premier tour. Dans cet article, nous analyserons ainsi dans un premier temps les effets de la mobilité descendante sur le degré d'ethnocentrisme et d'autoritarisme, avant d'en venir aux dimensions plus classiques de l'économie et du social.

L'échelle d'ethnocentrisme fait intervenir trois items (trop d'immigrés en France ? Des races moins douées que d'autres ? Se sentir chez soi comme avant ?) alors que deux questions sont à la base de l'échelle d'autoritarisme (rétablir la peine de mort ? Rôle de l'école ?). L'échelle de libéralisme économique est construite à partir de quatre questions (liberté des entreprises, opinion sur les privatisations et le profit, nécessité de réduire le nombre de fonctionnaires) et celle de préoccupation sociale à partir de trois items ayant trait à la nécessité de réduire l'écart entre les riches et les pauvres, la justice sociale et l'égalité des chances[99].

La méthode utilisée est celle d'une analyse de la variance[100]. Plus précisément, pour chaque échelle d'attitude, trois modèles emboîtés sont testés.

[99] La construction détaillée des échelles figure en annexe.

[100] Il s'agit plus précisément d'une analyse de variance sans interactions à plusieurs facteurs qui s'applique aux variables dépendantes quantitatives. Pour un exposé détaillé de cette méthode, voir Vallet et Caille (1996).

Le premier modèle est un modèle de référence dans lequel n'est introduite que la variable mesurant le sens de la trajectoire intergénérationnelle. Un tel modèle, avec une seule variable explicative, permet de mettre en évidence les effets bruts de la mobilité intergénérationnelle descendante sans que d'autres caractéristiques ne soient contrôlées.

A l'inverse, le second modèle permet d'aller plus loin dans l'analyse dans la mesure où, introduisant d'autres variables explicatives, il permet de contrôler l'effet de plusieurs autres caractéristiques et de mesurer ainsi un effet plus net, ou plus propre, de la mobilité intergénérationnelle descendante. Les variables introduites sont les variables sociodémographiques classiques que sont l'âge, le sexe et le niveau de diplôme. La prise en compte de cette dernière variable est importante car son pouvoir explicatif s'est accru en science politique. Dupoirier (2002, p.192-194) montre ainsi que si le pouvoir explicatif des « marqueurs sociologiques » traditionnels (la catégorie socioprofessionnelle, le statut professionnel, l'âge) diminue dans les années 1990, celui du niveau de diplôme augmente au contraire. C'est une variable d'autant plus importante pour le travail qui nous occupe que le niveau de diplôme explique une part importante du lien entre l'origine sociale et la position sociale d'un individu. Les travaux de Blau et Duncan (1967) ont ainsi depuis longtemps souligné l'importance de l'éducation dans l'explication de la mobilité sociale et de la reproduction du statut de génération en génération.

Enfin, dans le troisième modèle, nous cherchons à aller plus loin dans la recherche des effets nets en introduisant les variables mesurant la socialisation politique (mesurée ici par l'orientation politique du père) et du propre positionnement politique des individus (mesuré par leur orientation politique déclarée : gauche, droite, ou aucune). La socialisation politique influence les attitudes des individus (Percheron, 1993 ; Muxel, 2001). Quant à l'orientation politique des individus, elle figure en bonne place dans « l'entonnoir de causalité » formalisé par les chercheurs de l'université du Michigan en 1960 : pour comprendre le vote des individus, il convient certes de prendre en compte leur inscription dans les structures profondes de la société (appartenances

sociale, familiale, religieuse) mais aussi leurs prédispositions politiques ainsi que des facteurs ayant trait au contexte et aux enjeux de l'élection (Campbell *et al.,* 1960).

Au final, l'objectif est de voir si en contrôlant l'effet d'un certain nombre de variables dont on connaît l'importance en science politique, un effet de la mobilité intergénérationnelle peut encore être mis en évidence[101].

8.2.2. Construire un indicateur de mobilité sociale

La construction d'indicateurs pertinents de la mobilité intergénérationnelle est une question épineuse qui suscite une littérature abondante. Les termes du débat ont été longuement présentés dès le premier chapitre de ce travail : la mobilité intergénérationnelle étant multidimensionnelle (on peut la mesurer du point de vue du revenu, du prestige social, du capital culturel), la question se pose du type d'approche à retenir. Faut-il adopter une approche catégorielle qui postule la discontinuité de la structure sociale ou au contraire une approche continue qui permet de synthétiser les différentes dimensions en un seul indicateur (Ganzeboom *et al.,* 1992)) ?

Au-delà des controverses théoriques, il faut bien souvent dans la pratique s'adapter aux outils dont nous disposons. Nous disposons dans le Panel électoral de la profession de la personne interrogée ainsi que de la profession de son père, ce qui autorise la création d'une variable mesurant le sens de la trajectoire intergénérationnelle des individus à partir de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles[102].

---

[101] Beaucoup d'individus en situation de mobilité descendante ayant un niveau de diplôme relativement élevé, proche de celui de certains cadres immobiles, il est pertinent de contrôler le niveau de diplôme dans le modèle. A l'inverse, la variable mesurant le revenu n'est pas introduite, car cela reviendrait à considérer que beaucoup de mobiles descendants ont un revenu aussi élevé que les cadres immobiles. Une rapide analyse montre qu'il n'en est rien. Quelle que soit leur origine sociale, les employés et ouvriers ont des revenus plus faibles que les professions intermédiaires et les cadres. La variable revenu étant très mal renseignée, un grand nombre d'individus seraient en outre exclus de l'analyse.

[102] C'est le cas de la plupart des travaux de langue française sur la mobilité sociale : les tables de mobilité sociale croisent la profession des individus avec celle de leur père et/ou mère.

Une vision hiérarchique de la société

La première étape est de se donner une vision hiérarchique de la société, afin de pouvoir aisément déterminer le sens des trajectoires intergénérationnelles.

La chose n'est pas aisée, car la nomenclature de l'INSEE n'a pas de visée hiérarchique revendiquée. Si c'est chose possible parmi les salariés (des cadres aux ouvriers), la question se complique dès lors que l'on introduit la population des indépendants. Faute de solution miracle, nous les avons exclus de notre analyse, à l'exception des chefs d'entreprise de dix salariés et plus et des professions libérales. Les résultats qui suivent ne concernent donc que la population des salariés[103].

Nous avons recodé la variable indicatrice de la profession dans le Panel électoral afin d'obtenir la hiérarchie suivante :

1. **Cadres, professions intellectuelles supérieures et gros indépendants (PCS 23-31-33-34-35-37-38)**
2. **Professions Intermédiaires, sauf contremaîtres (PCS 42-43-45-46-47)**
3. **Employés et ouvriers qualifiés, contremaîtres (PCS 48-52-53-54-62-63-65)**
4. **Employés et ouvriers non qualifiés (PCS 55-56-64-67-68-69)**

Le premier groupe rassemble les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les gros indépendants (les chefs d'entreprise de dix salariés et plus).

Le second groupe identifié est celui des professions intermédiaires à l'exception des contremaîtres. Enfin, en ce qui concerne les employés et les ouvriers, le critère de distinction retenu est celui de la qualification. Nombre de travaux ont en effet montré combien la frontière entre les deux catégories était poreuse. En réalité, la catégorie des employés constitue un « archipel » très diversifié, tant dans la nature des tâches que dans les conditions de travail

[103] Une telle sélection revient à exclure environ 25% des individus interrogés qui sont indépendants et/ou dont le père est indépendant. Afin de tenter de prendre en compte la population des indépendants, nous avons dans une autre analyse qui ne figure pas ici introduit une modalité supplémentaire « au moins un attribut indépendant » à la variable mesurant la trajectoire intergénérationnelle, de sorte que si nous ne nous prononçons pas sur le sens de leur trajectoire intergénérationnelle, nous ne les excluons pas de l'analyse. Les résultats montrent que la nature des conclusions n'en est pas affectée.

(Chenu, 1990). Certains emplois d'employé se caractérisent par des conditions de travail qui ne diffèrent pas significativement de certains emplois d'ouvrier, de sorte que les premiers ne peuvent être considérés comme plus « désirables socialement » que les seconds. Dans un travail récent, Amossé et Chardon (2006) soulignent que le niveau les employés et ouvriers non qualifiés composent « un segment de main-d'œuvre objectivement à part » caractérisé par des « conditions d'emploi, de travail et de salaire difficiles » (pp.205-206). C'est pourquoi nous avons tenté de regrouper les emplois d'ouvriers et employés qualifiés d'une part, les emplois non qualifiés d'autre part.

Un indicateur agrégé de mobilité intergénérationnelle

Une fois cette « hiérarchie professionnelle » construite, il s'agit de déterminer le sens des trajectoires intergénérationnelles (TAB.8.1).

TAB.8.1. Construction d'un indicateur de mobilité intergénérationnelle

Père \ Fils	CPIS	Prof. Int.	Empl/ouv qual.	Empl/ouv non qual.
CPIS	Immobiles "haut"	Immobiles "haut"	Mobiles desc.	Mobiles desc.
Prof. Int.	Immobiles "haut"	Immobiles "haut"	Mobiles desc.	Mobiles desc.
Empl/ouv qual.	Mobiles asc.	Mobiles asc.	Immobiles "bas"	Immobiles "bas"
Empl/ouv non qual.	Mobiles asc.	Mobiles asc.	Immobiles "bas"	Immobiles "bas"

Nous avons choisi en réalité d'assimiler les premier et deuxième groupes d'une part (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires), les troisième et quatrième d'autre part (employés et ouvriers qualifiés ou non). Au total, le croisement entre l'origine et la position sociales aboutit à la constitution de quatre groupes d'individus : les mobiles ascendants, les mobiles descendants, les immobiles cadres ou profession intermédiaire (immobiles vers le haut de la structure sociale[104]) et les immobiles employés ou ouvriers (immobiles vers le bas de la structure sociale).

[104] Le vocable « cadres moyens » s'appliquant autrefois aux professions intermédiaires, nous les nommerons

Pourquoi avoir regroupé cadres et professions intermédiaires ? Le principal argument est celui de la nature de l'emploi exercé. Contrairement à un emploi d'employé ou d'ouvrier, les professions intermédiaires échappent dans leur majorité, comme les cadres, aux emplois d'exécution. Ainsi, même si des différences de degré existent entre les cadres et les professions intermédiaires, elles sont inférieures aux différences de nature entre un emploi de profession intermédiaire et un emploi d'ouvrier ou d'employé. En outre, si les individus exerçant une profession intermédiaire peuvent espérer devenir cadre un jour, cette perspective se réduit très significativement pour les employés. C'est pourquoi nous avons choisi de considérer à l'inverse qu'un employé enfant de père profession intermédiaire est en situation de mobilité descendante.

Quant aux mouvements entre employés / ouvriers qualifiés et employés / ouvriers non qualifiés, nous les avons considérés comme insuffisants pour les qualifier de descendants, puisque se bornant à des trajectoires au sein des emplois d'exécution.

Les questions à la base des différentes échelles ne figurant pas toutes dans chacune des deux vagues, les traitements statistiques reposent tantôt sur une des deux vagues, tantôt sur les deux vagues une fois exclus les panélistes de la seconde. Les effectifs sont donc variables mais demeurent suffisants (TAB.8.2).

TAB.8.2. Effectifs des différentes trajectoires intergénérationnelles

	Vague 1 *-Ethnocentrisme* *-Libéralisme économique*	**Vague 2** *-Préoccupation sociale*	**Fusion** *-Autoritarisme* *-Proximité partisane*
Cadres immobiles	449	496	706
Mobiles descendants	236	241	346
Mobiles ascendants	656	718	1030
Empl/ouv immobiles	1309	1290	2064

« immobiles cadres » dans la suite de ce chapitre.

Comme tous les indicateurs, celui que nous utilisons ici s'expose probablement à nombre de critiques et donne une vision simplifiée de la structure sociale. Pour autant, il revêt deux avantages. Premier avantage, cette définition sévère de la mobilité descendante nous permet de comparer le comportement des mobiles descendants à la fois avec celui des individus immobiles dans leur groupe d'origine (les immobiles cadres) et celui des individus immobiles dans leur groupe d'accueil (les immobiles employés ou ouvriers), ce qui est conforme aux préconisations des modèles diagonaux.

Second avantage, il permet de rendre compte du passage des emplois d'encadrement aux emplois d'exécution, distinction essentielle dès lors que l'on mobilise le critère professionnel pour déterminer le sens des trajectoires intergénérationnelles. Les travaux récents montrent en effet que la césure entre les deux types d'emplois est profonde. Se penchant sur le rapport des salariés au travail, Baudelot et Gollac montrent que si une moitié des salariés se déclarent finalement satisfaits de leur travail, « cette moitié de travailleurs satisfaits ne se recrute pas de façon aléatoire au sein de toutes les catégories socioprofessionnelles » et notent que « la part des personnes dressant « un bilan globalement positif » de leur expérience croît fortement à mesure qu'on gravit les degrés de la hiérarchie sociale, les grades du cursus académique et les barreaux de l'échelle des rémunérations » (Baudelot et Gollac, 2003, p.72). Si cette satisfaction au travail est ainsi socialement marquée, c'est que les conditions de travail ont évolué différemment selon la place occupée dans la structure sociale : « pour les cadres, le changement se traduit avant tout par un surcroît de bonheur, au prix d'un investissement encore accru. Pour les professions intermédiaires, l'évolution est en gros la même (…). L'évolution est beaucoup moins favorable pour les employés : l'augmentation de la pression l'emporte de beaucoup sur l'amélioration, non significative, du niveau de bonheur. Et c'est encore pire pour les ouvriers qualifiés. Quant aux ouvriers non qualifiés, la résultante de la minuscule amélioration liée à une plus grande autonomie et de la sévère détérioration due à l'intensification se traduit par une aggravation considérable de leur rapport au travail (…). Le cocktail autonomie-intensification fait passer les cadres d'une

forme de bonheur à une autre, il plonge les ouvriers dans le malheur ». (Baudelot et Gollac, 2003, p.323).

La distinction entre emplois d'exécution et emplois d'encadrement semble ainsi théoriquement fondée. Une rapide analyse empirique confirme en outre que les « petits » mouvements, au sein des emplois d'encadrement d'une part, et d'exécution d'autre part, n'induisent pas de différences significatives.

Les « petits » mouvements intergénérationnels ne sont pas significatifs

L'idée est de comparer le score moyen des individus sur les différentes échelles construites. Par souci de concision, ne sont ici présentés que les résultats pour le score d'autoritarisme. La nature des résultats est identique pour les trois autres dimensions testées.

Au sein des emplois d'encadrement, les résultats montrent que les scores moyens ne diffèrent pas significativement, que le père exerce une profession de cadre supérieur ou une profession intermédiaire, et que l'individu ait ou non reproduit la position du père (TAB.8.3).

TAB.8.3. Score moyen d'autoritarisme, emplois d'encadrement

Trajectoire père → individu	**Score moyen d'autoritarisme**
(1) CPIS → CPIS	1,3824 (N = 286)
(2) CPIS → Profession Intermédiaire	1,7091 (N = 171)
(3) Prof. Int. → CPIS	1,4063 (N = 73)
(4) Prof. Int. → Prof. Int.	1,7273 (N = 79)

	Différence entre les moyennes
(1) - (2)	-0,3267 *ns*
(1) - (3)	-0,0239 *ns*
(1) - (4)	-0,3449 *ns*
(2) - (3)	0,3028 *ns*
(2) - (4)	-0,0182 *ns*
(3) - (4)	-0,3210 *ns*

Source : Panel électoral français 2002

Les résultats diffèrent légèrement au sein des emplois d'exécution. Des différences légèrement significatives (au seuil de 10%) apparaissent lorsque l'on compare les scores moyens. Ces différences disparaissent dès lors que l'on contrôle le niveau de diplôme (TAB.8.4).

TAB.8.4. Score moyen d'autoritarisme, emplois d'exécution

	Score moyen d'autoritarisme	
Trajectoire père → individu	Diplôme inférieur au bac	Bac et plus
(1) E/O qual. → E/O qual.	3,0577 (N = 589)	1,9842 (N = 159)
(2) E/O qual. → E/O non qual.	3,1783 (N = 544)	2,2245 (N = 49)
(3) E/O non qual. → E/O qual.	3,1457 (N = 151)	1,9968 (N = 23)
(4) E/O non qual. → E/O non qual.	3,3929 (N = 168)	1,5714 (N = 17)

	Différences entre les moyennes	
	Diplôme inférieur au bac	Bac et plus
(1) - (2)	-0,1206 *ns*	-0,2445 *ns*
(1) - (3)	-0,088 *ns*	-0,0126 *ns*
(1) - (4)	-0,3352 *ns*	0, 4128 *ns*
(2) - (3)	0,0326 *ns*	0,2277 *ns*
(2) - (4)	-0,2146 *ns*	0,6531 *ns*
(3) - (4)	-0,2472 *ns*	0,4254 *ns*

Source : Panel électoral français 2002

Il semble donc que les « petits » mouvements intergénérationnels n'occasionnent pas de bouleversement significatif des attitudes politiques. Au sein des emplois d'exécution, il suffit de contrôler sommairement le niveau de diplôme (détenir le bac ou pas) pour que les différences s'estompent. Dans la suite, nous nous pencherons donc sur l'impact de la mobilité entre les emplois d'encadrement et les emplois d'exécution dont rend compte notre indicateur de mobilité sociale.

8.3. Ethnocentrisme et autoritarisme

8.3.1. Un effet position

L'analyse des effets bruts de la mobilité descendante laisse entrevoir une validation de l'hypothèse intermédiaire. Lorsqu'on ne contrôle l'effet d'aucune autre variable (effets bruts), les mobiles descendants semblent en effet avoir une attitude intermédiaire, quelque part entre celle des immobiles cadres et celle des immobiles dans la catégorie des employés / ouvriers (TAB.8.5).

TAB.8.5. Scores d'ethnocentrisme et d'autoritarisme, effets bruts

		Ethnocentrisme		**Autoritarisme**	
Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
Constante		4,22 ***	0,20	2,54 ***	0,11
Trajectoire	Immobiles cadres	-1,35 ***	0,24	-0,99 ***	0,13
Mobiles descendants	Immobiles ouvriers	0,60 **	0,22	0,38 **	0,12
	Mobiles ascendants	-0,67 **	0,23	-0,53 ***	0,13

Source : Panel électoral français 2002 $R^2 = 0,096$ $R^2 = 0,092$

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

Lecture : En matière d'ethnocentrisme, les immobiles cadres ont un score moyen significativement inférieur aux mobiles descendants. La différence de 1,35 point est très significative (au seuil de 1‰).

Plus précisément, ils sont moins autoritaires et moins « fermés » que les individus immobiles dans leur groupe d'accueil, mais ils le sont significativement plus que les immobiles dans leur catégorie d'origine. Leur attitude diffère également significativement de celle des mobiles ascendants. L'analyse en termes d'acculturation politique semble donc rendre compte du comportement des mobiles descendants : en matière d'autoritarisme et d'ethnocentrisme, leur attitude est la somme de leur socialisation initiale dans le groupe d'origine et de leur re-socialisation dans le groupe d'accueil.

Cette interprétation ne tient cependant plus dès lors que d'autres variables explicatives sont introduites (TAB.8.6).

TAB.8.6. Scores d'ethnocentrisme et d'autoritarisme, effets « nets »

		Ethnocentrisme		Autoritarisme	
		Modèle 2 (N = 1738)		Modèle 2 (N = 2967)	
Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Erreur type	Coefficient	Erreur type
Constante		1,53 ***	0,30	1,43 ***	0,18
Sexe *Femme*	Homme	-0,06	0,10	0,08	0,06
Age	Un an de plus	0,04 ***	0,004	0,008 ***	0,002
Trajectoire *Mobiles descendants*	Immobiles cadres	-0,52 **	0,21	-0,46 ***	0,13
	Immobiles ouvriers	0,08	0,20	0,10	0,11
	Mobiles ascendants	-0,39 *	0,19	-0,24 *	0,12
Diplôme *Supérieur* *(2ème ou3ème cycle)*	Sans diplôme	2,41 ***	0,18	1,54 ***	0,12
	BEPC CAP BEP	1,79 ***	0,19	1,12 ***	0,10
	Bac technique ou général	0,83 ***	0,19	0,46 ***	0,11
	Bac +2	0,56 **	0,19	0,18	0,11
Orientation pol. du père *Droite*	Gauche	-0,11	0,15	0,05	0,09
	Ni gauche ni droite	-0,42 *	0,17	-0,15	0,09
Orientation pol. de l'ind. *Droite*	Gauche	- 0,92 ***	0,14	- 0,67 ***	0,08
	Ni gauche ni droite	0,69 ***	0,16	0,49 ***	0,09

Source : Panel électoral français 2002 $R^2 = 0,335$ $R^2 = 0,272$

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

Lecture : dans le modèle 2, à autres caractéristiques contrôlées, les non diplômés ont un score d'ethnocentrisme significativement supérieur à celui des diplômés du supérieur. La différence est de 2,41 points.

L'introduction de ces variables explicatives améliore sensiblement le modèle puisque la part de variance expliquée passe de 9,6% à près de 34% pour l'ethnocentrisme et de 9,2% à 27,2% pour l'autoritarisme.

A autres caractéristiques contrôlées, l'âge exerce un effet significatif, puisque plus il augmente, plus les scores d'ethnocentrisme et d'autoritarisme sont élevés. Le niveau de diplôme introduit également des variations significatives et importantes : moins on est diplômé, plus les scores augmentent. L'orientation politique déclarée explique elle aussi une partie des attitudes observées,

les individus se déclarant de gauche étant les moins autoritaires et « fermés », ceux refusant de se positionner sur l'axe gauche – droite obtenant les scores les plus élevés.

Une fois ces différents éléments contrôlés, qu'advient-il de notre variable de trajectoire intergénérationnelle ? Alors que l'analyse des effets bruts suggérait une validation de l'hypothèse intermédiaire, il semble au contraire que pour les deux dimensions testées, les mobiles descendants adoptent plutôt l'attitude en vigueur dans leur groupe d'accueil : leur score demeure en effet significativement différent de celui des immobiles cadres, mais la différence avec les immobiles dans la catégorie employés – ouvriers disparaît.

Même si l'écart entre les immobiles cadres et les mobiles descendants est significatif, son amplitude demeure limitée par rapport à ceux induits par le niveau de diplôme ou l'orientation politique des individus. La figure 8.1. représente la valeur absolue du contraste maximal entre les modalités des différentes variables explicatives exerçant un effet significatif sur le score d'ethnocentrisme.

FIG.8.1. Score d'ethnocentrisme, amplitude des effets induits par les variables explicatives

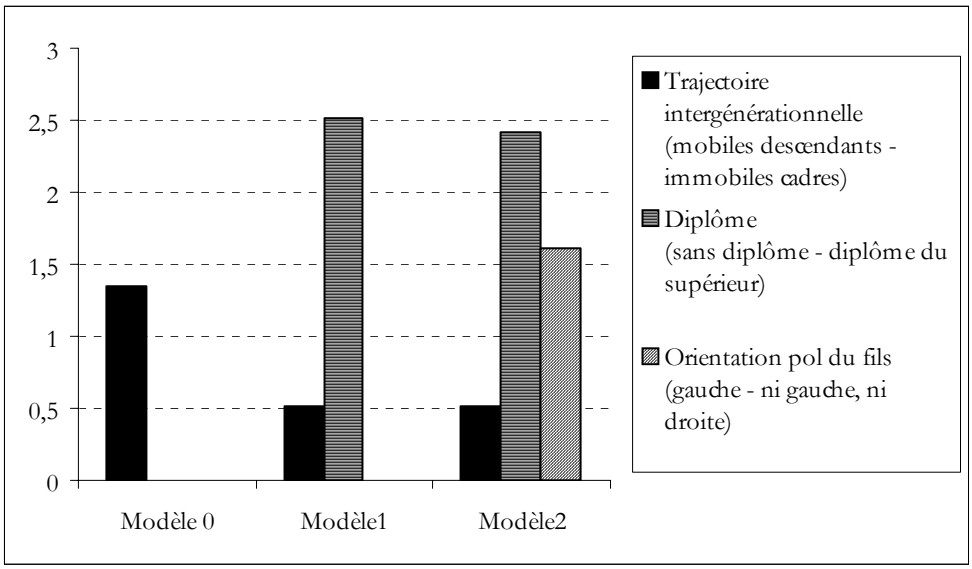

Source : Panel électoral français 2002

Lecture : à autres caractéristiques contrôlées dans le modèle 2, le niveau de diplôme exerce un effet significatif sur le score d'ethnocentrisme. La différence entre les non diplômés et les diplômés du supérieur est de 2,4 points.

Lorsque l'on contrôle l'effet du niveau de diplôme et de l'orientation politique de l'individu, l'écart entre le score des mobiles descendants et celui des immobiles cadres diminue assez sensiblement, s'établissant à un demi-point, contre plus de deux pour le diplôme et plus de 1,5 pour l'orientation politique. C'est dire que le niveau de diplôme et l'orientation politique de l'individu captent une part significative de l'écart brut observé dans le modèle de référence.

Cependant, l'écart observé entre les mobiles descendants et les immobiles cadres demeure significatif, et le résultat mérite ainsi d'être souligné : à âge, sexe, diplôme et orientation politique contrôlés, deux enfants de cadre vont avoir un score d'ethnocentrisme significativement différent selon qu'ils ont ou non reproduit la position du père. La nature des résultats est identique pour le score d'autoritarisme : une fois contrôlés le diplôme et l'orientation politique, la différence entre les mobiles descendants et les immobiles cadre reste significative, mais n'est plus que de 0,5 point.

La mobilité descendante semble ainsi s'accompagner de l'adoption des attitudes en vigueur dans le groupe d'accueil. Les enfants de cadre qui glissent le long de l'échelle sociale ne se distinguent pas des autres employés ou ouvriers : ils adoptent les attitudes relativement plus autoritaires et « fermées » des salariés d'exécution.

Les attitudes autoritaires et ethnocentrées ne constituent pas la marque spécifique de la mobilité descendante, les déclassés exprimant certes un degré élevé d'intolérance et d'autoritarisme, mais pas plus que les autres employés ou ouvriers. Les entretiens réalisés nous permettent de distinguer deux éléments centraux de leur discours : l'autoritarisme est perceptible dans l'insistance sur les « valeurs » et les attitudes ethnocentrées empruntent largement à la rhétorique des discours xénophobes.

8.3.2. Le retour aux « valeurs »

L'insistance sur la nécessité de restaurer les « valeurs » traditionnelles constitue un leitmotiv du discours. Au nombre de deux – l'autorité et le respect – l'importance de ces valeurs apparaît lorsque l'entretien aborde la question du rôle de l'école :

> Je pense que le plus urgent, c'est l'écoute, le respect. Actuellement, y a plus aucune communication entre les uns et les autres, plus aucun respect, que ce soit les hommes et les femmes, ou les humains on va dire. On tape et après on cause, c'est un peu ça en ce moment, et d'ailleurs depuis quelques années. Ça fait bien 10 ans que c'est comme ça. Et le respect des autres aussi. C'est important, c'est une base aussi. Et y aurait peut-être moins de problèmes à l'école. Je ne dis pas que c'est les enseignants qui doivent faire ça. C'est le travail des parents. Le travail des enseignants, c'est l'autorité. Ils doivent se faire respecter, ils doivent être autoritaires. On ne crache pas sur son voisin, on ne dit pas « ta gueule », on dit « merci », « s'il te plait », je crois que c'est important et c'est des notions qui se perdent. Et c'est pour moi très important. Et ça, y a pas de classe sociale pour apprendre ça. On a tous eu, même si c'est pas nos parents, c'est peut-être au moins nos grands-parents qui nous ont demandé de dire « merci » et « s'il te plait », parce que peut-être qu'avec les parents, ça passe peut-être au second plan ; mais les grands-parents étaient là à mon avis pour… et je parle du « merci » ou du « s'il te plait », mais y a tout un tas de règles à respecter.
>
> Femme, 35 ans, employée, père cadre dans le privé (entretien 13)

Le respect est du ressort des parents, l'autorité de celui des enseignants. Ce qui apparaît très clairement dans cet extrait d'entretien, c'est que cette perte des valeurs s'inscrit dans une dynamique temporelle. Relativement jeune, cette enquêtée opère implicitement une différence avec la société dans laquelle elle a grandi et qui portait encore la marque du respect et de l'autorité, sans distinction de « classe sociale », comme constituant un socle universel commun.

Aux yeux de plusieurs des individus interrogés en effet, une bonne partie des maux de la société proviendraient du recul de ces valeurs traditionnelles qui constituent pourtant à leurs yeux la base du « vivre-ensemble ».

Il serait difficile de prétendre que l'importance accordée aux valeurs traditionnelles soit directement et uniquement imputable à la mobilité descendante : on a souligné plus haut combien cette caractéristique semblait partagée par les autres employés et ouvriers, sans distinction

d'origine sociale. Ceci étant posé, des références à l'histoire personnelle et au déclassement intergénérationnel apparaissent parfois. Ainsi, cet enquêté à qui l'on demande de qualifier le type d'éducation reçue de ses parents :

> Quel type d'éducation, pas facile comme question… Je sais que je les en remercie en tout cas… C'était…juste comme il faut, ni trop permissif, ni trop… Les bases quoi, être poli, avoir du respect, obéir quand il fallait. Et heureusement. Heureusement, parce qu'à la limite, ça me sert plus aujourd'hui que ce que j'ai appris à l'école.
>
> C'est à dire ?
>
> Bah, ce que j'ai appris à l'école, ça ne sert à rien dans mon travail. Et puis si j'avais pas eu ce cadre, je sais pas ce que je ferais aujourd'hui, ce serait encore moins…brillant. C'est tellement difficile. Franchement, quand je vois les jeunes aujourd'hui, je les plains. On leur apprend plus rien, ils se démerdent seuls. Franchement, j'aimerais pas être à leur place.
>
> Homme 43 ans, employé municipal, père cadre dans l'industrie automobile (entretien 12)

Le respect, l'obéissance et la politesse que lui ont inculqués ses parents apparaissent plus important à cet enquêté que ce qu'il a appris à l'école. A la lecture de cet extrait d'entretien, on a le sentiment qu'il considère que ce « cadre » transmis par ses parents est ce qui lui permet de se « maintenir » dans la société, d'avoir un emploi, moins prestigieux certes que celui de ses parents, mais un emploi tout de même. Sans les valeurs reçue de ses parents, la chute aurait été probablement encore plus brutale, la situation encore moins « brillant[e] ».

8.3.3. Un racisme « soft »

Ceux qui dans leur discours se montrent très critiques à l'encontre des « immigrés » ou des « étrangers » mobilisent des arguments qui portent la marque, non pas du racisme « pseudo-scientifique » (Mayer, 2002, p.65) en vogue à la fin du dix-neuvième siècle postulant des inégalités fondamentales entre les races (Levi-Strauss, 1988), mais plutôt d'un « racisme « soft », « voilé », « indirect » ou « symbolique » (Mayer, 2002, p.66) dont le moteur est la croyance en une

incompatibilité radicale entre des cultures trop différentes. Dans son travail sur les électeurs du Front National, Nonna Mayer relevait la prédominance de cette forme « voilée » de racisme. Les entretiens réalisés pour le présent travail vont dans le même sens. Alors qu'on leur demandait s'ils étaient d'accord avec l'affirmation « il y a trop d'immigrés en France », les individus – majoritaires – qui répondent par l'affirmative mobilisent essentiellement deux arguments.

Tout d'abord, la présence d'immigrés jugés trop nombreux menacerait l'identité française :

> C'est vrai que l'immigration, bien que j'étais pas raciste, mais quelque part, on y arrive, parce qu'il y en a marre. La France, ça devient vraiment… y a de tout. J'ai rien contre les immigrés. Des fois, nous les Français, on va bien dans des pays en Afrique, mais c'est trop. Parce qu'avant dans les années 50 y avait pas tout ça. Y en avait, mais modérément. On y arrivait, mais là, on y arrive plus. Quand on va à Auchan ou des trucs comme ça, on en voit, on ne voit que ça, et dans les écoles, à la limite, ça devient pareil. On voit une école en région parisienne, on ne voit que des têtes… pas des Français. La grande majorité, on se dit « on est en France ou on est plus en France ». Quelque part, on se pose une grande question aussi. Et je crois qu'on va plus être en France longtemps. Dans 50 ans, on y est plus, ça va être le Maghreb ici. J'ai rien contre eux, mais quelque part, c'est vrai qu'il y a trop d'immigration. Ils viennent tous par ici, ils croient trouver l'eldorado, ils s'imaginent que la France, y a tout. Mais non, on a pas tout en France. A la limite, je suis certaine qu'ils seraient peut-être même mieux chez eux, parce qu'ils ont le soleil, ils ont tout, c'est vrai.
>
> Femme, 35 ans, assistante maternelle, père cadre de la fonction publique (entretien 14)

Les étrangers constituent une menace grandissante pour l'identité française et l'image utilisée est clairement celle de l'invasion. Même si les statistiques officielles estiment à un maximum de 10% la part des immigrés – clandestins pris en compte – dans la population française (Héran, 2007), le ressenti subjectif amène certains des individus interrogés à très nettement surestimer cette proportion, à tel point que bientôt, « dans cinquante ans », la France, « ça va être le Maghreb ». Le supermarché, l'école et tous les lieux de la vie quotidienne sont autant d'espaces où l'on ressent « l'invasion » des étrangers dont on fait mine, sur le mode ironique, de ne pas comprendre qu'ils puissent quitter « le soleil » de leur pays natal pour la promesse chimérique d'un Eldorado français.

Au-delà de cette menace identitaire et culturelle, les étrangers sont également présentés comme les responsables des maux économiques et sociaux de la société française, tout d'abord parce qu'il « faut être honnête, ils travaillent aussi ces gens-là, ils prennent le travail des autres, il faut le dire » : (entretien 14), mais également parce qu'ils profitent du système de protection sociale, et plus largement, sont mieux traités que les Français de souche :

> L'homme qui vient en France, qui travaille, qui touche les allocations familiales parce qu'au bled, il a je sais pas combien de femmes avec je sais pas combien d'enfants et qu'il envoie tout le fric là-bas, non, je ne suis pas d'accord.
> Maintenant, le gars qui vient en France avec sa famille, qui bosse et qui engrange l'économie, il ne me dérange pas. Y a pas de soucis. Maintenant, y a beaucoup de choses : on aide beaucoup les immigrés, c'est-à-dire que vous allez je ne sais pas où, vous vous appelez Ben quelque chose, ça marche bien. Par contre, vous vous appelez comme moi, ça marche un peu moins bien. Y a trop d'avantages. Je ne suis pas raciste à la base, j'ai pas été élevé comme ça, mais à force de vivre (et à N. y en a beaucoup), et moi, si y a quelqu'un qui me demande de l'aider, y a pas de souci, je suis là, je l'aide. Mais ils ont trois fois plus d'avantages que les autres, et ça, je suis désolé, c'est pas normal, parce qu'on vit tous sur le territoire français, on a tous autant le droit d'avoir des avantages que les autres, et y a beaucoup de choses qui leurs sont passées, qu'éventuellement à un « Français » on ne passerait pas.
>
> Homme, 39 ans, employé administratif, père ingénieur (entretien 17)

Outre la caricature de la figure de l'étranger, polygame et profiteur, l'inversion du sens de la discrimination est un élément central, que l'on retrouve dans plusieurs entretiens. Ce sont les Français de souche qui font face à des discriminations inacceptables face à des étrangers qui bénéficieraient d'avantages toujours plus nombreux. Ce constat revêt la force de l'évidence puisqu'on affirme qu'il se base sur l'expérience quotidienne.

Mais au-delà de ce sentiment de discrimination à front renversé, les étrangers sont accusés d'être en grande partie responsables de la disparition des valeurs traditionnelles évoquées plus haut :

> Mais c'est quoi comme avantages ?
>
> Les enfants ne partent pas en vacances, donc on fait des centres de vacances exprès pour eux et ils ne payent rien. Moi j'ai pas les moyens non plus de faire partir mes gosses, mais comme je ne suis pas arabe, je ne peux pas l'envoyer gratuitement. Y a des petits trucs comme ça, c'est rien, c'est pas palpable, mais on s'en rend compte, au fur et à mesure quand les gamins grandissent. Ici, y a pas mal de cités qui ont été faites, et y a une faune là-dedans, et ça se croit tout permis aussi. ça ne respecte rien non plus à la base. Nous, on apprend à nos gamins le respect de la mère et du père ; on apprend, mais eux n'ont plus aucun respect aujourd'hui. Les jeunes qui sont nés ici, dont les parents ont immigré en France, ils ont plus aucun respect.
>
> Homme, 39 ans, employé administratif, père ingénieur (entretien 17)

Si l'autorité et le respect sont des valeurs en perte de vitesse, c'est au moins en partie à cause des parents immigrés qui ne les ont pas inculquées à leurs enfants, ces derniers formant désormais une « faune ». L'image est forte : les enfants d'immigrés ne sont plus des humains mais sont assimilés à des animaux qui ne possèdent pas les règles élémentaires de la vie en société, menaçant du même coup de saper les fondements de cette dernière.

Trop nombreux, les immigrés sont présentés comme des boucs-émissaires, responsables de la situation difficile des Français de souche car occupant des emplois qui devraient leur revenir. Plus encore, incapables de s'adapter au mode de vie français et aux valeurs de la République, ils profiteraient des différents systèmes de protection sociale, saperaient les fondements de la cohésion sociale en menaçant la France jusque dans son identité. Ces arguments sont classiques et au terme de « racisme », Nonna Mayer préfère celui d'ethnocentrisme, « plus neutre » et qui permet « d'englober toutes les formes de rejet, y compris celles qui ne sont pas fondées sur la race » (Mayer, 2002, p.69).

L'analyse statistique a montré que la tendance aux attitudes autoritaires et ethnocentrées ne constitue pas une marque spécifique du déclassement social dans la mesure où il n'est pas possible d'établir une différence entre les employés et ouvriers d'origine populaire et les employés et ouvriers d'origine plus favorisée.

A l'inverse, l'analyse des attitudes dans le domaine économique et social permet de mettre en évidence un comportement spécifique aux « déclassés ».

8.4. Une recomposition originale du discours économique et social

Même s'il perd de son pouvoir explicatif dans certaines configurations électorales particulières (Chiche *et al.*, 2000), le clivage autour des questions économiques et sociales demeure un élément structurant de l'espace électoral français.

8.4.1. Une hostilité au libéralisme économique (effet « position »)

Pour ce qui est du degré de libéralisme, la nature des effets bruts ne diffère pas de celle des effets observés une fois les autres variables contrôlées (TAB.8.7).

L'orientation politique de l'individu est la variable qui introduit les variations les plus importantes. Sans surprise, à autres caractéristiques contrôlées, les individus se déclarant de gauche ont un score de libéralisme assez nettement inférieur à celui des partisans de la droite (1,16 point) et l'écart est même de 1,74 point avec les individus se déclarant ni de gauche, ni de droite. Au contraire du sexe, l'âge exerce lui aussi un effet significatif, puisque plus il augmente, plus l'acceptation des idées libérales semble élevée. Quant au niveau de diplôme, il introduit des différences significatives mais qui semblent moins importantes que pour les dimensions de l'ethnocentrisme et de l'autoritarisme. Seule la comparaison entre le score des non diplômés et

celui des plus diplômés est significative, les seconds ayant un score supérieur de 0,43 point à celui des premiers.

TAB.8.7. Score de libéralisme économique

		Modèle 2 (N = 1661)	
Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Erreur type
Constante		4,30 ***	0,29
Sexe *Femme*	Homme	0,15	0,10
Age	Un an de plus	0,008 *	0,004
Trajectoire *Mobiles descendants*	Immobiles cadres Immobiles ouvriers Mobiles ascendants	0,67 ** -0,03 -0,001	0,21 0,18 0,19
Diplôme *Supérieur (2ème ou3ème cycle)*	Sans diplôme BEPC CAP BEP Bac technique ou général Bac +2	-0,43 * -0,23 -0,07 -0,11	0,19 0,16 0,18 0,17
Orientation pol. du père *Droite*	Gauche Ni gauche ni droite	0,02 0,24	0,15 0,16
Orientation pol. de l'ind. *Droite*	Gauche Ni gauche ni droite	- 1,16 *** 0,58 ***	0,14 0,15

Source : Panel électoral français 2002 $R^2 = 0,273$

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

Une fois ces effets pris en compte, il reste que là encore, les individus en situation de mobilité descendante ont plutôt tendance à adopter les attitudes en vigueur parmi les individus immobiles dans leur groupe d'accueil. Autrement dit, l'effet de la resocialisation l'emporte sur celui de la socialisation initiale, de sorte que comme les autres employés et ouvriers, les mobiles descendants se montrent significativement plus hostiles aux idées libérales.

Précisons que l'effet de la mobilité descendante est relativement important puisque la différence entre les immobiles cadres et les mobiles descendants, de l'ordre de 0,7 point, est plus élevée que celle entre les non diplômés et les plus diplômés (FIG.8.2).

FIG.8.2. Score de libéralisme économique, amplitude des effets induits par les variables explicatives

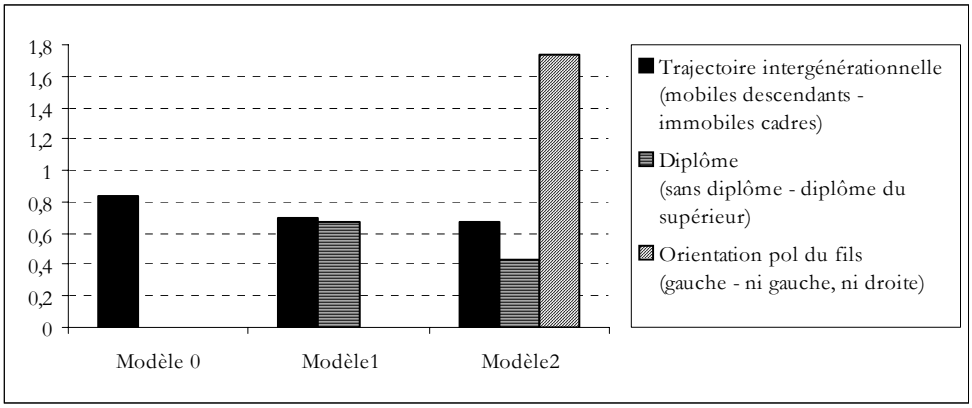

Source : Panel électoral français 2002

8.4.2. Une moindre préoccupation sociale (effet « origine »)

En ce qui concerne le degré de « préoccupation sociale », l'étude des effets bruts et celle des effets nets aboutissent aux mêmes conclusions (TAB.8.8).

Comme pour le degré de libéralisme, c'est l'orientation politique qui exerce les effets les plus forts. Les individus se déclarant de gauche obtiennent en effet un score supérieur de près d'un point à celui des individus partisans de la droite, et de 1,4 point plus élevé que celui des individus ni de droite, ni de gauche. L'âge introduit également des variations significatives, les individus plus jeunes se sentant davantage préoccupés par ces questions sociales. Quant au niveau de diplôme, les variations observées ne sont pas significatives.

TAB.8.8. Scores de préoccupation sociale

		Modèle 2 (N = 2031)	
Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Erreur type
Constante		6,47 ***	0,25
Sexe *Femme*	Homme	-0,25 **	0,08
Age	Un an de plus	-0,008 *	0,003
Trajectoire *Mobiles descendants*	Immobiles cadres Immobiles ouvriers Mobiles ascendants	0,16 0,43 ** 0,33 *	0,18 0,18 0,16
Diplôme *Supérieur* *(2ème ou3ème cycle)*	Sans diplôme BEPC CAP BEP Bac technique ou général Bac +2	-0,02 0,05 0,09 0,19	0,17 0,14 0,16 0,15
Orientation pol. du père *Droite*	Gauche Ni gauche ni droite	0,11 -0,09	0,12 0,13
Orientation pol. de l'ind. *Droite*	Gauche Ni gauche ni droite	0,97 *** -0,39 **	0,11 0,13

Source : Panel électoral français 2002 $R^2 = 0,212$

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

Qu'en est-il de la trajectoire intergénérationnelle ? Contrairement aux trois dimensions examinées plus haut, il semble que les mobiles descendants aient plutôt tendance à maintenir les attitudes en vigueur dans leur groupe d'origine, à savoir une moins grande préoccupation sociale. Leur score ne diffère en effet pas significativement de celui des cadres enfants de cadre et est inférieur, à autres caractéristiques contrôlées, de près de 0,5 point à celui des autres employés et ouvriers.

8.4.3. Les ressorts d'une recomposition

Ces deux derniers résultats peuvent surprendre, tant ils semblent contradictoires. Pour ce qui est du degré de libéralisme, c'est un effet position qui l'emporte et les mobiles descendants se montrent assez significativement plus hostiles au libéralisme économique. Mais dans le même temps, c'est à un effet origine que l'on conclut en matière de préoccupation sociale, de sorte qu'ils semblent plutôt moins concernés par les questions sociales. Un tel résultat va à l'encontre des schémas d'analyse traditionnels qui tendent à opposer ces deux dimensions. D'individus se montrant hostiles aux valeurs du libéralisme économique, attachés à la régulation de l'Etat protecteur, on attend plutôt une forte préoccupation sociale se traduisant par un souci important de redistribution des richesses. Au contraire, les individus acceptant les règles libérales de l'économie sont supposés être moins sensibles à ces thématiques sociales. Pourtant, des travaux récents commencent à introduire des brèches dans cet édifice traditionnel. Se penchant sur le rapport à la politique des Français issus de l'immigration, Brouard et Tiberj (2005, p.77) soulignent que ces derniers réalisent une nouvelle synthèse entre liberté et égalité : attachés à la régulation de l'économie, ils développent également un sens de la réussite « entrepreunarial »

Dans le cas de la mobilité descendante, comment expliquer la conjonction d'une attitude assez nettement antilibérale et d'une faible préoccupation sociale ?

Une exigence de protection

L'échelle de libéralisme économique est construite à partir de questions ayant trait au degré auquel les entreprises doivent être libres de licencier sans entrave de la part de l'Etat et au degré auquel les individus interrogés considèrent que le profit ou les privatisations sont des éléments positifs. Or, les mobiles descendants sont avant tout des employés et des ouvriers. Il n'est donc

pas surprenant que des individus salariés dans des emplois d'exécution expriment un souci de protection de la part d'un Etat dont on souhaite qu'il contrôle davantage les entreprises.

Les entretiens ont révélé de manière assez forte combien les individus interrogés avaient un sentiment très aigu de précarité. Loin d'être solide, leur situation professionnelle leur apparaît comme particulièrement fragile, à la merci d'un événement qui brusquement les amènerait à « tout perdre ». Ce point apparaît plus précisément lorsque les individus interrogés étaient invités à se situer au sein de la structure sociale (voir chapitre 7). Une très nette majorité d'entre eux se situent dans l'avant-dernière strate mais plus encore, presque le tiers (7 sur 23) expriment spontanément leur crainte de « tomber » dans la dernière strate, qu'ils définissent comme étant celle des « chômeurs », des « Rmistes » et des exclus, comme cette femme de 37 ans :

> Je nous mets dans la 3 [l'avant dernière strate] parce que bon, j'ai la chance d'avoir un emploi, mon mari aussi… (silence)…mais bon, étant accédant à la propriété, il suffirait que l'un de nous deux perde son emploi pour qu'on frôle la 4… Du jour au lendemain, tout peut basculer. C'est peut-être aussi les medias qui en rajoutent à la louche. Mais quand on voit tout ce qui est délocalisation, les entreprises qui ferment, surtout que nous, dans la région, c'est pas très joyeux, donc on a tendance, quand on voit le Journal Télévisé, à s'identifier un peu aux gens qui perdent leur emploi. J'espère qu'on ne sera pas confronté à ça, mais à la longue, c'est agaçant. Parce qu'on a l'impression qu'ils reviennent sur les 35 heures et qu'ils font du chantage, ils disent « si vous signez pas 40 heures payées 35, on délocalise en Turquie », ils commencent à faire ça, j'ai lu ça dans la presse.
>
> Femme, 37 ans, hôtesse d'accueil, père directeur commercial (entretien 10)

Comme le dit une autre enquêtée, « c'est facile de tout perdre » (entretien 5) : cette hôtesse d'accueil exprime avec beaucoup de distance la manière dont il est facile de s'identifier avec les chômeurs, victimes des plans sociaux ou des délocalisations et dont l'histoire occupe souvent la Une des journaux.

Cet extrait d'entretien laisse également entrevoir la critique très forte du comportement des « patrons », critique que nous avons évoquée dans le chapitre précédent. En voici un autre exemple :

> Alors comment vous expliquez que maintenant, il faut le bac, un BTS, pour faire ce que vous vous faites avec un CAP ?
>
> (silence)…C'est parce qu'il a une course qui a été faite par les patrons au niveau des diplômes et dans toutes les usines…dans toutes les boîtes… et qui ne sert pas à grand chose…je trouve qu'ils en demandent de trop…pour faire…pour faire travailler…ce qui n'est pas forcément…(silence)… une bonne chose…tous ces jeunes qui font des études et qui se retrouvent…à ces postes. Mais les patrons, ça leur fait de la main d'œuvre pas chère, des gens compétents, payés pas cher, je crois que c'est un petit peu aussi une question de mondialisation, et puis au niveau de l'Europe hein, je crois que ça se généralise un petit peu…donc…on le dit assez souvent à la télévision, on est toujours payés trop cher en France (rire) donc si on peut avoir des gens compétents et puis…et puis ne pas les payer…et puis les faire travailler en plus si on peut, plus que trente-cinq heures, et puis le samedi et le dimanche, et bien allons-y ! Je crois que c'est ce qui se fait de plus en plus… De toute façon, si vous êtes pas contents, si ça vous plaît pas, allez voir ailleurs, y en a cent qui attendent, alors…
>
> Homme, 43 ans, ouvrier qualifié, père cadre dans l'industrie (entretien 1)

Si le niveau d'étude exigé pour occuper un poste de travail donné ne cesse d'augmenter, c'est en grande partie parce que les « patrons » y trouvent leur compte, celui de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et pas chère, sans risque de revendications puisque la masse des chômeurs constitue une incitation à la docilité : la vision marxiste des chômeurs comme « armée de réserve » est très présente dans les entretiens réalisés.

Employés et ouvriers, les mobiles descendants ont une conscience aiguë de la précarité de leur situation professionnelle, sentiment aiguisé par la télévision qui plus que jamais amène les problèmes du monde et des autres dans l'existence des individus[105]. Cette crainte de lendemains où tout peut se perdre conduit les individus interrogés à développer un fragment de discours très « social », critique à l'égard de la mondialisation et de la montée de la précarité qu'elle génère. Par conséquent, on attend de l'Etat qu'il exerce ses fonctions de protection et de contrôle de l'activité économique.

[105] La télévision exerce de ce point de vue un effet ambigu : en même temps que les images de catastrophes diverses amènent les individus à nuancer leurs propres difficultés, elles leur font craindre le pire, puisque le pire existe et qu'il se donne en spectacle tous les jours à la télévision.

Un souci de distinction

Si les individus en situation de mobilité descendante se montrent très attachés à la fonction protectrice de l'Etat, comment expliquer qu'ils ne montrent pas un même attachement à ses fonctions redistributrices ? Les items composant l'échelle de préoccupation sociale ont en effet trait à la nécessité de réduire les inégalités sociales et d'œuvrer pour l'égalité des chances.

La réponse, étayée là-encore par les entretiens réalisés, semble résider dans la critique très virulente portée à l'encontre des chômeurs, Rmistes et autres exclus.

> Moi je dis que quand on veut travailler, on peut travailler. Même si c'est pas forcément la branche dans laquelle on a fait des études, ce qu'on recherche, ou au niveau salarial, mais on peut trouver des issues. Celui qui veut absolument travailler, oui, il peut trouver (…)
>
> Les gens profitent, il faut le dire, ça a été flagrant avec les intermittents du spectacle. Je connais quelqu'un, qui est intermittent, et qui a complètement financé sa maison avec les allocations chômage. Il travaille 4 mois, et ensuite il arrête, il touche son allocation, et il refait sa maison. Les gens profitent du système, parce qu'ils le connaissent bien, ils s'y complaisent et s'y trouvent très bien. Forcément, pour travailler, faut être courageux !
>
> Femme, 39 ans, hôtesse d'accueil, père cadre de la fonction publique (entretien 8)

D'une certaine manière, les chômeurs sont des chômeurs « volontaires », victimes de leur manque de courage, préférant se complaire dans des situations d'assistanat qui au final permettent de vivre, et même de bien vivre. Les chômeurs sont souvent assimilés à des « assistés », des « fainéants » qui manquent de courage, car « avec du courage et de la volonté, on arrive à tout » (entretien 19).

Dans la ligne de mire des individus interrogés figurent tout particulièrement les Rmistes, qui très souvent ont choisi « la solution de facilité » : « c'est comme le Rmi aujourd'hui, c'est un peu la solution de facilité…parce qu'il y en a quand même qui se contentent de ça, qui s'en foutent et qui cherchent pas de boulot, et puis nous on paye pour eux, ça c'est pas normal, ça m'énerve quoi » (entretien 8). La virulence des critiques envers les chômeurs et Rmistes est réelle, et l'analyse statistique vient confirmer que les mobiles descendants sont ceux qui se montrent les plus hostiles au Rmi (TAB.8.9).

Une question du Panel électoral consiste à demander aux individus interrogés s'ils estiment que le Rmi « incite les gens à s'en contenter » ou s'il donne au contraire « le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir ».

Dans la régression logistique suivante (TAB.8.9), nous modélisons la probabilité de penser que le Rmi permet de s'en sortir.

TAB.8.9. Considérer que « le Rmi donne le coup de pouce nécessaire » (modèle logit)

Variable	Modalité	Coefficient	Erreur type	Odds ratio
	Constante	-0,74 **	0,25	
Sexe	*Femme*	*Réf.*	.	
	Homme	-0,17	0,09	
Age	*Un an de plus*	0,01 ***	0,003	
Trajectoire intergénérationnelle	*Descendants*	*Réf.*	.	
	Immobiles cadres	0,36 *	0,17	1,5
	Immobiles ouvriers	0,35 *	0,16	1,5
	Ascendants	0,45 **	0,17	1,5
Diplôme	*Supérieur*	*Réf.*	.	
	Sans diplôme	0,57 **	0,18	1,8
	BEPC CAP BEP	0,36 *	0,16	1,4
	Bac technique / général	0,53 **	0,16	1,7
	Bac + 2	0,27	0,16	
Orientation politique du père	*Droite*			
	Gauche	0,12	0,11	
	Ni gauche ni droite	0,27	0,15	
Orientation politique de l'individu	*Droite*			
	Gauche	1,14 ***	0,11	3,1
	Ni gauche ni droite	0,41 **	0,13	1,5

Source : Panel électoral français 2002 N=2434

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

Lecture : comparés aux individus se déclarant de droite, ceux qui se déclarent de gauche ont 3,1 fois plus de chances de considérer que le Rmi donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir.

Il semble qu'à autres caractéristique contrôlées, les mobiles descendants soient les plus sévères à l'égard des Rmistes : comparés aux mobiles descendants, les individus ayant connu d'autres trajectoires intergénérationnelles ont en effet environ 1,5 fois plus de chance de considérer que le Rmi donne le coup de pouce nécessaire plutôt que d'estimer qu'il incite à s'en contenter. En la matière, il faut souligner que la mobilité descendante induit un effet propre, l'attitude des mobiles descendants se distinguant de celles des mobiles ascendants, des individus immobiles dans leur groupe d'origine et de ceux immobiles dans leur groupe d'accueil. Cette condamnation des « assistés « porte la marque de la mobilité descendante. En particulier, elle ne se retrouve pas avec la même intensité chez les autres employés et ouvriers.

Au final, les mobiles descendants tiennent un discours particulièrement ambivalent à l'égard des chômeurs, des Rmistes et de tous les « exclus » qu'ils placent dans la strate la plus basse de la structure sociale. D'une part, ces derniers sont considérés comme des victimes de la mondialisation et des délocalisations. Ce sont des individus dont les difficultés et les souffrances exposées à la télévision sont jugées d'autant plus injustes et inacceptables qu'elles les plongent dans une situation dont on se sent à la merci, puisque de l'aveu même des individus interrogés, un simple « accident de la vie » peut vous amener à venir gonfler les rangs des exclus. Mais d'autre part, les chômeurs et les Rmistes sont tout aussi fréquemment – et dans le même discours – dénoncés comme n'étant que des « assistés », profitant du système de protection sociale et manquant du courage et de la volonté nécessaires au retour à l'emploi.

Comment expliquer ces fragments de discours contradictoires ? Dans un premier temps, il peut paraître surprenant que des individus se sentant à ce point susceptibles de basculer à tout moment dans le camp des exclus critiquent d'une manière particulièrement virulente les « victimes » qu'ils savent pouvoir devenir dès lendemain. En réalité, cette contradiction n'est qu'apparente et peut probablement s'expliquer par un souci profond de distinction, souci dont la sociologie a montré qu'il constituait un mécanisme central des relations entre les groupes sociaux.

Les travaux de Bourdieu (1979) ont mis en évidence les mécanismes de la distinction et la manière dont ils assuraient la domination des classes supérieures dans l'espace social. Des travaux plus récents soulignent également qu'un tel souci de distinction est présent dans tous les segments de la hiérarchie sociale, parfois même entre des individus partageant des caractéristiques objectives identiques. Le processus de distinction est ainsi à l'œuvre parmi les chômeurs. Dans son travail sur « l'épreuve du chômage », Schnapper souligne par exemple que « tous ceux qui ont en commun de vivre une crise de statut à l'occasion du chômage évoquent fréquemment le « chômeur professionnel », le « faux chômeur », ou le « chômeur de luxe ». Le chômeur, parce qu'il se sent dévalorisé, tient d'autant plus à conserver en tout cas l'aspect positif de ce nouveau statut : le « vrai chômeur » ou le « bon chômeur », victime de circonstances qui dépassent son cas personnel, n'abuse pas de la protection sociale » (Schnapper, 1981, p.111). Dix ans plus tard, Paugam affirme à son tour que « lorsque le statut social est dévalorisé (…), il est nécessaire de faire étalage de ses valeurs morales ou de ses mérites personnels pour compenser et négocier le discrédit. Le besoin de reconnaissance sociale et d'affirmation de soi existe chez tout être humain, mais il est sans doute plus visible encore, et donc plus facilement saisissable pour le sociologue, dans le cas de ménages socialement disqualifiés. En effet, il s'agit pour eux de résister au sentiment d'échec social et de conjurer, au moins partiellement dans le discours, l'image négative que les « autres » leur renvoient » (Paugam, 1991, p.193). Tout semble indiquer que le besoin de distinction est d'autant plus fort chez les employés et les ouvriers que leur sentiment de grande précarité leur fait craindre une plongée brutale dans l'exclusion.

On le voit, le besoin de se distinguer est présent jusque dans les strates les moins favorisées de la structure sociale. Cette distinction passe par une critique nourrie du comportement des « assistés ». Nos résultats semblent toutefois indiquer que cette critique est d'autant plus virulente parmi les employés et les ouvriers que le sens de leur trajectoire intergénérationnelle est

descendant. Le matériau qualitatif permet là encore d'avancer quelques éléments de compréhension :

> Le Rmi quand même, c'est un peu facile je trouve. Pas besoin de travailler ! J'aurais pu me laisser aller moi aussi ! Tout à l'heure on parlait du boulot de mes parents. Ils ont bien réussi, ils m'ont fait faire des études, j'en ai fait et ça marche pas. J'aurais pu me laisser aller, toucher le Rmi, demander de l'argent aux parents. Bah non, j'ai toujours travaillé. Toujours. J'ai toujours eu le courage de me lever le matin et d'aller bosser. Avoir toujours travaillé, ça, pour moi, c'est ma réussite. Alors le Rmi, oui, je trouve que c'est un peu facile.
>
> Homme, 43 ans, employé de banque, père cadre commercial (entretien 11)

Lorsqu'il évoque la réussite de ses parents et sa situation personnelle décevante (« ça marche pas »), cet homme évoque la tentation qui aurait pu être la sienne d'arrêter de se battre et de se laisser aller à la « facilité » de l'assistanat. Il le dit très clairement, le fait d'avoir « toujours » travaillé constitue sa « réussite ». Pour lui comme pour d'autres enquêtés, tout se passe comme si face à une trajectoire intergénérationnelle descendante qui porte le sceau de l'échec, la nécessité de trouver des éléments positifs dans son histoire personnelle amène à survaloriser le fait d'avoir un travail, grâce à son courage et sa volonté, contrairement à tous ceux qui préfèrent se complaire dans une situation d'assistanat. Dès lors, ce n'est plus le fait d'avoir reproduit ou non la position des parents qui constitue une réussite, mais celle d'avoir toujours exercé un emploi et de ne jamais avoir grossi les rangs des « assistés ».

Ce déplacement vers le bas des critères de la « réussite » n'est pas qu'une stratégie discursive poursuivie en présence d'un enquêteur face auquel il s'agit de faire bonne figure. Au contraire, il semble que nous soyons en présence d'un mécanisme plus profond, qui permet aux individus de construire une image positive de leur parcours et plus largement de se vivre comme les auteurs de leur propre histoire. Puisque l'école n'a pas tenu ses promesses, les déclassés ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Il y a dans l'accent porté sur le courage et la volonté individuels les traces des

« valeurs morales compensatrices » de la disqualification sociale évoquées par Paugam (1991, p.190).

Redéfinition de la notion de réussite et rejet du groupe situé immédiatement en-dessous de soi pour mieux s'en distinguer sont deux mécanismes étroitement liés entre eux, actualisés par les déclassés pour rendre acceptable le sens de leur trajectoire intergénérationnelle.

Il semble donc que la mobilité descendante introduise une recomposition originale du discours économique et social. C'est un effet « position » qui l'emporte pour ce qui est de l'attitude à l'égard du libéralisme économique à l'encontre duquel les déclassés se montrent très critiques, tandis qu'un effet « origine » est observé pour ce qui est du degré de préoccupation sociale : pour cette dernière dimension, les déclassés maintiennent plutôt les comportements en vigueur dans leur groupe d'origine, davantage réticents à l'égard de la redistribution sociale. Au final, les mobiles descendants sont ainsi partisans d'un Etat protecteur, qui offre des garanties aux salariés modestes, tout en estimant qu'il accomplit déjà largement sa fonction redistributrice. Un Etat protecteur certes, mais qui protège avant tout les individus qui travaillent.

8.5. Un attrait relatif pour l'extrême droite ?

Est-il possible de passer d'une analyse en termes d'attitudes politiques et de positionnement sur un certain nombre de clivages axiologiques à une analyse en termes de positionnement partisan ? Autrement dit, fort des résultats décrits plus haut, est-il possible de mettre en évidence un comportement partisan propre aux mobiles descendants ?

Un clivage important au sein de l'espace des valeurs se noue désormais autour des notions d'ethnocentrisme et d'autoritarisme. L'apparition de ce nouveau clivage va de pair avec la tripartition de l'espace politique français (Grunberg et Schweisguth, 1997). Analysant le scrutin présidentiel de 1995, Grunberg et Schweisguth mettent en évidence trois types de candidats : un groupe de candidats de gauche (ceux présentés par Lutte Ouvrière, le Parti communiste, le Parti socialiste et les Verts), un groupe de candidats de droite (les deux candidats du RPR et celui du MPF) et un candidat d'extrême droite, présenté par le Front National. Alors que les valeurs de l'électorat de la candidate d'extrême gauche ne diffèrent absolument pas de celles de l'électorat des candidats de gauche, celles des électeurs du Front National diffèrent véritablement de celles des électeurs des candidats de droite, de sorte que l'extrême droite « ne peut en aucun cas être décrite comme étant simplement une droite plus à droite que la droite modérée, une droite extrême ».

La principale dimension sur laquelle diffèrent les électorats de droite modérés et du Front National est celle de l'antiuniversalisme. En effet, sur ce point, l'écart est tel entre les deux électorats qu'il constitue « l'une des principales raisons de séparer l'extrême droite de la droite modérée ». L'électorat du Front National n'est pas plus libéral que celui de la droite modérée : par contre, il est très significativement plus antiuniversaliste. Pour les auteurs, « l'observation d'un tel écart sur une valeur ou un enjeu politique est extrêmement rare : elle témoigne de la force avec laquelle le rejet des valeurs universalistes fonde l'identité politique de l'électorat de Jean-Marie Le Pen ». Cette dimension antiuniversaliste est si présente qu'elle « constitue fréquemment une exception importante dans l'ordonnancement gauche droite des candidats ». En un mot, le clivage autour des valeurs universalistes vient brouiller le clivage entre la droite et la gauche (Grunberg et Schweisguth, 1997, pp. 185-187).

L'analyse du score d'ethnocentrisme a montré que les mobiles descendants étaient particulièrement sensibles aux valeurs antiuniversalistes puisqu'en la matière, ils ont plutôt

tendance à adopter les attitudes antiuniversalistes des individus immobiles dans la catégorie des employés ou ouvriers plutôt que de maintenir les attitudes plus ouvertes des immobiles dans la catégorie des cadres et professions intermédiaires.

Dans la mesure où cette dimension structure en profondeur l'électorat de l'extrême droite, on peut logiquement se demander si l'attrait des mobiles descendants pour les valeurs antiuniversalistes se double d'un attrait pour le Front National. C'est l'hypothèse que nous cherchons ici à tester.

Cet éventuel attrait peut se mesurer en analysant le vote au premier tour des élections. Pour des raisons d'effectifs, cela semble difficile dans le cas du panel électoral avec les restrictions que nous avons opérées. Le vote pour l'extrême droite étant sous-déclaré par les individus interrogés, les effectifs sont insuffisants pour pouvoir se livrer à une analyse valable. A l'inverse, le nombre d'individus se déclarant proches de l'extrême droite lorsqu'on leur demande de citer le parti duquel ils se sentent « le plus proche ou le moins éloigné » semble moins insuffisant. C'est pour cette raison que nous analysons ici l'effet de la mobilité sur la proximité partisane déclarée.

A ce sujet, il faut souligner deux points. Paradoxalement, alors que les individus sont de moins en moins nombreux à se déclarer plutôt proche d'un parti politique, ils sont également plus nombreux à parvenir à désigner le parti dont ils se sentent le plus proche. Autrement dit, « si l'intensité du lien partisan se réduit, en période électorale, le repérage par le parti ne s'affaiblit pas, au contraire » (Chiche *et al.,* 2002, p.257). Se pose également la question du lien entre préférence partisane déclarée et vote. A ce sujet, les auteurs démontrent que si la proportion de votes conformes à la préférence partisane diminue lors des élections de 2002, les passages d'un camp à l'autre demeurent exceptionnels. Autrement dit, s'il est possible de se déclarer proche du Parti communiste et de finalement voter pour le candidat du Parti socialiste ou de Lutte ouvrière, il est extrêmement rare de se déclarer proche d'un parti de gauche et de voter pour un parti de droite.

En tenant compte de ces résultats, la proximité partisane paraît pouvoir être utilisée ici. Puisque nous regrouperons les partis par « camp » politique, le problème de la volatilité des électeurs à l'intérieur d'un même camp sera contrôlé. De plus, pour tenir compte du fait qu'un nombre croissant d'individus ne se déclarent proches d'aucun parti politique, une des modalités de la variable dépendante sera constituée par le fait de n'avoir aucune préférence partisane.

Enfin, tenant compte de la tripartition de l'espace politique, les partis d'extrême droite constituent un groupe à part, alors que les partis d'extrême gauche sont regroupés avec ceux de gauche, de sorte que la variable dépendante revêt au total quatre modalités : n'avoir aucune préférence partisane (N = 273), avoir une préférence pour un parti de gauche (LO, LCR, PCF, PS, Verts, N = 1732), pour un parti de droite (RPR, UDF, DL, RPF, N = 993) ou pour un parti d'extrême droite (FN, MNR, N = 177).

TAB.8.10. Trajectoire intergénérationnelle et préférence partisane

	Gauche	**Droite**	**Extrême-droite**	**Aucune**	**Total**
Immobiles cadres (N=551)	49,1 (N=270)	40,6 (N=224)	2,4 (N=13)	7,9 (N=44)	100 (N=551)
Mobiles descendants (N=294)	47,6 (N=140)	36,4 (N=107)	9,5 (N=28)	6,5 (N=19)	100 (N=294)
Mobiles ascendants (N=799)	58,9 (N=471)	32 (N=256)	3,3 (N=26)	5,8 (N=46)	100 (N=799)
Immobiles empl / ouv (N=1531)	55,6 (N=851)	26,5 (N=406)	7,2 (N=110)	10,7 (N=164)	100 (N=1531)
Ensemble (N=3175)	54,6 (N=1732)	31,3 (N=993)	5,6 (N=177)	8,6 (N=273)	100 (N=3175)

Source : Panel électoral français 2002

Le croisement entre la trajectoire intergénérationnelle et la préférence partisane montre que les mobiles descendants semblent opérer un choix partisan particulier. Tout d'abord, comparés aux autres employés et ouvriers, ils se prononcent sensiblement moins souvent pour la gauche (47,6% contre 55,6%) et plus souvent pour la droite (36,4% contre 26,5%). De ce point de vue, leur

positionnement partisan se rapproche davantage de celui des autres cadres, même si au total ces derniers sont plus nombreux à accepter de se positionner dans le clivage traditionnel (90% d'entre eux choisissent la droite ou la gauche contre 84% pour les mobiles descendants).

L'autre point important semble être le relatif succès de l'extrême droite auprès des « déclassés ». Ils sont en effet les plus nombreux à citer le FN ou le MNR puisque 9,5% d'entre eux sont dans ce cas, contre 7,2% des employés et ouvriers immobiles, 3,3% des mobiles ascendants et 2,4% des cadres immobiles. Comment interpréter ce résultat ? D'abord en le nuançant : la mobilité descendante n'amène pas mécaniquement, loin s'en faut, à la proximité partisane avec l'extrême droite, puisque le phénomène ne concerne qu'un mobile descendant sur dix. Ceci posé, il reste que la différence avec les mobiles ascendants et les immobiles cadres est assez nette pour être notée. La différence est plus mince avec les employés et ouvriers immobiles, mais dans un contexte de sous-déclaration systématique de la proximité avec l'extrême droite, elle ne doit pas être minorée, et ce d'autant qu'elle perdure à autres variables contrôlées (TAB.8.11). C'est la probabilité de se déclarer proche de l'extrême droite plutôt que l'ensemble des autres possibilités (gauche, droite, aucune préférence) qui est modélisée.

Les résultats confirment les connaissances existantes sur les déterminants du vote Front National. Ainsi, à autres caractéristiques contrôlées, les femmes sont par exemple significativement moins sensibles au FN, puisque comparées à elles, les hommes ont 1,7 fois plus de chance de se déclarer proche de l'extrême droite plutôt que de ne pas s'en déclarer proche. Quant au niveau de diplôme, on retrouve le relatif succès de l'extrême droite auprès des moins diplômés (le rapport des chances est de plus de 3,3 entre les non diplômés et les diplômés du supérieur).

Quant à la dimension qui nous intéresse, celle de la trajectoire intergénérationnelle, l'attrait relatif des mobiles descendants pour l'extrême droite persiste à autres variables contrôlées : comparés aux individus ayant connu une autre trajectoire, ils sont ceux qui semblent avoir la probabilité la plus élevée de se déclarer proche de l'extrême droite. La différence avec les immobiles cadres et

les mobiles ascendants est très sensible puisque les rapports des chances sont respectivement de près de 3 et de 2,5. La différence avec les employés et ouvriers immobiles est moindre, mais demeure significative et non négligeable : comparés à ces derniers, les mobiles descendants ont 1,6 fois plus de chance de se déclarer proche de l'extrême droite plutôt que de tout autre parti.

TAB.8.11. Proximité partisane avec l'extrême droite – 1 (modèle logit)

Variable	Modalité	Coefficient	Erreur type	Odds ratio
	Constante	-1,16 *	0,46	
Sexe	*Homme*			
	Femme	-0,54 **	0,18	0,58 *(1,72)*
Age	*Un an de plus*	-0,02 ***	0,006	
Trajectoire intergénérationnelle	*Descendants*			
	Immobiles cadres	-1,08 **	0,39	0,34 *(2,94)*
	Ascendants	-0,91 **	0,32	0,40 *(2,50)*
	Immobiles ouvriers	-0,48 *	0,23	0,61 *(1,64)*
Diplôme	*Supérieur*			
	Sans diplôme	1,21 **	0,38	3,36
	BEPC CAP BEP	0,58	0,34	
	Bac technique / général	-0,19	0,41	
	Bac + 2	-0,76	0,47	
Orientation politique du père	*Droite*			
	Gauche	-0,48 *	0,18	0,62 *(1,61)*
	Ni gauche ni droite	-0,46	0,26	

Source : Panel électoral français 2002 N= 3171 AIC = 1120,380[106]

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

Lecture : comparés aux femmes, les hommes ont 1,7 fois plus de chances de se déclarer proche de l'extrême droite plutôt que d'un autre parti.

Avant d'essayer d'expliquer cet attrait pour l'extrême droite (pour le Front National en réalité), il convient de nuancer à nouveau ce résultat. Nuance liée d'abord à la faiblesse des effectifs, problème récurrent dès lors que l'on se penche sur le Front National de manière quantitative.

[106] Le Akaike Information Criterion (AIC) permet de comparer la qualité de différents modèles. Entre deux modèles emboîtés ou non, on considère comme plus vraisemblable celui ayant la statistique AIC la plus faible.

Nuance ensuite sur le fond, en rappelant que cet attrait pour le Front national est relatif et que le phénomène n'est pas massif puisqu'il ne concerne que le dixième des « déclassés ». Ces réserves étant posées, comment expliquer ce « supplément d'attrait » pour le Front National ?

Deux hypothèses sont souvent évoquées dans la littérature s'interrogeant sur les raisons du succès du Front National.

Les études sur le FN montrent d'abord que les attitudes autoritaires et ethnocentriques constituent un ressort puissant du vote Front National. Grunberg et Schweisguth montrent ainsi que l'antiuniversalisme est la dimension qui caractérise le plus l'électorat de Jean-Marie Le Pen (Grunberg et Schweisguth, 1997). Quant à Nonna Mayer, elle souligne que « avoir une vision du monde à la fois répressive et centrée sur le groupe des siens est une condition *sine qua non* pour porter ses suffrages au parti lepéniste » (Mayer, 2002, p.71), même si avoir un score d'autoritarisme ou d'ethnocentrisme élevé ne conduit pas automatiquement au vote FN puisque si ce dernier arrive en tête des suffrages des individus les plus ethnocentriques, il ne recueille que 38% des votes.

Le rejet du jeu politique traditionnel et des autres partis constitue un autre ressort important du vote Front National, ce que Nonna Mayer résume en évoquant un vote « pour le FN, contre les autres partis ». Le FN recruterait ainsi de manière privilégiée ses sympathisants parmi les individus liés à aucun parti et particulièrement parmi les « ninistes » qui renvoient gauche et droite dos à dos.

D'autres hypothèses sont avancées, mais les deux ci-dessus présentent l'avantage de pouvoir être testées grâce aux données du Panel électoral français. Pour tester la première, le score des individus sur une échelle reprenant des items des échelles d'autoritarisme et d'ethnocentrisme est introduit dans la régression logistique. Cette nouvelle échelle, que l'on peut qualifier d'échelle « d'ethnocentrisme-autoritaire » (Mayer, 2002, p.455), reprend les questions liées à la peine de

mort, au rôle de l'école et au nombre d'immigrés en France[107]. Pour tester la seconde hypothèse, nous avons introduit dans le modèle une échelle de défiance politique reprenant les items traditionnels (jugement sur le fonctionnement de la démocratie, sur le degré de corruption des hommes politiques et sentiment de proximité avec un parti politique).

L'introduction de ces deux échelles améliore la qualité du modèle (la statistique AIC diminue, TAB.8.12).

TAB.8.12. Proximité partisane avec l'extrême droite – 2 (modèle logit)

Variable	Modalité	Coefficient	Erreur type	Odds ratio
	Constante	-4,28 ***	0,68	
Sexe	*Homme*			
	Femme	-0,52 **	0,19	0,60 *(1,67)*
Age	*Un an de plus*	-0,03 ***	0,007	
Trajectoire intergénérationnelle	*Descendants*			
	Immobiles cadres	-0,94 **	0,42	0,39 *(2,56)*
	Ascendants	-0,68 **	0,32	0,51 *(1,96)*
	Immobiles ouvriers	-0,55 *	0,28	0,58 *(1,72)*
Diplôme	*Supérieur*			
	Sans diplôme	-0,08	0,42	
	BEPC CAP BEP	-0,40	0,39	
	Bac technique / général	-0,57	0,46	
	Bac + 2	-0,69	0,54	
Orientation politique du père	*Droite*			
	Gauche	-0,30	0,21	
	Ni gauche ni droite	-0,50	0,29	
Ethnocentrisme-autoritaire	*Un point de plus*	0,55 ***	0,06	
Défiance politique	*Un point de plus*	0,18 **	0,06	

Source : Panel électoral français 2002 N= 3171 AIC = 899,800

*** significatif au seuil de 1‰, ** au seuil de 1%, * au seuil de 5%

[107] L'idéal aurait été de pouvoir introduire dans le modèle les deux échelles utilisées dans la première partie de l'article, celle mesurant l'autoritarisme et celle mesurant l'ethnocentrisme. Malheureusement, les items à la base de cette dernière ne figurant pas dans les deux vagues, nous perdrions un nombre d'individus bien trop important pour continuer l'analyse.

Certes, chacune de ces deux dimensions constitue bien un ressort de la proximité avec le FN puisque plus on est ethnocentrique et plus on est défiant, plus la probabilité de se déclarer proche de l'extrême droite augmente. Autre enseignement, une fois ces deux dimensions dans le modèle, le niveau de diplôme n'exerce plus d'effet significatif. C'est dire que si un faible niveau de diplôme conduit relativement plus souvent à une proximité avec le FN, c'est en ce qu'il induit des comportements « fermés » et défiants à l'égard de la politique. On voit également que ces différences d'attitude captent une partie de l'écart entre les mobiles descendants et les mobiles ascendants d'une part, et entre les mobiles descendants et les cadres immobiles d'autre part puisque les odds-ratios concernés diminuent. Pour autant, ces écarts demeurent très significatifs. Mais surtout, ces deux dimensions n'expliquent en aucun cas la raison pour laquelle l'écart entre les mobiles descendants et les employés et ouvriers immobiles demeure significatif, puisque à degré d'ethnocentrisme et de défiance politique égaux, les premiers conservent 1,7 fois plus de chance de se déclarer proche de l'extrême droite.

Un tel résultat ne surprend pas puisque les analyses précédentes avaient montré que les mobiles descendants avaient certes des scores d'ethnocentrisme et d'autoritarisme élevés, mais pas plus que les employés et ouvriers immobiles.

Ces deux hypothèses ne suffisant pas à expliquer l'attrait relatif pour le FN de la part des mobiles descendants, nous en soumettons deux autres à la réflexion.

8.5.1. Un effet de la frustration relative ?

La sensibilité aux idées du Front National résulterait d'un sentiment de frustration relative lié au sens descendant de la trajectoire intergénérationnelle. Dans le chapitre précédent, nous avons exposé quelle pouvait être la genèse d'un tel sentiment. Les aspirations initiales de réussite nourries par une socialisation dans des milieux plutôt favorisés se heurtent, l'âge adulte arrivé, à la

réalité imposée par la mobilité descendante, amenant des « désillusions probables » (Thélot, 1982, p.171).

Il faut ajouter à ce constat le caractère paradoxal (également souligné dans le précédent chapitre) de certaines de ces situations de mobilité descendante : à cause de l'inflation des diplômes qui se traduit par une élévation continue du niveau de qualification requis pour occuper un même poste de travail, nombre de ces mobiles descendants disposent d'un niveau de diplôme plus élevé que leurs parents. Ce phénomène ne peut que renforcer le sentiment de frustration et d'injustice ressenti par certains mobiles descendants, d'autant que cette élévation du niveau de diplôme se double souvent de situations de déclassement lorsque le niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé. (Nauze-Fichet, Tomasini, 2002). Evoquant ces ruptures des trajectoires, Pierre Bourdieu souligne le « désenchantement » des déçus de la compétition scolaire qui considéraient le diplôme comme le meilleur moyen de reproduire la position sociale des parents (Bourdieu, 1978, p.11).

Pour Nonna Mayer, « les effets déstabilisateurs du changement social et notamment de la mobilité, ascendante ou descendante, qu'il provoque ont été également abondamment étudiés. La rupture avec son milieu d'origine, l'effort d'adaptation au milieu d'arrivée, tout comme la perte de statut lié au déclassement auraient un coût psychique élevé, propice au développement des extrémismes » (Mayer, 2002, pp. 87-88). Nos résultats semblent en effet indiquer que les mobiles descendants trouvent dans le discours de l'extrême droite, et du Front National en particulier, un réceptacle à leurs désillusions.

Une telle hypothèse n'est pas nouvelle. Elle est mobilisée dès les premiers succès électoraux du Front National. Analysant le succès relatif du dirigeant du FN lors d'une élection législative partielle dans le Morbihan, Le Bohec avance deux explications. Tout d'abord, la grave « crise socioéconomique sectorielle locale » qui touche depuis 1975 la production ostréicole : « des entretiens réalisés avec des électeurs qui se sont servis de ce vote pour manifester leur sentiment de désarroi et le déclassement social qu'ils subissent montrent qu'ils ne sont pas d'accord pour

autant avec les thèses du FN pas plus qu'ils ne votent pour le natif bien connu ». Ensuite, la présence dans cette région littorale de retraités issus des classes moyennes, beaucoup moins aisés que leur homologues des classes supérieures sur la Côte d'Azur et « qui connaissent un déclassement, avec un sentiment d'injustice et d'irréversibilité sur leur trajectoire sociale » (Le Bohec, 2005, p.21).

Nos résultats montrent également que l'attrait relatif du FN chez les mobiles descendants ne peut pas s'expliquer exclusivement par une adhésion plus marquée aux thèses autoritaires et ethnocentriques du parti. La notion de frustration relative, déjà présente dans l'analyse des comportements déviants que livre Merton (1938), peut alors constituer un des éléments explicatif de ce succès relatif de l'extrême droite[108] auprès des « déclassés »[109]. Cette frustration est avant tout relative à l'histoire personnelle, provoquée par l'impossibilité de concrétiser les espoirs rationnels de réussite et de succès nourris pendant l'enfance et l'adolescence et par le fossé qui s'ensuit entre les aspirations initiales et la réalité de la situation à l'âge adulte. Les entretiens qualitatifs montrent que cette frustration est certes matérielle (le niveau de vie est moindre que celui connu chez les parents) mais se lit aussi sur le plan de l'accomplissement personnel, certains « déclassés » ayant l'impression de ne pas connaître la réussite sociale à laquelle ils pensaient pouvoir s'attendre.

8.5.2. Un effet de la recomposition originale du discours économique et social ?

Nous évoquions plus haut la synthèse originale entre liberté et égalité à laquelle semblaient se livrer les individus qui expérimentent la mobilité descendante.

[108] Ce sentiment de frustration relative ne se traduit pas par un attrait accru pour l'extrême gauche. Une régression logistique dont la variable dépendante est « se déclarer proche de l'extrême gauche » montre que les comportements des individus ne diffèrent pas significativement selon leur trajectoire intergénérationnelle. En particulier, les mobiles descendants ne se déclarent pas proches de l'extrême gauche dans une proportion significativement plus importante que les autres employés ou ouvriers. Une autre régression logistique dont la variable dépendante est « se déclarer proche de l'extrême droite ou de l'extrême gauche » donne les mêmes résultats.

[109] Selon une étude de l'institut de sondage LH2, en 2002, Le Pen a récolté 17% des suffrages dans l'ensemble de la population mais 25% parmi les individus s'estimant « en régression sociale » (en cours de carrière). Nos résultats montrent que la mobilité descendante intergénérationnelle s'accompagne d'un phénomène identique.

Parce qu'ils sont employés et ouvriers dans des emplois d'exécution, ils rejettent avec virulence le libéralisme économique et se prononcent pour un Etat fort et protecteur. Parce que leur trajectoire est descendante, ils la rationalisent en survalorisant le travail et en développant un discours particulièrement virulent à l'égard des « assistés » que sont à leurs yeux les individus exclus du travail (les chômeurs, les Rmistes). Or, le discours de Jean-Marie Le Pen est habile à concilier la volonté proclamée de défendre les « petits » et autres « sans grades » et la critique violente de la culture de l'assistanat, des allocations et de toutes les autres prestations versées par l'Etat providence. On peut alors se demander si ce n'est pas la recomposition de deux fragments de discours traditionnellement opposés, trouvant une cohérence nouvelle dans le discours des individus en situation de mobilité descendante, qui explique une partie de ce relatif succès du Front National auprès des « déclassés »[110].

Pour conclure cette analyse des conséquences politiques de la mobilité sociale descendante, nous voudrions insister sur deux résultats.

Le premier objectif de ce chapitre était d'identifier d'éventuels effets de la mobilité intergénérationnelle descendante sur les valeurs et attitudes politiques. En la matière, il faut souligner la force de l'effet « position ». Pour ce qui est de l'autoritarisme, de l'ethnocentrisme et du libéralisme économique, les individus en situation de mobilité intergénérationnelle descendante ont ainsi plutôt tendance à adopter les attitudes en vigueur dans leur groupe d'accueil. C'est le fait d'être ouvrier ou employé qui est déterminant : peu importe que le père soit cadre supérieur ou ouvrier, cela ne modifie pas significativement les représentations. On retrouve alors un résultat mis en évidence dans les travaux antérieurs sur les conséquences de la mobilité sociale sur le vote : l'effet de la resocialisation dans le groupe d'accueil est beaucoup plus fort que celui de la socialisation initiale dans le groupe d'origine (Cautrès, 1995).

[110] Pour tester cette hypothèse, il aurait été utile de pouvoir introduire la variable permettant de mesurer l'attitude à l'égard du RMI dans le modèle. Mais là encore, cette variable n'est pas présente dans les deux vagues.

Sur les quatre dimensions étudiées, seule l'étude de la préoccupation sociale conduit à un résultat inverse, celui d'un « effet origine » : les mobiles descendants ont plutôt tendance à maintenir les attitudes en vigueur dans leur groupe d'origine. Peu importe que le fils ou la fille soit devenu cadre à son tour ou ouvrier, on n'observe aucune modification significative des attitudes. Dans ce cas, c'est l'effet de la socialisation initiale qui est plus fort que celui de la resocialisation.

Que retenir de ces résultats ? A l'évidence, la mobilité sociale descendante n'exerce pas d'effet univoque et systématique. L'effet position semble certes l'emporter, mais nous n'avons testé que quatre dimensions.[111] Il semble plutôt qu'il faille conclure à une recomposition originale de l'univers de valeurs des « déclassés », recomposition qui n'apparaît pas lorsque l'analyse considère séparément chacune des dimensions. Mais dès lors que l'on considère l'univers axiologique des mobiles descendants dans son ensemble, sa singularité apparaît. Puisque pour certains éléments ils conservent les valeurs de leur groupe d'origine et que pour d'autres ils adoptent à l'inverse celles de leur groupe d'accueil, leur univers de représentations considéré dans son ensemble ne ressemble à aucun autre : il se distingue de celui des individus immobiles dans leur groupe d'accueil ou dans leur groupe d'origine, mais aussi de celui des mobiles ascendants.

Le second objectif était de passer d'une analyse en termes de valeurs et d'attitudes politiques à une analyse du positionnement partisan des mobiles descendants. Nos résultats semblent indiquer que la mobilité descendante se traduit par un ancrage partisan original, différent de celui des individus immobiles ou mobiles vers le haut, qui dans un contexte de tripartition de l'espace politique prend la forme d'une attraction relative vers l'extrême droite. Outre le sentiment de frustration relative liée à la trajectoire descendante qui offre un élément important d'explication, la recomposition originale du discours économique et social tenu par les « déclassés », qui mêle opposition virulente au libéralisme économique et condamnation des « assistés », fournit une grille de lecture supplémentaire de la sensibilité des mobiles descendants à l'extrême droite et à ses idées.

[111] Par exemple, pour ce qui est de l'intérêt pour la politique, c'est aussi un effet « origine » qui l'emporte : les mobiles descendants maintiennent l'intérêt assez élevé en vigueur dans leur groupe d'origine.

Conclusion

Les conséquences individuelles et collectives du déclassement

En combinant analyse quantitative et qualitative, l'objectif de cette thèse était d'introduire une sociologie de la mobilité sociale descendante en questionnant plus particulièrement trois points. Quelle est la fréquence du phénomène ? Quelle est l'expérience vécue par les individus déclassés ? Quelles sont les conséquences politiques du déclassement social ? Les résultats obtenus à l'issue du travail empirique fournissent des éléments de réponse à chacune de ces interrogations.

Tout d'abord, la mesure par âges et par cohortes des flux de mobilité sociale entre les générations a mis en évidence l'évolution sensible au cours des trois dernières décennies des perspectives de mobilité sociale en France. Si les générations nées dans les années 1940 ont bénéficié de la dynamique des Trente glorieuses pour connaître un puissant mouvement ascendant, la situation se dégrade ensuite progressivement jusqu'à atteindre un niveau plancher pour les générations nées au tournant des années 1960. Même si le mouvement global demeure positif, il l'est de moins en moins. A l'âge de 40 ans, au début des années 1980, les mobiles ascendants sont 2,6 fois plus nombreux que les descendants. Vingt ans plus tard, au même âge, le rapport n'est plus que de 1,6. Cette dégradation est d'autant plus remarquable qu'elle est généralisée aux fils et aux filles de toutes les origines sociales. Depuis le bas de la structure sociale, les trajectoires ascendantes vers les emplois d'encadrement sont moins fréquentes en 2003 qu'en 1983. Ainsi, alors qu'en

1983, 25% des enfants d'ouvriers occupaient à l'âge de quarante ans un emploi de cadre ou de profession intermédiaire, la proportion est tombée à 20% vingt ans plus tard. Depuis le haut de la structure sociale, la fréquence des trajectoires descendantes s'est sensiblement accrue : en 1983, 14% des enfants de cadres supérieurs nés entre 1944 et 1948 occupaient un emploi d'employé ou d'ouvrier, contre 26% de leurs homologues nés entre 1964 et 1968.

L'augmentation significative de la part des trajectoires descendantes constitue ainsi un élément central de la dynamique qui a secoué la société française depuis les chocs pétroliers des années 1970. Dans un tel contexte, le diplôme demeure plus que jamais le premier rempart face aux risques de déclassement social. Dès lors, dans la mesure où l'inégalité des chances scolaires demeure une réalité tangible, y compris vers le haut de la structure sociale (parmi les enfants de cadres, la corrélation entre le niveau de diplôme de l'individu et celui de son père reste très forte), les enfants de cadres dont le père est peu diplômé sont plus nombreux à être confrontés à la mobilité descendante que leurs homologues dont le père détient un diplôme initial élevé. Toutefois, là où une origine cadre solidement ancrée dans la lignée suffisait autrefois à pallier une scolarité difficile, cet avantage comparatif s'est considérablement amenuisé, si bien que l'augmentation de la part des trajectoires intergénérationnelles descendantes concerne l'ensemble des enfants de cadres. Parmi les déclassés, la part des enfants de cadres dont le père est pourtant diplômé du supérieur a même progressé entre 1983 et 2003, approchant les 40%.

Par ailleurs, même si la fréquence accrue des trajectoires intergénérationnelles descendantes s'explique en premier lieu par des facteurs structurels (en vingt ans, l'origine sociale moyenne des individus s'est élevée) et par les bouleversements introduits par une crise économique durable qui frappe durement les générations nées au tournant des années 1960, l'expérience de la mobilité descendante n'est évidemment pas indolore.

Certes, les individus, tant pour faire bonne figure face à l'enquêteur que pour s'ériger en auteur de leur propre existence, investissent dans le discours un espace de négociation pour relativiser

l'ampleur de leur trajectoire intergénérationnelle. Cette négociation s'opère à deux niveaux. Dans un premier temps, cantonnés dans des emplois d'exécution et ne pouvant faire état d'une réelle réussite professionnelle sur la base des critères traditionnels (niveau de la rémunération, exercice de responsabilités, etc.), les déclassés interrogés défendent une autre conception de la réussite professionnelle, fondée sur la dimension intégratrice du travail. Dans un second temps, ils développent une conception de la réussite sociale éloignée de la réussite professionnelle et basée sur la valorisation d'autres sphères de l'existence. Pour autant, cette hiérarchisation des sphères de l'existence aux dépens de la sphère professionnelle semble être contrainte par une situation professionnelle décevante et n'apparaît guère comme le résultat d'un choix de vie délibéré, effectué *a priori*.

Pourtant, si la trajectoire intergénérationnelle des individus est toujours signifiante à leurs yeux, l'expérience du déclassement social n'est pas univoque. Plus précisément, deux types d'expérience peuvent être distingués.

Pour un certain nombre d'individus tout d'abord, l'expérience du déclassement social se traduit par la mobilisation d'une identité collective, celle de l'appartenance à une « génération sacrifiée », victime de la crise économique. Les déclassés mobilisent alors un discours « savant », émaillé des arguments fournis par les travaux d'économistes et de sociologues, pour expliquer leur trajectoire. La mobilisation d'une identité collective ne signifie toutefois pas que l'expérience de la mobilité descendante va de soi. Au contraire, cette dernière apparaît comme d'autant plus injuste aux yeux des individus concernés qu'elle est paradoxale, car bien que plus diplômés que leurs parents, ils connaissent une moindre réussite sociale. Ces déclassés appartiennent en majorité à des lignées où la position de cadre est récente : issus de milieux modestes, leurs pères ont souvent accédé à un emploi de cadre par promotion en cours de carrière, malgré un faible niveau initial de diplôme. Dès lors, pour leurs enfants, la poursuite d'études plus longues répondait à un projet familial dont l'objectif était clair : la réussite sociale, et donc le maintien de la position de cadre nouvellement acquise. Par conséquent, pour ceux qui ont poursuivi leurs études au-delà du

baccalauréat mais occupent néanmoins des emplois d'exécution, l'école n'a pas tenu ses promesses et le sentiment de frustration est à la hauteur de l'investissement consenti. Ayant « joué le jeu », ces déclassés ont en réalité le sentiment d'avoir été trompés et leur discours en porte la marque, riche en contestations et en revendications.

Pour d'autres déclassés en revanche, l'expérience de la mobilité descendante s'effectue sur le mode de l'échec personnel. Dans ce cas, les déclassés se vivent comme les principaux responsables de leur trajectoire. Nés et socialisés dans des milieux riches en capitaux économiques et culturels, issus de lignées où la position de cadre est anciennement ancrée, le maintien de la position des parents allait de soi. Las, des études moyennes l'ont rendu impossible. Leur niveau d'étude n'est pas inférieur à ceux qui vivent leur déclassement sur le mode générationnel, mais là où un diplôme de niveau bac+2 constituait une promesse de réussite sociale pour ces derniers, il est ici synonyme d'échec. Le sentiment d'être le maillon qui vient briser l'histoire de la lignée est alors fort et il amène les individus à de multiples remises en cause, liées à une difficulté à trouver sa place, au sein de la famille, et plus largement, au sein de la société. Dès lors, la tentation du retrait et du repli sur soi semble réelle.

Enfin, bien que différentes, ces deux expériences soulignent que le déclassement social influence la manière dont on se représente le fonctionnement de la société et agit sur les attitudes, opinions et représentations politiques. De ce point de vue, la recomposition originale du discours économique et social constitue un des faits les plus marquants. Parce qu'ils sont cantonnés à des emplois d'exécution et exposés à la précarité, les déclassés expriment un souci de protection de la part de l'Etat et se montrent très hostiles aux fondamentaux du libéralisme économique. S'ils sont ainsi attachés à la fonction protectrice de l'Etat, ils se montrent en revanche d'une rare virulence à l'encontre des chômeurs, Rmistes et exclus. Cette critique très forte des « assistés » s'explique de deux manières. D'une part, ne pouvant pas défendre l'idée d'une réussite sociale équivalente à celle de leurs parents, les déclassés déplacent les critères de la réussite. Pour eux, cette dernière

réside alors dans le fait d'avoir toujours eu un travail, même peu gratifiant, et de ne s'être pas laissé décourager, ce qui les amène à valoriser l'effort et la volonté individuels, qualités faisant défaut selon eux aux « assistés ». D'autre part, ce rejet obéit également à un souci de distinction d'autant plus puissant que la crainte est forte de venir un jour renforcer les rangs des exclus. Se distinguer des « assistés » dans le discours, c'est tenter de conjurer le risque d'une chute encore plus forte.

Hostilité au libéralisme économique d'un côté, faible préoccupation sociale et virulence à l'égard des exclus de l'autre coexistent ainsi de manière originale dans le même discours. La prise en compte du fait qu'une part croissante des 35-45 ans est confrontée à la mobilité sociale descendante permet ainsi d'apporter des éléments d'explications supplémentaires à certains phénomènes politiques récents, au premier rang desquels figurent les succès de l'extrême droite (2002) ou de ses idées : exigence de protection des « petits » et autres « sans-grade », mais condamnation vigoureuse de l'assistanat figurent notamment au nombre des thématiques traditionnelles du Front National.

Au-delà de ces résultats empiriques, cette thèse apporte quelques éléments aux débats scientifiques qui animent le champ de recherche sur la mobilité sociale.

Tout d'abord, la nécessaire complémentarité entre l'analyse de la fluidité sociale et la mesure des flux de mobilité intergénérationnelle (ascendants et descendants) que nous posions en introduction se trouve ici démontrée. En effet, si la mesure de la fluidité sociale en France laisse apparaître une relative stabilité dans le temps du régime de mobilité sociale, ou au mieux un très lent desserrement du lien entre origine et position sociales (Vallet, 1999), l'analyse de l'évolution des flux de mobilité intergénérationnelle laisse entrevoir une dégradation sensible des perspectives qui s'offrent aux générations nées après les années 1940 : les mouvements ascendants se font moins nombreux tandis qu'augmente significativement la part des mouvements descendants. A ce sujet, l'analyse de l'expérience du déclassement plaide d'ailleurs

pour une meilleure prise en compte de la mobilité observée, souvent négligée au prétexte qu'elle ne serait pas corrigée des – importants – effets structurels. Qu'elle soit imputable à une évolution des marges des tables de mobilité sociale ou à une lente augmentation de la fluidité sociale, la mobilité descendante est un objet socialement constitué et est signifiante pour les individus[112].

Par ailleurs, la mise en évidence d'une telle évolution passe par l'introduction d'une mesure par âges et par cohortes des flux de mobilité sociale. Déjà appliquée à l'étude de l'évolution des salaires (Baudelot et Gollac, 1997 ; Koubi, 2003b) ou des trajectoires professionnelles (Koubi, 2003a), cette méthode se révèle également féconde pour l'analyse de la mobilité sociale.

Enfin, concernant la sociologie des conséquences politiques de la mobilité sociale, ce travail amène à nuancer la conclusion souvent affirmée selon laquelle le déplacement d'individus au sein de la structure sociale n'aurait pas d'effet propre sur leur comportement politique. Les travaux qui concluent de la sorte s'attachent trop souvent à la seule dimension du vote. En étudiant les conséquences de la mobilité descendante sur les différents clivages de valeurs qui structurent l'espace électoral français[113], nous avons montré que les attitudes politiques des individus mobiles ne pouvaient être uniquement interprétées comme la conjonction d'un effet « origine » et d'un « effet position ». Puisque ces effets ne s'exercent pas de manière identique selon les dimensions étudiées, l'univers axiologique des individus mobiles apparaît singulier, une fois recomposé dans son ensemble.

De nombreuses perspectives de recherche

Pour autant, les limites de ce travail sont probablement nombreuses.

---

[112] De ce point de vue, les entretiens réalisés ont certes montré que certains individus avaient conscience d'appartenir à une génération dont les possibilités de mobilité ascendante étaient moins importantes pour des raisons structurelles mais il n'en reste pas moins vrai que leur expérience est structurée par le déclassement.

[113] Ce faisant, nous suivons la voie suggérée par Cautrès (1995, p.220) à l'issue de son travail empirique : « les résultats présentés ici doivent sans aucun doute être éprouvés par la prise en compte d'autres phénomènes que le vote. Tenir compte des effets de la mobilité sociale sur les univers de représentations et les systèmes d'attitudes politiques permettrait d'introduire des variables intermédiaires dans le schéma d'analyse relativement simple présenté ici.

L'une des plus importantes tient à la place et à l'utilisation du matériau qualitatif. Un matériau plus riche aurait permis de creuser davantage la distinction esquissée entre les deux types d'expérience du déclassement social. Cette distinction, si elle est fondée, mériterait d'être précisée et décrite plus en profondeur. De plus, le déséquilibre est patent dans le matériau recueilli entre les entretiens se rapportant à l'une ou l'autre des deux expériences. Le fait que les individus interrogés aient été choisis dans le cadre d'une post-enquête est un élément important : les déclassés qui vivent leur trajectoire intergénérationnelle sur le mode de l'échec personnel ont significativement moins souvent accepté de revoir un enquêteur, de sorte que leur nombre au sein d'un échantillon de 23 individus est forcément limité. Parce que cette expérience vécue se révèle sociologiquement féconde, son analyse mériterait assurément d'être prolongée dans des travaux ultérieurs.

Par ailleurs, cette distinction peut être étoffée et d'autres types d'expériences peuvent probablement exister. En particulier, la distinction que nous avons ébauchée se base sur le seul niveau de diplôme du père. Or, la prise en compte plus précise du niveau de diplôme des individus devrait permettre de compléter la typologie. Plus précisément, les analyses statistiques ont montré que si le diplôme constituait le premier rempart face au déclassement social, sa protection n'était pas sans faille. Le cas des déclassés malgré un niveau de diplôme élevé (deuxième ou troisième cycle universitaire) n'est pas si marginal (en 2003, à l'âge de 40 ans, 8% des enfants de cadres diplômés du supérieur et dont le père est lui-même diplômé du supérieur occupent des emplois d'employés ou d'ouvriers). La sociologie de leur expérience se révèlerait certainement d'une grande richesse.

Enfin, il est dommage de n'avoir pu prolonger la distinction entre les deux types d'expérience dans l'analyse des conséquences politiques de la mobilité descendante. Nous avons montré que l'expérience sur le mode de l'appartenance à une génération sacrifiée tendait davantage à se traduire par des comportements revendicatifs (dont l'expression de *rébellion*, empruntée à Robert Merton semble rendre compte) tandis que l'expérience sur le mode de l'échec personnel

conduisait plutôt au retrait et au repli sur soi. Il aurait été intéressant de voir si ces deux attitudes générales distinctes se traduisent par des attitudes politiques elles aussi différentes. Malheureusement, les données disponibles (celles du Panel électoral français) ne permettent pas de travailler quantitativement sur cette question. La taille de l'échantillon n'autorise pas à distinguer deux types de trajectoires descendantes, de sorte que l'approche qualitative représente la seule voie possible en ce domaine.

Une autre limite de ce travail tient à la difficulté d'analyser des trajectoires. Dans le cas du déclassement, nous cherchons à mesurer les conséquences, non d'une origine sociale seule ou d'une position sociale seule, mais d'un parcours entre ces deux points. Dès lors, dans quelle mesure les éléments observés sont-ils réellement imputables à la trajectoire descendante ? Pour le dire de manière encore plus triviale, les déclassés se comportent-ils de cette manière parce que leurs parents sont cadres, ou parce qu'eux sont employés, ou encore parce que leurs parents sont cadres et qu'eux sont employés ? L'analyse quantitative permet de répondre en partie à un tel questionnement. En classant les individus en fonction de leur origine et de leur position sociales, elle permet de mettre en évidence des attitudes et comportements propres au déclassement social. En revanche, l'analyse qualitative pose de ce point de vue davantage de problèmes. Sauf à se doter d'au moins trois échantillons de contrôle (des individus ascendants, des individus immobiles vers le haut de la structure sociale et des individus immobiles vers le bas de la hiérarchie), comment faire la part des effets de l'origine, de la position et de la trajectoire ? Dans le domaine des conséquences politiques du déclassement, l'analyse statistique permet bien souvent de contrôler les enseignements tirés du matériau qualitatif. Pour le reste, en se gardant de la tentation qui consisterait à considérer que les individus interrogés ont tort, ne savent pas ce qu'ils pensent et que le sociologue a raison (pourquoi, dans ce cas, interroger lesdits individus ?), l'effet du déclassement apparaît bien souvent dans les petites contradictions qui émaillent le discours recueilli, qui apparaissent au lecteur attentif et dont nous espérons avoir rendu compte avec le maximum de justesse.

Enfin, autre limite, ce travail propose une analyse des conséquences politiques du déclassement mais laisse dans l'ombre ses effets sur d'autres sphères de la vie des individus. Au-delà du domaine des attitudes politiques, l'analyse des conséquences de la mobilité descendante ouvre ainsi des perspectives de recherches variées. Cette thèse fournit des éléments de réponse fondés mais partiels à la question des conséquences du déclassement social sur les relations intergénérationnelles. Des travaux quantitatifs devraient notamment permettre de creuser la question de la solidarité entre les générations : dans quelle mesure le déclassement social se traduit-il par des flux d'aides accrus ? Comment s'organise la solidarité intergénérationnelle lorsque les membres de la fratrie connaissent des réussites contrastées ? Des éléments épars recueillis au fil des entretiens semblent indiquer que le déclassement par rapport au père est ressenti d'autant plus douloureusement qu'il constitue une expérience unique au sein de la fratrie.

Famille, école, marché du travail

Malgré ses limites, cette recherche apporte quelques éléments de discussion à des débats contemporains : celui de la nature des relations entre les générations d'une part, et celui concernant le rôle et la place de l'école dans la société d'autre part. Au final, si le déclassement constitue ainsi un phénomène à prendre en compte, c'est parce qu'il pose la question de l'articulation entre trois institutions majeures qui fondent la société : la famille, l'école, et le marché du travail.

Les relations entre les différentes classes d'âge sont trop souvent présentées dans la presse sur le seul mode du « conflit » entre les générations. Les trentenaires de l'an 2000 seraient les victimes de l'inconséquence confondante de la génération de leurs parents et entretiendraient à l'encontre

de cette dernière une rancœur tenace. Observées au sein de la sphère familiale[114], les relations entre les générations s'avèrent bien plus complexes. Les individus interrogés décrivent sans peine les avantages dont a selon eux bénéficié la génération du baby-boom (plein emploi, retraite, pouvoir d'achat, possibilité de mobilité professionnelle) et sont animés par la certitude d'appartenir à une génération dont l'insertion économique et sociale est beaucoup plus compliquée. Pour autant, au sein de la sphère familiale et sans aller jusqu'à célébrer l'émergence d'un « nouvel esprit de famille » (Attias-Donfut *et al.*, 2002), les relations entre ces deux générations semblent apaisées. Au final, les relations entre les générations semblent marquées du sceau d'un paradoxe déjà souligné par Baudelot et Establet : « de plus en plus divisées à l'échelle de la société où les écarts de salaire et de rémunération se creusent entre classes d'âge, où le chômage et le sous-emploi frappent sélectivement plus les jeunes que les vieux, les rapports entre classes d'âge sont au contraire empreints d'affection et de solidarité à l'échelle des familles » (Baudelot et Establet, 2000, p.81). En réalité, le paradoxe s'explique aisément : c'est bien parce que la génération née dans les années 1960 souffre sur le marché du travail que la famille constitue un lieu refuge : « alors que l'entreprise repousse, exploite et dévalorise les jeunes », « la famille soutient, assiste, encourage » et « est chargée de réparer les dégâts provoqués sur les jeunes par la ségrégation dont ils font l'objet en matière d'emploi et de rémunération » (Baudelot et Establet, 2000, p.92). Outre le fait que ce recours obligé à la protection de la famille entretient des trentenaires et des quadragénaires dans une situation de dépendance matérielle prolongée, il produit surtout une inégalité fondamentale entre ceux qui peuvent compter sur une famille richement dotée en capital économique et ceux pour qui le faible patrimoine familial ne constitue qu'un maigre bouclier. Le recours au soutien de la famille est d'autant plus indispensable que

[114] Sphère familiale dont Baudelot et Establet soulignent qu'elle est probablement la seule dans laquelle existent les générations en tant que telles : « les générations n'existent que dans le cadre familial », puisque « c'est seulement au niveau de la famille que se construisent de véritables rapports sociaux qui aménagent continuité et ruptures entre parents et enfants, c'est à dire entre les générations au sens propre et originel du terme » (Baudelot et Establet, 2000, p.89). C'est au sein de la famille notamment que l'on peut observer les échanges, les transferts matériels, les solidarités entre les générations.

cette fragilisation de la situation économique des générations nées dans les années 1960 s'accompagne d'un recul de l'Etat-Providence. Organisé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le système français de protection sociale offrait un rempart efficace contre les principaux risques de la vie tant que la croissance demeurait élevée et régulière. La persistance de la crise économique fait progressivement vaciller l'équilibre du système et la priorité accordée à la réduction des déficits sociaux amène les gouvernements successifs à mettre en œuvre des réformes « qui renforcent encore la logique d'individualisation et de privatisation de la protection sociale » (Palier, 2006, p.14). Malmenées sur le marché du travail et confrontées à des risques croissants de mobilité intergénérationnelle descendante, les générations nées dans les années 1960 doivent se replier sur la sphère privée pour tenter d'amortir les conséquences du déclassement.

Face à ces mutations, c'est évidemment l'école qui se retrouve au banc des accusés. De ce point de vue, ce travail permet de mieux cerner la défiance croissante que suscite l'institution scolaire. Le rôle objectif du niveau d'éducation est en effet paradoxal. Certes, le diplôme demeure le rempart le plus efficace face aux risques de mobilité sociale descendante et l'accès au salariat d'encadrement devient presque impossible sans diplôme de l'enseignement supérieur, mais l'analyse des déterminants du statut social a montré que le poids du diplôme dans la position atteinte diminue au fil des générations, au profit du poids de l'ascendance : la position sociale atteinte par les individus nés dans les années 1960 est plus étroitement liée à celle de leur père qu'elle ne l'était pour les générations nées vingt ans plus tôt, dans les années 1940. Si la première explosion scolaire qui concerna les générations nées immédiatement après la Seconde Guerre mondiale fut absorbée par un déplacement significatif de la structure sociale vers le haut, le soubresaut du milieu des années 1980 accélère la dévaluation des titres scolaires faute de débouchés professionnels suffisants et creuse un phénomène de déclassement scolaire qui

conduit les nouveaux entrants sur le marché du travail à occuper des emplois pour lesquels ils sont bien trop qualifiés.

Le discours tenu par les individus interrogés est empreint de cette double réalité statistique. La conscience que seule la réussite scolaire ouvre durablement les portes de la réussite sociale n'empêche pas enfants de cadres « populaires » de ressentir douloureusement les effets de leur trajectoire intergénérationnelle, précisément parce qu'elle leur paraît particulièrement injuste : bien que souvent plus diplômés que leurs parents, ils ne parviennent pas à maintenir leur position sociale. Les effets du déclassement scolaire renforcent alors ceux du déclassement intergénérationnel et nourrissent chez les déclassés un discours d'une rare violence à l'encontre du système scolaire. La colère et la rancœur des enfants des classes populaires à l'égard de l'école sont des résultats connus, soulignés par Duru-Bellat (2006, p.13) lorsqu'elle questionne « les désillusions de la méritocratie » et « les promesses déçues de l'ascenseur social » ou par Beaud (2002) lorsqu'il décrit l'expérience des « enfants de la démocratisation scolaire » issus des quartiers populaires. Notre étude montre que cette méfiance gagne les individus issus de milieux plus favorisés, que l'école n'a pas protégés du déclassement social. Pour une société dans laquelle « l'égalité méritocratique des chances reste la figure cardinale de la justice scolaire » (Dubet, 2004, p.6) et où le mythe de l'ascenseur social s'est construit autour du rôle de l'école républicaine, la perte de confiance envers l'institution scolaire menace les fondements du pacte social. Les premières victimes de cette seconde explosion scolaire sont nées au tournant des années 1960 et, aujourd'hui parvenues à la quarantaine, n'ont guère d'espoir de changement d'ici la fin de leur carrière. Pour éviter un tel parcours aux générations suivantes, il est urgent de repenser l'articulation entre les fondements de la vie sociale que sont l'école et le marché du travail. Quel avenir la société veut-elle construire pour les jeunes générations ? Comment offrir à chacun la possibilité de décider de son parcours en connaissance de cause ? Comment faire en sorte que l'expérience des jeunes entrants sur le marché du travail ne soit pas dominée par la frustration ? En un mot, comment faire pour réduire le décalage grandissant entre l'évolution de la structure

des diplômes et celle de la structure sociale ? Faut-il, comme le proposaient les deux candidats finalistes de l'élection présidentielle de 2007, véritablement poursuivre dans la voie impulsée dans les années 1980 et souhaiter amener de plus en plus de bacheliers dans l'enseignement supérieur ? En réalité, faute de moyens d'action tangibles sur le marché du travail et la structure des emplois, il serait plutôt du devoir du politique de repenser la place et la finalité de l'école, et probablement de rompre en partie avec plusieurs décennies de politique éducative.

Annexes

Annexe A

La mesure continue de la mobilité sociale

A.1. La procédure du multidimensional scaling

La technique du *multidimensional scaling* (MDS) est souvent mobilisée pour construire des échelles de statut ou de prestige (Chan et Goldthorpe, 2004). La procédure MDS permet de mesurer la similarité / dissimilarité entre des paires de points à partir d'un tableau de contingence. Ces mesures de similarité/dissimilarité sont ensuite représentées comme des distances entre les points d'un espace géométrique.

Dans le cas présent, la procédure MDS se base sur l'observation de l'homogamie matrimoniale. Concrètement, le tableau de contingence croise la profession du père de l'individu interrogé avec celle du père de sa/son conjoint(e) (soit un tableau croisant 28 lignes avec 28 colonnes, la profession étant mesurée par la nomenclature des catégories socioprofessionnelles à deux chiffres, à l'exception de la PCS 44 [clergé]).

La dissimilarité entre deux catégories socioprofessionnelles est calculée selon la distance de Manhattan :

$$d_{ij} = \sum_{k=1}^{K} \left| p_{ik} - p_{jk} \right|$$

où d_{ij} est la distance entre i et j, deux lignes quelconques du tableau de contingence ; p_{ik} est le pourcentage ligne de la case *ik* du tableau de contingence ; K désigne les colonnes du tableau de contingence. La procédure d'optimisation consiste à minimiser le Stress (voir Kruskal et Wish,

1978) pour obtenir la matrice de distance optimale. On détermine ensuite le nombre de dimensions à retenir pour représenter le maximum d'information en fonction de la valeur du Stress. Généralement, le Stress doit être inférieur à 0,15 (Guttman, 1974).

A.2. Le code des PCS (1982) dans les enquêtes Emploi

PCS	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales et assimilés
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Agents de surveillance
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles et assimilés

A.3. Les échelles de scores obtenues (enquêtes Emploi, chapitre 2)

	1983		1988	
PCS	Score obtenu	Score normé	Score obtenu	Score normé
10	-2,14	0,1549	-1,98	0,1906
21	-0,62	0,4165	-0,54	0,4402
22	0,22	0,5611	0,17	0,5633
23	1,70	0,8158	1,69	0,8267
31	2,77	1	2,54	0,9740
33	1,98	0,864	1,87	0,8579
34	2,62	0,9742	2,69	1,0000
35	0,83	0,6661	1,91	0,8648
37	2,14	0,8916	1,99	0,8787
38	2,11	0,8864	1,95	0,8718
42	1,55	0,79	1,55	0,8024
43	0,32	0,5783	0,26	0,5789
45	0,35	0,5835	0,63	0,6430
46	1,08	0,7091	0,8	0,6724
47	0,51	0,611	0,6	0,6378
48	-0,17	0,494	-0,18	0,5026
52	-0,47	0,4423	-0,61	0,4281
53	-0,55	0,4286	-0,56	0,4367
54	0,29	0,5731	-0,01	0,5321
55	-0,56	0,4269	-0,34	0,4749
56	-1,47	0,2702	-1,38	0,2946
62	-1,47	0,2702	-1,5	0,2738
63	-1,54	0,2582	-1,74	0,2322
64	-1,45	0,2737	-1,43	0,2860
65	-1,10	0,3339	-1,37	0,2964
67	-1,82	0,2100	-1,96	0,1941
68	-2,08	0,1652	-1,99	0,1889
69	-3,04	0	-3,08	0,0000

	1993		1998	
PCS	Score obtenu	Score normé	Score obtenu	Score normé
10	-1,93	0,1658	-1,78	0,1479
21	-0,6	0,3955	-0,57	0,3609
22	0,39	0,5665	0,37	0,5264
23	1,4	0,7409	1,43	0,7130
31	2,87	0,9948	2,69	0,9349
33	1,94	0,8342	2	0,8134
34	2,9	1,0000	3,06	1,0000
35	1,21	0,7081	1,67	0,7553
37	1,96	0,8377	1,88	0,7923
38	2,12	0,8653	2,03	0,8187
42	1,85	0,8187	1,59	0,7412
43	0,07	0,5112	0,34	0,5211
45	0,74	0,6269	0,66	0,5775
46	0,7	0,6200	0,92	0,6232
47	0,79	0,6356	0,57	0,5616
48	-0,19	0,4663	-0,25	0,4173
52	-0,65	0,3869	-0,76	0,3275
53	-0,4	0,4301	-0,63	0,3504
54	-0,09	0,4836	-0,15	0,4349
55	-0,29	0,4491	-0,31	0,4067
56	-2,03	0,1485	-1,9	0,1268
62	-1,28	0,2781	-1,41	0,2130
63	-1,78	0,1917	-1,9	0,1268
64	-1,61	0,2211	-1,86	0,1338
65	-1,38	0,2608	-1,45	0,2060
67	-1,85	0,1796	-1,91	0,1250
68	-2	0,1537	-1,7	0,1620
69	-2,89	0,0000	-2,62	0,0000

2003

PCS	Score obtenu	Score normé
10	-1,81	0,1652
21	-0,67	0,3635
22	0,3	0,5322
23	1,6	0,7583
31	2,99	1,0000
33	1,99	0,8261
34	2,67	0,9443
35	1,48	0,7374
37	1,84	0,8000
38	2,18	0,8591
42	1,88	0,8070
43	0,22	0,5183
45	0,73	0,6070
46	0,88	0,6330
47	0,7	0,6017
48	-0,04	0,4730
52	-0,86	0,3304
53	-0,41	0,4087
54	-0,11	0,4609
55	-0,49	0,3948
56	-1,61	0,2000
62	-1,41	0,2348
63	-1,86	0,1565
64	-1,76	0,1739
65	-1,55	0,2104
67	-1,97	0,1374
68	-2,15	0,1061
69	-2,76	0,0000

A.4. Corrélations entre les échelles (enquêtes Emploi, chapitre 2)

Coefficients de corrélation de Spearman, 1983
(N = 73549)

	Score 1983	Score 1988	Score 1993	Score 1998	Score 2003
Score 1983	1	0,987	0,954	0,929	0,96
Score 1988		1	0,954	0,932	0,976
Score 1993			1	0,949	0,955
Score 1998				1	0,966
Score 2003					1

Coefficients de corrélation de Spearman, 1988
(N = 73477)

	Score 1983	Score 1988	Score 1993	Score 1998	Score 2003
Score 1983	1	0,985	0,955	0,939	0,966
Score 1988		1	0,956	0,944	0,98
Score 1993			1	0,96	0,961
Score 1998				1	0,971
Score 2003					1

Coefficients de corrélation de Spearman, 1993
(N = 77290)

	Score 1983	Score 1988	Score 1993	Score 1998	Score 2003
Score 1983	1	0,986	0,959	0,952	0,971
Score 1988		1	0,96	0,958	0,983
Score 1993			1	0,972	0,968
Score 1998				1	0,978
Score 2003					1

Coefficients de corrélation de Spearman, 1998
(N = 77457)

	Score 1983	Score 1988	Score 1993	Score 1998	Score 2003
Score 1983	1	0,985	0,956	0,952	0,973
Score 1988		1	0,954	0,957	0,984
Score 1993			1	0,974	0,967
Score 1998				1	0,977
Score 2003					1

Coefficients de corrélation de Spearman, 2003
(N = 76168)

	Score 1983	Score 1988	Score 1993	Score 1998	Score 2003
Score 1983	1	0,987	0,959	0,957	0,975
Score 1988		1	0,957	0,961	0,984
Score 1993			1	0,976	0,969
Score 1998				1	0,979
Score 2003					1

A.5. Echelles de score obtenues à partir de l'enquête FQP 2003
(Chapitre 3)

	Père		Mère	
PCS	Score obtenu	Score normé	Score obtenu	Score normé
11	-4,35	0	-2,67	0,1006
12	-1,5	0,4318	-2,34	0,1684
13	-2,54	0,2742	-3,16	0,0000
21	-0,21	0,6273	-0,14	0,6201
22	0,15	0,6818	0,06	0,6612
23	0,79	0,7788	0,85	0,8234
31	1,61	0,9030	1,6	0,9774
33	1,03	0,8152	0,9	0,8337
34	2,25	1,0000	1,71	1,0000
35	1,21	0,8424	1,05	0,8645
37	1,07	0,8212	0,74	0,8008
38	1,13	0,8303	1,54	0,9651
42	1,29	0,8545	0,86	0,8255
43	0,57	0,7455	0,64	0,7803
45	0,5	0,7348	0,39	0,7290
46	0,56	0,7439	0,57	0,7659
47	0,45	0,7273	1,01	0,8563
48	0,09	0,6727	0,14	0,6776
52	-0,19	0,6303	0,06	0,6612
53	-0,03	0,6545	-0,19	0,6099
54	0,2	0,6894	0,37	0,7248
55	-0,03	0,6545	0,15	0,6797
56	-0,17	0,6333	-0,31	0,5852
62	-0,42	0,5955	-0,2	0,6078
63	-0,47	0,5879	-0,07	0,6345
64	-0,35	0,6061	-0,29	0,5893
65	-0,32	0,6106	-0,61	0,5236
67	-0,76	0,5439	-0,28	0,5914
68	-0,63	0,5636	-0,41	0,5647
69	-0,93	0,5182	-0,6	0,5257

Individu

PCS	Score obtenu	Score normé
11	-3,11	0
12	-2,04	0,2090
13	-1,5	0,3145
21	-0,37	0,5352
22	0,36	0,6777
23	0,66	0,7363
31	1,92	0,9824
33	1,25	0,8516
34	2,01	1
35	1,76	0,9512
37	0,97	0,7969
38	0,98	0,7988
42	1,4	0,8809
43	0,95	0,7930
45	0,34	0,6738
46	0,52	0,7090
47	0,06	0,6191
48	-0,33	0,5430
52	-0,06	0,5957
53	-0,52	0,5059
54	0,56	0,7168
55	0,26	0,6582
56	-0,28	0,5527
62	-0,7	0,4707
63	-0,92	0,4277
64	-0,79	0,4531
65	-0,68	0,4746
67	-0,88	0,4355
68	-0,92	0,4277
69	-0,91	0,4297

Annexe B

La mesure catégorielle de la mobilité sociale

Composition par PCS des catégories sociales constituées pour la mesure des flux de mobilité sociale (Chapitre 2, voir FIG.2.20, p.100).

CPIS et gris indépendants

Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (PCS 23)
Professions libérales et assimilés (PCS 31)
Cadres de la fonction publique (PCS 33)
Professeurs, professions scientifiques (PCS 34)
Professions de l'information, des arts et des spectacles (PCS 35)
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (PCS 37)
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (PCS 38)

Professions intermédiaires

Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés (PCS 42)
Professions intermédiaires de la santé et du travail social (PCS 43)
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (PCS 45)
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (PCS 46)
Techniciens (PCS 47)

Artisans, commerçants

Artisans (PCS 21)
Commerçants et assimilés (PCS 22)

Agriculteurs

Agriculteurs exploitants (PCS 10)

Employés et ouvriers qualifiés

Contremaîtres, agents de maîtrise (PCS 48)
Employés civils et agents de service de la fonction publique (PCS 52)
Agents de surveillance (PCS 53)
Employés administratifs d'entreprise (PCS 54)
Ouvriers qualifiés de type industriel (PCS 62)
Ouvriers qualifiés de type artisanal (PCS 63)
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport (PCS 65)

Employés et ouvriers non qualifiés

Employés de commerce (PCS 55)
Personnels des services directs aux particuliers (PCS 56)
Chauffeurs (PCS 64)
Ouvriers non qualifiés de type industriel (PCS 67)
Ouvriers non qualifiés de type artisanal (PCS 68)
Ouvriers agricoles et assimilés (PCS 69)

Annexe C

Les déterminants du statut social

C.1. Régressions linéaires par génération, filles

Génération 1941-1950

	Ensemble des mères (N=4325)		Mères inactives N=(1607)		Mères actives (N=2718)	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,508 ***	0,016	0,546 ***	0,024	0,464 ***	0,022
Diplôme						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2ème ou 3ème cycle univ	0,351 ***	0,008	0,344 ***	0,011	0,343 ***	0,010
Bac+2	0,263 ***	0,007	0,250 ***	0,011	0,260 ***	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,177 ***	0,007	0,167 ***	0,01	0,174 ***	0,009
Inférieur au bac	0,091 ***	0,005	0,090 ***	0,007	0,087 ***	0,006
Age	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Score de position du père					0,137 ***	0,02
Score de position de la mère					0,010	0,02
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,002	0,009	0,016	0,013	0,023	0,013
Baccalauréat ou équivalent	0,013	0,008	0,017	0,012	-0,003	0,010
Inférieur au bac	0,010	0,006	0,011	0,009	-0,002	0,008
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,002	0,004	0,027	0,026	0,006	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,002	0,003	-0,011	0,011	-0,004	0,013
Inférieur au bac	0,001	0,002	0,016	0,013	0,011	0,008
	R^2=0,468		R^2=0,502		R^2=0,505	

Génération 1949-1958

	Ensemble des mères (N=9641)		Mères inactives N=(3362)		Mères actives (N=6279)	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,497 ***	0,006	0,498 ***	0,010	0,441 ***	0,009
Diplôme						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2ème ou 3ème cycle univ	0,324 ***	0,005	0,340 ***	0,009	0,313 ***	0,006
Bac+2	0,230 ***	0,005	0,240 ***	0,008	0,222 ***	0,006
Baccalauréat ou équivalent	0,152 ***	0,004	0,160 ***	0,007	0,147 ***	0,005
Inférieur au bac	0,081 ***	0,003	0,087 ***	0,005	0,079 ***	0,004
Age	0,001 ***	0,000	0,001 ***	0,000	0,001 ***	0,000
Score de position du père					0,146 ***	0,013
Score de position de la mère					0,049 ***	0,013
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,021 **	0,004	0,025 **	0,006	-0,002	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,017 **	0,007	0,016 **	0,007	0,000	0,007
Inférieur au bac	0,011	0,009	0,010	0,009	0,010	0,008
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,016 *	0,008	-0,004	0,018	0,006	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,007	0,006	0,000	0,006	0,000	0,005
Inférieur au bac	0,011	0,013	0,003	0,011	0,011	0,008
	R^2=0,458		R^2=0,494		R^2=0,498	

Génération 1959-1968

	Ensemble des mères (N=5816)		Mères inactives N=(1507)		Mères actives (N=4309)	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,554 ***	0,011	0,579 ***	0,023	0,469 ***	0,016
Diplôme						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2ème ou 3ème cycle univ	0,260 ***	0,006	0,261 ***	0,014	0,261 ***	0,007
Bac+2	0,182 ***	0,006	0,166 ***	0,012	0,187 ***	0,007
Baccalauréat ou équivalent	0,122 ***	0,005	0,119 ***	0,009	0,122 ***	0,006
Inférieur au bac	0,052 ***	0,004	0,046 ***	0,008	0,056 ***	0,005
Age	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001 *	0,000
Score de position du père					0,161 ***	0,016
Score de position de la mère					0,036 ***	0,018
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,037 ***	0,007	0,028 **	0,009	0,028 ***	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,032 ***	0,007	0,026 **	0,007	0,026 ***	0,008
Inférieur au bac	0,021 ***	0,004	0,018 *	0,008	0,015 ***	0,004
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,021 **	0,008	0,021	0,026	-0,005	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,012	0,008	-0,003	0,018	0,016	0,009
Inférieur au bac	0,010	0,006	0,004	0,011	0,004	0,005
	R^2=0,451		R^2=0,491		R^2=0,481	

C.2. Régressions linéaires par génération, fils

Génération 1941-1950

	Ensemble des mères (N=5535)		Mères inactives N=(2294)		Mères actives (N=3241)	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,519 ***	0,016	0,523 ***	0,024	0,488 ***	0,021
Diplôme						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2ème ou 3ème cycle univ	0,340 ***	0,007	0,327 ***	0,011	0,330 ***	0,009
Bac+2	0,260 ***	0,008	0,248 ***	0,012	0,253 ***	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,159 ***	0,006	0,156 ***	0,010	0,147 ***	0,008
Inférieur au bac	0,054 ***	0,005	0,049 ***	0,007	0,053 ***	0,006
Age	0,003 ***	0,000	0,002 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Score de position du père					0,137 ***	0,02
Score de position de la mère					0,072 ***	0,02
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,033 ***	0,008	0,049 ***	0,011	-0,004	0,013
Baccalauréat ou équivalent	0,025 **	0,009	0,033 *	0,013	0,001	0,011
Inférieur au bac	0,020 **	0,006	0,029 **	0,009	-0,006	0,007
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,24 ***	0,004	0,045 ***	0,022	0,006	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,015 **	0,004	0,027 *	0,011	-0,002	0,013
Inférieur au bac	0,009	0,006	-0,010	0,016	0,009	0,008
	R^2=0,457		R^2=0,451		R^2=0,505	

Génération 1949-1958

	Ensemble des mères (N=10664)		Mères inactives N=(3873)		Mères actives (N=6791)	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,499 ***	0,007	0,501 ***	0,010	0,475 ***	0,009
Diplôme						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2ème ou 3ème cycle univ	0,332 ***	0,006	0,328 ***	0,009	0,324 ***	0,007
Bac+2	0,232 ***	0,006	0,218 ***	0,009	0,232 ***	0,007
Baccalauréat ou équivalent	0,142 ***	0,005	0,149 ***	0,008	0,135 ***	0,006
Inférieur au bac	0,043 ***	0,003	0,044 ***	0,005	0,043 ***	0,004
Age	0,003 ***	0,000	0,003 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Score de position du père					0,152 ***	0,013
Score de position de la mère					0,064 ***	0,014
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,045 ***	0,006	0,058 ***	0,011	0,008	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,041 ***	0,006	0,056 ***	0,009	0,008	0,007
Inférieur au bac	0,026 ***	0,004	0,030 ***	0,006	0,002	0,004
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,039 ***	0,008	0,036 *	0,018	0,009	0,016
Baccalauréat ou équivalent	0,035 ***	0,007	0,009	0,012	0,004	0,006
Inférieur au bac	0,029 ***	0,004	0,012	0,008	0,004	0,008
	R^2=0,451		R^2=0,438		R^2=0,488	

Génération 1959-1968

	Ensemble des mères (N=5569)		Mères inactives N=(1505)		Mères actives (N=4064)	
Variables	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type	Coefficient	Ecart type
Constante	0,561 ***	0,013	0,581 ***	0,024	0,474 ***	0,018
Diplôme						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2ème ou 3ème cycle univ	0,301 ***	0,007	0,322 ***	0,013	0,285 ***	0,008
Bac+2	0,216 ***	0,007	0,208 ***	0,014	0,209 ***	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,139 ***	0,006	0,145 ***	0,011	0,139 ***	0,007
Inférieur au bac	0,039 ***	0,005	0,049 ***	0,007	0,038 ***	0,005
Age	0,002 ***	0,000	0,003 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Score de position du père					0,167 ***	0,017
Score de position de la mère					0,099 ***	0,019
Diplôme du père						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,043 ***	0,008	0,068 ***	0,016	0,017 *	0,008
Baccalauréat ou équivalent	0,038 ***	0,008	0,041 **	0,016	-0,008	0,005
Inférieur au bac	0,010 *	0,004	0,022 **	0,008	-0,002	0,009
Diplôme de la mère						
Aucun ou CEP	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Supérieur	0,039 ***	0,008	0,055 ***	0,019	-0,007	0,009
Baccalauréat ou équivalent	0,027 **	0,009	0,041	0,027	0,008	0,009
Inférieur au bac	0,012 **	0,005	0,006	0,013	0,008	0,005
	R^2=0,443		R^2=0,433		R^2=0,479	

Annexe D

Recueil du matériau qualitatif

D.1. Caractéristiques des individus interrogés à partir de FQP 2003

Les individus ont été interrogés dans le cadre d'une post-enquête autorisée par la Cnil à partir de l'enquête FQP 2003. Les critères de sélection étaient les suivants :

- Avoir entre 30 et 45 ans
- Etre employé ou ouvrier
- Avoir un père et/ou une mère cadre

Problématique proposée au comité de l'enquête FQP

Si le sociologue qui construit des tables de mobilité donne une mesure objective de la mobilité sociale, il existe également une dimension subjective du phénomène que l'on peut définir comme étant le sentiment que nourrissent les individus d'avoir mieux ou moins bien réussi socialement que leurs ascendants. Pour la première fois, l'enquête FQP 2003 demande aux individus de comparer le statut de l'emploi qu'ils occupent avec celui qu'avait leur père au moment où ils ont arrêté leurs études, fournissant ainsi un éclairage intéressant sur la perception subjective de la mobilité sociale. Ce sont les trajectoires descendantes qui figureront au cœur de l'analyse.
Les entretiens permettront ici d'approfondir et de compléter les réponses formulées par les individus en les faisant s'exprimer sur leur perception des systèmes de stratifications professionnelle et sociale. Les entretiens tenteront aussi de faire s'exprimer les personnes interrogées sur les références qu'elles mobilisent pour juger de leur degré de réussite sociale et professionnelle.

	Sexe	Age	Profession	Diplôme	Profession du père	Diplôme père	Profession de la mère	Diplôme de la mère
1	Homme	43	Ouvier qualifié	CAP	Cadre dans l'industrie	CAP	Ouvrière	
2	Femme	36	Employée mairie	BTS	Chef d'entreprise		Employée	
3	Femme	44	Vendeuse	Baccalauréat	Ingénieur	Ecole d'ingénieur	Secrétaire	
4	Femme	35	Employée de commerce	Ecole du Louvre	Chef d'entreprise	Ecole d'ingénieur	Cadre fonction publique	Supérieur
5	Femme	40	Employée de banque	Baccalauréat	Cadre banque	Certificat d'études	Secrétaire	
6	Femme	38	Secrétaire	1ère année fac	Directeur commercial	CAP	Au foyer	
7	Homme	40	Sans emploi (ancien ouvrier dans l'apiculture)	DUT	Cadre dans entreprise transport	Certificat d'études	Au foyer	
8	Femme	39	Hôtesse d'accueil	DUT	Cadre fonction publique	BEPC	Cadre hospitalière	Baccalauréat
9	Femme	34	Employée bibliothèque	1ère année fac	Ingénieur travaux publics	BEPC	Directrice foyer	
10	Femme	37	Hôtesse d'accueil	DUT	Directeur commercial	Bac+2	Institutrice	Bac+2
11	Homme	43	Employé banque	DUT	Cadre commercial	Bac+2	Journaliste	Bac+3
12	Homme	43	Employé municipal	CAP	Cadre automobile	Aucun	Au foyer	
13	Femme	35	Employée secteur privé	Baccalauréat	Cadre entreprise	BEPC	Institutrice	Bac
14	Femme	35	Assistante maternelle	Baccalauréat	Cadre fonction publique	BEPC	Au foyer	

	Sexe	Age	Profession	Diplôme	Profession du père	Diplôme père	Profession de la mère	Diplôme de la mère
15	Homme	45	Employé fonction publique	BEP	Commandant gendarmerie	Baccalauréat	Au foyer	
16	Femme	43	Assistante maternelle	Bac+niv bac+2	Pilote (décédé très jeune)		Employée dans l'armée	
17	Homme	39	Employé administratif	Baccalauréat	Ingénieur	CAP	Au foyer	
18	Homme	34	Agent technique	BTS	Cadre industrie	Baccalauréat	Institutrice	Baccalauréat
19	Femme	36	Secrétaire fonction publique	Baccalauréat	Professeur	Bac+5	Institutrice	Baccalauréat
20	Homme	35	Sans emploi	Deug	Professeur	Bac+2	Institutrice	Baccalauréat
21	Homme	37	Agent d'entretien	BTS	Enseignant	Bac+3	Infirmière libérale	Bac+4
22	Femme	37	Réceptionniste	BTS	Cadre dans l'industrie	Bac+2	Institutrice	
23	Homme	39	Employé municipal	BTS	Médecin	Etudes médecine	Cadre fonction publique	

D.2. Guide d'entretien

Le but est de procéder chronologiquement, en commençant par votre enfance, puis vos études, votre parcours professionnel, et votre situation familiale aujourd'hui.

1. **L'enfance**

   - Place dans la fratrie
   - Profession des parents (ont-ils toujours travaillé ?)
   - Au total, quel souvenir gardez-vous de votre enfance ?

2. **Les études**

   - Est-ce que vous aimiez l'école ? Eventuellement, distinguer primaire, collège et lycée
   - Est-ce que vos parents vous suivaient de près quand vous étiez en primaire ? au collège ? au lycée ? Si oui, ça ne vous gênait pas trop ? Si non, le regrettez-vous ?
   - Parcours à partir du lycée. Eventuellement, après le bac, quel choix d'orientation ? Quelles motivations pour ce choix ? Qu'est-ce que vous vouliez faire comme métier, vous aviez un projet précis ?
   - Finalement, quel souvenir gardez-vous de cette période des études ?

3. **Le parcours professionnel**

   - Vous finissez vos études, qu'est-ce qui se passe ensuite ?
   - Si période de recherche d'emploi : cette période où vous cherchez un emploi, vous la vivez comment ?
   - Premier emploi : en quoi consistait-il ? (description). Comment l'avez-vous trouvé ? Ce travail vous plaisait ?
   - Second emploi : pourquoi ce changement (licenciement, choix…), description ? satisfaction ?
   - Mêmes questions pour tous les emplois occupés (biographie professionnelle).

4. **L'emploi actuel**

   - Aujourd'hui, quelle est votre situation professionnelle ?
   - Nature de l'emploi
   - Depuis quand occupez-vous cet emploi ?
   - Est-ce que vous êtes satisfait de votre emploi ? Est-ce que vous diriez que vous vous épanouissez dans cet emploi ?
   - Aujourd'hui, avec le recul, comment vous qualifieriez votre carrière jusqu'à présent : une progression continue, des hauts et des bas, une stagnation… ?
   - Quand on est jeune parfois, quand on fait ses études, on s'imagine plus tard… on imagine faire tel ou tel métier… est-ce que ce que vous faites aujourd'hui correspond à vos attentes de l'époque ?

- Aujourd'hui, comment envisagez-vous la suite de votre carrière ? Qu'est-ce que vous en attendez, qu'est-ce que vous espérez ? (espoirs, promotions…)
- Est-ce que le travail est important pour vous ? Est-ce qu'il occupe une place importante dans votre vie ? La plus importante ?

5. Perception des systèmes de stratifications professionnelle et sociale

- Pour vous, quelles qualités doit avoir un emploi / un travail pour qu'on puisse dire que c'est un « bon » emploi ? C'est quoi pour vous un « bon » emploi ? Et un « mauvais » emploi ?
- Et vous, considérez-vous avoir un bon emploi ?
- Si non évoqué, quelle importance revêt le salaire ?
- On vient de parler de la hiérarchie des emplois. Mais il n'y a pas que le travail qui compte dans la vie. Dans la société, on entend souvent parler de « réussite sociale », ou on dit « untel a réussi dans la vie ». C'est quoi pour vous la « réussite sociale ». (Et de ce point de vue, avez-vous le sentiment d'avoir réussi ?)

6. Vécu subjectif de la trajectoire intergénérationnelle

Je voudrais maintenant que l'on parle un peu de la profession de vos parents.

- Sur le plan professionnel, est-ce que vous diriez que vous avez aussi bien réussi, moins bien réussi, mieux réussi que votre père / vos parents ? Qu'est-ce qui vous fait dire ça ?
- Si moins bonne réussite : est-ce que c'est quelque chose auquel vous pensez, cette moins bonne réussite, ou au contraire est-ce que ce n'est pas très important pour vous ? Est-ce que c'est quelque chose auquel vous pensez parfois ? Comment expliquez-vous cette moins bonne réussite ?
- Si réussite égale : est-ce que c'est quelque chose auquel vous pensez parfois, cette comparaison avec le travail de votre père / vos parents ? Est-ce que c'est quelque chose d'important ?
- Quelle que soit la réponse : est-ce que vous diriez que vous avez la même vie qu'avaient vos parents à votre âge. Ou au contraire, est-elle différente ? Quelles sont ces différences ? Est-ce que vous estimez avoir le même niveau de vie que vos parents (vacances, voyages…) ?
- Est-ce que vous avez le sentiment d'appartenir à une classe sociale ? Laquelle ?

7. Les relations avec la famille

Avec les parents

- Présence des parents : est-ce que vos parents étaient très présents, où est-ce que leur travail leur prenait beaucoup de temps ? Pour vos parents, leur travail, c'était quelque chose d'important ?
- Education reçue : c'est une question difficile, mais est-ce que vous pourrie essayer de décrire, de définir l'éducation que vos parents vous ont donnée ? Est-ce que vos parents ont éduqué vos frères et sœurs de la même manière, ou est-ce qu'il y a eu des différences ?

- Aujourd'hui, est-ce que vous diriez que vous êtes proches de vos parents ?
- A quelle fréquence les voyez-vous ? Leur téléphonez-vous ?
- Est-ce que vos parents vous aident ? (garde des enfants, aides matérielles, financières…) Sinon, en cas de besoin, est-ce que vous feriez appel à vos parents ?
- Est-ce que vous discutez de votre travail, de votre vie professionnelle avec vos parents ?
- Est-ce que vous discutez du fait que vous avez moins bien réussi votre vie professionnelle qu'eux ?
- Est-ce que vos parents avaient des ambitions, des projets pour vous ? Pensez-vous qu'ils sont satisfaits de votre situation actuelle ?
- Si pas de discussions professionnelles, est-ce que parfois vous aimeriez en parler ?
- Est-ce que vous sentez que le fait que vous ayez moins bien réussi qu'eux sur le plan professionnel influence les relations que vous avez avec eux ?

Avec les frères et sœurs

- Profession / âge des frères et sœurs ?
- Fréquence des contacts
- Vous diriez que vous êtes proches de vos frères / sœurs ? Centrer sur le frère ou la sœur renseignée dans l'enquête
- Et avec eux, parlez-vous de vos métiers, de votre vie professionnelle ?

Avec ses propres enfants

- Nombre et sexe des enfants
- Tout à l'heure, au début, on parlait de l'éducation que vous aviez reçue de la part de vos parents. Est-ce que vous diriez que vous donnez la même éducation à vos enfants, ou est-ce que vous agissez différemment ?
- Retour éventuel sur la hiérarchie famille / travail.

8. Société et politique

- Tout à l'heure, on parlait de ce qu'était un « bon » emploi, on parlait de réussite sociale. Dans notre société, aujourd'hui, selon vous, comment y arrive-t-on à ces bons emplois, à cette réussite ?
- Rôle de l'école : et l'école dans tout ça ? Est-ce qu'elle permet d'atteindre cette réussite sociale ?
- Est-ce que vous pensez qu'avec du courage et de la volonté, tout le monde peut trouver du travail ? Les chômeurs sont aidés, ils perçoivent des aides. Certains

disent que c'est normal, d'autre disent que non, il y a des abus. Vous, vous en pensez quoi ?

- De manière générale, vous pensez que c'est plus dur pour les jeunes de votre âge aujourd'hui que ça ne l'était pour la génération des parents, ou le contraire ?
- De manière générale, la société est-elle plus injuste aujourd'hui qu'il y a trente ans ?
- Est-ce que vous vous intéressez à l'actualité, à la politique ?
- Est-ce que vous votez aux élections ? Quelle opinion sur la classe politique ?
- Etes-vous adhérent, militant d'une association, syndicat, parti politique ?
- Etes-vous plutôt de droite, de gauche, ou rien de tout cela ?
- S'il y a une chose qu'il faudrait changer en priorité dans la société actuelle, selon vous, ce serait quoi ?

Ce guide entretien, bien que relativement précis, se voulait malléable. Les thèmes furent rarement abordés dans l'ordre prévu et les entretiens suivirent le cours du discours recueilli.

Annexe E

Les conséquences politiques de la mobilité descendante

E.1. Construction des échelles d'attitude politique

1. Echelle d'ethnocentrisme

Elle est construite à partir des trois questions suivantes :

Il y a trop d'immigrés en France

- Tout à fait d'accord note 4
- Plutôt d'accord note 3
- Plutôt pas d'accord note 2
- Pas d'accord du tout note 1

Il y a des races moins douées que d'autres

- Tout à fait d'accord note 4
- Plutôt d'accord note 3
- Plutôt pas d'accord note 2
- Pas d'accord du tout note 1

Maintenant, on ne se sent plus chez soi comme avant

- Tout à fait d'accord note 4
- Plutôt d'accord note 3
- Plutôt pas d'accord note 2
- Pas d'accord du tout note 1

Le score total varie de 3 à 12, il est ramené de 0 à 9. L'alpha de Cronbach vaut 0,74. La note moyenne est de 4,11 et l'écart type de 2,49.

9. Echelle d'autoritarisme

Elle est construite à partir des deux questions suivantes :

Il faudrait rétablir la peine de mort

- Tout à fait d'accord note 4
- Plutôt d'accord note 3
- Plutôt pas d'accord note 2
- Pas d'accord du tout note 1

En pensant à l'école, avec laquelle de ces deux opinions vous êtes le plus d'accord ?

- L'école devrait donner avant tout le sens de la discipline et de l'effort
  Note 2
- L'école devrait former avant tout des gens à l'esprit éveillé et critique
  Note 1

Le score total varie de 1 à 6, il est ramené de 0 à 5. L'alpha de Cronbach vaut 0,61. La note moyenne est de 2,60 et l'écart type de 1,78.

10. Echelle de libéralisme économique

Elle est construite à partir des quatre questions suivantes :

Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord ?

- Les entreprises doivent avoir le droit d'embaucher et de licencier comme elles le veulent
  Note 2

- Les entreprises doivent être soumises à un contrôle de l'Etat
  Note 1**Il faudrait réduire le nombre de fonctionnaires**

- Tout à fait d'accord note 4
- Plutôt d'accord note 3
- Plutôt pas d'accord note 2
- Pas d'accord du tout note 1

Le profit…

- Plutôt positif note 4
- Assez positif note 3
- Assez négatif note 2
- Très négatif note 1

Les privatisations…

- Plutôt positif note 4
- Assez positif note 3
- Assez négatif note 2
- Très négatif note 1

Le score total varie de 4 à 14, il est ramené de 0 à 10. L'alpha de Cronbach vaut 0,63. La note moyenne est de 4,47 et l'écart type de 2,02.

11. Echelle de préoccupation sociale

Elle est construite à partir des quatre questions suivantes :

Et la justice sociale, prendre soin des plus faibles, corriger les injustices :

- Pas très important note 1
- Plutôt important note 2
- Très important note 3
- Extrêmement important note 4

Et réduire l'écart entre les riches et les pauvres ?

- Pas très important note 1
- Plutôt important note 2
- Très important note 3
- Extrêmement important note4

Prenons maintenant l'égalité, l'égalité des chances ?

- Pas très important note 1
- Plutôt important note 2
- Très important note 3
- Extrêmement important note 4

Le score total varie de 3 à 12, il est ramené de 0 à 9. L'alpha de Cronbach vaut 0,62. La note moyenne est de 5,88 et l'écart type de 1,88.

1.2. Echelle de défiance politique

Elle est construite à partir des trois questions suivantes :

Diriez-vous qu'en France la démocratie fonctionne ?

- Très bien Note 1
- Assez bien Note 2
- Pas très bien Note 3
- Pas bien du tout Note 4

A votre avis, en général, est-ce que les hommes politiques se préoccupent beaucoup, assez, peu ou pas du tout de ce que pensent les gens comme vous ?

- Beaucoup Note 1
- Assez Note 2
- Peu Note 3
- Pas du tout Note 4

Diriez-vous que vous êtes habituellement très proche, assez proche, peu proche, pas du tout proche d'un parti politique en particulier ?

- Très proche Note 1
- Assez proche Note 2
- Peu proche Note 3
- Pas du tout proche Note 4

Le score total varie de 3 à 12, il est ramené de 0 à 9. L'alpha de Cronbach vaut 0,55. La note moyenne est de 5,68 et l'écart type de 1,69.

Bibliographie

AFFSA ESSAFI C., 2003. - « Les modèles polytomiques non ordonnés : théorie et applications », *Document de travail, méthodologie statistique n°0301*, Insee.

ALBOUY V., WANECK T., 2003. - « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Economie et Statistique*, n°361, pp. 27-52.

AMOSSE T., CHARDON O., 2006. - « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Economie et statistique*, n°393-394, pp. 203-229.

ANDORKA R., ZAGORSKI K., 1978. - « Socio-economic structure and socio-occupational mobility in Poland and Hungary », *Polish Sociological Bulletin (Supp)*, pp. 139-174.

ATTIAS-DONFUT C., 1995. - « Les solidarités entre générations », *Sciences Humaines*, *10*, hors série, p. 23.

ATTIAS-DONFUT C, WOLFF F.C., 2001. - « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, *56*(6), pp. 919-958.

ATTIAS-DONFUT C., LAPIERRE N., SEGALEN M., 2002. - *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob.

BAUDELOT C., GOLLAC M., 1997. - « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Economie et statistique,* n° 304-305, pp.17-35.

BAUDELOT C., ESTABLET R., 2000. - *Avoir trente ans en 1968 et 1998*, Paris, Seuil.

BAUDELOT C., GOLLAC M., 2003. - *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard.

BEAN F., BONJEAN C., BURTON M., 1973. - « Intergenerational ooccupational mobility and alienation », *Social Forces, 52*(1), pp.62-73.

BEAUD S., 2002. - *80% au bac et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.

BEAUD S., 2006. - « Le modèle français : l'ascenseur social en panne ? », *Cahiers français*, n°330, pp. 33-37.

BEAUD S., 2007. - « La gauche et les classes sociales : de l'éclipse au renouveau », *Mouvements*, n°50, pp.66-78.

BECK U., 1992. - *Risk Society : Towards a New Modernity*, London, Sage.

BENDIX R., LIPSET S., 1953. - *Class, Status and Power : A Reader in Social Stratification*, Glencoe, Free Press.

BENDIX R., LIPSET S., 1959. - *Social Mobility in Industrial Society*, Berkeley, University of California Press.

BERNARD P., RENAUD J., 1975. - « Contre mobilité et effets différés : une réflexion sur la transmission des biens inclusifs et des biens exclusifs », *communication présentée à la réunion du Comité de recherche sur la stratification sociale de l'Association internationale de sociologie*, Genève.

BERNHARDT A., MORRIS M., HANDCOCK M., SCOTT M., 2001. - *Divergent Paths, Economic Mobility in the New American Labor Market*, New-York, Russel Sage Foundation.

BERTAUX D., 1974. - « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, *15*(2), pp. 329-362.

BERTAUX D., THOMPSON P., 1997. - *Pathways to Social Class: A Qualitative Approach to Social Mobility*, Oxford, Oxford University Press.

BETTELHEIM B., JANOWITZ M., 1964. - *Social Change and Prejudice*, New York, The Free Press of Glencoe.

BIHR A., PFEFFERKORN R., 1999. - *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros.

BLAU P., DUNCAN O.D., 1967. - *The American Occupational Structure*, New York, John Wiley and Sons.

BLAU P., 1956. - « Social mobility and interpersonal relations », *American Sociological Review, 21*(3), pp. 290-295.

BOLTANSKI L., 1982. - *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 2000. - *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

BORG I., GROENEN P., 1997. - *Modern multidimensional scaling. Theory ansd applications*, New York, Springer, "Series in statistics".

BOSC S., 2001. - *Stratification et classes sociales, la société française en mutation*, Paris, Nathan.

BOUFFARTIGUE P., 1994. - *De l'école au monde du travail. La socialisation professionnelle des jeunes ingénieurs et techniciens*, L'Harmattan.

BOUFFARTIGUE P., 1999. - *Contribution à une sociologie du salariat de confiance. Note pour l'habilitation à diriger des recherches*, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

BOUFARTIGUE P., GADEA C., 2000. - *Sociologie des cadres*, Paris, La Découverte.

BOURDIEU P., 1974. « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, *15*(1), pp 3-42.

BOURDIEU P., 1978. - « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n°24, pp. 2-22.

BOURDIEU P., 1979. - *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit.

BOURDIEU P., 1984. - *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit.

BOY D., 1978. - « Origine sociale et comportement politique », *Revue française de sociologie, 19*(1), pp. 73-102.

BOY D., 1980. – « Système politique et mobilité sociale », *Revue française sciences politiques*, *30* (5), pp. 925-958.

BOY D., MAYER N. (dir.), 1990. - *L'électeur français en question*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

BOY D., MAYER N. (dir.), 1997. - *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po.

BREED W., 1963. - « Occupational mobility and suicide among white males », *American Sociological Review*, *28*(2), pp. 179-188.

BREEN R. (dir.), 2004. - *Social Mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press.

BREEN R., JOHNSSON J.O., 2005. - « Inequality of opportunity in comparative perspective : recent research on educational attainment and social mobility », *Annual Review of Sociology, 31*, pp. 223-243.

BREEN R., ROTTMAN D., 1995. - *Class Stratification : A Comparative Perspective*, London, Harvester-Wheatsheaf.

BREEN R., 2005. - « Foundations of a neo-weberian class analysis » *in* Wright E.O. (dir.).

BRELOT C.I., 2000. - « Conflits et déclassement : la légitimité de l'histoire des élites en question », *Cahiers d'histoire*, n°2000-4.

BROUARD S., TIBERJ V., 2005. - *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

CAMPBELL A., CONVERSE P.E., WARREN MILLER E., STOKES D.E., 1960. - *The American Voter*, New York, Wiley and Sons.

CASTEL R., 1978. - « La guerre à la pauvreté aux Etats-Unis : le statut de la misère dans une société d'abondance », *Actes de la recherché en sciences sociales,* n°19, pp. 47-60.

CASTEL R., 2003. - *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil.

CAUTRES B., 1995. - « Mobilité sociale et comportement électoral : modèles sociologiques et modélisations statistiques », *Revue française de sociologie*, *36*(1), pp. 185-224.

CAUTRES B., MAYER N. (dir.), 2002. - *Le nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po.

CHAN T.W., GOLDTHORPE J., 2004. - « Is there a status order in contemporary british society ? Evidence from the occupational structure of friendship », *European Sociological Review*, *20*(5), pp. 383-401.

CHAUVEL L., 1998(a). - *Le destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France.

CHAUVEL L., 1998(b). - « La seconde explosion scolaire : diffusion des diplômes, structure sociale et valeur des titres », *Revue de l'OFCE,* n°66, pp. 5-36.

CHAUVEL L., 1998(c). - « Fluidité et espace social : mobilité intergénérationnelle nette, distance sociale des PCS et mutidimensionnalité des hiérarchies », *Cahier de l'observatoire sociologique du changement.*

CHAUVEL L., 2001. - « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, n°79, pp.315-359.

CHAUVEL L., 2006. - *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil.

CHENU A., 1990. - *L'archipel des employés*, Paris, Insee.

CHENU A., BURNOD G., 2001. - « Employés qualifiés et non qualifiés. Une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi*, n° 86, pp. 87-105.

CHERKAOUI M., 1995. - « Mobilité sociale et comportement électoral : taxinomie des modèles de relations », *Revue française de sociologie*, *36*(1), pp. 171-183.

CHICHE J., LE ROUX B., PERRINEAU P., ROUANET H., 2000. - « L'espace politique des électeurs français à la fin des années 1990 », *Revue française de sciences politiques*, *50*(3), pp. 463-487.

CHICHE J., HAEGEL F., TIBERJ V., 2002. - « Erosion et mobilité partisanes » *in* B. CAUTRES, N. MAYER (dir.).

COULANGEON P., 2004. - « Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie. Le modèle de la Distinction est-il (vraiment) obsolète ? » *Sociologie et sociétés*, *36* (1), pp. 59-85.

COULANGEAON P., 2005. - *Sociologie des pratiques culturelles*, Paris, La Découverte.

COUPPIE T., EPIPHANE D., FOURNIER C., 1997. - « Insertion professionnelle et début de carrière. Les inégalités entre hommes et femmes résistent-elles au diplôme ? », *Bref*, Cereq, n°135.

COUSTEAUX A.S., 2004. - *Un essai d'évaluation de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles : une approche temporelle*, Mémoire de DEA, Sciences-po.

COUSTEAUX A.S., 2006. « Occupation, gender and social status. Questioning the gender-neutrality of status scales in contemporary France », *Document de travail du Crest*, n°2006-34.

DIRN L., 1990. - *La société française en tendances*, Paris, Presses Universitaires de France.

DONNAT O., 1999. - « La stratification sociale des pratiques culturelles et son évolution, 1973-1997, *Revue française de sociologie*, *40*(1), pp. 111-119.

DUBET F., 1987. - *La galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard.

DUBET F., 1994. - *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.

DUBET F., MARTUCELLI D., 1998. - *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Seuil.

DUBET F., 2004. - *L'école des chances*, Paris, Seuil.

DUBET F., 2006. - *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil.

DUMONT A., 1890. - *Civilisation et dépopulation. Etude démographique*, Paris, Lecrosnier & Babé.

DUNCAN O., 1961. - « A socioeconomic index for all occupations » *in* A. REISS (dir.).

DUNCAN O., HODGE R., 1963. - « Education and occupational mobility : a regression analysis », *The American Journal of Sociology*, *68*(6), pp. 629-644.

DUNCAN O., 1966. - « Path analysis: sociological examples », *The American Journal of Sociology*, *72* (1), pp. 1-16.

DUPOIRIER E., PARODI J.L. (dir.), 1997. - *Les indicateurs sociopolitiques aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.

DUPOIRIER E., 2002. - « Dynamique de l'espace social et vote » *in* B. CAUTRES, N. MAYER (dir.).

DURKHEIM E., 1893. - *De la division du travail social*, Paris, Alcan.

DURU-BELLAT M., 2006. - *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*, Paris, Seuil.

DURU-BELLAT M., Kieffer A., 2006. - « Les deux faces : objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du travail*, *48*(4), pp. 455-473.

ELLIS R., LANE W., 1967. - « Social mobility ans social isolation : a test of Sorokin's dissociative hypothesis, *American Sociological Review*, *32*(2), pp.237-253.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J., PORTOCARERO L., 1979. - « Intergenerational class mobility in three western European societies : England, France and Sweden », *The British Journal of Sociology*, *30*(4), pp. 415-441.

ERIKSON R., GOLDTHORPE J., 1992. - *The Constant Flux*, Oxford, Clarendon Press.

ERNAUX A., 1974. - *Les armoires vides*, Paris Gallimard.

FEATHERMAN D., HAUSER R., 1978. - *Opportunity and Change*, New York, Academic Press.

FEATHERMAN D., JONES F., HAUSER R., 1975. - « Assumptions of social mobility research in the US : the case of occupational status », *Social Science Research*, n°4, pp.329-360.

FITOUSSI J.P., ROSANVALLON P., 1996. - *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil.

FOURASTIE J., 1979. - *Les Trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard.

GANZEBOOM H., TREIMAN D.J., ULTEE W., 1991. - « Comparative intergenerational stratification research : three generations and beyond », *Annual Review of Sociology*, *17*, pp. 277-302.

GANZEBOOM H.B, DE GRAAF P.M., TREIMAN D.J., 1992. - « A Standard International Socio-Economic Index of Occupational Status », *Social Science Research, 21*, pp. 5-56.

GAULEJAC V. (de), 1987. - *La névrose de classe*, Paris, Hommes et groupes éditeurs.

GIROD R., 1971. - *Mobilité sociale*, Genève-Paris, Droz.

GLASS D. (dir.), 1954. - *Social Mobility in Britain*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

GOBLOT E., 1925. - *La barrière et le niveau. Etude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Alcan.

GOFFMAN E., 1974. - *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit.

GOLDTHORPE J., HOPE K., 1972. - « Occupational Grading and Occupational Prestige » *in* HOPE K. (dir.), 1972, pp. 19-80.

GOLDTHORPE J., HOPE K., 1974. - *The Social Grading of Occupations : A New Approach and Scale*, Clarendon Press, Oxford.

GOLDTHORPE J., LLEWELLYN C., 1977. - « Class mobility in Britain : three theses examined », *Sociology*, *11*, pp. 269-302.

GOLDTHORPE J., 1978. - « The current inflation : towards a sociological account », *in* HIRSH F. et GOLDTHORPE J. (dir), pp. 186-214.

GOLDTHORPE J., ERIKSON R., PORTOCARERO L., 1979. - « Intergenerational class mobility in three wester european societies : England, France and Sweden », *The British Journal of Sociology*, *30*(4),
pp. 415-441.

GOLDTHORPE J., 1980. - *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain*, Oxford, Clarendon Press.

GOLDTHORPE J., 1983. - « Women and class analysis : in defense of the traditional view », *Sociology*, n°17, p. 465-488.

GOLLAC S., 2005. - « La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? Une exploitation de l'enquête Emploi 2001 », *Sociétés contemporaines*, n°58, pp. 41-54.

GOULDNER A., 1979. - *The Future of Intellectuals and The Rise of the New Class*, New York, Seabury Press.

GRIGNON C., PASSERON J.C. 1989. - *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature,* Paris, Seuil.

GRUNBERG G., SCHWEISGUTH E., 1997. - « Vers une tripartition de l'espace politique » *in* D. BOY, N. MAYER (dir.).

GUIBERT P., MERGIER A., 2006. - *Le descenseur social, enquête sur les milieux populaires*, Paris, Plon.

HAUSER R., KOFFEL J., TRAVIS H., DICKINSON P., 1975. - « Temporal change in occupational mobility : evidence for men in the United States », American Sociological Review, *40*(3), pp. 279-297.

HERAN F., 1997. - « La catégorie socioprofessionnelle : réflexions sur le codage et l'interprétation » *in* DUPOIRIER E., PARODI J.L. (dir.), pp. 49-68.

HERAN F., 2007. - *Le temps des immigrés, Essai sur le destin de la population française*, Paris, Seuil.

HIRSH F., GOLDTHORPE J., 1978. - *The Political Economy of Inflation*, London, Martin Robinson.

HODGE R., TREIMAN D., 1966. - « Occupational Mobility and Attitudes Toward Negroes », *American Sociological Review*, *31* (1), pp.93-102.

HODGE R., TREIMAN D. ROSSI P., 1966. - « A comparative study of occupational prestige » *in* BENDIX R., LIPSET S. (dir.), pp. 309-321.

HOGGART R., 1957. - *The Uses of Literacy : Aspects of Working Class Life*, Chatto and Windus. Paris, Editions de Minuit, 1970 pour la traduction française.

HOLLINGSHEAD A., ELLIS R., KIRBY E., 1954. - « Social mobility and mental illness », *American Sociological Review*, *19*(5), pp. 577-584.

HOPE K. (dir), 1972. - *The Analysis of Social Mobility : Methods and Approaches*, Oxford, Clarendon Press.

HOPE K., 1985. - *As other see us : Schooling and social mobility in Scotland and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press.

HOUT M., 1983. - *Mobility Tables*, Beverly Hills, Sage Publications.

HOUT M., JACKSON J.A., 1986. - « Dimensions of occupational mobility in the Republic of Ireland », *European Sociological Review*, n°2, pp.114-137.

HOUT M., 1988. - « More universalism, less structural mobility : the american occupational structure in the 1980s », *American Journal of Sociology*, *93*(6), pp. 1358-1400.

HOUT M., 1989. - *Following in Father's Footsteps : Social Mobility in Ireland*, Cambridge, Harvard University Press.

HOUT M. DIPRETE T., 2006. - « What we have learned: RC28's contributions to knowledge about social stratification », *Research in Social Stratification and Mobility*, *24*, pp.1-20.

INKELESS A., ROSSI P., « National comparisons of occupational prestige », *American Journal of Sociology*, *61*(4), pp.329-339.

INSEE, 1977. - *Codes des catégories socioprofessionnelles*, 6ème édition.

INSEE, 2000. - « Série longue sur les salaires, édition 2000 », *Insee résultats*, n°735.

INSEE, 2002. - « Revenus et patrimoines des ménages », *Insee Synthèses*, n°65.

ISHIDA H., 1993. - *Social mobility in contemporary Japan*, Stanford, Stanford University Press.

JACKMAN M., 1972. - « Social Mobility and Attitude Toward the Political System », *Social Forces, 50*(4), pp.462-472.

JACKSON E.F., CROCKETT H.J., 1964. - « Occupational mobility in the United States : a point estimate and trend comparison », *American Sociological Review, 29*(1), pp.5-15.

JACQUIN F., 1955. - *Les cadres de l'industrie et du commerce en France*, Paris, Armand Colin.

JANOWITZ M., 1958. - « Social Stratification and Mobility in West Germany », *The American Journal of Sociology,*64(1), pp.6-24.

JONES F., 1971. - « Occupational Achievement in Australia and the United States : a Comparative Path Analysis », *The American Journal of Sociology,* 77(3), pp. 527-539.

KESSIN K., 1971. - « Social and psychological consequences of intergenerational mobility », *American Journal of Sociology*, *77* (1), pp. 1-78.

KOUBI M., 2003(a). - « Les trajectoires professionnelles : une analyse par cohorte », *Economie et statistique*, n°369-370, pp.119-147.

KOUBI M., 2003(b). - « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », *Economie et statistique*, n°369-370, pp.149-171.

KRUSKAL J., WISH M., 1978. - *Multidimensional Scaling. Quantitative Applications in the Social Sciences*, Sage Publications.

KURZ K., MULLER W., 1987. - « Class Mobility in the Industrial World », *Annual Review of Sociology*, *13*, pp. 417-442.

LAGRANGE H. (dir.), 2006. - *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France.

LAHIRE B., 1998. - *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.

LAHIRE B., 2004. - *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

LAMONT M., FOURNIER M. (dir.), 1992. - *Cultivating Differences. Symbolic Boundaries and The Making of Inequality*, Chicago, The University of Chicago Press.

LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir.), 2001. - *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France.

LAUMANN E.O., 1966. - *Prestige and Association in a Urban Community*, Indianapolis, Bobbs-Merril.

LAUMANN E.O., 1973. - *Bonds of Pluralism*, New York, Wiley.

LAURENS J.P., 1992. - *Un sur cinq cents. La réussite scolaire en milieu populaire*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

LE BOHEC J., 2005. - *Sociologie du phénomène Le Pen*, Paris, La Découverte.

LEMASTERS E., 1954. - « Social Class Mobility and Family Integration », *Marriage and Family Living*, 16(3), pp. 226-232.

LENSKI G., 1954. - « Status Cryztallization : A Non-Vertical Dimension of Social Status », *American Sociological Review, 19* (4), pp.405-413.

LEPOUTRE D., 1997. - *Coeur de Banlieue*, Paris, Odile Jacob.

LEVI-STRAUSS C., 1988. - *De près et de loin*, Paris, Odile Jacob.

LITWAK E., 1960. - « Occupational mobility and extended family cohesion », *American Sociological Review*, *25* (1), pp. 9-21.

LOPREATO J., 1965. - « Social Mobility in Italy », *The American Journal of Sociology, 71*(3), p.311-314.

LOPREATO J., 1967. - « Upward social mobility and political orientation », *American Sociological Review, 32* (4), pp. 586-592.

MACHONIN P., 1970. - « Social Stratification in Contemporary Czecholovokia », *The American Journal of Sociology*, *75*(5), pp. 725-741.

MARX K., ENGELS F., 1848. - *Manifeste du Parti communiste.* [Paris, Editions sociales pour l'édition de 1967].

MAYER N., 1990. - « Ethnocentrisme, racisme et intolérance » *in* D. BOY, N. MAYER (dir.).

MAYER N., 2002. - *Ces Français qui votent Le Pen*, Paris, Flammarion.

MENDRAS H., 1994. - *La Seconde Révolution française*, 1965-1984, Paris, Gallimard.

MERLE P., 2000. - « Le concept de démocratisation de l'institution scolaire », *Population*, *55*(1), pp.15-50.

MERLE P., 2002. - *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte.

MERLLIE D., PREVOT J., 1991. - *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte.

MERLLIE D., 1994. -*Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris, PUF.

MERTON R., 1938. - « Social Structure and Anomie », *American Sociological Review, 3* (5), pp. 672-682.

MORIN E., 1967. - *Commune en France. La métamorphose de Plodémet*, Paris, Fayard.

MUEL-DREYFUS F., 1983. - *Le métier d'éducateur*, Paris, Editions de Minuit.

MURPHY K., WELCH F., 1990. - « Empirical Age-Earnings Profiles », *Journal of Labor Economics*, University of Chicago Press, *8*(2), pp. 202-29.

MUXEL A., 2001. - *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences-Po.

NAUDET J., 2007. - « L'expérience de la mobilité sociale ascendante : les deux visages de la réussite sociale », *Notes & Documents*, 2007-3, Paris, OSC.

NAUZE-FICHET E., TOMASINI M., 2002. - « Diplôme et insertion sur le marché du travail. Approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Economie et statistique*, n°354, pp. 21-48

NEWMAN K.S., 1988. - *Falling from Grace. The Experience of Downward Mobility in The American Middle Class*, New York, BasicBooks.

NEWMAN K.S., 1993. - *Declining Fortunes : The Withering of the American Dream*, New York, BasicBooks.

NISBET R., 1959. - « The decline and fall of social class », *The Pacific Sociological Review*, *2*(1), pp. 11-17.

PARSONS T., 1953. - « Revised analytical approach to the theory of social stratification », *in* BENDIX R., LIPSET S. (dir.).

PARETO W., 1917. - *Traité de sociologie générale*, Lausanne, Payot.

PAUGAM S., 1991. - *La disqualification sociale*, Paris, Presses Universitaires de France.

PAUGAM S., 2000. - *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France.

PERCHERON A., 1993. - *La socialisation politique* (textes réunis par Nonna Mayer et Anne Muxel), Paris, Colin.

PETERSON R., SIMKUS A., - « How musical tastes mark occupational status groups » *in* LAMONT M., FOURNIER M. (dir.).

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 1989. - *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.

POLLAK M., 1986. - « La gestion de l'indicible », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, pp. 30-53.

POULANTZAS N., 1971. - *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, Maspero.

REISS A.(dir.), 1961. - *Occupations and Social Status*, New York, Free Press.

REISSMAN L., 1959. - *Class in American Society*, Glencoe, The Free Press of Glencoe.

REY H., 2004. - *La gauche et les classes populaires. Histoire et actualité d'une mésentente*, Paris, La Découverte.

RICHARDSON J., 1977. - « The problem of downward mobility », *British Journal of Sociology, 28* (3), pp. 303-320.

ROEMER J., 1982. - *A General Theory of Exploitation and Class*, Harvard University Press.

ROTH J., PECK R., 1951. - « Social class and social mobility factors related to marital adjustment», *American Sociological Review, 16*(4), pp. 478-487.

SAINT-MARTIN (de) M., 1993. - *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié.

SCHNAPPER D., 1981. - *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard

SCHNEIDER D., HOMANS G., 1955. - « Kinship terminology and the american kinship system », *American Anthropologist, 57* (6), pp. 1194-1208.

SCHWARTZ O., 1990. - *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.

SOBEL M.E., 1981. - « Diagonal mobility models : a substantively motivated class of designs for the analysis of mobility effects », *American sociological review*, *46* (6) pp. 893-906.

SORENSEN A.B., 2000. - « Toward a sounder basis for class analysis », *American Journal of Sociology*, *105*(6), pp. 1523-1558.

SOROKIN P., 1927. - *Social Mobility*, New York, Harper & Brothers.

TARRIT F., 2004. - « Les positions de classe contradictoires : un essai de réponse à l'apparente « moyennisation » de la structure sociale », communication présentée au 1er congrès de l'AFS, Villetaneuse.

TCHAYANOV A., 1990. - *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, Librairie du Regard (1ère édition en russe, 1925).

THELOT C., 1982. - *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.

THELOT C., SINGLY F (de)., 1986. - « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », *Revue française de sociologie*, *27* (1), pp. 73-102.

THELOT C., VALLET L.A., 2000. - « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Economie et Statistique*, n°334, pp. 3-32.

TREIMAN D., 1975. – « Problems of concept and measurement in the comparative study of occupational mobility », *Social Science Research*, *4*(3), pp.183-230.

TREIMAN D., 1977. - *Occupational Prestige in Comparative Perspective*, New York, Academic Press.

TREIMAN D, GANZEBOOM H., 1990. - « Comparative status attainment research », *Research in Social Strtification and Mobility*, *9*, pp. 105-127.

TUMIN M., 1967. - *Social Stratification : The Forms and Functions of Inequality*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

VALLET L.A., CAILLE J.P., 1996. - « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », Paris, *Les dossiers d'Éducation et Formations, 67*, 153p.

VALLET L.A., 1999. - « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie, 40* (1), pp. 5-64.

VALLET L.A., 2001. - « Stratification et mobilité sociales : la place des femmes » *in* LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir.), pp. 81-97.

VALLET L.A., 2004. - « Change in Intergenerational Class Mobility in France from the 1970s to the 1990s and its Explanation: An Analysis Following the CASMIN Approach » *in* Breen R. (dir.), pp. 115-147.

VORWALLER D., 1970. - « Social Mobility and Membership in Voluntary Associations », *The American Journal of Sociology, 75* (4), pp. 481-495.

WARNER W.L., 1973. - *The Status System of a Modern Community*, Yankee City Series, vol.2, Wesport, Greenwood Press, 1ère édition 1942.

WAX M., WAX R., DUMONT R., « Formal education in an American Indian community », Supplement to *Social Problems*, *11*.

WEBER M., 1995. - *Economie et société*, Paris, Pocket (1ère édition allemande, 1922).

WESOLOWSKI W., 1979. - *Classes, Strata and Power*, London, Routledge & Kegan Paul.

WRIGHT E.O., 1985. - *Classes*, London, Verso.

WRIGHT E.O., 2005. - *Approaches To Class Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.

ZAGORSKI K., 1976. - « Changes of socio-occupational mobility in Poland », *Polish Sociological Bulletin*, *34*, pp. 17-30.

Liste des figures

FIG.1.1. Evolution de la part des catégories socioprofessionnelles au sein de la population active 52

FIG.1.2. Evolution du salaire net annuel moyen selon la CSP 1985-2000 (francs courants) 55

FIG.1.3. Evolution du rapport entre le salaire des cadres et celui des ouvriers 1975-2000 56

FIG.1.4. Revenu par unité de consommation 1984-1994 (en francs 1994) 58

FIG.2.1. Score moyen de position par âge et par cohorte 77

FIG.2.2. Diagramme par cohorte et par genre (score de position) 81

FIG.2.3. Evolution du score moyen de position selon la génération et le genre 82

FIG.2.4. Part d'employés et d'ouvriers parmi les actifs en emploi 83

FIG.2.5. Une dégradation de la position des enfants de toutes les origines sociales 84

FIG.2.6. Evolution de la position des différentes classes d'âge au sein de la structure sociale 87

FIG.2.7.Structuration par âge du décile supérieur de l'échelle sociale 89

FIG.2.8. Structuration par âge du décile inférieur de l'échelle sociale 89

FIG.2.9. Age et taux d'accès à la position de CPIS 90

FIG.2.10. Structure par âge de la catégorie CPIS 91

FIG.2.11. Age et taux d'accès à la catégorie ouvriers 92

FIG.2.12. Score moyen de mobilité par âge et par cohorte 94

FIG.2.13. Une dégradation des perspectives de mobilité sociale des enfants de toutes les origines sociales 95

FIG.2.14. Diagramme par cohorte et par genre (score de mobilité) 98

FIG.2.15. Sens des trajectoires intergénérationnelles 100

FIG.2.16. Evolution du rapport ascendants/descendants selon le genre 102

FIG.2.17. Evolution des flux de mobilité intergénérationnelle à l'âge de 35-39 ans 105

FIG.2.18. Devenir professionnel des enfants d'ouvriers à l'âge de 35-39 ans selon la génération 106

FIG.2.19. Devenir professionnel des enfants d'employés à l'âge de 35-39 ans selon la génération 107

FIG.2.20. Devenir professionnel des enfants d'agriculteurs à l'âge de 35-39 ans selon la génération 108

FIG.2.21. Devenir professionnel des enfants de cadres supérieurs et gros indépendants à l'âge de 35-39 ans selon la génération 109

FIG.2.22. Devenir professionnel des enfants de profession intermédiaire à l'âge de 35-39 ans selon la génération 110

FIG.2.23. Proportion de diplômés par génération 115

FIG.2.24. Evolution annuelle du PIB (1949-2003) 117

FIG.2.25. Evolution du taux de chômage (1954-2003) 118

FIG.2.26. Croissance du PIB et taux de chômage à l'entrée sur le marché du travail selon la génération 119

FIG.3.1. Score de position des individus : évolution par sexe et selon la génération des coefficients associés au diplôme de l'individu et aux caractéristiques du père estimés par des régressions linéaires 136

FIG.3.2. PCS et diplôme des pères 145

FIG.3.3. Diplôme de la mère et profession des enfants 150

FIG.3.4. PCS du grand-père paternel et devenir des enfants de père cadre supérieur 152

FIG.3.5. Niveau de diplôme et devenir professionnel des enfants de père CPIS 153

FIG.3.6. Diplôme de l'individu en fonction du diplôme du père 156

FIG.3.7. Niveau de qualification des employés selon la profession du père 162

FIG.3.8. Niveau de diplôme des employés selon la profession du père 165

FIG.3.9. Niveau de diplôme des ouvriers en fonction de la profession du père 166

FIG.4.1. Genre et mobilité intergénérationnelle subjective 179

FIG.5.1. Evolution de la part des cadres et gros indépendants parmi actifs en emploi 201

FIG.5.2. Devenir professionnel des enfants de cadres 209

FIG.8.1. Score d'ethnocentrisme, amplitude des effets induits par les variables explicatives 319

FIG.8.2. Score de libéralisme économique, amplitude des effets induits par les variables explicatives 328

Liste des tableaux

TAB.1.1. Nomenclature des classes sociales proposée par David Glass (1954) 36

TAB.1.2. Nomenclature EGP des classes sociales 46

TAB.1.3. Wright Class Scheme 50

TAB.1.4. Construction d'une matrice de mobilité sociale 68

TAB.2.1. Suivi de générations quinquennales grâce aux Enquêtes Emploi 74

TAB.2.2. Corrélation entre les échelles (coefficient de Spearman) 75

TAB.2.3. Elévation de la position moyenne de la population, 1983-2003 79

TAB.2.4. Evolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983-2003 101

TAB.2.5. Evolution du rapport ascendants/descendants par âges et par cohortes 103

TAB.2.6. Evolution de l'origine sociale des individus selon la génération de naissance 113

TAB.3.1. Variables décrivant la situation des ascendants en fonction du statut de la mère 131

TAB.3.2. Les déterminants du score de position sociale, résultats des modèles de régression linéaire 133

TAB.3.3. Profession des enfants de CPIS et gros indépendants 142

TAB.3.4. Profession de l'individu en fonction de la PCS du père 144

TAB. 3.5. Diplôme du père et profession de l'individu 146

TAB.3.6. PCS de la mère et profession des enfants 149

TAB.3.7. Devenir professionnel en fonction du type de diplôme 155

TAB.3.8. Probabilité de devenir cadre plutôt qu'employé ou ouvrier (régression logistique) 158

TAB.3.9. Type d'employé qualifié selon la profession du père

TAB.3.10. Type d'ouvrier selon la profession du père

TAB.4.1. Définition « objective » des trajectoires intergénérationnelles

TAB.4.2. Dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle

TAB.4.3. Dimensions objective et subjective de la mobilité professionnelle (ouvriers et employés ensemble)

TAB.4.4. Mobilité subjective des individus classés dans la même PCS à 1 chiffre que leur père

TAB.4.5. Mobilité subjective des individus classés dans la même PCS à 2 chiffres que leur père

TAB.4.6. Genre et mobilité professionnelle subjective des individus immobiles

TAB.4.7. Résultats du modèle logit multinomial, mobilité subjective

TAB.4.8. Modèle logit multinomial, valeur des odds-ratio

TAB.4.9. Déclarer une moins bonne réussite que son père, modèle logit

TAB.4.10. Déclassement objectifs et subjectif : nature des effets induits

TAB.4.11. Mobilité subjective des enfants de cadre objectivement déclassés

TAB.4.12. Caractéristiques des déclassés objectifs en fonction de la mobilité subjective

TAB.5.1. Composition par sexe du groupe social des cadres supérieurs et gros indépendants

TAB.5.2. Evolution du niveau de diplôme des cadres supérieurs et gros indépendants

TAB.5.3. Niveau de diplôme et type de cadre

TAB.5.4. Profession des pères cadres en fonction du niveau de diplôme

TAB.5.5. Origine sociale des pères cadres en fonction du niveau de diplôme

TAB.5.6. Niveau de diplôme de la conjointe des pères cadres

TAB.5.7. Niveau de diplôme des enfants de cadre en fonction du niveau de diplôme du père

TAB.5.8. Deux types de cadres dans la génération des pères

TAB.5.9. Part d'employés et d'ouvriers parmi les enfants de cadre, 1985-2003 213

TAB.5.10. Origine des déclassés 214

TAB.7.1. Taux d'acceptation d'un entretien en fonction de la profession parmi les enfants de cadres supérieurs 253

TAB.7.2. Se comparer à ses parents : la place dans la structure sociale 270

TAB.7.3. Expérience sur le mode générationnel, niveau de diplôme des individus 277

TAB.7.4. Esquisse d'une typologie de l'expérience vécue du déclassement social 293

TAB.8.1. Construction d'un indicateur de mobilité intergénérationnelle 312

TAB.8.2. Effectifs des différentes trajectoires intergénérationnelles 313

TAB.8.3. Score moyen d'autoritarisme, emplois d'encadrement 315

TAB.8.4. Score moyen d'autoritarisme, emplois d'exécution 316

TAB.8.5. Scores d'ethnocentrisme et d'autoritarisme, effets bruts 317

TAB.8.6. Scores d'ethnocentrisme et d'autoritarisme, effets « nets » 318

TAB.8.7. Score de libéralisme économique 327

TAB.8.8. Scores de préoccupation sociale 329

TAB.8.9. Considérer que « le Rmi donne le coup de pouce nécessaire » (modèle logit) 334

TAB.8.10. Trajectoire intergénérationnelle et préférence partisan 341

TAB.8.11. Proximité partisane avec l'extrême droite - 1 (modèle logit) 343

TAB.8.12. Proximité partisane avec l'extrême droite - 2 (modèle logit) 345